





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-425**

Séance publique du

27 septembre 2019

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20190927- lmc1158625-DE-1-1
Date de signature : 01/10/2019
Date de réception : mardi 1 octobre 2019
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : ADOPTION DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE - PLAN MERCREDI (PEdT) 2019-2020

Le 27 septembre 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 20/09/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Madame Françoise TERME.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER à Monsieur Jean BOULHOL, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Michele EINAUDI à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Hervé GUERRERA, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Reine MERGER, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Charlotte BENON, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Jean-Pierre BOUVET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Claude MAINA, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Christian ROLANDO.
Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Brigitte DEVESA donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S QUALITE DE VIE
Direction des Activités Periscolaires

Nomenclature : 9.1
Autres domaines de competences des communes

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 SEPTEMBRE 2019

RAPPORTEUR : Madame Brigitte DEVESA

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : ADOPTION DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE - PLAN MERCREDI (PEDT) 2019-2020- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence a élaboré puis contractualisé avec l'État et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône un Projet Educatif de Territoire (PEdT) approuvé par délibération DL.2015-346 du Conseil Municipal du 23 Juillet 2015.

Lors du Conseil Municipal du 16 Juillet 2018, la Ville d'Aix-en-Provence a exprimé son souhait, par le biais d'une information au conseil, de s'engager dans un processus de contractualisation, mais qu'elle était en attente de précisions notamment financières de la part de ses partenaires pour finaliser ses engagements.

En fonction des informations recueillies, la Ville d'Aix-en-Provence a adopté en accord avec ses partenaires et par délibération DL.2018-599 du Conseil Municipal du 17 Décembre 2018 un Projet Educatif de Territoire pour l'année 2018 qui complète celui de 2015 et qui intègre notamment les éléments du Plan Mercredi.

La mise en place de ce dispositif nécessite des phases de concertations importantes avec les nombreux acteurs qui interviennent dans les processus éducatifs en direction des enfants. Pour conduire cette mission, la Ville d'Aix-en-Provence a confié à la Commission d'Observation des Rythmes Scolaires (CORS) une mission de suivi dans la mise en œuvre et l'évolution du PEDT. Cette démarche de rencontres et de consultations a été menée durant le 1^{er} semestre 2019. Un document de synthèse assorti de propositions a été rédigé et vous a été présenté dans un précédent rapport.

Il convient aujourd'hui d'intégrer ces nouveaux éléments ainsi que la Charte Qualité des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) dans un nouveau PEdT pour la période 2019-2020.

Je vous demande en conséquence, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le Projet Educatif de Territoire-Plan Mercredi accompagné de la Charte Qualité des ALSH pour la période 2019-2020, ces documents étant présentés en annexe,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer ce Projet Educatif de Territoire- Plan Mercredi ainsi que la Charte Qualité des ALSH.

DL.2019-425 - ADOPTION DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE - PLAN MERCREDI
(PEDT) 2019-2020-

Présents et représentés	: 48
Présents	: 36
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



AIX en PROVENCE

LA VILLE

PROJET EDUCATIF de TERRITOIRE PLAN MERCREDI

Ville d'Aix-en-Provence

2019 - 2020

LISTES DES ANNEXES

- **Convention PEdT 2019-2020**
- **PEdT 2019-2020**
- **Liste des ALSH de la Ville d'Aix-en-Provence**
- **Charte Plan Mercredi**
- **Synthèse plan de développement des ALSH :**
 - Axe 1 : La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant**
 - Axe 2 : Accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)**
 - Axe 3 : Mise en valeur de la richesse des territoires**
 - Axe 4 : Le développement des activités éducatives de qualité**
- **Projets des ALSH détaillés**
- **Synthèse des dispositifs aixois**



Aix en Provence
LA VILLE



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEdT) 2019-2020

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.551-1 modifié par la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 et l'article D.521-12 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R.227-1, R.227-16 et R.227-20 ;

Vu le décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et règles applicables aux accueils de loisirs

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

Vu le décret n°2016-1051 du 1er août 2016 relatif au projet éducatif territorial et l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre

Vu la délibération N°.....du Conseil Municipal en date durelative au Projet Educatif de Territoire et Plan Mercredi

- Le maire de la commune d'Aix-en-Provence ,
- Le Préfet de Région,
- Le Directeur des services départementaux de l'éducation nationale d'Aix-Marseille agissant sur délégation du recteur d'académie,
- Le Directeur Général de la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône,
- Les représentants des Structures gestionnaires d'ALSH

Conviennent ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

Cette convention a pour objet de déterminer les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires mises en place dans le cadre d'un projet éducatif territorial pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et/ou élémentaires de la commune d'Aix-en-Provence dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui.

Article 2 : Objectifs du projet éducatif territorial

Les partenaires conviennent des objectifs décrits dans le projet éducatif territorial annexé.

Article 3 : Contenu du projet éducatif territorial

Le descriptif du projet éducatif territorial figure en annexe. Il dresse la liste des écoles publiques concernées par le projet.

Il comprend notamment la liste des activités périscolaires proposées aux enfants et les modalités selon lesquelles elles sont organisées.

Article 4 : Partenariats

Le projet éducatif territorial est mis en place avec les partenaires signataires de cette convention.

Article 5 : Pilotage du projet

La mise en œuvre du projet relève de la compétence de la collectivité qui en assure le pilotage. Le pilotage du projet est assuré par la commune d'Aix-en-Provence Elle s'appuie sur un comité de pilotage dont la composition est décrite dans le projet éducatif territorial annexé.

Le comité de pilotage a pour rôle le suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet.

Article 6 : Mise en œuvre et coordination du projet

La coordination du projet est assurée par le service compétent de cette collectivité.

Article 7 : Articulation *éventuelle* avec d'autres dispositifs et activités

Les activités prévues dans le projet éducatif territorial sont articulées avec celles proposées dans le cadre du ou des contrat(s) suivant(s) : Plan mercredi, EAC , Pass'port, contrat de ville.

Ces activités sont articulées avec celles organisées dans le cadre extra scolaire.

Ces activités sont articulées avec celles proposées aux enfants et jeunes scolarisés dans le second degré.

Article 8 : Évaluation du projet

L'évaluation du projet est assurée par le comité de pilotage selon la périodicité définie dans le projet éducatif territorial annexé.

Les indicateurs retenus (en fonction des objectifs visés) et les indicateurs quantitatifs figurent en annexe, ainsi que les éventuelles recommandations du groupe d'appui départemental.

Article 9 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour les années 2019 et 2020

Elle est reconduite tacitement pour la même durée que celle mentionnée ci-dessus.

A l'issue de la période de validité de la convention, un bilan final du projet éducatif territorial est établi par le comité de pilotage en lien avec les signataires de la convention.

La convention peut être dénoncée soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. Dans ce cas, la dénonciation peut intervenir à tout moment en respectant un préavis de trois mois. Elle doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Le délai de préavis court à compter de la réception de cette lettre.

La convention peut également faire l'objet d'avenants signés par l'ensemble des parties concernées par ces avenants.

A....., le

Le Maire de la commune d'Aix-en-Provence

Maryse JOISSAINS MASINI

Le Préfet de la Région

Monsieur Pierre DARTOUT

Le directeur académique des services
de l'éducation nationale,
Directeur des services départementaux de
l'éducation nationale d'Aix-Marseille

Monsieur Dominique BECK

Le Directeur Général de la Caisse
d'Allocations Familiales des
Bouches-du-Rhône

Monsieur Jean-Pierre Soureillat

Les représentants des Structures gestionnaires d'ALSH

- CSC La Provence – ALSH P ARENE Représenté Mme DUMICHEL	- ARCHIPEL – ALSH La Duranne – Simone Veil Représenté Nadia FABRE
- ATMF – ALSH Le Pollux Représenté M. Abnenasseur EL DRISSI	- Association de Gestion du Centre Albert CAMUS – ALSH CORSY Représenté M. Munsiambote MAVAKALA
- CSC La Grande Bastide – ALSH 3 Sautets Représenté M. Yan CORELLOU	- CSC Chateau de l'Horloge - ALSH Henri WALLON Représenté Madame Chantal DAVENNE
- CSC Jean-Paul COSTE – ALSH Pagnol Représenté Mme Jeanine BERGE	- CSC ADIS Les Amandiers – ALSH 2 Ormeaux Représenté Mr GARCIA
- CSC Jean-Paul COSTE – ALSH Les Floralties Représenté Mme Jeanine BERGE	- CSC Aix Nord – ALSH Les Lauves Représenté Mme Mauricette SERAY
- Planet Jeunes – ALSH de Luynes / Peisson Représenté M. Nicolas GUIHOT	- CSC Marie-Louise DAVIN – ALSH MAUREL Représenté M. Denis MINGUET
- ARCHIPEL – ALSH Les Milles (Marie Mauron et Colline du Serre) Représenté Nadia FABRE	- CSC Marie-Louise DAVIN – ALSH COUTERON Représenté M. Denis MINGUET
- ARCHIPEL – ALSH La Duranne – Pierre Gilles De Genne Représenté Nadia FABRE	



Aix en Provence

LA VILLE

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE
DES SERVICES QUALITE DE VIE**

DIRECTION DE L'EDUCATION
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE
DIRECTION DES ACTIVITES PERISCOLAIRES
DIRECTION DE LA JEUNESSE, PETITE
ENFANCE, ENFANCE

Ville d'Aix-en-Provence

**PROJET
EDUCATIF DE TERRITOIRE
et PLAN MERCREDI
2019-2020**

CONTEXTE

La Ville d'Aix-en-Provence a toujours mené une politique éducative ambitieuse avec l'ensemble de ses partenaires et s'est dotée dès 2015 d'un Projet Éducatif de Territoire (PEdT).

Le PEdT permet de structurer avec la Communauté Éducative un parcours éducatif cohérent, porteur de sens sur les différents temps de l'enfant, scolaire loisir et familial tout en capitalisant les acquis des différentes réformes. Il doit contribuer à la réussite et à l'épanouissement de tous les enfants.

Ce PEDT définit des objectifs et des moyens et a pour finalité de contribuer à la formation des citoyens de demain. Devenir un citoyen épanoui, autonome et responsable relève d'une construction globale entre l'éducation formelle (enseignements et savoirs fondamentaux...) et l'éducation non formelle (acquis de l'entourage familial, de la vie en société, des pratiques culturelles et sportives...)

Le Plan mercredi est venu renforcer les dispositifs existants. Il s'inscrit dans la continuité des actions mises œuvre, depuis plusieurs années, par la Ville et ses partenaires institutionnels pour soutenir et accompagner les gestionnaires d'ALSH.

Bâtir un projet éducatif territorial ambitieux, c'est également faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant en cohérence et en complément avec les enseignements scolaires.

Un processus d'évaluation continue a été déployé à travers la commission d'évaluation des rythmes scolaires (CORS) qui analyse chaque année la qualité et la cohérence des dispositifs et actions proposées au sein des écoles.

La démarche engagée entre les différents acteurs éducatifs doit être simple, fédératrice et permettre de :

- Rendre cohérent et complémentaire les différents temps de vie de l'enfant,
- Participer à la construction globale de l'enfant,
- Faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant en lien avec les enseignements scolaires,
- Proposer une offre éducative de qualité, plurielle, riche et diversifiée.

L'année 2018/2019 est marquée par deux objectifs :

- Renforcer la concertation et la co construction de dispositifs et d'actions avec la Communauté Educative, les partenaires institutionnels, l'ensemble des Directions de la Ville et les associations du Territoire,
- Partager des valeurs et des ambitions autour de la réussite et de l'épanouissement des enfants.

Le Projet Educatif de Territoire et le Plan Mercredi s'articulent autour :

- d'ambitions, d'axes prioritaires partagés et des objectifs éducatifs déclinés en actions cohérentes et complémentaires sur tous les temps de l'enfant,
- d'une charte qualité intégrée à l'ensemble des projets et actions,
- d'un pilotage et d'une coordination permettant de développer les partenariats,
- d'une analyse des besoins et des éléments de diagnostic,
- des moyens et de nombreux dispositifs,
- d'un suivi et d'une évaluation régulière.

I- ELEMENTS DE DIAGNOSTIC ET ORGANISATION DES DIFFERENTS TEMPS

L'analyse des besoins sociaux permet à partir de données sociologiques et démographiques d'avoir une bonne connaissance du territoire et de l'évolution des besoins.

La nouvelle organisation des temps scolaire sur quatre jours en septembre 2018 a eu peu d'incidence sur la fréquentation des garderies.

A l'inverse, le comportement des familles s'est modifié le mercredi : Les accueils de Loisirs doivent faire face à des demandes très diversifiées, demande d'un accueil ponctuel ou en complément d'autres modes de garde (notamment familiaux ou à domicile).

QUELQUES CHIFFRES

<p>Composition des Familles</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 17 072 familles avec des enfants de moins de 25 ans sur la commune en 2014. ✓ Accroissement du nombre de familles mono-parentales : 31,3 % en 2014 contre 28,9 % en 2010. ✓ 19 383 enfants entre 0 et 14 ans sur la commune (2015). ✓ 1 491 naissances enregistrées en 2017. ✓ 3 916 enfants de moins de 3 ans (2011). 	<p>Temps Scolaire et Péri-scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 9 600 enfants inscrits dans les Ecoles: <ul style="list-style-type: none"> - 3 600 en maternelle - 6 000 en élémentaires ✓ 320 agents des écoles présents chaque jour ✓ 8 500 enfants inscrits à la cantine ✓ des ateliers bulle et poivre dans chaque école élémentaire ✓ 166 intervenants péri-scolaires ✓ 1 700 enfants accueillis en garderie le matin, 3 000 le soir
<p>Offre d'accueil et de loisirs sans hébergement</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 15 Accueils sur le territoire communal ✓ 1 486 places au 1er janvier 2019 	<p>Dispositifs et Actions</p> <p>De nombreux dispositifs existent et cohabitent. Certains se créent d'autres évoluent (voir document en annexe)</p>

La dernière organisation qui a été adoptée à la rentrée scolaire 2018-2019 a redéfini les temps scolaires et péri-scolaires de la manière suivante :

Lundi, Mardi, Jeudi, vendredi :

07h30 à 08h30 : Temps d'accueil

08h30 à 11h30 : Temps d'enseignement

11h30 à 13h30 : Temps de restauration et temps libre

13h30 à 16h30 : Temps d'enseignement

16h30 à 17h45 : Temps d'accueil

Si la répartition des temps peut être comparée à celle mise en place sur une période antérieure, de nouvelles contraintes exogènes sont apparues en très peu de temps et ont engendré des conséquences inexorables sur les organisations :

- Application du Plan Vigipirate,
- Rapport de la Chambre Régionale de la cour des comptes sur le temps de travail des agents,

- Signature du pacte financier avec l'état qui contraint les dépenses de fonctionnement
- Evolution de la demande des familles en matière de modes de garde, d'éducation, et de restauration etc..
- Elaboration par le gouvernement de la loi "pour une école de la confiance" et du "plan mercredi"

En fonction de ces nouvelles contraintes, la ville d'Aix s'est donnée du temps pour consulter ses partenaires ainsi que l'ensemble des acteurs éducatifs sur ces évolutions afin de déterminer des objectifs qui soient partagés. Cette consultation a été menée durant le 1er semestre 2019 et a donné lieu à des comptes rendus dont une synthèse est présentée en annexe.

Plusieurs actions ont été menées en 2018/2019 dont :

- ✓ La nouvelle organisation des temps scolaires sur 4 jours
- ✓ Le déploiement du dispositif Coup de pouce le mercredi matin
- ✓ La réouverture des ALSH le mercredi matin
- ✓ La préparation d'une Charte des collaborations
- ✓ La mise en œuvre de la Charte Qualité du Plan Mercredi
- ✓ La réflexion sur les ambitions éducatives de la Ville

II- PILOTAGE, COORDINATION ET SUIVI

Le PEdT est un projet, une ambition partagée par tous les acteurs de la Communauté Educative pour tendre vers une cohérence et une complémentarité des différents temps de vie de l'enfant.

La Ville coordonne le PEDT et le Plan Mercredi avec l'ensemble des partenaires et représentants de la Communauté Educative. Le pilotage s'organise autour de différentes instances.

Le comité de pilotage composé des partenaires institutionnels, internes à la Ville et associatifs partagent les axes et objectifs éducatifs qui sont déclinés sur chaque temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire.

Cette démarche est relayée dans les groupes de travail et les transversalités qui se créent autour de projets communs pour donner une nouvelle dynamique et développer la cohérence entre acteurs et actions.

Des réunions d'information et des ateliers d'échange sont proposés aux représentants de l'ensemble des acteurs éducatifs : enseignants, associations et gestionnaires d'ALSH, agents municipaux et parents.

Les conseils d'écoles sont également sollicités pour développer les partenariats avec les gestionnaires de structures d'accueil collectif de mineurs.

Dans le cadre de la mise en place et du suivi de la Charte Qualité "Plan mercredi", toutes ces collaborations sont développées avec l'Éducation Nationale pour tenir compte des axes suivants :

- La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et familial),
- L'accueil de tous les publics (handicap, mixité sociale...),
- La mise en valeur de la richesse des territoires (ancrage territorial),
- Le développement d'activités éducatives de qualité.

La Commission d'Observation des Rythmes Scolaires (CORS), gérée par le comité de la Caisse des Écoles, est un espace de dialogue et de suivi entre tous les acteurs de la communauté éducative. Cette instance a pour rôle d'analyser et de rendre un avis sur l'organisation des temps, les activités proposées, leur cohérence et leur intérêt pour les enfants.

III- AMBITIONS, AXES PRIORITAIRES ET OBJECTIFS EDUCATIFS

Les axes et objectifs éducatifs ont été co-construits lors des rencontres entre la Commission d'Observation des Rythmes scolaires et les différents partenaires puis présentés en Comité de Pilotage.

Les ambitions partagées par tous les acteurs sont de :

- Favoriser la réussite scolaire, l'épanouissement et le développement personnel de l'enfant
- Aider à la construction des citoyens de demain
- Conforter la communication et le dialogue avec la Communauté Educative
- Déployer une offre de qualité, cohérente et partagée sur les différents temps scolaires, périscolaires et extrascolaires

Chaque ambition est traduite en objectifs éducatifs et déclinée en actions menées ou projets en cours. Ces actions et projets seront recensés de septembre à octobre pour une mise en œuvre et un accompagnement dès novembre.

1/ Favoriser la réussite scolaire, l'épanouissement, le développement personnel de l'enfant et respecter sa singularité :

- ✓ En renforçant l'apprentissage des savoirs fondamentaux: lire, écrire, compter et respecter autrui
- ✓ En luttant contre les inégalités et favoriser l'accessibilité de tous à tout
- ✓ En mettant en cohérence les actions sur les différents temps

- ✓ En coordonnant les dispositifs d'accompagnement scolaire
- ✓ En développant l'autonomie, la curiosité

Exemples d'actions développées et projets en cours :

- *Accompagnement scolaire et déploiement du dispositif "Coup de pouce" le mercredi*
- *Enseignements artistique et culturel (EAC)*
- *Propositions et accompagnement d'actions partagées scolaire, périscolaire, extra scolaire*
- *Autonomie et comportement à table*

2/ Accompagner la construction des citoyens de demain - Apprendre à vivre ensemble et accueillir les différences :

- ✓ En développant les actions citoyennes et la participation à la vie locale
- ✓ En transmettant les valeurs de la République
- ✓ En sensibilisant à l'environnement et à l'écologie
- ✓ En favorisant l'inclusion
- ✓ En tissant des liens intergénérationnels

Exemples d'actions développées et projets en cours :

- *Projet des serres municipales et des jardins-potagers partagés*
- *Mois éco citoyen*
- *Recrutement commun Ville / Education Nationale des Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap*
- *Rencontres InterGénérationnelles*
- *Dispositif Passeport Citoyen*
- *Actions de sensibilisation à partir de la création avec un illustrateur professionnel d'une BD sur le bien vivre ensemble dans l'école*
- *Refonte des règlements intérieurs*

3/ Améliorer la communication et le dialogue avec l'ensemble de la Communauté Educative :

- ✓ En favorisant la co-éducation
- ✓ En assurant une meilleure lisibilité de l'offre et des actions existantes sur le territoire
- ✓ En facilitant les échanges entre enseignants, associations et porteurs de projets,
- ✓ En incluant les parents dans la réflexion sur les besoins des enfants
- ✓ En travaillant sur la parentalité

Exemples d'actions développées et projets en cours :

- Expérimentation d'une nouvelle organisation dans les écoles (Référént de secteur, charte des collaborations, bonnes pratiques)
- Recensement des dispositifs et actions par thématique
- Partage des projets d'écoles et projets éducatifs ALSH et mise en place d'outils pour améliorer les échanges et les relations entre les acteurs éducatifs
- Plan Local de la Santé Publique
- Réunion des Parents d'Elèves début juillet 2019

4/ Prendre en compte le bien-être et le plaisir de l'enfant en respectant son rythme et en déployant une offre de qualité

- ✓ Assurer une cohérence et une complémentarité éducative des différents temps scolaires, périscolaires, extra scolaires et familiaux
- ✓ Mieux communiquer par des supports adaptés
- ✓ Intégrer les éléments de la charte qualité dans toutes les actions menées
- ✓ Utiliser les richesses du territoire: culture, sportif, maillage associatif...
- ✓ Organiser des temps forts

Exemples d'actions développées et projets en cours :

- *EAC, dispositif pass'sport, conservatoire, bibliothèques, musées, associations sportives etc...*
- *BAFA Citoyen*
- *Référént de secteur, Référént ALSH, réussite éducative*
- *Journée du pass'sport, fête des ALSH, Carnaval, Grande Lessive*

IV- PLAN MERCREDI ET CHARTE QUALITE

Le plan mercredi Ville d'Aix-en-Provence repose sur:

- des accueils de loisirs éducatifs (ALSH), accompagnés en termes de qualité, d'actions et de sorties proposées aux enfants
- des offres éducatives riches, plurielles et diversifiée du type culturel sportif, environnemental, réussite scolaire... en lien avec de nombreux partenaires: musées, conservatoire, clubs sportifs...

4 objectifs :

- S'inscrire dans les axes et ambitions prioritaires définis
- Décliner un projet global et cohérent pour l'ensemble des mercredis
- Intégrer les éléments de la Charte Qualité
- Valoriser les ressources locales

Le déploiement de la charte qualité permet de procéder à un état lieux des actions déjà entreprises, et d'établir une feuille de route (cf tableau en annexe) pour améliorer les projets des structures et les conditions d'accueil sur les axes suivants :

- Complémentarité et cohérence éducative des différents temps de l'enfant.
- Accueil de tous les publics (handicap, mixité sociale).
- Mise en valeur de la richesse des territoires.
- Le développement d'activités éducatives

Tous les gestionnaires ALSH sont invités à se présenter lors des conseils d'école et à travailler sur la mise en cohérence du projet d'école et du projet éducatif de l'ALSH. Les gestionnaires ALSH font l'objet d'une mutualisation de locaux, mais seulement deux mutualisent également le matériel (expérimentation en cours). Ils font également tous l'objet d'un suivi et de mise en place de procédures concernant les locaux (état des lieux, cuisine satellite, ménage...)

L'ensemble des gestionnaires développent une politique d'information des familles sur les activités proposées, les projets pédagogiques, le fonctionnement de l'ALSH et veillent à la mixité sociale des publics en proposant une tarification progressive (7 gestionnaires sont conventionnés LEA).

Les activités proposées sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte, comme le montre la diversité des partenariats développés : Musées, Hôtel de Caumont, Grand Théâtre de Provence, Camp des Milles, Cité du Livre, Piscines, The camp.... Ces activités, cohérentes et au service d'un projet pédagogique continu sur l'année, aboutissent à une réalisation finale de restitution. La participation est basée sur le principe du libre-choix de l'enfant.

Dans le cadre du BAFA Citoyen, les nouveaux animateurs du territoire seront formés au développement durable, à la citoyenneté et à d'autres activités en lien avec différents partenaires (conservatoire, culture...).

Des rencontres régulières entre la Ville, les gestionnaires d'ALSH et l'ensemble des partenaires permettent d'assurer une coordination et un travail transversal par thématique au bénéfice des enfants.

CONCLUSION

Dans un contexte budgétaire contraint marqué par le pacte financier et la baisse des dotations de l'Etat, la Ville d'Aix-en-Provence s'investit pour que les enfants et les jeunes puissent s'épanouir et se construire dans un cadre riche et cohérent.

Avec ses partenaires, la Ville souhaite poursuivre l'ensemble des objectifs fixés et développer dans le domaine éducatif des projets concertés et partagés.



CONVENTION

Charte qualité Plan mercredi

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.227-4 et R.227-1 ;

Considérant la convention du relative au projet éducatif territorial (PedT) conclue en application des articles L.551-1 et R.551-13 du code de l'éducation et incluant notamment des activités périscolaires le mercredi ;

Considérant le ou les projets éducatifs et pédagogiques mentionnés aux articles R.227-23 à 25 des accueils de loisirs périscolaires de la collectivité / de l'EPCI ;

- Le maire de la commune d'Aix-en-Provence, dont le siège se situe à Hôtel de Ville
CS 30715 – 13616 Aix-en-Provence Cedex 1
- Le Préfet des Bouches-du-Rhône
- Le directeur des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône,
agissant sur délégation du recteur
- Le directeur de la caisse d'allocation familiales (Caf)

Conviennent ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les obligations propres à chacune des parties pour œuvrer localement à la mise en place de la charte qualité du Plan mercredi.

Cette charte qualité Plan mercredi organise l'accueil du mercredi autour de 4 axes :

- veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires ;
- assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap ;
- inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants ;
- proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.).

La charte est disponible sur le site planmercredi.education.gouv.fr.

Article 2 : Engagements de la collectivité

La collectivité s'engage à organiser le (ou les) accueil(s) de loisirs périscolaires fonctionnant le mercredi dans le respect des principes de la charte qualité.

Quand les accueils de loisirs périscolaires ne sont pas organisés directement par la collectivité mais pour son compte par un autre acteur, la collectivité s'engage à veiller au respect de la charte par cet acteur.

La collectivité renseigne, sur le document joint, les éléments suivants relatifs aux accueils de loisirs périscolaires qu'elle organise ou qui sont organisés pour son compte le mercredi :

- liste des accueils maternels (moins de 6 ans) et élémentaires (6 ans et plus)
- nombre total de places ouvertes (moins de 6 ans/6 ans et plus)
- typologie des activités
- typologie des partenaires
- typologie des intervenants

Article 3 : Engagement de l'État

Les services de l'État s'engage à :

- assister la collectivité dans l'organisation d'accueils de loisirs respectant la charte, à travers notamment la mise à dispositions d'outils sur le site planmercredi.education.gouv.fr ;
- rendre disponible sur ce même site des supports de communication dont le label en vue de l'information du public et de la valorisation des accueils concernés ;
- faire connaître au niveau national l'engagement de la collectivité dans la démarche qualité du Plan mercredi.

Article 4 : Engagement de la Caf

Les services de la Caf s'engagent à :

- accompagner le développement d'activités éducatives de qualité ;
- assurer le suivi des Plans mercredi conjointement avec les services de l'État ;
- apporter un concours financier à la bonification des nouvelles heures créées le mercredi sous réserve de l'éligibilité de ces heures aux règles de financement de la bonification Plan mercredi et dans la limite des fonds disponibles.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention est établie jusqu'au terme de la convention du projet éducatif territorial.

Article 6 : Modification de la convention

La présente convention peut être modifiée par avenant.

Article 7 : Résiliation de la convention

La convention peut être résiliée soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. Dans ce cas, la résiliation peut intervenir à tout moment en respectant un préavis de trois mois. Elle doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Le délai de préavis court à compter de la réception de cette lettre par son destinataire.

A Aix-en-Provence, le

**Le maire de la commune
d'Aix-en-Provence**

**Le préfet
des Bouches-du-Rhône**

**Le directeur académique des services
de l'Éducation Nationale,
directeur des service Départementaux
de l'Éducation Nationale**

**Le directeur de la Caisse
d'Allocation Familiales**

ANNEXE

INFORMATION RELATIVES AUX ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES DU MERCREDI RESPECTANT LES PRINCIPES DE LA CHARTE QUALITÉ

(A renseigner obligatoirement et à joindre à la convention de la charte qualité)

Liste des accueils de loisirs périscolaires maternels par commune signataire de la convention Plan mercredi :

Commune d'Aix-en-Provence

-voir plan détaillant les ALSH de la Commune

Liste des accueils de loisirs périscolaires élémentaires par commune signataire de la convention Plan mercredi :

Commune d'Aix-en-Provence

-Voir plan détaillant les ALSH de la commune

Liste des accueils de loisirs périscolaires mixtes (maternels et élémentaires) par commune signataire de la convention Plan mercredi :

Commune d'Aix-en-Provence

-Voir plan détaillant les ALSH de la Commune

Nombre de places ouvertes le mercredi par commune signataire de la convention Plan mercredi :

Commune d'Aix-en-Provence

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : 592 + ouverture novembre 2018 Ecole S. Veil 42 places = 634 places

Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : 750+ ouverture novembre 2018 Ecole S. Veil 36 places = 786 places

Activités :

- activités artistiques
- activités scientifiques
- activités civiques
- activités numériques
- activités de découverte de l'environnement
- activités éco-citoyennes
- activités physiques et sportives

Partenaires :

- associations culturelles
- associations environnementales
- associations sportives
- équipe enseignante
- équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)
- structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)

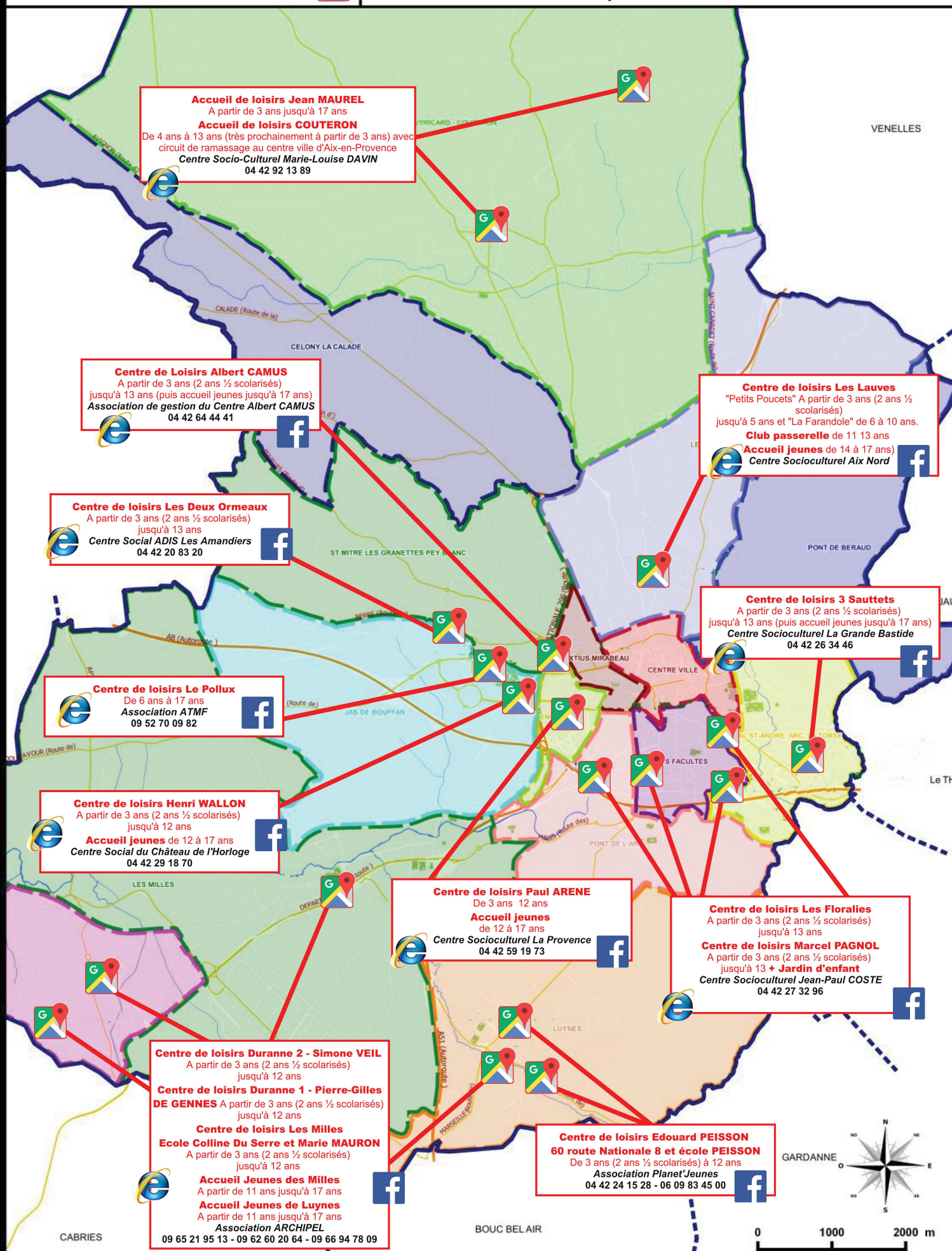
-Directions municipales porteuses de projet et de dispositifs (ex préparation et participation des ALSH au carnaval ou à l'opération « la grande lessive », accueil des ALSH par les équipes de médiation des musées, journée de l'europe etc..

Intervenants (en plus des animateurs) :

- intervenants associatifs rémunérés
- intervenants associatifs bénévoles
- intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)
- parents
- enseignants
- personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.)



Au lundi 8 juillet 2019



VILLE D'AIX-EN-PROVENCE
AXES DE DEVELOPPEMENT DU PLAN MERCREDI PEDT 2019-2020

Axe 1 : La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

(Document de travail EG/DAE) Mise à jours le 26 juin 2019

Gestionnaires	Nombre d'ALSH géré	Mise en cohérence du/des projets d'école et du projet pédagogique de l'ALSH	Déclinaison des parcours éducatifs sur les différents temps scolaires	Collaboration équipes sur les projets IEN – Périscolaire – ALSH	Mutualisation des locaux	Mutualisation du matériel (avec convention)	Intégration de l'équipe d'animation aux instances de pilotage du PEDT	Rencontres conseils d'école équipe ALSH	Charte et suivi de la qualité Procédures – Réunion de calage – EDL – État des lieux – Travaux – Concertation ...		
									Procédures ALSH – Affaires scolaires (entretien / ménage / satellite)	Collaboration IEN et le périscolaire (communication / partage d'information & communication / projets)	Réunions de travail inter-équipes
ARCHIPEL	3	OUI Suite à leur rencontre avec l'équipe éducative du Conseil d'École l'équipe de l'ALSH a relevé plusieurs axes de travail communs.	OUI Réunions trimestrielles sur l'accueil du mercredi avec des formules au choix pour les familles.	OUI En construction	OUI : convention et avenant pour locaux scolaires dont cuisine satellite	OUI Convention en cours sur Simone VEIL Convention à rédiger sur les 2 autres sites	Oui : participation aux réunions de travail mises en place par la Ville	OUI Présentation effective de leurs projets pédagogiques et éducatifs au Conseils d'écoles	OUI Etat des lieux : Entrée et sortie / locaux et cuisine satellite + ménage...	OUI Secteur d'expérimentation	OUI Rencontres régulières
ATMF	1	Il est proposé à l'ATMF d'intégrer l'école Château Double à la rentrée 2019-2020. L'ATMF mettra en cohérence le projet pédagogique de l'ALSH avec le projet d'école	A adapter : avec information en direction des familles, formation des animateurs, et accompagnement des enfants en lien avec l'école.	A construire	En cours sur le groupe scolaire Château Double	A mettre en place	Oui : participation aux réunions de travail mises en place par la Ville	A mettre en place	A mettre en place	A mettre en place	Relation animateur famille : déroulement des journées, encadrement de enfants et évaluation. Rapprochement équipe éducative de l'école à mettre en œuvre
AGC A Camus	1	OUI : articulation de l'Accueil sur trois sites : le Centre Albert CAMUS – l'Espace Jaïda MEZZIANE, et le groupe scolaire Frédéric CORSY	OUI un travail est engagé en lien avec l'école	OUI Participation projets de réussite éducative et accompagnement des classes vertes... avec participation des animateurs de l'ACM Ecoles et Collèges (Ecoles château double, Mistral, Collège Rocher du Dragon)	Oui : convention et avenant pour locaux scolaires dont cuisine satellite	A développer	Oui : participation aux réunions de travail mises en place par la Ville	OUI	État des lieux : Entrée et sortie / locaux et cuisine satellite + ménage	OUI : collaboration régulières	OUI : analyse du travail en référence au projets pédagogiques. Préparation des programmes d'activités et des projets spécifiques. Partage de ressources documentaires.
CSC ADIS Les Amandiers	1	OUI : Travail en cours avec dominante émergente sur la thématique Environnement et développement durable	OUI : lien à renforcer avec l'école des Deux Ormeaux et lien à établir avec Joseph d'Arbaud	A développer	Oui : convention et avenant pour locaux scolaires dont cuisine satellite	A développer	Oui : participation aux réunions de travail mises en place par la Ville	OUI	État des lieux : Entrée et sortie / locaux et cuisine satellite + ménage	A développer	A développer
CS Aix Nord	1	OUI – articulation avec l'école des Lauves	OUI – en assurant le lien avec l'école et la famille	OUI : réussite éducative ; accueil des exclus...)	Oui : convention et avenant pour locaux scolaires dont cuisine satellite	A développer	Oui : participation aux réunions de travail mises en place par la Ville	OUI	État des lieux : Entrée et sortie / locaux et cuisine satellite + ménage	OUI	OUI en mode projet

VILLE D'AIX-EN-PROVENCE
AXES DE DEVELOPPEMENT DU PLAN MERCREDI PEDT 2019-2020

Axe 1 : La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

(Document de travail EG/DAE) Mise à jours le 26 juin 2019

Gestionnaires	Nombre d'ALSH géré	Mise en cohérence du/des projets d'école et du projet pédagogique de l'ALSH	Déclinaison des parcours éducatifs sur les différents temps scolaires	Collaboration équipes sur les projets IEN – Périscolaire – ALSH	Mutualisation des locaux	Mutualisation du matériel (avec convention)	Intégration de l'équipe d'animation aux instances de pilotage du PEDT	Rencontres conseils d'école équipe ALSH	Charte et suivi de la qualité Procédures – Réunion de calage – EDL – État des lieux – Travaux – Concertation ...		
									Procédures ALSH – Affaires scolaires (entretien / ménage / satellite)	Collaboration IEN et le périscolaire (communication / partage d'information & communication / projets)	Réunions de travail inter-équipes
CSC Château de l'Horloge	1	OUI – Secteur d'expérimentation. Un travail est amorcé avec les directeurs des écoles Henri WALLON et l'équipe en charge du périscolaire de la Ville	OUI : l'objectif consiste à sensibiliser les enfants aux valeurs citoyennes par groupe mélangés sur l'heure du conte et les ateliers web-radio CP CE1 CE2 CM1 CM2 en lien avec l'école.	OUI exemple : projet d'atelier langue, lecture et écriture, mixant les publics ALSH, École et périscolaire.	Oui : convention et avenant pour locaux scolaires dont cuisine satellite	OUI Secteur d'expérimentation	Oui : participation aux réunions de travail mises en place par la Ville	OUI	État des lieux : Entrée et sortie / locaux et cuisine satellite + ménage	OUI Secteur d'expérimentation avec un coordinateur de la Direction de l'Éducation (Ville d'Aix-en-Provence)	OUI depuis 2019
CSC La Grande Bastide	1	OUI : travail en collaboration avec l'école des 3 Sautets	OUI : implication des familles et des acteurs éducatifs au sens large pour les 3-6 ans, les 6-12 ans et les 13-17 ans (place des jeunes dans le quartier et dans la Ville)	Oui : ALSH en soirée en prolongement de l'école.	Oui : convention et avenant pour locaux scolaires dont cuisine satellite	A développer	Oui : participation aux réunions de travail mises en place par la Ville	OUI	État des lieux : Entrée et sortie / locaux et cuisine satellite + ménage	OUI	Oui Rencontres régulières
CSC La Provence	1	OUI : travail en collaboration avec le groupe scolaire Paul ARENE	Écriture d'un projet commun avec tous les acteurs pédagogiques pour mieux définir les parcours éducatifs sur les différents temps scolaires	OUI : Mise en place d'espace particuliers pour permettre le fonctionnement des différents accueils sur les différentes tranches d'âge. La mission étant de fédérer les différentes équipes pédagogiques.	Oui : convention et avenant pour locaux scolaires dont cuisine satellite	A développer	Oui : participation aux réunions de travail mises en place par la Ville	OUI	État des lieux : Entrée et sortie / locaux et cuisine satellite + ménage	A développer	Le centre social souhaite que le projet éducatif devienne un outil de mobilisation, d'implication et de participation de la communauté éducative avec une réflexion sur la cohérence et la complémentarité de l'ensemble des intervenants éducatifs autour de l'enfant.
CSC JP Coste	2	OUI – Secteur d'expérimentation. Un travail est amorcé avec les directeurs des écoles Pagnol et Les Florales et les équipes en charge du périscolaire de la Ville	L'équipe construit des projets d'animation généralement au mois de mai et juin avec les parents, les enfants et les animateurs, pour définir le plan d'activité sur les différents temps éducatifs.	OUI avec un accompagnement par la Coordinatrice de la Direction de l'Éducation (Ville)	Oui : convention et avenant pour locaux scolaires dont cuisine satellite	OUI Secteur d'expérimentation Convention en cours	Oui : participation aux réunions de travail mises en place par la Ville	OUI	État des lieux : Entrée et sortie / locaux et cuisine satellite + ménage	OUI Secteur d'expérimentation	OUI Secteur d'expérimentation
CSC Davin	2	OUI avec les Groupes scolaires de Puyricard et Couteron	Objectifs spécifiques pour les différents publics : petite-enfance, ACM, familles avec les acteurs éducatifs	Travail régulier entre les équipes bénévoles, et le personnel pédagogique salariés. ALSH en soirée en prolongement de l'école.	Oui : convention et avenant pour locaux scolaires dont cuisine satellite	A développer	Oui : participation aux réunions de travail mises en place par la Ville	OUI	État des lieux : Entrée et sortie / locaux et cuisine satellite + ménage	OUI	A développer

VILLE D'AIX-EN-PROVENCE
AXES DE DEVELOPPEMENT DU PLAN MERCREDI PEDT 2019-2020

Axe 1 : La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

(Document de travail EG/DAE) Mise à jours le 26 juin 2019

Gestionnaires	Nombre d'ALSH géré	Mise en cohérence du/des projets d'école et du projet pédagogique de l'ALSH	Déclinaison des parcours éducatifs sur les différents temps scolaires	Collaboration équipes sur les projets IEN – Périscolaire – ALSH	Mutualisation des locaux	Mutualisation du matériel (avec convention)	Intégration de l'équipe d'animation aux instances de pilotage du PEDT	Rencontres conseils d'école équipe ALSH	Charte et suivi de la qualité Procédures – Réunion de calage – EDL – État des lieux – Travaux – Concertation ...		
									Procédures ALSH – Affaires scolaires (entretien / ménage / satellite)	Collaboration IEN et le périscolaire (communication / partage d'information & communication / projets)	Réunions de travail inter-équipes
Planet Jeunes	1	Prise en compte du projet d'école avec consolidation et méthodologie à renforcer.	OUI : prise en compte des différents publics et des différentes tranches d'âges	Travail en cours	Oui : convention et avenant pour locaux scolaires dont cuisine satellite	A développer	Oui : participation aux réunions de travail mises en place par la Ville	En cours	État des lieux : Entrée et sortie / locaux et cuisine satellite + ménage	En cours	A développer
11	15										

VILLE D'AIX-EN-PROVENCE
AXES DE DEVELOPPEMENT DU PLAN MERCREDI PEDT 2019-2020

Axe 2 : Accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

(Document de travail EG/DAE) Mise à jours le 26 juin 2019

Gestionnaires	Nombre d'ALSH géré	Inclusion des enfants en situation de handicap	Inclusion des enfants en PAI	Mixité sociale	Gratuité ou tarification progressive LEA	Politique d'information des familles						
						Site internet / facebook	Prospectus / programmes des activités et des sorties	Fonctionnement De l'accueil	Tarifs	Règlement intérieur	Projets pédagogiques	Transmission des informations pour diffusion par la collectivité
ARCHIPEL	3	OUI (sessad'apar actif et Parons en cours)	OUI Prise en compte des particularités des enfants	OUI	Pas de gratuité mais tarification progressive Conventionné LÉA	OUI	OUI	Mercredis et vacances scolaires De 3 à 17 ans Accueil entre 7h30 et 9h00 Départs entre 17h et 18h30	Tarification progressive suivant QF CAF => LÉA Adhésion : 35 € / an De 4,51 à 22 euros par jour / par enfant avec repas	OUI Obligation réglementaire	OUI Obligation réglementaire	OUI À la demande
ATMF	1	OUI : en fonction des situations et des demandes	OUI	OUI : avec rayonnement sur le quartier du Jas de Bouffan	Pas de gratuité mais tarification progressive Conventionné LÉA	OUI	OUI	Mercredis et vacances scolaires de la Toussaint à juillet De 6 à 17 ans Accueil de 9h00 À 17h	Tarification progressive suivant QF CAF => LÉA Adhésion : 20 € / an De 1,50 à 7 euros par jour / par enfant +2 € par repas	OUI Obligation réglementaire	OUI Obligation réglementaire	OUI A la demande
AGC A Camus	1	OUI Enfants et animateurs ayant handicapé (+ Trouble du comportement mais pas encore d'AVS)	OUI	OUI avec ouverture sur les quartiers environnants et le centre ville	Pas de gratuité mais tarification progressive Conventionné LÉA	OUI	OUI	Mercredis et vacances scolaires De 2 ans ½ scolarisé à 17 ans Accueil à partir de 8h jusqu'à 18h	Tarification progressive suivant QF CAF => LÉA Adhésion Annuelle : 15 € par famille ou 7,50 par individus + De 3,50 à 9 euros par jour / par enfant avec repas	OUI Obligation réglementaire	OUI Obligation réglementaire	OUI à la demande
CSC ADIS Les Amandiers	1	OUI l'ACM peut accueillir des enfants nécessitant un encadrement particulier compatible avec la constitution des équipes	OUI	OUI avec rayonnement sur le quartier du Jas de Bouffan et sur le quartier Les Granettes – Saint Mître	Pas de gratuité mais tarification progressive Conventionné LÉA	OUI	OUI	Mercredis et vacances scolaires De 3 à 12 ans Accueil de 7h30 jusqu' à 18h (fermeture 3 semaines en août)	Tarification progressive suivant QF CAF => LÉA Adhésion Annuelle : 20 € par famille De 3,50 à 22 euros par jour / par enfant avec repas	OUI Obligation réglementaire	OUI Obligation réglementaire	OUI à la demande

VILLE D'AIX-EN-PROVENCE
AXES DE DEVELOPPEMENT DU PLAN MERCREDI PEDT 2019-2020

Axe 2 : Accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

(Document de travail EG/DAE) Mise à jours le 26 juin 2019

Gestionnaires	Nombre d'ALSH géré	Inclusion des enfants en situation de handicap	Inclusion des enfants en PAI	Mixité sociale	Gratuité ou tarification progressive LEA	Politique d'information des familles						
						Site internet / facebook	Prospectus / programmes des activités et des sorties	Fonctionnement De l'accueil	Tarifs	Règlement intérieur	Projets pédagogiques	Transmission des informations pour diffusion par la collectivité
CS Aix Nord	1	Non communiqué	OUI	OUI avec rayonnement sur les lieux de vie de BEISSON, Saint Eutrope, les résidences Tivoli, Loubassane, Saint Donat, Campagne Nègre, Les Hauts de Brunet, Célony et la campagne Aixoise des quartiers nord et les zones en contrat de Ville	Pas de gratuité mais tarification progressive Conventionné LÉA	OUI	OUI	Mercredis et vacances scolaires (Fermeture 2 semaines en août et 1 semaine à Noël) De 3 à 12 ans (+ Accueil Jeunes 11 à 17 ans) Accueil de 7h30 jusqu' à 18h les mercredis Accueil de 7h30 jusqu' à 17h les vacances avec ponctuellement des nocturnes (soirées) jusqu'à 23h00	Tarification progressive suivant QF CAF => LÉA Adhésion annuelle + De 3,52 à 14,40 euros par jour / par enfant avec repas	OUI Obligation réglementaire	OUI Obligation réglementaire	OUI à la demande
CSC Château de l'Horloge	1	NON	OUI : variable en fonction des périodes (en moyenne de 5 à 10 enfants)	OUI : rayonnement sur le Jas de Bouffan et à la marge sur les quartiers voisins.	Pas de gratuité mais tarification progressive Conventionné LÉA	OUI	OUI	Mercredis et vacances scolaires De 3 à 12 ans (+ Pôle Jeunesse de 13 à 17 ans) Accueil de 7h30 à 17h45	Tarification progressive suivant QF CAF => LÉA Adhésion Annuelle + De 3,90 à 17 euros par jour / par enfant avec repas	OUI Obligation réglementaire	OUI Obligation réglementaire	OUI spontanément
CSC La Grande Bastide	1	OUI : accueil d'enfants handicapés mentaux et parfois physique. Projet éducatifs et pédagogiques mis en place en ce sens. Formation régulière des équipes.	OUI : mesure d'information avec fiches sanitaires à disposition. Aménagement d'horaires. Condition d'aménagement des repas....	OUI Public Val Saint André, Torse, 3 Sautets Montaignet, etc..	Pas de gratuité mais tarification progressive Non conventionné LÉA	OUI	OUI	Mercredis et vacances scolaires De 3 à 12 ans (+ Accueil Jeunes 13 à 17 ans) Accueil de 7h30 à 18h	Tarification progressive suivant QF Adhésion Annuelle : 22 € + De 7,04 à 24 euros par jour / par enfant avec repas	OUI Obligation réglementaire	OUI Obligation réglementaire	OUI à la demande

VILLE D'AIX-EN-PROVENCE
AXES DE DEVELOPPEMENT DU PLAN MERCREDI PEDT 2019-2020

Axe 2 : Accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

(Document de travail EG/DAE) Mise à jours le 26 juin 2019

Gestionnaires	Nombre d'ALSH géré	Inclusion des enfants en situation de handicap	Inclusion des enfants en PAI	Mixité sociale	Gratuité ou tarification progressive LEA	Politique d'information des familles						
						Site internet / facebook	Prospectus / programmes des activités et des sorties	Fonctionnement De l'accueil	Tarifs	Règlement intérieur	Projets pédagogiques	Transmission des informations pour diffusion par la collectivité
CSC La Provence	1	OUI : prise en compte d'éléments médicaux, socio-économiques, familiaux. Attention donnée au respect de la vie individuelle et collective de chaque enfant.	OUI : information sur le régime particulier des enfants et les mesures d'urgence à mettre en place en cas de difficultés. Contact Parents – Enfants – Équipes pédagogiques sur les accompagnements spécifiques des enfants accueillis	OUI Encagnane, Centre Ville, Corsy et Jas de Bouffan	Pas de gratuité mais tarification progressive Non conventionné LÉA	OUI	OUI	Mercredis et vacances scolaires De 3 à 12 ans (+ Pôle Jeunesse de 13 à 17 ans) Accueil de 7h45 à 18h	Tarification progressive suivant QF Adhésion Annuelle : 18 € + De 6 à 16 euros par jour / par enfant avec repas	OUI Obligation réglementaire	OUI Obligation réglementaire	OUI à la demande
CSC JP Coste	2	Le centre social s'appuie sur la législation en vigueur pour l'accueil d'enfants en situation de handicap	Des services sur mesure sont mis en place pour l'accueil des enfants ayant des besoins particuliers	OUI Quartiers Les Facultés, Pont de l'Arc, Fenouillères et Centre Ville.	Pas de gratuité mais tarification progressive Conventionné LÉA	OUI	OUI	Mercredis et vacances scolaires De 3 à 17 ans Accueil de 7h30 à 18h30	Tarification progressive suivant QF Adhésion Annuelle : 30 € + De 4,09 à 20 euros par jour / par enfant avec repas	OUI Obligation réglementaire	OUI Obligation réglementaire	OUI à la demande
CSC Davin	2	En projet (dossier déposé à la CAF)	Des services sur mesure sont mis en place pour l'accueil des enfants ayant des besoins particuliers	Oui Enfants de Puyricard Couteron et ramassage des enfants du Centre Ville : échanges avec les autres accueils de loisirs	Pas de gratuité mais tarification progressive Non conventionné LÉA..	OUI	OUI	Mercredis et vacances scolaires De 3 à 17 ans Accueil de 7h45 à 18h30	Tarification progressive suivant QF Adhésion Annuelle : 20 € + De 8,85 à 24,10 euros par jour / par enfant avec repas	OUI Obligation réglementaire	OUI Obligation réglementaire	OUI à la demande
Planet Jeunes	1	OUI : un animateur est dédié spécifiquement à l'enfant concerné si le handicap le nécessite.	Prise en charge individualisée de chaque enfant notamment sur la préparation des repas en accord avec les parents.	OUI : Luynes, ZI Les Milles – Duranne, Pont de l'Arc, et quelques enfants de Vitrolles et de Marseille dont les parents travaillent sur Aix	Pas de gratuité mais tarification progressive Non conventionné LÉA..	Facebook	OUI	Mercredis et vacances scolaires De 3 à 12 ans Accueil de 8h à 18h	Tarification progressive suivant QF Adhésion Annuelle de 25 à 45 € + De 8 à 18 euros par jour / par enfant avec repas	OUI Obligation réglementaire	OUI Obligation réglementaire	OUI à la demande
11	15											

VILLE D'AIX-EN-PROVENCE
AXES DE DEVELOPPEMENT DU PLAN MERCREDI PEDT 2019-2020

Axe 3 : Mise en valeur de la richesse des territoires

(Document de travail EG/DAE) Mise à jours le 26 juin 2019

Gestionnaires	Nombre d'ALSH géré	Découverte du territoire (institutions – environnement naturelle – patrimoine historique et culturel	Construction de partenariat avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.) les associations d'éducation populaires, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques)	Implication des habitants dans les projets pédagogiques (interventions ponctuelles ou régulières de parents, bénévoles, agents territoriaux, etc.)	Proposition de partenariat (conservatoire – musée – culture)	Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs de l'enfant : il établi des liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives
ARCHIPEL	3	OUI Exemple : The camp ; GTP ; Camp des milles ; Skate parc ; Micros sites sportifs ; Fête des ALSH ; Piscines ; Musées (Caumon) ; Bibliothèque Méjanas ; MUCEM, Centre Information Famille	Sorties à la journée...	OUI Habitants Agents territoriaux	OUI avec les associations du territoire (Durance Animation ; Amis de l'Instruction Laïque ...)	OUI : rôle de coordination sur les territoires avec les différentes structures intervenants sur les quartiers Les Milles, La Durance et Luynes. L'association Saint Michel, CSC Jean-Paul COSTE, Durance Animation, SESSAD, APAR
ATMF	1	OUI : activités tournées vers les sorties et la découverte du territoire après validation des enfants et du groupe. Planétarium, musées, ... Permettre aux jeunes de s'ouvrir vers la cité et de participer à la vie de leurs quartiers	Sorties à la journées très fréquentes...	Relation avec les parents et participation au contrat de Ville Travail autour des conception et préoccupations citoyennes. La Cellule familiale en lien avec l'école.	PRODAS	OUI en tant qu'organisateur de temps forts durant l'année.
AGC A Camus	1	OUI Exemples : Atelier Cézanne, Vasarely, Vendôme, Planétarium, Parcs et jardins, micro-sites sportifs etc.	Sorties à la journée et activités de découverte : cinéma, théâtre, milieu urbain et autres milieux.	OUI Parents + Enseignants	MOMAIX ; PRODAS ; Culture (carnaval)...	OUI (organisation notamment d'animations et de séjours mutualisés avec d'autres gestionnaire ACM dans des fonctions de coordination)
CSC ADIS Les Amandiers	1	OUI Pacs, musées, discovery days, Equipements sportifs, culturels, Jardins, etc.	Sorties à la journées...	OUI Familles Habitants & Agents territoriaux	MOMAIX ; PRODAS ; ADDAP13 ; France Nature Environnement ; Maison Provençale Jeunesse et Sports ; Fondation Vasarely ; ...	OUI
CS Aix Nord	1	OUI : l'association anime un pôle culturel qui permet des liens pour développer une offre variée	Sorties à la journées...	OUI Habitants – Jeunes	MOMAIX ; PRODAS ; ADDAP13	OUI (organisation notamment d'animations avec le tissu associatif dans des fonctions de coordination)
CSC Château de l'Horloge	1	OUI Participation à tous les évènements de la Ville et thématiques importantes : Carnaval, La Grande Lessive , Journée des droits de la femme, journée des droits de l'enfant, grande fête des ALSH, ...	Sorties à la journées...	OUI Familles Habitants & Agents territoriaux	Liens réguliers avec la Maison de Provence de La Jeunesse et Des Sports (Département) : PRODAS ; Fondation Vasarely ; Planétarium ; Bibliothèque Méjanas ; muséum et musés ; CIAM	OUI (organisation notamment d'animations avec le tissu associatif dans des fonctions de coordination)
CSC La Grande Bastide	1	Oui Pacs de la Ville (torse, Saint Mître, Cuques, ...) Musées (Granet, Caumont, ...), Sainte Victoire, Forêt, Garrigues, ferme pédagogique, apiculteur, ...	Sorties à la journées... adaptées suivant les plannings et les saisons.	OUI Familles Habitants & Agents territoriaux	Partenariat avec la Ville d'Aix-en-Provence par le biais du dispositif MOMAIX pour permettre l'accès aux théâtres d'Aix-en-Provence (Les Ateliers, Le Théâtre d'Aix, Antoine VITEZ...) - PRODAS et partenariat associatifs	OUI (organisation notamment d'animations avec le tissu associatif dans des fonctions de coordination + implication des associations partenaire dans le projet social)
CSC La Provence	1	OUI Pacs, musées, discovery days etc.	Sorties à la journées... rédaction de fiches actions en partenariat pour les séjours et les sorties avec choix du lieu et des activités.	OUI Habitants – Familles – Jeunes	MOMAIX ; PRODAS ; musée Granet	OUI (coordination d'activités avec les structures associatives du quartier et les bailleurs sociaux)
CSC JP Coste	2	OUI Pacs, musées, discovery days, Equipements sportifs, culturels, Jardins, etc.	Sorties à la journées... Carnaval d'Aix, Atelier Jasmin, séjours accessoires.	OUI Habitants – Familles – Jeunes	MOMAIX ; Musée Granet ; Maison de retraite médicalisée La Bastide du Figuier (intergénérationnel) Théâtres aixois, etc...	OUI (organisation notamment d'animations avec le tissu associatif dans des fonctions de coordination)
CSC Davin	2	OUI Parcs, jardins, Musées, visites guidées de la Ville	Sorties à la journées... sur les thèmes de l'écocitoyenneté et les nouvelles technologies, le sport, la nature et l'environnement.	OUI Habitants – Familles et jeunes	MOMAIX ; musée Granet ; rencontres sportives inter-ALSH ; Ludothèque de Puyricard...	OUI (organisation notamment d'animations avec le tissu associatif dans des fonctions de coordination)

VILLE D'AIX-EN-PROVENCE
AXES DE DEVELOPPEMENT DU PLAN MERCREDI PEDT 2019-2020

Axe 3 : Mise en valeur de la richesse des territoires

(Document de travail EG/DAE) Mise à jours le 26 juin 2019

Gestionnaires	Nombre d'ALSH géré	Découverte du territoire (institutions – environnement naturelle – patrimoine historique et culturel	Construction de partenariat avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.) les associations d'éducation populaires, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques)	Implication des habitants dans les projets pédagogiques (interventions ponctuelles ou régulières de parents, bénévoles, agents territoriaux, etc.)	Proposition de partenariat (conservatoire – musée – culture)	Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs de l'enfant : il établi des liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives
Planet Jeunes	1	OUI Aix-en-Provence et Gardanne GTP, Caumont, Fondation Vasarely, Eco-musée de Gardanne, Fabrique des Calissons du Roy René, apiculteur, planétarium, bibliothèque Méjanes, Parcs municipaux Aixois, The Camp, Fête des ALSH, Indian forest, La Pignata, Climb'up, piscine de l'oliveraie, parcs à thèmes...	Sorties à la journées... sur les thèmes de la citoyenneté, laïcité, vivre ensemble et visites à la carte.	OUI Habitants commerçants – Familles et les jeunes	Théâtres Aixois (petit duc ; ateliers ; ...)	OUI Travail en vu de mutualiser les actions avec ARCHIPEL et la Mairie Annexe (exemple : Carnaval de Luynes...)
11	15					

VILLE D'AIX-EN-PROVENCE
AXES DE DEVELOPPEMENT DU PLAN MERCREDI PEDT 2019-2020

Axe 4 : Le développement des activités éducatives de qualité

(Document de travail EG/DAE) Mise à jours le 26 juin 2019

Gestionnaires	Nombre d'ALSH géré	Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématique diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes, sportives.	Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée, en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.)	Les activités sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances	La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins exprimés par lui même ou par sa famille	Les activités sont le plus souvent organisées en cycles, dans une logique de parcours, de façon à respecter une progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, ...)	Accompagnement BAFA Citoyen Aixois	Ambitions éducatives			
								L'ALSH est cosignataire du PEDT en cours de validité	Le cadre contractuel permet l'évaluation initiale des critères qualitatifs nécessaires à la validation du projet	Au moment de l'examen du PEDT le gestionnaire est déjà connu, accompagné, soutenu par les partenaires institutionnels pour la gestion d'un ou plusieurs ACM	
ARCHIPEL	3	OUI : réunion des animateurs (journalier, à la semaine et au mois) pour préparer les activités thématiques choisies	OUI : L'équipe pédagogique se réunit pour faire un bilan général des séjours au sein des ALSH notamment sur les temps commun de la vie quotidienne (Accueil, repas, transport).	OUI	OUI : thématiques des activités choisies avec les enfants. Enfants acteurs dans les animations proposées.	OUI : Aménagement liés aux évolutions des normes réglementaires et des projets.	OUI Participation en tant que tuteur et jury	3	Mise en œuvre du plan mercredi en fonction du cadre réglementaires des ALSH Groupe de travail avec la Ville et les Conseils d'École afin d'assurer une réelle co-éducation	- Respect de la charte qualité Plan Mercredi - Convention spécifiques avec l'État et la CAF	OUI ALSH connu et intégré au précédent CEJ
ATMF	1	OUI : activités physiques, manuelles et éducatives avec participation active des animateurs pour construire les liens entre les enfants et les adultes référents.	OUI : création d'un programme d'activités avec les jeunes et participation au temps de regroupement collectif. (Accueil, repas, transports, discipline, sécurité)	OUI avec encadrement d'animateurs qualifiés et par tranche d'âge. Par ses actions l'ATMF veut contribuer au fait que les enfants bénéficient d'une éducation qui contribue à leur culture générale et leur permette de développer leur facultés de jugement personnel et leur sens des responsabilités.	OUI : enfants participant aux choix des activités et sorties. Enfants autonomes et citoyens. Echanges réguliers entre les enfants et les animateurs notamment sur les temps calmes des repas.	OUI. Organisation d'activités physiques et ludiques : sport, peinture, DVD, livres et lecture. Avec prise en compte du groupe mais aussi de chaque enfant dans son individualité.	NON (attente de locaux scolaires)	0	L'ALSH est intégré à la démarche d'actualisation du PEDT : intégration de locaux scolaires à Château Double	Travail en équipe Animation d'activités Implication et engagement des parents Assiduité et ponctualité	OUI ALSH connu et intégré au précédent CEJ

VILLE D'AIX-EN-PROVENCE
AXES DE DEVELOPPEMENT DU PLAN MERCREDI PEDT 2019-2020

Axe 4 : Le développement des activités éducatives de qualité

(Document de travail EG/DAE) Mise à jours le 26 juin 2019

Gestionnaires	Nombre d'ALSH géré	Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes, sportives.	Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée, en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.)	Les activités sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances	La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins exprimés par lui-même ou par sa famille	Les activités sont le plus souvent organisées en cycles, dans une logique de parcours, de façon à respecter une progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, ...)	Accompagnement BAFA Citoyen Aixois	Ambitions éducatives			
								L'ALSH est cosignataire du PEDT en cours de validité	Le cadre contractuel permet l'évaluation initiale des critères qualitatifs nécessaires à la validation du projet	Au moment de l'examen du PEDT le gestionnaire est déjà connu, accompagné, soutenu par les partenaires institutionnels pour la gestion d'un ou plusieurs ACM	
AGC A Camus	1	OUI : jeux sous différentes formes (sportifs, d'équipes, de société, de construction, de fiction, et grands jeux) – Activités d'expression manuelle et de découverte – activités physiques et sportives, lecture, contes, animations dans la rue au sein du quartier.	OUI : temps d'accueil du matin et du soir propice à la relation avec les différents acteurs éducatifs. Modification des horaires à la demande. Affichage des programmes d'activités.	OUI : adaptation des activités en fonction des âges et des socles de compétence.	OUI : Mise en place de temps d'écoute, d'échange et de parole avec prise de décision collective sur la vie du centre et le programme de la journée entre enfants et adultes	OUI Des règles sont mises en place en fonction du déroulement des vacances, de certains événements et sur proposition des enfants. Ces règles évoluent tout au long de l'année.	OUI En tant que tuteur (indisponible pour le jury)	1	Mise en œuvre du plan mercredi en fonction du cadre réglementaires des ALSH Groupe de travail avec la Ville et les Conseils d'École afin d'assurer une réelle co-éducation	- Mise en place d'une grille d'évaluation avec outils et méthodes à disposition : réunions, discussions, observations et questionnaires.	OUI ALSH connu et intégré au précédent CEJ
CSC ADIS Les Amandiers	1	OUI : sensibilisation à l'écologie, autonomie, socialisation, citoyenneté, vivre ensemble, expression personnelle et collective, mixité et passerelle entre les âges.	OUI	Travail en cours	OUI : encourager la prise de parole et d'initiative chez les plus grands.	OUI : parcours de sensibilisation à la faune et à la flore, tri des déchets, sorties dans les espaces naturelles, créativité et expression artistiques collectives. Rencontres avec des domaines tels que les arts, le sport et la science	NON (pas répondu)	0	Mise en œuvre du plan mercredi en fonction du cadre réglementaires des ALSH Groupe de travail avec la Ville et les Conseils d'École afin d'assurer une réelle co-éducation	Oui : Centre social reconnu sur le quartier	OUI ALSH connu et intégré au précédent CEJ
CS Aix Nord	1	OUI : activités adaptées en fonction des groupes d'âge (3-5 ans et 6-9 ans) : culture, sports, écologie.	OUI : esprit de groupe, solidarité, vivre ensemble, échanges discussions, droits et devoirs des enfants.	OUI : en lien avec les apprentissages fondamentaux par âges	OUI : Mise en place d'activités que l'enfant n'a pas l'habitude de pratiquer, développer l'esprit de créativité, de recherche, de dépassement de soi, autonomie, responsabilisation de l'enfant et du jeune « acteur de leurs loisirs ».	OUI : approfondissement des connaissances et développement de la curiosité dans les domaines des arts du sports et de la science.	OUI	1	Mise en œuvre du plan mercredi en fonction du cadre réglementaires des ALSH Groupe de travail avec la Ville et les Conseils d'École afin d'assurer une réelle co-éducation	Oui : Centre social reconnu sur le quartier	OUI ALSH connu et intégré au précédent CEJ

VILLE D'AIX-EN-PROVENCE
AXES DE DEVELOPPEMENT DU PLAN MERCREDI PEDT 2019-2020

Axe 4 : Le développement des activités éducatives de qualité

(Document de travail EG/DAE) Mise à jours le 26 juin 2019

Gestionnaires	Nombre d'ALSH géré	Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématique diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes, sportives.	Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée, en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.)	Les activités sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances	La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins exprimés par lui même ou par sa famille	Les activités sont le plus souvent organisées en cycles, dans une logique de parcours, de façon à respecter une progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, ...)	Accompagnement BAFA Citoyen Aixois	Ambitions éducatives			
								L'ALSH est cosignataire du PEDT en cours de validité	Le cadre contractuel permet l'évaluation initiale des critères qualitatifs nécessaires à la validation du projet	Au moment de l'examen du PEDT le gestionnaire est déjà connu, accompagné, soutenu par les partenaires institutionnels pour la gestion d'un ou plusieurs ACM	
CSC Château de l'Horloge	1	OUI : durant les vacances scolaires : projets inter-centres, sorties aquatiques sportives et culturelles.	OUI : temps de transition propice au repos : les animateurs veillent au silence pour ne pas perturber le repos des autres enfants. Vie collective, entraide, prise d'autonomie, échanges pendant les temps de repas. Organisation des temps d'accès aux toilettes...	OUI : mise en œuvre d'activités par tranche d'âge en rapport avec le programme de l'école, les activités évoluent suivant les besoins.	OUI : avec des fiches d'activités proposées pour structurer les idées des enfants. Autoévaluation par les enfants, détermination des écarts entre le prévu et le réalisé.	OUI : Après midi « passerelle » pour les 10-11 ans et 11-13 ans : Objectif principal = préparer le passage des enfants d' l'ACM élémentaire au groupe préados	OUI	1	Mise en œuvre du plan mercredi en fonction du cadre réglementaires des ALSH Groupe de travail avec la Ville et les Conseils d'École afin d'assurer une réelle co-éducation	Oui : Centre social reconnu sur le quartier	OUI ALSH connu et intégré au précédent CEJ
CSC La Grande Bastide	1	OUI : activités adaptées en fonction des groupes d'âge (3-5 ans et 6-9 ans) : culture, sports, écologie.	OUI : harmonisation des différentes activités dans le souci de susciter l'envie et l'expérimentation (peinture, dessin, expression corporelle et à caractère sportif, activités ludiques...). L'équipe coordonne les activités en acceptant les moments où l'enfant à besoin d'en sortir et de s'évader dans ses propres jeux de simulation	OUI : réflexion de l'équipe sur les projets éducatifs et pédagogiques avec accompagnement par des organismes de formation.	L'équipe est vigilante au point suivant : écoute et besoins de l'enfant ; agir de manière adaptée et concertée ; donner les moyens et les outils aux enfants pour qu'ils puissent découvrir, apprendre et s'exprimer d'eux même sans faire à leur place	La progressivité pédagogique est mise en place par : l'évaluation des actions ; l'analyse des difficultés ; l'enrichissement du projet pédagogique ; des réunions régulières (hebdomadaires et mensuelles).	OUI	1	Mise en œuvre du plan mercredi en fonction du cadre réglementaires des ALSH Groupe de travail avec la Ville et les Conseils d'École afin d'assurer une réelle co-éducation	Oui : Centre social reconnu sur le quartier	OUI ALSH connu et intégré au précédent CEJ
CSC La Provence	1	OUI : activités diversifiées, jeux éducatifs en collaboration avec les familles	OUI activités répondant aux besoins individuels et collectifs. Découverte, échanges, notions de plaisir à travers le jeu, temps de repos...	OUI : en début d'année les responsables d'accueils présentent les évaluations et les nouveaux projets pédagogiques. Les indicateurs sont affinés en fonction des socles communs.	OUI : travail collaboratif entre les différents acteurs : enfants, familles, animateurs....	OUI : Un programme est établi autour du vivre ensemble, du respect... Implication des familles sur les projets et leur réalisation finale.	OUI	1	Mise en œuvre du plan mercredi en fonction du cadre réglementaires des ALSH Groupe de travail avec la Ville et les Conseils d'École afin d'assurer une réelle co-éducation	Oui : Centre social reconnu sur le quartier	OUI ALSH connu et intégré au précédent CEJ

VILLE D'AIX-EN-PROVENCE
AXES DE DEVELOPPEMENT DU PLAN MERCREDI PEDT 2019-2020

Axe 4 : Le développement des activités éducatives de qualité

(Document de travail EG/DAE) Mise à jours le 26 juin 2019

Gestionnaires	Nombre d'ALSH géré	Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes, sportives.	Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée, en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.)	Les activités sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances	La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins exprimés par lui-même ou par sa famille	Les activités sont le plus souvent organisées en cycles, dans une logique de parcours, de façon à respecter une progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, ...)	Accompagnement BAFA Citoyen Aixois	Ambitions éducatives		
								L'ALSH est cosignataire du PEDT en cours de validité	Le cadre contractuel permet l'évaluation initiale des critères qualitatifs nécessaires à la validation du projet	Au moment de l'examen du PEDT le gestionnaire est déjà connu, accompagné, soutenu par les partenaires institutionnels pour la gestion d'un ou plusieurs ACM
CSC JP Coste	2	OUI : activités diversifiées, jeux éducatifs en collaboration avec les familles et les partenaires éducatifs du territoire	Pour accueillir les enfants, l'axe du projet social et les valeurs éducatives mises en place définissent un cadre suffisamment large pour permettre à l'équipe d'animation de discuter des orientations pédagogiques qu'elles souhaitent donner à leurs actions sur le terrain	Des réunions sont consacrées à l'écriture partagée des projets. Mise en place d'une méthodologie de travail pour le partage des socles communs à proposer : définition des objectifs opérationnels.	Proposition de valeurs de référence : humanisme, franchise, honnêteté, respect, écoute, justice, solidarité et entraide, partage, tolérance et liberté d'expression	OUI : importance donnée au sens des actions et aux parcours avec l'organisation des activités par des cycles théoriques et enfin concrétisés ces activités.	OUI 2	Mise en œuvre du plan mercredi en fonction du cadre réglementaires des ALSH Groupe de travail avec la Ville et les Conseils d'École afin d'assurer une réelle co-éducation	Oui : Centre social reconnu sur le quartier	OUI ALSH connu et intégré au précédent CEJ
CSC Davin	2	Activités bricolage, cuisine, jardinage, compost et tri sélectif, création d'un petit jardin aux plantes aromatiques, la mare sécurisée, l'écocitoyenneté, la bibliothèque...	OUI : activités de détente et de loisirs, babyfoot, jeux de société. Activités mises à disposition des temps libres et des temps d'activités. Proposition de tournois.	Aménagement des locaux en fonction des âges (moyens, grands, ...) espace multimédia, espace d'animation et dortoir pour les plus petits. Spécificité en lien avec les socles communs de compétences des enfants.	Organisation de rassemblement le soir, de temps calmes ou de siestes, recueil des avis et des envies des enfants pour aiguïser la curiosité et l'imagination de chacun.	La proximité pédagogique est organisée tout au long de l'année en faisant appel à des professeurs (danse théâtre, capoeira, hip-hop, judo, poterie, piano, ...). Un bilan concerté est effectué chaque année.	OUI 2	Mise en œuvre du plan mercredi en fonction du cadre réglementaires des ALSH Groupe de travail avec la Ville et les Conseils d'École afin d'assurer une réelle co-éducation	Oui : Centre social reconnu sur le quartier	OUI ALSH connu et intégré au précédent CEJ
Planet Jeunes	1	Activités écocitoyenne avec la SCOP SOC ANIM, théâtre forum, jardinage, rendez-vous du BIO	Animations de type chasse aux trésors, cluedo, troc patate, olympiades, grands jeux, activités manuelles, jeux de société, lecture, construction, ballades, ...	Chaque activité prend en compte les objectifs et les moyens éducatifs et sont développées parallèlement aux évolutions sociologiques et familiales. Les acteurs favorisent les compétences et les connaissances.	OUI : les projets sont construits avec les enfants pour permettre l'expression des envies, des besoins, et sont une base qui donne du sens aux projets. Les rythmes de l'enfant sont préservés.	Les cycles des enfants sont respectés : temps calmes, temps de sieste, activités à la carte en cas de besoins, prise en compte des individualités permettant à l'enfant de se construire et s'épanouir dans un climat éducatif de détente. Bilan annuel et restitutions.	OUI 1	Mise en œuvre du plan mercredi en fonction du cadre réglementaires des ALSH Groupe de travail avec la Ville et les Conseils d'École afin d'assurer une réelle co-éducation	Travail en équipe Animation d'activités Implication et engagement des parents	OUI ALSH connu et intégré au précédent CEJ

VILLE D'AIX-EN-PROVENCE
AXES DE DEVELOPPEMENT DU PLAN MERCREDI PEDT 2019-2020

Axe 4 : Le développement des activités éducatives de qualité

(Document de travail EG/DAE) Mise à jours le 26 juin 2019

Gestionnaires	Nombre d'ALSH géré	Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématique diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes, sportives.	Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée, en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.)	Les activités sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances	La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins exprimés par lui même ou par sa famille	Les activités sont le plus souvent organisées en cycles, dans une logique de parcours, de façon à respecter une progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, ...)	Accompagnement BAFA Citoyen Aixois	Ambitions éducatives		
								L'ALSH est cosignataire du PEDT en cours de validité	Le cadre contractuel permet l'évaluation initiale des critères qualitatifs nécessaires à la validation du projet	Au moment de l'examen du PEDT le gestionnaire est déjà connu, accompagné, soutenu par les partenaires institutionnels pour la gestion d'un ou plusieurs ACM
11	15						Besoins en nombre de stagiaires = 13			

PEDT 2019 - 2020 // Démarche qualité du Plan Mercredi

Projets éducatifs et pédagogiques des Accueils Collectifs de Mineurs Aixois

SECTEUR : LUYNES - LES MILLES – LA DURANNE

Association gestionnaire :
ARCHIPEL

ALSH Les Milles (Marie-MAURON et Coline du Serre)

ALSH Pierre Gilles DE GENNE (Durance 1)

ALSH Simone VEIL (Durance 2)

PEDT 2019 - 2020 // Démarche qualité du Plan Mercredi

Projets éducatifs et pédagogiques des Accueils Collectifs de Mineurs Aixois

Association gestionnaire :
ARCHIPEL

ALSH Les Milles (Marie-MAURON et Coline du Serre)

ALSH Pierre Gilles DE GENNE (Durance 1)

ALSH Simone VEIL (Durance 2)

Projet Educatif Archipel



Table des matières

1	LES OBJECTIFS DU PROJET EDUCATIF DE L'ASSOCIATION ARCHIPEL :.....	3
	I. Porter et développer collectivement des projets d'éducation populaire	3
	II. Impulser et développer un travail de coéducation en lien avec les différents acteurs	3
	III. Favoriser le temps de l'apprentissage de la vie collective, de la citoyenneté, de la solidarité et de la dignité humaine :	3
2	LES ACCUEILS DE LOISIRS	4
	I. Développement personnel de l'enfant :	4
	II. Participation active de l'enfant :	4
	III. Ouverture des accueils vers l'extérieur :	5
	IV. Encadrement de qualité pour les enfants :	5
3	LES MOYENS :.....	6
4	LA MISE EN ŒUVRE :.....	8
	I. Les Objectifs Généraux :.....	8
	II. Le Plan Mercredi.....	8
5	MODALITE DE FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE.....	9
	I. Au niveau de l'équipe Enfance/ Jeunesse :	9
	II. Au niveau des accueils de loisirs :	9
	III. Des bilans individuels sont réalisés en milieu et fin de session et sont basés sur :.....	10
6	CRITERES D'EVALUATION D'UN ANIMATEUR.....	11
7	ANNEXES	12

1 LES OBJECTIFS DU PROJET EDUCATIF DE L'ASSOCIATION ARCHIPEL :

I. Porter et développer collectivement des projets d'éducation populaire

- 1-Favoriser l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs pour tous
- 2-Promouvoir le mieux vivre ensemble dans toutes nos actions éducatives
- 3-Poursuivre la pratique d'activités éducatives, de loisirs, culturels et sportifs permettant le développement de nouvelles compétences et la responsabilisation des enfants

II. Impulser et développer un travail de coéducation en lien avec les différents acteurs

- 1-Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs
- 2-Renforcer la communication avec les parents et favoriser les échanges avec les autres acteurs de l'éducation
- 3-Lutter contre les inégalités en mettant en œuvre des pratiques pédagogiques croisées adoptées par l'ensemble des intervenants

III. Favoriser le temps de l'apprentissage de la vie collective, de la citoyenneté, de la solidarité et de la dignité humaine :

- 1-Développer les liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations
- 2-Développer l'éducation à l'environnement et au développement durable
- 3-Conforter une offre éducative respectant les rythmes de l'enfant

2 LES ACCUEILS DE LOISIRS

Les accueils de loisirs reçoivent les enfants aptes à la vie en collectivité, âgés de 3 à 17 ans. Ils permettent aux familles de bénéficier non seulement de lieux de garde mais aussi de véritables lieux de loisirs et ou de vacances.

ARTICLE 31 de la convention internationale des droits de l'enfant.

Les états parties reconnaissent à l'Enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives de son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique.

Les états parties respectent et favorisent le droit de l'Enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique, et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité.

Consciente de l'importance qu'il convient d'accorder à la qualité de l'accueil des enfants durant les temps de loisirs, l'association ARCHIPEL entend privilégier les structures extra-scolaires qui permettent d'instaurer un climat favorable à la sécurité physique et affective des enfants. Elle a la volonté de mettre en œuvre une action pertinente, cohérente et efficace. Elle s'appuie sur l'expérience et la compétence des équipes d'encadrement.

La mission des accueils de loisirs de L'Association ARCHIPEL est de mener une action éducative, sociale et culturelle afin de mieux maîtriser et orienter le temps libre des enfants.

Les actions menées sont complémentaires de celles de la famille et de l'école.

La mise en place d'une véritable équipe pédagogique attentive et dynamique participe au développement des capacités d'apprentissage de l'enfant.

I. Développement personnel de l'enfant :

L'équipe d'animation doit porter une vive attention aux besoins et attentes des enfants. Le temps de loisirs est sans doute pour l'enfant l'occasion de se détendre, de s'amuser, d'observer, de découvrir et d'acquérir des connaissances.

Les activités constituent les moments les plus propices au développement personnel de l'enfant en tenant compte de ses besoins physiologiques et psychologiques pour une meilleure et plus grande autonomie.

II. Participation active de l'enfant :

ARTICLE 12 de la Convention internationale des droits de l'enfant

Les états parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.

Les accueils de loisirs contribuent à la construction de l'identité sociale de l'enfant. Ils favorisent la socialisation de l'enfant par l'apprentissage lié à la vie de groupe. Ils favorisent un juste équilibre entre libertés et interdits.

Les accueils de loisirs sont des lieux qui permettent de rendre l'enfant acteur réel de ses loisirs par la pratique d'une citoyenneté active.

La participation accrue de l'enfant au sein d'un groupe s'accompagne de l'apprentissage de la responsabilité, de l'autonomie. L'enfant joue un rôle de citoyen libre et responsable grâce à la mise en place des conditions qui lui permettent de s'insérer et d'agir.

III. Ouverture des accueils vers l'extérieur :

Cette ouverture est nécessaire pour que les enfants connaissent encore mieux le patrimoine culturel et sportif de leur ville ainsi que l'environnement naturel.

Les accueils doivent être pleinement intégrés, par une participation active, aux projets des différents contrats (contrat enfance jeunesse...)

Un intérêt est apporté à la complémentarité des familles : associer celles-ci à la vie des différents accueils.

Il est important de développer et encourager les échanges inter-accueils et inter-communes.

Les accueils de loisirs ont pour vocation d'être des lieux permettant d'être accepté et reconnu de tous, contribuant à l'animation de la ville, ouverts sur la ville, le département, la région à travers ces manifestations d'animation.

Les accueils de loisirs prennent la place qui leur est due au sein de la population de leur territoire ; les enfants participent ainsi activement à la vie de leur cité.

IV. Encadrement de qualité pour les enfants :

Les relations entre adultes et enfants devront être marquées de confiance, de compréhension, d'écoute, de disponibilité et de respect mutuel. Un soin particulier est apporté à la sélection, au suivi et à la formation des équipes d'encadrement pour la constitution d'une équipe stable et durable.

3 LES MOYENS :

- **Les locaux :**

ACM Primaire Ecole Roumanille 13290 Les Milles
ACM Maternelle Ecole Coline de Serre 1320 Les Milles
ACM Maternelle/Primaire Ecole Pierre Gilles de Gennes La Duranne 13100 Aix-en-Provence
ACM Maternelle/Primaire Ecole Simone Veil 13290 Aix-en-Provence
Espace Jeunes des Milles 11-17 ans 13290 Les Milles
Espace Jeunes 11-17 ans Julien Cole 13080 Luynes

- **Les budgets :**

Une partie du budget d'équipement et de fonctionnement est proposée et gérée par le responsable de l'accueil.

Ce budget concerne les dépenses liées aux projets (matériel pédagogique, transport, pharmacie, alimentation mini-séjours, activités).

Un budget exceptionnel peut être accordé pour des projets spécifiques.

- **L'équipe :**

Sous la responsabilité de la direction, l'équipe se compose de deux Responsables de Secteur, sur l'antenne des Milles, M. Valerian Grieco, sur l'antenne de la Duranne, Mme Latifa Perez.

Chaque territoire dispose d'un adjoint pédagogique :

Luynes : Mme Melisande Vialet adjoint sur accueil jeunes

Les Milles : Mme Delphine Greck adjointe sur le groupe les maternelles, Mme Patricia Valmary-Roche adjointe sur le groupe des primaires.

La Duranne école Pierre Gilles de Gennes : Mme Juliette Bayet et Marine Scépé adjointes pédagogiques

La Duranne école Simone Veil : Mme Julie Achard Directrice ACM

Des animateurs, une vingtaine environ, diplômés à 70 %, sont recrutés tout au long de l'année.

- **L'activité :**

L'accueil de loisirs est une structure qui propose des activités diverses, du dépaysement, des pratiques sportives internes. Il est aussi une "entité éducative", habilitée pour accueillir de manière habituelle et collective des mineurs, à l'occasion de loisirs, à l'exclusion des cours et apprentissages particuliers.

En effet, les enfants jouent dans tous les lieux : à la maison, dans la rue, dans la cour de l'école, au centre de loisirs. Le jeu étant pour l'enfant le mode privilégié d'expression de ses besoins fondamentaux, le lieu de ses premiers apprentissages, le lieu où se construit sa personne.

L'accueil de loisirs n'est pas un lieu de "consommation d'activités". Si une activité existe, elle doit être un moyen pour répondre à un objectif plutôt qu'un but en elle-même.

Si l'accueil de loisirs se donne un objectif, c'est d'assurer, en même tant que ses objectifs pédagogiques, la sécurité affective, morale et physique de l'enfant accueilli.

- **Nos partenaires institutionnels sont :**

- La CAF
- Le Conseil Général
- Le Conseil Régional
- La Ville d'Aix en Provence

- La DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales)
- La DRDJSCS (Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale)
- La Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France
- L'Union Européenne

- **Nos Partenaires « Associatifs », qui fonctionnent sur projet sont :**
- Le Bureau d'Information Jeunesse
- L'association Saint-Michel*
- Le SESSAD¹ APAR²
- Duranne Animation

¹ *Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile*

² *Association de Prévention Autisme Recherche*

4 LA MISE EN ŒUVRE :

L'équipe d'animation devra concrétiser les objectifs du projet éducatif par la mise en place de projet pédagogique et d'animation

I. Les Objectifs Généraux :

- **Favoriser l'épanouissement de l'enfant et lui permettre de passer des journées, des vacances agréables.**
- **Encourager la solidarité, mettre en place une dynamique d'entraide et intégrer les valeurs de la tolérance dans nos propositions de loisirs**
- **Elargir le champ d'investigation et susciter la curiosité des enfants afin qu'il soit acteur dans les animations proposées.**

L'équipe d'animation ayant la charge de la gestion des accueils devra être une force de propositions d'aménagements liés aux évolutions des normes réglementaires et des projets.

II. Le Plan Mercredi

Afin de s'engager dans le plan Mercredi la municipalité s'engage à :

- Organiser un accueil de loisirs périscolaire défini à l'article R.227-1 du code de l'action sociale et des familles dont les activités du mercredi respectent la charte qualité du Plan mercredi.
- Respecter la charte qualité plan mercredi. Cet engagement doit être formalisé par la collectivité avec les services de l'Etat et la caisse d'allocations familiales par une convention spécifique. L'organisation de l'accueil peut être confiée par la collectivité à un autre organisateur comme une association.
- Conclure un projet éducatif territorial (PEDT) intégrant le mercredi afin de maintenir une cohérence éducative des activités périscolaires organisées dans les conditions de l'article R .551-13 du code de l'éducation.

Afin de permettre la mise en œuvre du Plan mercredi, des évolutions du cadre réglementaire des accueils de loisirs périscolaires vont avoir lieu. De plus la ville d'Aix en Provence nous a convié à des groupes de travail, mais aussi aux conseils d'écoles afin d'assurer une réelle coéducation.

5 MODALITE DE FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE

I. Au niveau de l'équipe Enfance/ Jeunesse :

Une réunion bimensuelle (Mardi matin) avec les animateurs de Secteur.
Selon échéancier des réunions partenariales.

II. Au niveau des accueils de loisirs : (Voir accueil concerné : Modalités de fonctionnement de l'équipe)

Fonctionnement des séjours :

- Avant : réunions de préparation
- Pendant et après : réunions de bilans et d'évaluations.

Ces réunions sont organisées dans le but que :

- Chaque équipe d'animateurs puisse faire le bilan du séjour (journalier, à la semaine, au mois), ainsi que l'évaluation sur leurs réalisations en cours, sans oublier la satisfaction des enfants et des parents, à partir de critères préalablement définis, ceci en lien avec le projet pédagogique ; Notamment Pour l'équipe d'animation (les attentes quant au projet.) Puis pour les enfants (la participation, le nombre, les objectifs atteints.),
- L'équipe pédagogique puisse se réunir pour faire le bilan général sur le fonctionnement des séjours au sein des accueils de loisirs, notamment sur les temps communs de la vie quotidienne (accueil, repas, transports...)

Les évaluations ont pour but de déterminer dans quelle mesure les objectifs sont atteints afin d'optimiser la qualité de l'accueil :

- Evaluation des actions
- Evaluation des objectifs
- Evaluation de l'équipe
- Evaluation de la structure

III. Des bilans individuels sont réalisés en milieu et fin de session et sont basés sur :

Les rôles et fonctions de l'animateur :

Meneur de l'activité

- Animer, se divertir
- Conseiller
- Donner l'exemple en jouant
- Apprendre des jeux
- Observer
- Parler

Rôle relationnel

- Être à l'écoute
- Compréhension
- Vie de groupe
- Dynamiser
- Imagination
- Esprit de synthèse

Rôle organisateur

- Préparation du matériel
- Planning des activités
- Organisation de la vie quotidienne

Rôle de modèle

- Langage
- Au repas
- Tenue vestimentaire
- Dans le jeu
- Hygiène

Des temps de régulations peuvent aussi être mis en place s'il apparaît une nécessité.

6 CRITERES D'EVALUATION D'UN ANIMATEUR

1 l'évaluation d'un animateur engage l'équipe de direction face au projet éducatif de l'association ARCHIPEL, au projet pédagogique, à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et surtout face aux enfants.

2. par conséquent, un animateur ne pourra être gardé s'il présente un comportement dangereux physiquement ou bien moralement pour les enfants qu'il encadre.

3 par ailleurs, un animateur doit être présent et disponible à tout moment pendant sa période de travail. De plus l'animateur, de par la signature du contrat de travail adhère au projet pédagogique présenté par la direction et devra de ce fait le mettre en œuvre sur le terrain.

4. l'évaluation du stagiaire ou de l'animateur est faite en référence aux rôles et fonctions de l'animateur : rôles d'organisateur, meneur, modèle, relationnel.

5. Dans tous les cas, après avis de l'équipe de direction, la personne sera rencontrée avant l'attribution d'une mention non satisfaisante pour les stagiaires ou d'une procédure de renvoi pour les diplômés et un dialogue pourra s'établir avec un représentant de l'équipe

7 ANNEXES

L'importance du jeu chez l'enfant :

- Jouer et découvrir son corps

Les jeux de cette première série répondent au besoin de l'enfant de découvrir ses potentialités physiques et psychomotrices. Il a en effet besoin de courir, de sauter, de ramper.

- Jouer et fabriquer pour découvrir le monde

Si l'enfant a besoin de découvrir son corps, il a également besoin de le situer dans un environnement de plus en plus large. Du berceau à la chambre, à la maison ou à l'appartement, puis à l'immeuble, au quartier, au village ou à la ville, autant de personnes, de pratiques et de lieux différents à appréhender au fur et à mesure que l'on grandit.

- Jouer et fabriquer pour comprendre le monde

Si l'enfant a besoin de découvrir un certain nombre de composantes de l'environnement, il a besoin de comprendre « comment ça marche », c'est-à-dire de donner du sens à sa découverte, de se construire des repères.

- Jouer et fabriquer pour s'exprimer

Dans le jeu, dans l'activité, l'enfant exprime sa personnalité. Qu'il s'agisse d'entrer en relations avec d'autres enfants, avec des adultes, de découvrir son environnement ou des domaines d'activités, de participer à la vie de groupes... l'enfant a besoin de s'exprimer.

- Jouer, réaliser, participer

Entreprendre un projet, c'est un groupe de personnes (enfants, adolescents, enfants ou adolescents et adultes) qui va rassembler les moyens nécessaires à la réalisation d'un but commun.

- Chez l'enfant, le jeu est nécessaire, et surtout c'est l'expression de sa personnalité toute entière, création véritable, expérience de la vie sociale.
- Si le jeu ne recouvre pas à lui seul tout le processus d'éducation, il n'en est pas moins un élément clé de ce processus.
- L'enfant joue dans tous ses moments de vie. Par celui-ci, il développe à la fois ses possibilités fonctionnelles et psychomotrices et une certaine forme d'intelligence.
- Le jeu est centré sur le plaisir procuré par sa pratique. Dans ces moments-là, l'enfant apprendra à se maîtriser, aussi bien sur le plan intellectuel, que sur la connaissance et le développement. Il apprendra également à acquérir des compétences qu'il pourra réinvestir dans d'autres situations.
- La vie sociale met l'enfant en situations de coopérations, d'opposition, de règlement de conflits. Cela lui permet de découvrir la vie en collectivité, de vivre des relations authentiques, de modifier ses comportements sociaux, et d'affirmer sa personnalité.
- Le jeu est une réponse à la découverte de l'environnement, celui-ci étant un espace physique qui construit la personnalité de l'enfant à travers des relations avec des matériaux, du matériel, le sensibilise avec différents milieux.

En fonction du développement de l'enfant on observe des jeux traduisant leur intelligence concrète ou l'affirmation de soi :

- Jeux fonctionnels, hédonistiques, de manipulation, de destruction, de désordre ou d'emportement.

A la fin de la première enfance et parfois jusqu'à l'adolescence apparaissent les jeux réglés :

- Jeux figuratifs, d'imitation, jeux avec pour objectifs la construction, les jeux abstraits ou de prouesse.

L'attitude pédagogique à avoir, est de savoir proposer, sensibiliser et motiver, mais ne pas imposer tel ou tel choix.

Spécifiquement dans le cadre d'un jeu, il faut savoir donner un minimum d'explications pour permettre de jouer le plus rapidement possible, savoir relancer l'intérêt en apportant une variante, savoir arbitrer quand c'est nécessaire.

L'animateur doit être un organisateur et doit prévoir les conditions à créer :

- Conditions matérielles
- Le déroulement de l'activité
- L'organisation du groupe

Dans la pratique du jeu il est important de pouvoir enrichir le répertoire des enfants, de faire des nouvelles propositions mais aussi de pouvoir s'appuyer sur leurs propositions. On peut encore envisager de rechercher ensemble de nouveaux jeux en s'appuyant sur de la documentation, sur des propositions faites dans des journaux pour enfants. Il est donc essentiel que l'enfant ne soit pas en permanence en situation de consommer des jeux mais qu'il puisse aussi faire des propositions et devenir un animateur de jeux.

On peut aussi envisager de s'appuyer sur différents aspects pour favoriser la participation des enfants : on peut les écouter, les questionner et surtout observer et exploiter ce qui naît de la vie du groupe, d'occasions apportées par l'environnement.

Projet Pédagogique

Archipel

ACM



Archipel

www.asso-archipel.com

Table des matières

I.	L'ASSOCIATION ARCHIPEL.....	3
A.	HISTORIQUE ET MISSIONS.....	3
B.	VALEURS DE L'ASSOCIATION ARCHIPEL.....	3
C.	ORGANIGRAMME.....	5
II.	PRÉSENTATION DE L'ACM DE LA DURANNE.....	5
A.	LE PUBLIC.....	5
B.	LES LOCAUX.....	6
C.	LES PARTENAIRES.....	6
III.	OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES.....	6
A.	CITOYENNETÉ.....	7
B.	OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES.....	7
C.	ÉVALUATION.....	10
IV.	L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE.....	11
A.	LE RÔLE DE L'ÉQUIPE ENCADRANTE.....	11
B.	LE RÔLE DE L'ANIMATEUR.....	11
V.	FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL.....	12
A.	TEMPS SPÉCIFIQUES.....	12
B.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.....	13
C.	JOURNEE TYPE 3 - 6 ANS.....	16
D.	JOURNEE TYPE 6 - 11 ANS.....	18
VI.	CONCLUSION.....	19
VII.	ANNEXES.....	20

I. L'ASSOCIATION ARCHIPEL

A. HISTORIQUE ET MISSIONS

L'Association ARCHIPEL a été créée à l'initiative du Centre Socio-Culturel (CSC) Jean Paul Coste, dans le but de dissocier les missions du « CSC Jean Paul Coste » des projets de développement locaux conventionnés avec la Ville d'Aix-en-Provence sur les thématiques petite enfance, enfance, jeunesse et éducation populaire. L'Association ARCHIPEL reprend les projets développés sur les territoires des Milles, de Luynes et de La Duranne.

Elle est donc gestionnaire d'un :

- Accueil Collectif de Mineurs de 3 à 17 ans de 140 places (Les Milles)
- Accueil Collectif de Mineurs de 3 à 11 ans de 120 places (La Duranne du haut)
- Accueil Collectif de Mineurs de 3 à 11 ans de 100 places (La Duranne du bas)
- Accueil Jeunes de 11 à 17 ans de 40 places (Luynes)

L'objet de l'Association ARCHIPEL qui a une mission d'intérêt général est de :

- Porter collectivement des projets d'éducation populaire
- Impulser et développer des accueils de loisirs petite enfance, enfance et jeunesse
- Impulser et développer un travail de co-éducation en lien avec les familles adhérentes
- Porter des projets socio-culturels en lien avec les associations locales et/ou partenaires
- Développer tout projet d'éducation populaire dans une démarche de développement social local

L'activité principale de l'Association ARCHIPEL est l'élaboration, le développement et l'animation de projets éducatifs locaux auprès des mineurs et de leurs familles sur les territoires des Milles, de Luynes et de La Duranne.

Issue du mouvement d'Education Populaire, l'Association ARCHIPEL choisit de cibler son action autour de trois valeurs fondamentales de la charte fédérale des centres sociaux adoptée à Angers en 2000 :

- La dignité humaine : " Reconnaître la dignité et la liberté de tout homme et de toute femme est l'attitude première des acteurs des centres sociaux et socioculturels".
- La solidarité : "Considérer les hommes et les femmes comme solidaires, c'est à dire comme étant capables de vivre ensemble en société, est une conviction constante des centres sociaux et socioculturels depuis leurs origines".
- La démocratie et la citoyenneté : "Opter pour la démocratie, c'est, pour les Centres sociaux et socioculturels, vouloir une société ouverte au débat et au partage du pouvoir".

B. VALEURS DE L'ASSOCIATION ARCHIPEL

Au cours des réunions d'échanges, basées sur les valeurs fondatrices, proposées par le Conseil d'Administration, l'équipe encadrante de l'association a déterminé collectivement les valeurs autour desquelles va être construit le projet pédagogique :

- Le respect de l'Autre, son environnement et le respect de soi parce que mettre en place des actions collectives en prenant en compte les individualités tout en respectant le potentiel et la personnalité de chacun favorise « le mieux vivre ensemble ».
- La citoyenneté parce que contribuer à l'émergence d'une conscience citoyenne chez les enfants et les jeunes, c'est permettre à chacun de trouver sa place au sein de son quartier, de sa ville, de la société en général, c'est comprendre pour les enfants et les jeunes qu'ils peuvent et doivent s'engager pour agir au sein de cette même société qui est la leur avant tout.
- L'écoute, l'échange et le partage parce que, que l'on soit enfant, jeune ou adulte, nous avons tous à apprendre les uns des autres, des savoirs, des savoirs être, des savoirs faire et des expériences.
- L'entraide et la solidarité parce que c'est en vivant les uns avec les autres et c'est en s'accompagnant avec bienveillance, que l'on va pouvoir agir sur l'exclusion et les discriminations de toutes sortes.

Affirmer ces valeurs et veiller à les mettre en place sur notre territoire, donne du sens à toutes les actions que nous menons à l'échelle et à la mesure de chacun.

C. ORGANIGRAMME

Pilotage :

Bureau + Conseil d'administration (12 bénévoles)

Valérian GRIECO, responsable de secteur des Milles et de Luynes, diplômé DEJEPS

Latifa PEREZ, responsable de secteur de la Duranne, diplômée DEJEPS

ACM Les Milles

- Mme GRECK Delphine, diplômée BPJEPS
- Mme VALMARY-ROCHE Patricia, BAFD en cours
- 10 animateurs avec à minima 75% de diplômés

ACM La Duranne 1

- Mme SCEPE Marine, diplômée BPJEPS
- Mme BAYET Juliette, BPJEPS en cours
- 13 animateurs avec à minima 75% de diplômés

ACM jeunes de Luynes

- Mme VIALET Mélisaude, diplômée DEUST
- 1 animateur diplômé BPJEPS

ACM La Duranne 2

- Mme ACHARD Julie, diplômée BPJEPS
- Mr MATHIEZ Gaëtan, diplômé BPJEPS
- 10 animateurs avec à minima 75% de diplômés

II. PRÉSENTATION DE L'ACM DE LA DURANNE

A. LE PUBLIC

L'agrément accordé par la DRJSCS¹ nous permet d'accueillir les enfants de 3 à 11 ans. Ils sont répartis au sein de 5 groupes homogènes, adaptables selon le nombre d'inscrits :

- Groupe 1, enfants âgés de 3 ans scolarisés en Petite section de Maternelle
- Groupe 2A, enfants âgés de 4 ans scolarisés en Moyenne section de Maternelle
- Groupe 2B, enfants âgés de 5 ans scolarisés en Grande section de Maternelle
- Groupe 3, enfants âgés de 6 à 8 ans scolarisés en Cours Préparatoire et cours Élémentaire 1 et 2
- Groupe 4, enfants âgés de 9 à 11 ans scolarisés en Cours Moyen 1 et 2

Les familles accueillies habitent majoritairement à la Duranne. Nous comptabilisons 142 familles sur ce secteur.

¹ Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale

D'après l'étude sociologique² prenant en compte le Quotient Familial (QF) nous pouvons constater une mixité sociale puisque d'un côté nous avons plus de la moitié de la population de la Duranne qui est « aisée » et de l'autre côté 29.58% des familles qui bénéficient d'aides financières.

B. LES LOCAUX

Pour accueillir le public, la mairie d'Aix en Provence nous met à disposition les locaux de l'école Simone Veil située 90 impasse de la Draille, Domaine du Grand Vallat 13290 Les Milles.

Nous avons accès à :

- Trois salles d'activités
- Le hall d'entrée
- Deux cours de récréation
- Une salle polyvalente
- Un réfectoire maternel (adapté au - de 6 ans)
- Un réfectoire primaire (adapté au + de 6 ans)
- Un sanitaire maternel (adapté au - de 6 ans)
- Un sanitaire primaire (adapté au + de 6 ans)
- Un dortoir

C. LES PARTENAIRES

Nos partenaires institutionnels sont :

- La CAF
- Le Conseil Général
- Le Conseil Régional
- La Ville d'Aix en Provence
- La DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales)
- La DRDJSCS (Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale)
- La Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France
- L'Union Européenne

Nos Partenaires « Associatifs », qui fonctionnent sur projet sont :

- Le Bureau d'Information Jeunesse
- L'association Saint-Michel
- Le Centre Socio-Culturel Jean-Paul Coste
- Le SESSAD³ APAR⁴

III. OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

² Cf Annexe 2

³ Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile

⁴ Association de Prévention Autisme Recherche

A. CITOYENNETÉ

En droit, la citoyenneté est le fait pour un individu d'être reconnu officiellement par l'Etat comme citoyen.

Outre ce statut juridique, en éducation populaire, cela implique d'autres principes.

En effet, la citoyenneté est associée à des valeurs notamment de solidarité, de participation active à la collectivité, de respect, de responsabilisation...

Le centre de loisirs est un lieu d'expérimentation, de stratégies d'adaptation à d'autres enfants, à des adultes, à des locaux, à des modes de penser et d'agir... C'est un lieu de vie collective avec le plaisir de découvrir, d'apprendre, de partager, de faire ensemble ; un lieu qui présente aussi des contraintes, des frustrations, des conflits...

En résumé, le centre de loisirs est une microsociété avec la richesse et la complexité de toute vie sociale.

De ce fait l'équipe pédagogique a une mission éducative auprès des enfants, ce n'est pas juste savoir organiser des jeux, des sorties et faire de la garderie.

C'est par le biais d'outils mis en place par l'équipe pédagogique que l'enfant va se construire, créer du lien social, s'épanouir, découvrir, appréhender son environnement...afin de façonner son identité citoyenne.

En conséquence nous allons vous présenter les objectifs pédagogiques, déterminés avec l'ensemble de l'équipe pédagogique, qui répondent aux valeurs fondamentales citées plus haut.

B. OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Pour déterminer les objectifs à atteindre, nous avons fait plusieurs réunions avec l'ensemble de l'équipe pédagogique :

- Réunion avec les animateurs⁵ pour discuter des valeurs que chacun souhaiterait transmettre aux enfants.
- Réunion avec les adjoints pédagogiques pour déterminer les objectifs en lien avec les valeurs qui sont apparues.
- Réunion avec les responsables de secteur et le Conseil d'administration pour approuver les objectifs pédagogiques.

Par conséquent voici les objectifs pédagogiques qui en découlent :

⁵ Cf Annexe 1

Objectif général	Objectifs spécifiques	Objectifs opérationnels	Critères d'évaluation	Indicateurs
ETRE GARANT DE LA SECURITE MORALE, PHYSIQUE ET AFFECTIVE DES ENFANTS	ASSURER DES POINTS DE REPERES	<p>≥Maintenir une équipe d'animateurs permanente et qualifiée</p> <p>≥Organiser les espaces selon les besoins de l'enfant</p>	<p>≥Les animateurs reviennent-ils chaque mercredi ?</p> <p>≥Combien d'animateurs sont diplômés</p> <p>≥L'accès aux jeux se fait-il en autonomie durant les temps libres ?</p> <p>≥ Les temps calmes sont-ils adaptés aux différents besoins des enfants ?</p>	<p>≥ Le nombre de personnes différentes sur l'année</p> <p>≥ 75% des animateurs sont diplômés</p> <p>≥ 8 enfants sur 10 jouent sans solliciter l'adulte</p> <p>≥ Les attentes des enfants (sondage)</p>
	VEILLER AU RESPECT DES REGLES AU SEIN DE L'ACM	<p>≥Etablir les règles de vie avec les enfants.</p> <p>≥Reposer un cadre lors de chaque temps de la journée</p> <p>≥Travailler la posture professionnelle des animateurs tout au long de l'année</p>	<p>≥ Les enfants participent-ils à l'élaboration des règles ?</p> <p>≥Les enfants connaissent-ils les règles ?</p> <p>≥ Des temps de formations ont-ils été mis en place ?</p> <p>≥ Les animateurs respectent-ils la charte éducative de l'association ?</p>	<p>≥8 enfants sur 10 participent</p> <p>≥ le nombre d'intervention des animateurs pour rappeler les règles</p> <p>≥10 temps de formations sont répartis dans l'année</p> <p>≥le nombre d'intervention de la direction</p>

Objectif général	Objectifs spécifiques	Objectifs opérationnels	Critères d'évaluation	Indicateurs
FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DE L'ENFANT	ENCOURAGER LA SOLIDARITÉ	<p>≥Mettre en place une dynamique d'entraide</p> <p>≥Appréhender le vivre-ensemble</p>	<p>≥Des jeux de coopération sont proposés</p> <p>≥Les animateurs proposent des jeux entre différents groupes</p> <p>≥Les animateurs veillent au respect de la bienveillance dans le groupe</p>	<p>≥Les plus grands aident les plus petits</p> <p>≥1 jeu tous ensemble pour chaque période</p> <p>≥Le nombre de plaintes reçues de la part des enfants</p>
	RESPECTER LE RYTHME DE L'ENFANT	<p>≥Prendre en considération les besoins de chaque enfant</p> <p>≥Séparer les enfants par tranche d'âge</p>	<p>≥Les animateurs se réfèrent-ils à la journée type ?</p> <p>≥Les enfants sont-ils répartis par groupe selon leurs besoins (affectifs et moteurs)</p>	<p>≥Les animateurs adaptent la journée en fonction du rythme des enfants</p> <p>≥G1=3 ans G2=4/5 ans G3=6/8 ans G4=9/11 ans</p>
	LE RENDRE ACTEUR DE SA JOURNÉE	<p>≥Organiser des temps de parole</p> <p>≥Donner le choix entre plusieurs activités</p> <p>≥Rendre l'enfant autonome dans les tâches de la vie quotidienne</p>	<p>≥Des temps de parole ont-ils été aménagés pour prendre en compte l'avis des enfants sur les futurs thématiques et activités ?</p> <p>≥Les animateurs proposent plusieurs activités et mettent en place des projets d'animation.</p> <p>≥L'enfant est-il impliqué dans les tâches quotidiennes (service, rangement, nettoyage...)</p>	<p>≥1 fois par mois un temps est aménagé</p> <p>≥Le nombre d'activité et de projets d'animation sur l'année</p> <p>≥Tous les enfants participent</p>

Objectif général	Objectifs spécifiques	Objectifs opérationnels	Critères d'évaluation	Indicateurs
SUSCITER L'ENVIE DE DÉCOUVRIR ET D'EXPLORER	ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS SES ACQUISITIONS	≥ Animer des activités variées ≥ Proposer des animations adaptées à chaque groupe	≥ Les animations impliquent-elles plusieurs apprentissages de l'enfant ? ≥ Les animations correspondent-elles à l'âge des enfants ?	≥ La diversité des objectifs correspondant à l'animation ≥ 9 enfants sur 10 sont en mesure de faire l'animation proposée
	SOLLICITER L'IMAGINAIRE	≥ Mettre en place des animations qui emmènent les enfants dans un autre univers ≥ Donner du sens aux animations en fonction du thème du mois	≥ Les animateurs se déguisent et préparent les décors ≥ Les animateurs impulsent-ils un fil rouge à chaque animation ?	≥ Tous les animateurs sont déguisés lors des grands jeux et le centre est décoré ≥ 9 fois sur 10 l'animation est introduite par une histoire en cohérence avec le thème

C. ÉVALUATION

L'évaluation va nous permettre d'analyser nos actions et notre projet de manière objective et pertinente.

Évaluer c'est mesurer le chemin parcouru pour progresser, réajuster, mettre en cohérence. C'est un outil au service de la démarche de progrès qui s'inscrit dans le souci de l'amélioration continue de nos actions.

Nos outils d'évaluation pour chaque semaine sont :

- Un questionnaire⁶ à remplir par les animateurs qui détermine les points à améliorer, les points positifs, les difficultés rencontrées...
- Une réunion de débriefing le mercredi matin

Voyons à présent le rôle de l'équipe pédagogique.

⁶ Cf Annexe 3

IV. L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

A. LE RÔLE DE L'ÉQUIPE ENCADRANTE

- Il est garant de la sécurité physique et affective de l'ensemble des enfants et l'ensemble du personnel.
- Il est le garant de la mise en œuvre du projet pédagogique.
- Il a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel.
- Il gère les relations avec les différents partenaires (prestataires de service, partenaires, municipalité, etc).
- Il a en charge la gestion quotidienne du centre (administrative, financière et matérielle).
- Il a un rôle de formation des animateurs, de suivi et de validation des stagiaires.
- Il associe les parents à la vie du centre.
- Il communique avec les parents.

B. LE RÔLE DE L'ANIMATEUR

- Être un repère pour chaque enfant
- Assurer la sécurité physique, morale et affective
- Etablir le dialogue continu avec eux, être à l'écoute, s'adapter à leurs besoins, et à leurs capacités (physiques, psychiques et morales)
- Adopter une posture professionnelle
- Ne pas parler de sa vie privée aux enfants
- Guider sans être trop directif
- Faire prendre conscience du respect d'autrui, et des règles élémentaires de savoir vivre
- Expliquer le « non ».
- Offrir chaque jour un accueil et des animations de qualité aux mineurs

V. FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

A. TEMPS SPÉCIFIQUES

Réunion trimestrielle

Une fois par trimestre l'ensemble de l'équipe pédagogique se réunit pour :

- Débriefing des mercredis passés
- Préparer les plannings des prochaines périodes
- Organiser les animations des mercredis

C'est aussi un temps qui permet de mettre en place des ateliers de formation auprès des animateurs pour donner tous les outils nécessaires au bon fonctionnement des journées auprès du public.

Accueil des mercredis

Formules au choix avec des horaires différents :

1. Matin sans repas (départ du centre entre 11h30 et 12h)
2. Repas + après-midi (arrivée entre 11h30 et 12h)
3. Après-midi sans repas (arrivée entre 14h et 14h30)
4. Journée entière

Accueil du matin

De 07h30 à 09h30 l'accueil se fait sur les structures de La Duranne et des Milles.

Pour le territoire des Milles : de 7h30 à 8h l'accueil se fait à l'école maternelle Colline du serre (uniquement les primaires secteur Milles) puis à 8h, accompagné d'un animateur, ils iront à l'école primaire Marie Mauron.

Accueil du soir

De 17h à 18h30 l'accueil se fait sur les structures de La Duranne et des Milles.

Pour le territoire des Milles : de 17h à 18h, l'accueil s'effectue à l'école Marie Mauron (uniquement les primaires secteur Milles), puis de 18h à 18h30 accompagnés des animateurs, ils vont à l'école maternelle Colline du Serre.

Arrivée et départ échelonnés des animateurs

Les matins les animateurs font des roulements d'arrivées entre 7h30 à 8h30

Les soirs les animateurs font des roulements de départs entre 17h30 et 18h30

Horaires spécifiques des animateurs pour les vacances

Tous les premiers lundis des vacances, l'ensemble de l'équipe commence à 7h afin de mettre en place les salles avant l'arrivée des enfants et tous les derniers vendredis des vacances, l'ensemble de l'équipe finit à 18h30 afin d'effectuer le rangement.

De plus, tous les mercredis des vacances, l'ensemble de l'équipe participe à une réunion bilan de 18h30 à 20h.

Repas/Goûter

Les repas sont fournis par un prestataire : Terre de cuisine, pour le secteur de La Duranne et les primaires secteur des Milles.

Pour les maternelles secteur des Milles, les repas sont fournis par la cuisine centrale.

Les repas sont équilibrés selon les recommandations PNNS (Plan National Nutrition et Santé) afin d'assurer l'état nutritionnel des enfants et de lutter contre les déséquilibres alimentaires.

Pour des régimes alimentaires nécessitant un aménagement en raison d'un trouble de santé invalidant, un PAI⁷ est mis en place.

Hormis ce cas de figure, aucun repas ou goûter ne sera accepté dans l'enceinte de l'ACM, exception faite sur demande au préalable au directeur de la structure.

Temps libres/Temps calmes :

Plusieurs temps libres et temps calmes sont aménagés.

Durant les temps libres, les enfants sont en autonomie en présence de l'équipe pédagogique. Ils peuvent faire du dessin, de la lecture, des jeux de société, des jeux extérieurs... ces choix d'activités leur appartiennent librement.

Durant les temps calmes, les enfants sont appelés à un retour au calme. Ces temps sont aménagés après le repas ou parfois avant le repas pour canaliser leur énergie débordante et pouvoir aborder la journée plus sereinement.

Ces temps sont accompagnés de lecture, de jeux de société, de dessins, de jeux de construction...impulsés par l'équipe pédagogique.

En ce qui concerne les enfants de 3 ans, un temps de sieste est aménagé après le repas pour respecter leur rythme et leurs besoins. Il dure environ 2h maximum.

B. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Règles de vies

Afin de poser un cadre et d'assurer la sécurité physique, morale, affective et psychologique des enfants, l'équipe pédagogique mettra en place des règles de vies déterminées et pensées avec les enfants.

Pour autant certaines sont non négociables :

- Aucune forme de violence (verbale, physique ou morale) et aucun vol ne sera tolérée sur le centre de loisirs.
- Il est interdit de sortir de l'enceinte du centre.
- Le non-respect de l'environnement ne sera pas toléré.

Objets et jouets personnels

Il est interdit de ramener des objets ou jouets personnels. Exception faite pour les doudous et tétines pour les - de 6 ans.

Médicaments et soins

AUCUN médicament ne sera donné à un enfant qui n'a pas d'ordonnance.
Seule la direction est en mesure d'administrer les médicaments.

⁷ *Projet d'Accueil Individualisé*

Communication (parents, prestataires)

Il nous paraît essentiel de travailler en lien avec les acteurs de la vie de l'enfant.

C'est pourquoi nous communiquons sous diverses formes :

- Directement sur les temps d'accueil du midi et du soir pour informer sur le déroulement de la journée, sur l'état physique et moral de l'enfant...
- Par le biais d'affiches situées à l'accueil, à propos des plannings, des sorties...
- A travers notre site internet : www.asso-archipel.com
- Par e-mail, pour les informations relatives aux sorties, aux inscriptions...auprès des familles concernées.

En ce qui concerne les prestataires, nous nous renseignons sur leur site internet puis nous les contactons plusieurs fois avant pour la logistique et une fois après pour nous permettre d'évaluer la prestation.

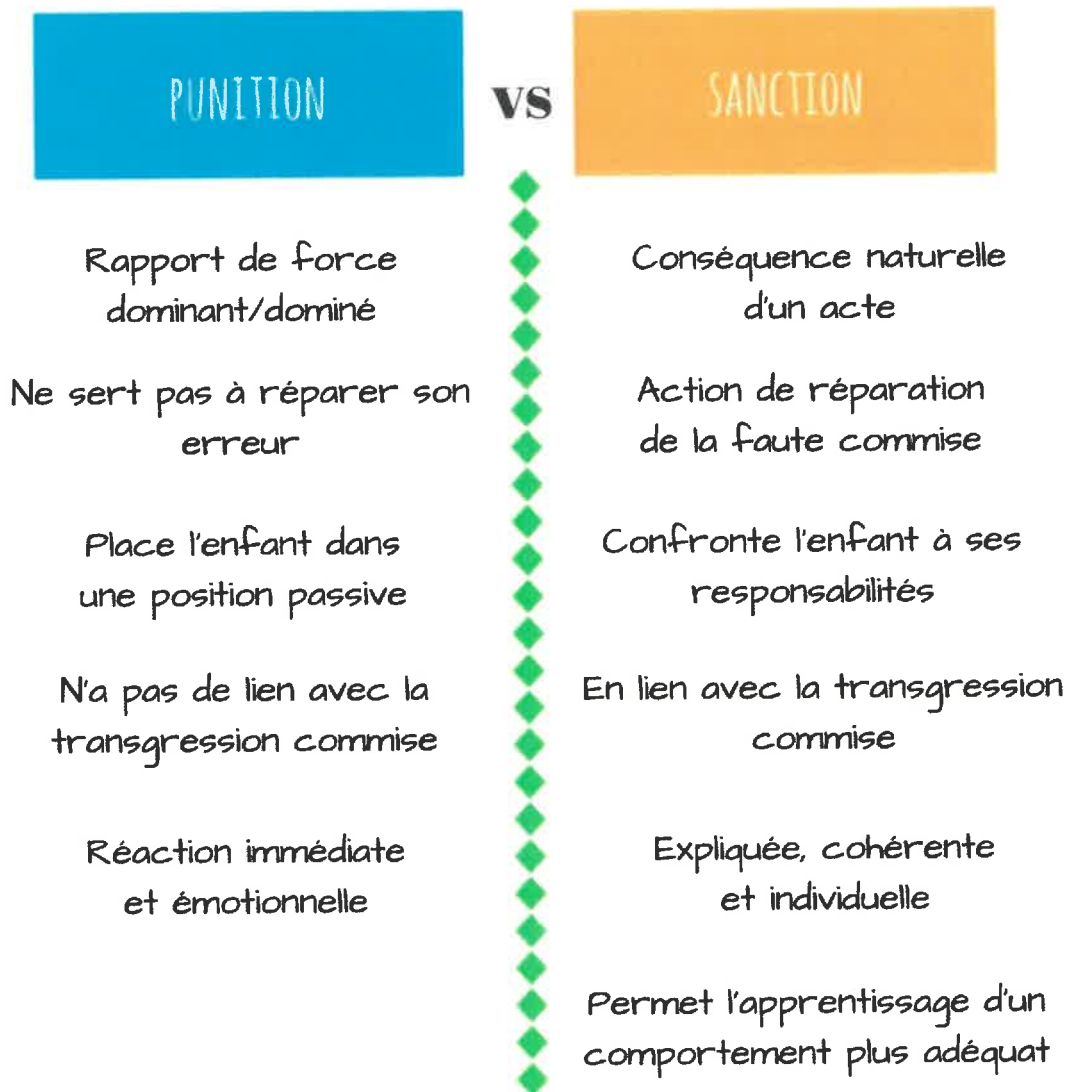
Punition/Sanction

Comme énoncé plus haut dans les objectifs pédagogiques, nous distinguons l'action punir de l'action sanctionner.

En effet, la punition prend une dimension répressive qui est vécue très souvent comme injustifiée par l'enfant.

Alors que la sanction prend une dimension réparatrice, puisqu'elle renvoie à des règles déjà connues et acceptées de tous et le non-respect d'une règle devient une occasion d'apprentissage.

En résumé :



C. JOURNÉE TYPE 3 - 6 ANS

Journée type petite section de maternelle : G1

JOURNÉE TYPE MATERNELLE G1	
07H30-9H	Accueil des parents + Coin activité 
9H-9H30	Appel + Présentation de la journée 
9H30-11H30	Activité + Temps libre et encadré extérieur 
11H30-13H	Passage aux toilettes + Repas Bon APPÉTIT!
13H-15H	Passage aux toilettes Sieste Zzzzzzzzz...
15H-16H	Activité Temps libre et encadré 
16H-16H30	Passage aux toilettes + Goûter 
16H30-18H30	Temps libre et encadré (coin activité) Accueil des parents (à partir de 17h) 



JOURNÉE TYPE MATERNELLE G2

07H30-9H

Accueil des parents + Coin activité



9H-9H30

Appel + Présentation de la journée



9H30-11H30

Activité + Temps libre et encadré extérieur



11H30-13H

Passage aux toilettes + Repas

Bon
APPETIT!

13H-14H30

Passage aux toilettes
Temps calme intérieur (coin activité)



14H30-16H

Activité
Temps libre et encadré



16H-16H30

Passage aux toilettes + Goûter



16H30

18H30

Temps libre et encadré (coin activité)
Accueil des parents (à partir de 17h)



D. JOURNÉE TYPE 6 - 11 ANS

Journée type primaire

JOURNÉE TYPE PRIMAIRE	
07H30-9H	Accueil des parents + Coin activité  
9H-9H30	Appel + Présentation de la journée 
9H30-11H30	Activité + Temps libre et encadré extérieur 
11H30-13H	Passage aux toilettes + Repas Bon APPÉTIT!
13H-14H	Passage aux toilettes Temps calme intérieur (coin activité)   
14H-16H	Activité Temps libre et encadré  
16H-16H30	Passage aux toilettes + Goûter 
16H30 18H30	Temps libre et encadré (coin activité)  Accueil des parents (à partir de 17h)  

VI. CONCLUSION

L'élaboration de ce projet a permis de nous interroger et de mettre en évidence nos axes de travail en cohérence avec les valeurs que nous véhiculons et que nous souhaitons transmettre. De plus, l'évaluation va donner lieu de prendre du recul et de mesurer les écarts pour répondre le plus justement possible aux besoins de notre public.

Par conséquent, ce projet émane d'une démarche participative et collective car il est essentiel de prendre en considération tous les acteurs de l'association ARCHIPEL afin d'avancer ensemble vers l'épanouissement des enfants et vers la conception d'une directive commune.



Seul on va vite, ensemble on
va plus loin⁸

⁸ Proverbe africain

VII. ANNEXES

Annexe 1 : Réunion du 10 janvier 2018

IMAGINATION

DÉCOUVERTE

Gaëtan « Etape importante pour se développer et s'exprimer »

Gwendoline « Cultiver la curiosité est une bonne base pour avancer et évoluer »

RESPECT

Sabrina « Principe fondamental en collectivité »

ACCEPTATION

Guillaume « Connaître la réussite et l'échec, être indulgent avec soi-même et les autres fait avancer »

ÉGALITÉ

Nicolas « On est tous égaux, on est tous différents »

AUTONOMIE

René « Faire des actions par soi-même et avancer à son rythme »

COOPÉRATION

Lucile « Apprendre le vivre-ensemble »

BIENVEILLANCE

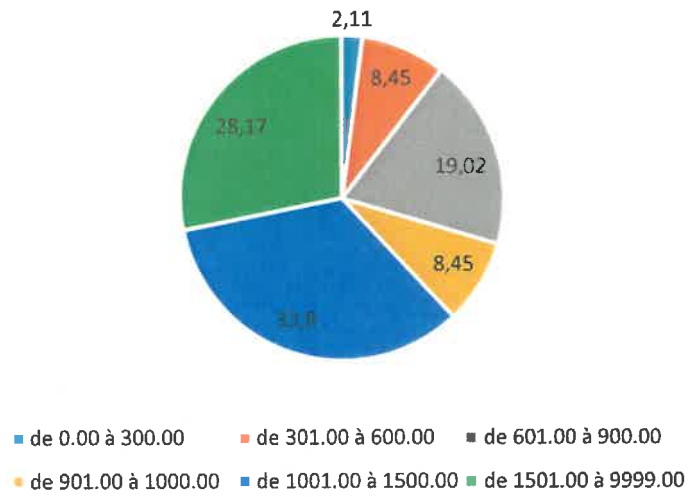
Emma « Se rendre compte des autres »

CONFIANCE EN SOI

Aly « Croire en ses capacités pour construire son identité »

Annexe 2 : Graphique Quotient Familial des adhérents

Calcul du Quotient Familial des adhérents en % entre le
01/09/17 et le 04/07/18



Source : Noé

Annexe 3 : Questionnaire Bilan de semaine

Groupe :	Animateurs :
----------	--------------

Légende : Très insatisfaisant 1 2 3 4 5 Très Satisfaisant

Merci de justifier vos réponses !

1. Les repas

1 2 3 4 5

Remarques :

.....
.....
.....

2. Les activités

1 2 3 4 5

Remarques :

.....
.....
.....

3. Les sorties

1 2 3 4 5

Remarques :

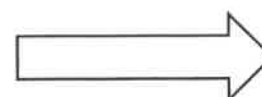
.....
.....
.....

4. Le matériel

1 2 3 4 5

Remarques :

.....
.....
.....



5. Relations dans votre groupe

1 2 3 4 5

Remarques :

.....
.....
.....

6. Relations avec le reste de l'équipe

1 2 3 4 5

Remarques :

.....
.....
.....

7. Relations avec la direction

1 2 3 4 5

Remarques :

.....
.....
.....

8. Difficultés rencontrées avec les enfants

.....
.....
.....
.....
.....

9. Points à améliorer

.....
.....
.....
.....
.....

10. Autres remarques

.....
.....
.....

Projet Pédagogique Archipel

ACM



Archipel

www.asso-archipel.com

Table des matières

I.	L'ASSOCIATION ARCHIPEL	3
A.	HISTORIQUE ET MISSIONS.....	3
B.	VALEURS DE L'ASSOCIATION ARCHIPEL.....	3
C.	ORGANIGRAMME.....	4
II.	PRÉSENTATION DE L'ACM DE LA DURANNE	5
A.	LE PUBLIC	5
B.	LES LOCAUX.....	5
C.	LES PARTENAIRES.....	6
III.	OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES	7
A.	CITOYENNETÉ	7
B.	OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES	7
C.	ÉVALUATION.....	10
IV.	L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE.....	11
A.	LE RÔLE DE L'ÉQUIPE ENCADRANTE	11
B.	LE RÔLE DE L'ANIMATEUR	11
V.	FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL	12
A.	TEMPS SPÉCIFIQUES	12
B.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	13
C.	JOURNEE TYPE 3 - 6 ANS	16
D.	JOURNEE TYPE 6 - 11 ANS	20
VI.	CONCLUSION.....	22
VII.	ANNEXES	23

I. L'ASSOCIATION ARCHIPEL

A. HISTORIQUE ET MISSIONS

L'Association ARCHIPEL a été créée à l'initiative du Centre Socio-Culturel (CSC) Jean Paul Coste, dans le but de dissocier les missions du « CSC Jean Paul Coste » des projets de développement locaux conventionnés avec la Ville d'Aix-en-Provence sur les thématiques petite enfance, enfance, jeunesse et éducation populaire. L'Association ARCHIPEL reprend les projets développés sur les territoires des Milles, de Luynes et de La Duranne.

Elle est donc gestionnaire d'un :

- Accueil Collectif de Mineurs de 3 à 17 ans de 140 places (Les Milles)
- Accueil Collectif de Mineurs de 3 à 11 ans de 120 places (La Duranne)
- Accueil Jeunes de 11 à 17 ans de 40 places (Luynes)

L'objet de l'Association ARCHIPEL qui a une mission d'intérêt général est de :

- Porter collectivement des projets d'éducation populaire
- Impulser et développer des accueils de loisirs petite enfance, enfance et jeunesse
- Impulser et développer un travail de co-éducation en lien avec les familles adhérentes
- Porter des projets socio-culturels en lien avec les associations locales et/ou partenaires
- Développer tout projet d'éducation populaire dans une démarche de développement social local

L'activité principale de l'Association ARCHIPEL est l'élaboration, le développement et l'animation de projets éducatifs locaux auprès des mineurs et de leurs familles sur les territoires des Milles, de Luynes et de La Duranne.

Issue du mouvement d'Éducation Populaire, l'Association ARCHIPEL choisit de cibler son action autour de trois valeurs fondamentales de la charte fédérale des centres sociaux adoptée à Angers en 2000 :

- La dignité humaine : "Reconnaître la dignité et la liberté de tout homme et de toute femme est l'attitude première des acteurs des centres sociaux et socioculturels".
- La solidarité : "Considérer les hommes et les femmes comme solidaires, c'est à dire comme étant capables de vivre ensemble en société, est une conviction constante des centres sociaux et socioculturels depuis leurs origines".
- La démocratie et la citoyenneté : "Opter pour la démocratie, c'est, pour les Centres sociaux et socioculturels, vouloir une société ouverte au débat et au partage du pouvoir".

B. VALEURS DE L'ASSOCIATION ARCHIPEL

Au cours des réunions d'échanges, basées sur les valeurs fondatrices, proposées par le Conseil d'Administration, l'équipe encadrante de l'association a déterminé collectivement les valeurs autour desquelles va être construit le projet pédagogique :

- Le respect de l'Autre, son environnement et le respect de soi parce que mettre en place des actions collectives en prenant en compte les individualités tout en respectant le potentiel et la personnalité de chacun favorise « le mieux vivre ensemble ».

- La citoyenneté parce que contribuer à l'émergence d'une conscience citoyenne chez les enfants et les jeunes, c'est permettre à chacun de trouver sa place au sein de son quartier, de sa ville, de la société en général, c'est comprendre pour les enfants et les jeunes qu'ils peuvent et doivent s'engager pour agir au sein de cette même société qui est la leur avant tout.
- L'écoute, l'échange et le partage parce que, que l'on soit enfant, jeune ou adulte, nous avons tous à apprendre les uns des autres, des savoirs, des savoirs être, des savoirs faire et des expériences.
- L'entraide et la solidarité parce que c'est en vivant les uns avec les autres et c'est en s'accompagnant avec bienveillance, que l'on va pouvoir agir sur l'exclusion et les discriminations de toutes sortes.

Affirmer ces valeurs et veiller à les mettre en place sur notre territoire, donne du sens à toutes les actions que nous menons à l'échelle et à la mesure de chacun.

C. ORGANIGRAMME

Pilotage :

Bureau + Conseil d'administration (12 bénévoles)

Laurence ANGELLIAUME, directrice de l'association ARCHIPEL, diplômée DEFA

Valérien GRIECO, responsable de secteur des Milles et de Luynes, diplômé DEJEPS

Latifa PEREZ, responsable de secteur de la Duranne, diplômée DEJEPS

ACM Les Milles

- Mme GRECK Delphine, diplômée BPJEPS
- Mme VALMARY-ROCHE Patricia, BAFA en cours
- 10 animateurs avec à minima 75% de diplômés

ACM La Duranne

- Mme ACHARD Julie, diplômée BPJEPS
- 12 animateurs avec à minima 75% de diplômés

ACM jeunes de Luynes

- Mr MOINE Sylvain, diplômé BPJEPS
- 1 animateur diplômé BAFA

II. PRÉSENTATION DE L'ACM DE LA DURANNE

A. LE PUBLIC

L'agrément accordé par la DRJSCS¹ nous permet d'accueillir les enfants de 3 à 11 ans. Ils sont répartis au sein de 5 groupes homogènes, adaptables selon le nombre d'inscrits :

- Groupe 1, enfants âgés de 3 ans scolarisés en Petite section de Maternelle
- Groupe 2A, enfants âgés de 4 ans scolarisés en Moyenne section de Maternelle
- Groupe 2B, enfants âgés de 5 ans scolarisés en Grande section de Maternelle
- Groupe 3, enfants âgés de 6 à 8 ans scolarisés en Cours Préparatoire et cours Élémentaire 1 et 2
- Groupe 4, enfants âgés de 9 à 11 ans scolarisés en Cours Moyen 1 et 2

Les familles accueillies habitent majoritairement à la Duranne. Nous comptabilisons 142 familles sur ce secteur.

D'après l'étude sociologique² prenant en compte le Quotient Familial (QF) nous pouvons constater une mixité sociale puisque d'un côté nous avons plus de la moitié de la population de la Duranne qui est « aisée » et de l'autre côté 29.58% des familles qui bénéficient d'aides financières.

B. LES LOCAUX

Pour accueillir le public, la mairie d'Aix en Provence nous met à disposition les locaux de l'école Pierre Gilles de Gennes (PGDG) ainsi que la salle des fêtes située en contrebas de l'école.

Accueil du groupe 3, nous avons à disposition la salle des fêtes de la Duranne avec :

- La salle principale
- Les sanitaires
- La cour extérieure
- Une salle de stockage

Accueil des autres groupes, nous avons à disposition les locaux de l'école PGDG avec :

- Deux cours de récréation
- Le hall d'entrée
- Le grand hall
- Une salle d'activités
- Une salle polyvalente
- Le réfectoire côté maternel (adapté au - de 6 ans) et primaire (adapté au + de 6 ans)
- Deux sanitaires (adaptés au - de 6 ans et au + de 6 ans)
- Un dortoir
- Un terrain de sport

¹ Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale

² Cf Annexe 2

C. LES PARTENAIRES

Nos partenaires institutionnels sont :

- La CAF
- Le Conseil Général
- Le Conseil Régional
- La Ville d'Aix en Provence
- La DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales)
- La DRDJSCS (Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale)
- La Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France
- L'Union Européenne

Nos Partenaires « Associatifs », qui fonctionnent sur projet sont :

- Le Bureau d'Information Jeunesse
- L'association Saint-Michel
- Le Centre Socio-Culturel Jean-Paul Coste
- Le SESSAD³ APAR⁴
- L'ESAT⁵ Léon Béranger

³ *Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile*

⁴ *Association de Prévention Autisme Recherche*

⁵ *Etablissement et Services d'Aide par le Travail qui a pour objectif l'insertion sociale et professionnelle des adultes en situation de handicap.*

III. OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

A. CITOYENNETÉ

En droit, la citoyenneté est le fait pour un individu d'être reconnu officiellement par l'Etat comme citoyen.

Outre ce statut juridique, en éducation populaire, cela implique d'autres principes.

En effet, la citoyenneté est associée à des valeurs notamment de solidarité, de participation active à la collectivité, de respect, de responsabilisation...

Le centre de loisirs est un lieu d'expérimentation, de stratégies d'adaptation à d'autres enfants, à des adultes, à des locaux, à des modes de penser et d'agir... C'est un lieu de vie collective avec le plaisir de découvrir, d'apprendre, de partager, de faire ensemble ; un lieu qui présente aussi des contraintes, des frustrations, des conflits...

En résumé, le centre de loisirs est une microsociété avec la richesse et la complexité de toute vie sociale.

De ce fait l'équipe pédagogique a une mission éducative auprès des enfants, ce n'est pas juste savoir organiser des jeux, des sorties et faire de la garderie.

C'est par le biais d'outils mis en place par l'équipe pédagogique que l'enfant va se construire, créer du lien social, s'épanouir, découvrir, appréhender son environnement...afin de façonner son identité citoyenne.

En conséquence nous allons vous présenter les objectifs pédagogiques, déterminés avec l'ensemble de l'équipe pédagogique, qui répondent aux valeurs fondamentales citées plus haut.

B. OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Pour déterminer les objectifs à atteindre, nous avons fait plusieurs réunions avec l'ensemble de l'équipe pédagogique :

- Réunion avec les animateurs⁶ pour discuter des valeurs que chacun souhaiterait transmettre aux enfants.
- Réunion avec les adjoints pédagogiques pour déterminer les objectifs en lien avec les valeurs qui sont apparues.
- Réunion avec les responsables de secteur et le Conseil d'administration pour approuver les objectifs pédagogiques.

Par conséquent voici les objectifs pédagogiques qui en découlent :

⁶ Cf Annexe 1

Objectif général	Objectifs spécifiques	Objectifs opérationnels	Critères d'évaluation	Indicateurs
ETRE GARANT DE LA SECURITE MORALE, PHYSIQUE ET AFFECTIVE DES ENFANTS	ASSURER DES POINTS DE REPERES	<p>≥Maintenir une équipe d'animateurs permanente et qualifiée</p> <p>≥Organiser les espaces selon les besoins de l'enfant</p>	<p>≥Les animateurs reviennent-ils chaque mercredi ?</p> <p>≥Combien d'animateurs sont diplômés</p> <p>≥L'accès aux jeux se fait-il en autonomie durant les temps libres ?</p> <p>≥ Les temps calmes sont-ils adaptés aux différents besoins des enfants ?</p>	<p>≥ Le nombre de personnes différentes sur l'année</p> <p>≥ 75% des animateurs sont diplômés</p> <p>≥ 8 enfants sur 10 jouent sans solliciter l'adulte</p> <p>≥ Les attentes des enfants (sondage)</p>
	VEILLER AU RESPECT DES REGLES AU SEIN DE L'ACM	<p>≥Etablir les règles de vie avec les enfants.</p> <p>≥Reposer un cadre lors de chaque temps de la journée</p> <p>≥Travailler la posture professionnelle des animateurs tout au long de l'année</p>	<p>≥ Les enfants participent-ils à l'élaboration des règles ?</p> <p>≥Les enfants connaissent-ils les règles ?</p> <p>≥ Des temps de formations ont-ils été mis en place ?</p> <p>≥ Les animateurs respectent-ils la charte éducative de l'association ?</p>	<p>≥8 enfants sur 10 participent</p> <p>≥ le nombre d'intervention des animateurs pour rappeler les règles</p> <p>≥10 temps de formations sont répartis dans l'année</p> <p>≥le nombre d'intervention de la direction</p>

Objectif général	Objectifs spécifiques	Objectifs opérationnels	Critères d'évaluation	Indicateurs
FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DE L'ENFANT	ENCOURAGER LA SOLIDARITÉ	<ul style="list-style-type: none"> ≥ Mettre en place une dynamique d'entraide ≥ Appréhender le vivre-ensemble 	<ul style="list-style-type: none"> ≥ Des jeux de coopération sont proposés ≥ Les animateurs proposent des jeux entre différents groupes ≥ Les animateurs veillent au respect de la bienveillance dans le groupe 	<ul style="list-style-type: none"> ≥ Les plus grands aident les plus petits ≥ 1 jeu tous ensemble pour chaque période ≥ Le nombre de plaintes reçues de la part des enfants
	RESPECTER LE RYTHME DE L'ENFANT	<ul style="list-style-type: none"> ≥ Prendre en considération les besoins de chaque enfant ≥ Séparer les enfants par tranche d'âge 	<ul style="list-style-type: none"> ≥ Les animateurs se réfèrent-ils à la journée type ? ≥ Les enfants sont-ils répartis par groupe selon leurs besoins (affectifs et moteurs) 	<ul style="list-style-type: none"> ≥ Les animateurs adaptent la journée en fonction du rythme des enfants ≥ G1=3 ans G2=4/5 ans G3=6/8 ans G4=9/11 ans
	LE RENDRE ACTEUR DE SA JOURNÉE	<ul style="list-style-type: none"> ≥ Organiser des temps de parole ≥ Donner le choix entre plusieurs activités ≥ Rendre l'enfant autonome dans les tâches de la vie quotidienne 	<ul style="list-style-type: none"> ≥ Des temps de parole ont-ils été aménagés pour prendre en compte l'avis des enfants sur les futurs thématiques et activités ? ≥ Les animateurs proposent plusieurs activités et mettent en place des projets d'animation. ≥ L'enfant est-il impliqué dans les tâches quotidiennes (service, rangement, nettoyage...) 	<ul style="list-style-type: none"> ≥ 1 fois par mois un temps est aménagé ≥ Le nombre d'activité et de projets d'animation sur l'année ≥ Tous les enfants participent

Objectif général	Objectifs spécifiques	Objectifs opérationnels	Critères d'évaluation	Indicateurs
SUSCITER L'ENVIE DE DÉCOUVRIR ET D'EXPLORER	ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS SES ACQUISITIONS	≥ Animer des activités variées ≥ Proposer des animations adaptées à chaque groupe	≥ Les animations impliquent-elles plusieurs apprentissages de l'enfant ? ≥ Les animations correspondent-elles à l'âge des enfants ?	≥ La diversité des objectifs correspondant à l'animation ≥ 9 enfants sur 10 sont en mesure de faire l'animation proposée
	SOLLICITER L'IMAGINAIRE	≥ Mettre en place des animations qui emmènent les enfants dans un autre univers ≥ Donner du sens aux animations en fonction du thème du mois	≥ Les animateurs se déguisent et préparent les décors ≥ Les animateurs impulsent-ils un fil rouge à chaque animation ?	≥ Tous les animateurs sont déguisés lors des grands jeux et le centre est décoré ≥ 9 fois sur 10 l'animation est introduite par une histoire en cohérence avec le thème

C. ÉVALUATION

L'évaluation va nous permettre d'analyser nos actions et notre projet de manière objective et pertinente.

Évaluer c'est mesurer le chemin parcouru pour progresser, réajuster, mettre en cohérence. C'est un outil au service de la démarche de progrès qui s'inscrit dans le souci de l'amélioration continue de nos actions.

Nos outils d'évaluation pour chaque semaine sont :

- Un questionnaire⁷ à remplir par les animateurs qui détermine les points à améliorer, les points positifs, les difficultés rencontrées...
- Une réunion de débriefing le mercredi matin

Voyons à présent le rôle de l'équipe pédagogique.

⁷ Cf Annexe 3

IV. L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

A. LE RÔLE DE L'ÉQUIPE ENCADRANTE

- Il est garant de la sécurité physique et affective de l'ensemble des enfants et l'ensemble du personnel.
- Il est le garant de la mise en œuvre du projet pédagogique.
- Il a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel.
- Il gère les relations avec les différents partenaires (prestataires de service, partenaires, municipalité, etc).
- Il a en charge la gestion quotidienne du centre (administrative, financière et matérielle).
- Il a un rôle de formation des animateurs, de suivi et de validation des stagiaires.
- Il associe les parents à la vie du centre.
- Il communique avec les parents.

B. LE RÔLE DE L'ANIMATEUR

- Être un repère pour chaque enfant
- Assurer la sécurité physique, morale et affective
- Etablir le dialogue continu avec eux, être à l'écoute, s'adapter à leurs besoins, et à leurs capacités (physiques, psychiques et morales)
- Adopter une posture professionnelle
- Ne pas parler de sa vie privée aux enfants
- Guider sans être trop directif
- Faire prendre conscience du respect d'autrui, et des règles élémentaires de savoir vivre
- Expliquer le « non ».
- Offrir chaque jour un accueil et des animations de qualité aux mineurs

V. FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

A. TEMPS SPÉCIFIQUES

Horaires spécifiques des animateurs des mercredis

Tous les mercredis de 09h30 à 11h30, l'ensemble de l'équipe pédagogique se réunit pour :

- Débriefing du mercredi précédent
- Préparer les plannings des prochaines périodes
- Temps de formations pour les animateurs
- Organiser les animations de la journée

C'est aussi un temps qui permet de mettre en place des ateliers de formation auprès des animateurs pour donner tous les outils nécessaires au bon fonctionnement de la journée.

Accueil des mercredis

A 11h30, un groupe d'animateurs récupèrent les enfants dans les écoles des Milles.

Les enfants venant avec leurs parents peuvent arriver pour le repas entre 11h30 et 12h ou après le repas entre 13h30 et 14h.

Lors du temps d'accueil du soir de 17h à 18h30, un responsable légal ou une personne autorisée à récupérer l'enfant devra impérativement se présenter à l'accueil des écoles.

Accueil du soir, spécifique au Primaire (mercredis et vacances)

De 17h à 18h, l'accueil s'effectue à la salle des fêtes de La Duranne (secteur Duranne) et à l'école Marie Mauron (secteur des Milles), puis de 18h à 18h30 accompagnés des animateurs, ils vont à l'école Pierre Gilles de Gennes (secteur Duranne) et à Colline du Serre (secteur des Milles).

Arrivée et départ échelonnés des animateurs pour les vacances

Tous les matins les animateurs font des roulements d'arrivées entre 7h30 à 8h30

Tous les soirs les animateurs font des roulements de départs entre 17h30 et 18h30

Horaires spécifiques des animateurs pour les vacances

Tous les premiers lundis des vacances, l'ensemble de l'équipe commence à 7h afin de mettre en place les salles avant l'arrivée des enfants et tous les derniers vendredis des vacances, l'ensemble de l'équipe finit à 18h30 afin d'effectuer le rangement.

De plus, tous les jeudis des vacances, l'ensemble de l'équipe participe à une réunion bilan de 18h30 à 20h.

Accueil du matin, spécifique aux vacances

De 07h30 à 09h30 l'accueil se fait sur les structures de La Duranne et des Milles.

De 7h30 à 8h l'accueil se fait à l'école maternelle Colline du Serre (uniquement les primaires secteur Milles) puis à 8h, accompagné d'un animateur, ils iront à l'école primaire Marie Mauron.

Repas/Goûter

Les repas sont fournis par un prestataire : Terre de cuisine, pour le secteur de La Duranne et les primaires secteur des Milles.

Pour les maternelles secteur des Milles, les repas sont fournis par la cuisine centrale.

Les repas sont équilibrés selon les recommandations PNNS (Plan National Nutrition et Santé) afin d'assurer l'état nutritionnel des enfants et de lutter contre les déséquilibres alimentaires.

Pour des régimes alimentaires nécessitant un aménagement en raison d'un trouble de santé invalidant, un PAI⁹ est mis en place.

Hormis ce cas de figure, aucun repas ou goûter ne sera accepté dans l'enceinte de l'ACM, exception faite sur demande au préalable au directeur de la structure.

Temps libres/Temps calmes :

Plusieurs temps libres et temps calmes sont aménagés.

Durant les temps libres, les enfants sont en autonomie en présence de l'équipe pédagogique. Ils peuvent faire du dessin, de la lecture, des jeux de société, des jeux extérieurs... ces choix d'activités leur appartiennent librement.

Durant les temps calmes, les enfants sont appelés à un retour au calme. Ces temps sont aménagés après le repas ou parfois avant le repas pour canaliser leur énergie débordante et pouvoir aborder la journée plus sereinement.

Ces temps sont accompagnés de lecture, de jeux de société, de dessins, de jeux de construction... impulsés par l'équipe pédagogique.

En ce qui concerne les enfants de 3 ans, un temps de sieste est aménagé après le repas pour respecter leur rythme et leurs besoins. Il dure environ 2h maximum.

B. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Règles de vies

Afin de poser un cadre et d'assurer la sécurité physique, morale, affective et psychologique des enfants, l'équipe pédagogique mettra en place des règles de vies déterminées et pensées avec les enfants.

Pour autant certaines sont non négociables :

- Aucune forme de violence (verbale, physique ou morale) et aucun vol ne sera tolérée sur le centre de loisirs.
- Il est interdit de sortir de l'enceinte du centre.
- Le non-respect de l'environnement ne sera pas toléré.

Objets et jouets personnels

Il est interdit de ramener des objets ou jouets personnels. Exception faite pour les doudous et tétines pour les - de 6 ans.

Médicaments et soins

AUCUN médicament ne sera donné à un enfant qui n'a pas d'ordonnance.

Seule la direction est en mesure d'administrer les médicaments.

⁹ *Projet d'Accueil Individualisé*

Communication (parents, prestataires)

Il nous paraît essentiel de travailler en lien avec les acteurs de la vie de l'enfant.

C'est pourquoi nous communiquons sous diverses formes :

- Directement sur les temps d'accueil du midi et du soir pour informer sur le déroulement de la journée, sur l'état physique et moral de l'enfant..
- Par le biais d'affiches situées à l'accueil, à propos des plannings, des sorties...
- A travers notre site internet : www.asso-archipel.com
- Par e-mail, pour les informations relatives aux sorties, aux inscriptions...auprès des familles concernées.

En ce qui concerne les prestataires, nous nous renseignons sur leur site internet puis nous les contactons plusieurs fois avant pour la logistique et une fois après pour nous permettre d'évaluer la prestation.

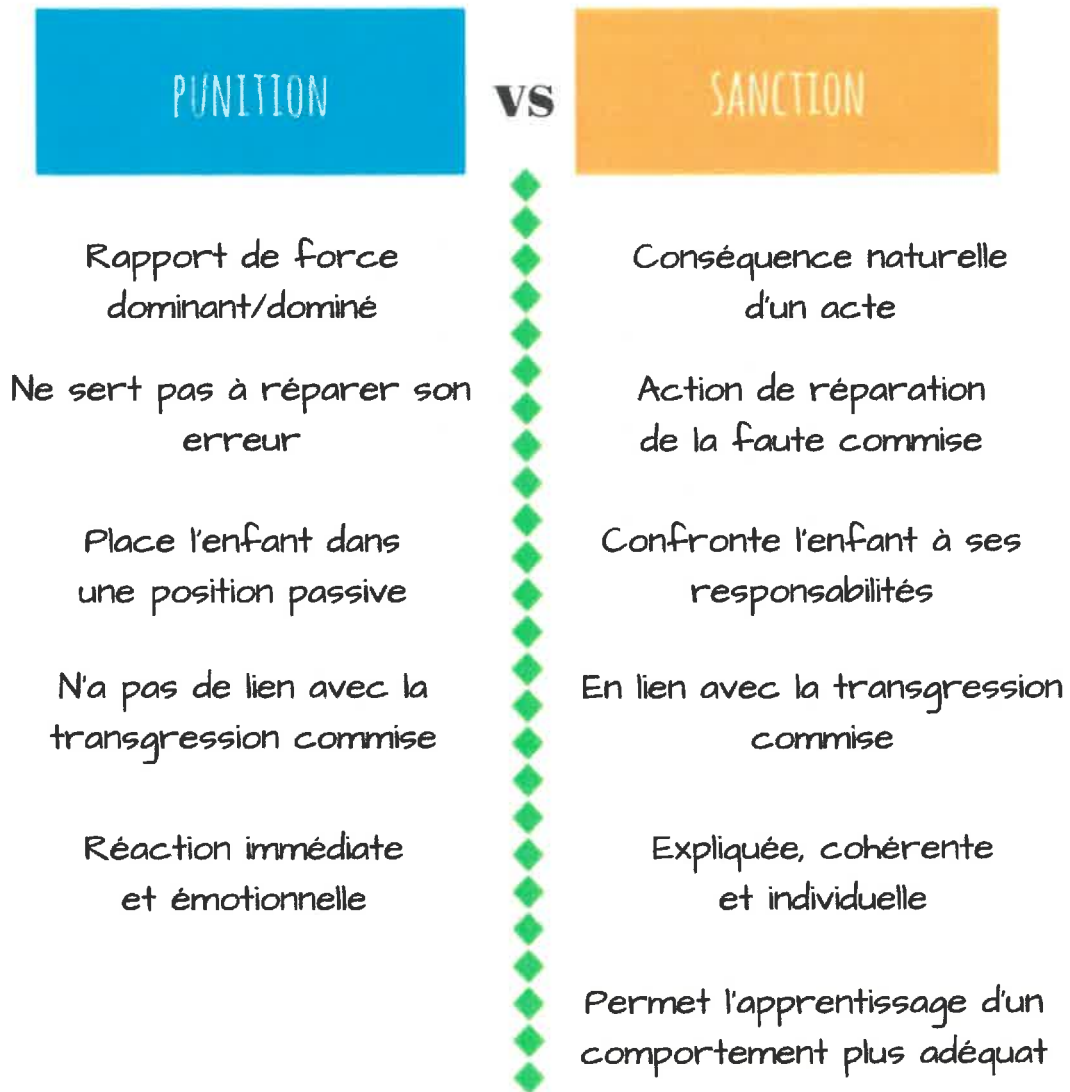
Punition/Sanction

Comme énoncé plus haut dans les objectifs pédagogiques, nous distinguons l'action punir de l'action sanctionner.

En effet, la punition prend une dimension répressive qui est vécue très souvent comme injustifiée par l'enfant.

Alors que la sanction prend une dimension réparatrice, puisqu'elle renvoie à des règles déjà connues et acceptées de tous et le non-respect d'une règle devient une occasion d'apprentissage.

En résumé :



C. JOURNÉE TYPE 3 - 6 ANS

Journée type petite section de maternelle : G1 (mercredis)

JOURNÉE TYPE MATERNELLE G1

11H20-12H

ACCUEIL: RÉCUPÉRATION DES ENFANTS + APPEL + PASSAGE AUX TOILETTES

12H-13H

REPAS



Bon
APPETIT!

13H-13H15

PASSAGE AUX TOILETTES+TEMPS LIBRE ENCADRÉ EXTÉRIEUR



13H15-15H

SIESTE+PAUSE ANIMATEUR ÉCHELONNÉE



15H-16H

ACTIVITÉ + TEMPS LIBRE ENCADRÉ



16H-16H30

PASSAGE AUX TOILETTES +GOÛTER










16H30-18H30

TEMPS LIBRE ET ENCADRÉ (COIN ACTIVITÉ)+ACCUEIL DES PARENTS (À PARTIR DE 17H)



JOURNÉE TYPE VACANCES MATERNELLE G1

07h30-9h	Accueil des parents + Coin activité	
9h-9h30	Appel + Présentation de la journée	
9h30-11h30	Activité + Temps libre et encadré extérieur	
11h30-13h	Passage aux toilettes + Repas	Bon APPÉTIT!
13h-15h	Passage aux toilettes Sieste	
15h-16h	Activité Temps libre et encadré	
16h-16h30	Passage aux toilettes + Goûter	
16h30-18h30	Temps libre et encadré (coin activité) Accueil des parents (à partir de 17h)	

JOURNÉE TYPE MATERNELLE G2

11H20-12H

ACCUEIL: RÉCUPÉRATION DES ENFANTS + APPEL + PASSAGE AUX TOILETTES

12H-13H

REPAS



Bon
APPETIT!

13H-13H30

PASSAGE AUX TOILETTES + TEMPS LIBRE ENCADRÉ EXTÉRIEUR



13H30-14H30



TEMPS CALME INTÉRIEUR (COIN ACTIVITÉ)+PAUSE ANIMATEUR ÉCHELONNÉE

14H30-16H

ACTIVITÉ + TEMPS LIBRE ENCADRÉ EXTÉRIEUR



16H-16H30

PASSAGE AUX TOILETTES + GOÛTER



16H30-18H30

TEMPS LIBRE ET ENCADRÉ (COIN ACTIVITÉ)+ACCUEIL DES PARENTS (À PARTIR DE 17H)



JOURNÉE TYPE VACANCES MATERNELLE G2

07h30-9h	Accueil des parents + Coin activité 
9h-9h30	Appel + Présentation de la journée 
9h30-11h30	Activité + Temps libre et encadré extérieur 
11h30-13h	Passage aux toilettes + Repas Bon APPÉTIT!
13h-14h30	Passage aux toilettes Temps calme intérieur (coin activité) 
14h30-16h	Activité Temps libre et encadré 
16h-16h30	Passage aux toilettes + Goûter 
16h30-18h30	Temps libre et encadré (coin activité) Accueil des parents (à partir de 17h) 


Archipel

D. JOURNÉE TYPE 6 - 11 ANS

Journée type primaire (mercredis)

JOURNÉE TYPE PRIMAIRE

11H20-12H

ACCUEIL: RÉCUPÉRATION DES ENFANTS + APPEL + PASSAGE AUX TOILETTES

12H-13H

REPAS+ PASSAGE AUX TOILETTES



Bon
APPETIT!

13H-14H

TEMPS CALME INTÉRIEUR (COIN ACTIVITÉ)+PAUSE ANIMATEUR ÉCHELONNÉE



14H-16H

ACTIVITÉ + TEMPS LIBRE ENCADRÉ EXTÉRIEUR



16H-16H30

PASSAGE AUX TOILETTES +GOÛTER
















16H30-18H30

TEMPS LIBRE ET ENCADRÉ (COIN ACTIVITÉ)+ACCUEIL DES PARENTS (À PARTIR DE 17H)



JOURNÉE TYPE VACANCES PRIMAIRE

07h30-9h	Accueil des parents + Coin activité	 
9h-9h30	Appel + Présentation de la journée	
9h30-11h30	Activité + Temps libre et encadré extérieur	
11h30-13h	Passage aux toilettes + Repas	Bon APPETIT!
13h-14h	Passage aux toilettes Temps calme intérieur (coin activité)	  
14h-16h	Activité Temps libre et encadré	 
16h-16h30	Passage aux toilettes + Goûter	
16h30 18h30	Temps libre et encadré (coin activité) Accueil des parents (à partir de 17h)	  

VI. CONCLUSION

L'élaboration de ce projet a permis de nous interroger et de mettre en évidence nos axes de travail en cohérence avec les valeurs que nous véhiculons et que nous souhaitons transmettre. De plus, l'évaluation va donner lieu de prendre du recul et de mesurer les écarts pour répondre le plus justement possible aux besoins de notre public.

Par conséquent, ce projet émane d'une démarche participative et collective car il est essentiel de prendre en considération tous les acteurs de l'association ARCHIPEL afin d'avancer ensemble vers l'épanouissement des enfants et vers la conception d'une directive commune.



Seul on va vite, ensemble on
va plus loin⁹

⁹ Proverbe africain

VII. ANNEXES

Annexe 1 : Réunion du 10 janvier 2018

IMAGINATION

DÉCOUVERTE

Gaëtan « Etape importante pour se développer et s'exprimer »

Gwendoline « Cultiver la curiosité est une bonne base pour avancer et évoluer »

RESPECT

Sabrina « Principe fondamental en collectivité »

ACCEPTATION

Guillaume « Connaître la réussite et l'échec, être indulgent avec soi-même et les autres fait avancer »

ÉGALITÉ

Nicolas « On est tous égaux, on est tous différents »

AUTONOMIE

René « Faire des actions par soi-même et avancer à son rythme »

COOPÉRATION

Lucile « Apprendre le vivre-ensemble »

BIENVEILLANCE

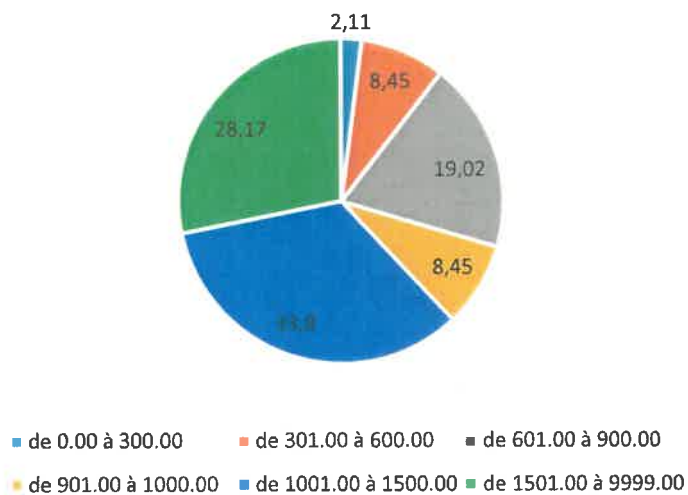
Emma « Se rendre compte des autres »

CONFIANCE EN SOI

Aly « Croire en ses capacités pour construire son identité »

Annexe 2 : Graphique Quotient Familial des adhérents

Calcul du Quotient Familial des adhérents en % entre le
01/09/17 et le 04/07/18



Source : Noé

Annexe 3 : Questionnaire Bilan de semaine

Groupe :	Animateurs :
----------	--------------

Légende : Très insatisfaisant 1 2 3 4 5 Très Satisfaisant

Merci de justifier vos réponses !

1. Les repas

1 2 3 4 5

Remarques :

.....
.....
.....

2. Les activités

1 2 3 4 5

Remarques :

.....
.....
.....

3. Les sorties

1 2 3 4 5

Remarques :

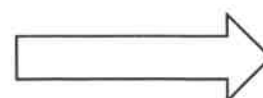
.....
.....
.....

4. Le matériel

1 2 3 4 5

Remarques :

.....
.....
.....



5. Relations dans votre groupe

1 2 3 4 5

Remarques :

.....
.....
.....

6. Relations avec le reste de l'équipe

1 2 3 4 5

Remarques :

.....
.....
.....

7. Relations avec la direction

1 2 3 4 5

Remarques :

.....
.....
.....

8. Difficultés rencontrées avec les enfants

.....
.....
.....
.....
.....

9. Points à améliorer

.....
.....
.....
.....
.....

10. Autres remarques

.....
.....
.....

PEDT 2019 - 2020 // Démarche qualité du Plan Mercredi

Projets éducatifs et pédagogiques des Accueils Collectifs de Mineurs Aixois

SECTEUR : LUYNES - LES MILLES – LA DURANNE

Association gestionnaire :
ASSOCIATION JEUNESSE LUYNOISE
SPORTS ET LOISIRS - PLANET'JEUNES

ALSH Planet'Jeunes - Édouard PEISSON

PROJET EDUCATIF

2019



Planet'Jeunes

Accueil de Loisirs

Périscolaire et Extra-scolaire

Association Jeunesse Luynoise Sports et Loisirs – « Planet'Jeunes »

60 route Nationale 8 13080 LUYNES

06.09.83.45.00

04.42.24.15.28

jisl.planetjeunes@gmail.com

Préambule

Ce document a pour objet de transcrire et transmettre nos principes, notre engagement, nos priorités, en qualité d'organisateur et de définir les objectifs de l'action éducative développée dans notre association en direction des enfants de 3 à 12 ans.

Ce projet éducatif est un instrument de communication et d'information. En ce sens, il est à la disposition des familles leur permettant de mieux connaître les objectifs de Planet'Jeunes à qui elles confient leur(s) enfant(s) et de confronter ces objectifs à leurs propres valeurs et/ou attentes. Ce projet éducatif contient également les informations nécessaires à la direction dans l'élaboration de son projet pédagogique, document précisant les conditions d'organisation et de fonctionnement de l'accueil de loisirs. La directrice est la garante des objectifs éducatifs énoncés dans ce document.

Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) sont des lieux uniques, des lieux différents de l'école, d'un club sportif ou du foyer familial, des lieux de construction de la personne, d'éducation, de détente, de découverte et d'expérimentation. Les ACM viennent prendre leur place dans la vie des enfants en partenariat avec l'école et la famille. Et, c'est en ayant cette place privilégiée qu'ils contribuent à favoriser le vivre ensemble, confrontant les enfants à la différence et de fait, à la richesse de la diversité.

Par ces expériences vécues qui sensibilisent les enfants à la citoyenneté et la démocratie, les acteurs des ACM mettent en place un environnement favorisant l'autonomie, la responsabilisation et la créativité.

C'est à travers sa vocation et l'histoire de l'éducation populaire, que les ACM peuvent être des terrains permettant la mise en œuvre de pédagogies qui donnent du sens à l'action (projets, activités) et qui assurent de chercher à construire des relations de qualité qu'elles soient individuelle ou collective.

" L'enfant n'étant la reproduction de personne est en fait une création définitivement unique "
(A. Jacquard).

" Il est contre nature de traiter l'enfant fragmentairement. À chaque âge, il constitue un ensemble indissociable et original. Dans la succession de ses âges, il est un seul et même être en cours de métamorphoses " (H. Wallon).

I. Diagnostic

De par sa position géographique, au carrefour entre l'axe Marseille-Aix en Provence et l'axe Gardanne-Les Milles-Vitrolles, Luynes est un quartier aixois important. Luynes est bordé et traversé par des axes routiers importants (RD8N, RD7, A51) qui ont été et sont déterminants quant à son développement. Le Lycée International Georges DUBY, le Collège Sophie GERMAIN, l'Ecole publique Edouard PEISSON et l'Ecole privée SAINT-FRANCOIS renforcent indéniablement son attractivité, notamment pour les jeunes couples.

Ce village "aixois" de 5000 habitants est donc un lieu important de vie et de passage, un lieu stratégique. En effet, les habitants beaucoup de couples -avec ou sans enfants- s'installent à Luynes principalement pour des raisons professionnelles (leur travail se situant dans la zone d'activités des Milles ou de La Duranne, sur Aix en Provence, sur Vitrolles voire même sur Marseille), mais également pour le cadre de vie, y trouvant leur bonheur loin des usines et du trafic aérien tout en restant proches des villes d'Aix en Provence et de Marseille.

Planet'Jeunes est aujourd'hui le seul accueil de loisirs pour les 3-12 ans à Luynes. L'Association Archipel prend en charge les 12-17 ans sur un accueil de jeunes et la crèche collective des Petits Chaperons Rouges prend en charge les enfants jusqu'à 3 ans.

La présence de Planet'Jeunes est donc nécessaire pour accueillir les 3-12 ans lors des périodes périscolaires et extra-scolaires à Luynes.

Sa pérennité et son développement futur apparaissent aujourd'hui indispensables au regard du nombre important de résidences collectives construites depuis 2010 autour du Lycée, de l'ouverture du collège depuis septembre 2015 et des nouvelles résidences collectives construites et en cours de construction au nord de Luynes le long de l'Avenue F. FERRINI, amenant toujours plus de jeunes couples -avec ou sans enfants- à venir s'installer à Luynes.

L'école publique E. PEISSON et l'école privée SAINT-FRANCOIS subissent également cette constante augmentation d'habitants à Luynes avec certaines difficultés à créer d'avantages de classes dans leurs locaux actuels.

D'une capacité totale d'accueil de 82 enfants répartis sur deux lieux, JLSL-Planet'Jeunes atteint aujourd'hui régulièrement sa limite de capacité d'accueil compte-tenu de la limitation des places due à l'habilitation de Jeunesse et Sports au regard de la superficie de ses locaux et des locaux de l'école publique E. PEISSON qui lui sont mis à disposition par la Mairie d'Aix en Provence.

II. Les acteurs

Une réflexion partenariale est indispensable pour intégrer et développer notre association au sein d'un territoire, d'un village, d'un contexte ; afin d'avoir une vision globale nous permettant de définir et de prioriser nos actions.

Il est important que tous les acteurs s'expriment pour que nous puissions avancer tous dans le même sens :

- L'association Jeunesse Luynoise Sports et Loisirs-Planet'Jeunes : Les membres de l'association, le conseil d'administration, la direction et l'équipe d'animation ;
- La municipalité d'Aix en Provence et de Luynes, le service jeunesse, le service aux écoles
- L'école Edouard Peisson
- La CAF
- La PMI
- La DDJSCS
- Les partenaires : transporteurs, prestataires, fournisseurs... ;
- Le restaurant biologique « Le Rendez-Vous Bio » à Luynes, notre prestataire pour les repas du midi.

III. Statut et vocation principale

L'Association Jeunesse Luynoise Sports et Loisirs- Planet'Jeunes est régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

L'objet et le but de sa constitution est la création, la production, la diffusion d'activités culturelles, sportives récréatives, civiques, péri-éducatives, de formation, d'événements et de fêtes.

Actuellement la seule activité de l'Association est l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Planet'Jeunes » pour les enfants de 3 à 12 ans le mercredi et pendant les vacances scolaires.

Ainsi, sa vocation principale est d'être un service de proximité « à la carte », s'adaptant au maximum aux contraintes professionnelles et privées des familles, en proposant aux enfants accueillis d'être une plus-value pour eux-mêmes, pour les autres, en étant à l'écoute de leurs besoins, de leur sensibilité.

IV. Nos principales valeurs éducatives

- Le respect de Soi et de l'Autre

- La solidarité

Elle permet aux enfants de prendre conscience de l'autre pour vivre ensemble.

- La citoyenneté

L'enfant doit être reconnu comme membre de la société, à ce titre il doit pouvoir connaître et exercer ses droits et ses devoirs.

La convention internationale des droits de l'Enfant:

Signée le 20 novembre 1989 par 178 pays, elle reconnaît aux enfants des droits et des devoirs.

Elle est souvent présentée avec les 10 droits fondamentaux. Tous les enfants sont libres de faire valoir leurs droits et de les exercer en respectant leurs devoirs.

- La laïcité

Selon la définition c'est une éthique basée sur la liberté de conscience visant l'épanouissement de l'homme en tant qu'individu et citoyen :

"Elle constitue le cadre qui rend possible la manifestation de la diversité sans morcellement communautaire de l'espace civique, préservé à la fois comme fondement de paix et comme horizon d'universalité." (Henri Pena-Ruiz)

- L'éducation populaire

Selon sa définition elle permet à un individu de se construire et de s'éduquer tout au long de sa vie à l'extérieur de l'enseignement formel. Cela permet de faire reconnaître l'animation comme co-éducateur.

" Tous ces apprentissages sont l'occasion de développer ses capacités à vivre en société, confronter ses idées, partager une vie de groupe, s'exprimer en public, écouter, développer son sens critique, bref ouvrir son champ de conscience tout en devenant un citoyen co-constructeur de son environnement" (charte de l'éducation populaire)

L'éducation populaire offre ainsi un espace aux enfants pour se construire et apprendre avec ses pairs en ayant un autre cadre que celui qu'il connaît à l'école et dans sa famille.

V. Les objectifs éducatifs en lien et développés dans le projet pédagogique

- Permettre à l'enfant de vivre un temps de vacances ;
- Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant dans le respect des besoins et des caractéristiques de son âge ;
- Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité ;
- Développer l'intégration des enfants en situation de handicap quel qu'il soit, physique ou mental ;
- Permettre à l'enfant de développer son esprit critique et de faire des choix ;
- Favoriser et permettre l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie ;
- Favoriser les liens intergénérationnels ;
- Favoriser la mixité et les passerelles entre tranches d'âges ;
- Sensibiliser l'enfant aux questions de l'environnement et à une alimentation saine (diversité, équilibre, hygiène, plaisir...);
- Développer l'estime de soi et la confiance.

VI. Le public accueilli

- capacité de 32 enfants de 3 à 5 ans ;
- capacité de 52 enfants de 6 à 12 ans.

* public spécifique : lorsque nous accueillons un ou des enfants en situation de handicap nous veillons à rencontrer au préalable la famille et les professionnels qui le suivent afin d'établir avec eux un protocole d'accompagnement et d'en assurer un suivi. Un animateur est dédié spécifiquement à l'enfant si le handicap le nécessite.

VII. Les moyens mis en œuvre

- Les locaux, les espaces

Planet'Jeunes évolue sur 2 sites :

- Les locaux de Planet'Jeunes : 60 route Nationale 8 13080 Luynes ;
- Une partie des locaux de l'école publique E. PEISSON : 60 Allée Serge Attard 13080 Luynes.

Les enfants et animateurs se déplacent également régulièrement en bus de la ville d'Aix en Provence et occasionnellement en bus privé suivant les activités (Centre-ville d'Aix en Provence, Jas de Bouffan, Les Milles, Bouc-Bel-Air, Gardanne, campings, station de ski...).

- Les temps d'accueil

Nous accueillons les enfants à la carte car nous avons la volonté d'être au plus près des besoins des familles. Ainsi, l'inscription se fait à la journée complète ou à la demi-journée avec ou sans repas.

Planet'Jeunes est ouvert le mercredi toute la journée, et pendant tous les jours des vacances scolaires sous réserve du nombre légal minimal de 7 enfants inscrits atteint. Seuls quelques rares cas de « ponts fériés » entraînent la fermeture ponctuelle du centre pour une ou deux journées.

- Le budget

Etant une Association à but non-lucratif, un budget prévisionnel équilibré en recettes et dépenses est établi pour les activités et le fonctionnement de l'Association. Celui-ci est élaboré en fonction des règles et lois en vigueur, de la catégorie d'âge, de la thématique du séjour, du nombre de participants et de la charge salariale nécessaire à l'encadrement.

- Construction d'une équipe dirigeante et d'animation et modalités de recrutement

L'encadrement des enfants est assuré par des animateurs et directeurs majoritairement titulaires du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD). Actuellement, la Directrice et la Directrice adjointe assurent le recrutement de l'équipe pédagogique. L'Association s'impose un taux d'encadrement plus élevé que le minimum réglementaire, soit 1 animateur pour 10 enfants de plus de 6 ans et 1 animateur pour 6 pour les enfants de moins de 6 ans.

Le recrutement s'effectue en plusieurs étapes :

- entretien individuel avec la direction
- mise en situation pratique sur le terrain
- entretien et bilan.

VIII. Rôle et fonction des acteurs de l'équipe pédagogique :

L'équipe est porteuse des valeurs de l'Association et de la mise en œuvre du projet éducatif par le biais du projet pédagogique. La mise en pratique de ce projet se fait à travers les animations qui restent un des moyens pour atteindre nos objectifs pédagogique et non une fin en soi.

Les animateurs formés ou en cours de formation doivent être capable de :

- Encadrer des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs, dans le cadre d'un engagement social et citoyen et d'une mission éducative ;
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des mineurs accueillis ;
- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs (parents, équipe, prestataire, partenaires, institution, conseil d'administration...) ;
- Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs ;
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités ;
- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets ;
- Transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité ;
- De situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- De construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination ;
- D'apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.

Pour l'élaboration du projet pédagogique et des projets d'activités, il est demandé à la direction et aux animateurs, de prendre en compte les points suivants :

- Mettre en place des activités à la carte : ces activités simultanées permettent à l'enfant de choisir en fonction de son âge, de ses motivations, de son état d'esprit du moment, de sa fatigue éventuelle. Elles enrichissent l'accueil en multipliant les possibilités de découvertes et d'échanges au sein d'un petit groupe. Elles favorisent la discussion avec l'animateur et le responsabilise dans son rôle de médiateur.
- Accompagner les animateurs techniques externes : pendant les activités encadrées par un technicien, un intervenant spécifique extérieur à l'Association, l'animateur BAFA du centre continue à s'investir pleinement. Sa présence active permet de faire le lien entre les enfants et les personnes externes, d'assurer la continuité du projet, de rassurer et de motiver les enfants.

IX. Des outils d'information et relation avec les familles

- Le projet éducatif ainsi que le projet pédagogique de l'association sont à la disposition des familles par demande ou consultable au bureau.
- La direction et les animateurs sont pleinement impliqués dans la préparation de l'accueil des enfants ?
- Les familles ont la possibilité d'entrer en contact avec la direction à tout moment. La direction a obligation de prévenir de manière systématique les parents en cas de soucis de santé ou d'accident.
Lors de dysfonctionnement particuliers en rapport avec l'attitude d'un enfant, la direction prévient également les parents ou le responsable légal et les rencontre si besoin.
- Des systèmes d'informations tels que les posts sur les réseaux sociaux et mails sont réguliers et informent qui, de quoi ?
- Les familles, les partenaires et les prestataires ont toute liberté de contacter l'Association pour des informations relatives au déroulement de l'accueil. Toute plainte écrite fera l'objet de réponse écrite et d'un traitement adéquat.

- Les modalités d'évaluation et de suivi du projet

Après la période, la direction doit remettre un bilan de fonctionnement relatif à la période qu'elle a encadré évoquant les différents aspects du séjour et la réalisation de leurs objectifs pédagogiques. A la fin du séjour, les enfants sont sollicités pour remettre leur appréciation de leur séjour. Un temps d'échange est alors organisé entre les enfants et l'équipe d'encadrement. Quelle période ? Tous les mercredis, à la fin de l'année ?

- Accueil des enfants en situation de handicap

La diversité, la tolérance et l'acceptation de la différence sont particulièrement mise en valeur au sein de l'Association par la possibilité d'accueil d'enfants en situation de handicap. Le projet spécifique construit autour de l'enfant avec sa famille et les professionnels qui l'entourent s'épanouit au sein du quotidien de Planet'Jeunes. Un animateur expérimenté lui est alors dédié par soucis de sécurité physique et affective. Cet animateur « référent » est ainsi un repère qui l'amène l'enfant à pleinement s'intégrer et partager avec les enfants et l'équipe pédagogique.

X. Plan Mercredi : points relatifs au Plan mercredi (en construction)

Dans le cadre du projet éducatif territorial (PEDT) commun à tous les opérateurs des accueils collectifs de mineurs sur le territoire de la ville d'Aix en Provence, Planet Jeunes poursuit sa démarche déjà amorcée depuis 2 ans.

Le Plan du mercredi ne change pas vraiment les choses pour Planet'Jeunes car nous étions déjà ouvert toute la journée du mercredi mais le passage à la semaine à 4 jours a augmenté les effectifs du mercredi matin. Ajoutons à cela la demande des familles pour les enfants de 3 à 5 ans, aujourd'hui Planet' Jeunes accueille le nombre maximum d'enfants possible autorisés au regard de la capacité d'accueil des locaux soit 32 enfants de - de 6 ans (avec une liste d'attente ou des enfants qui se partagent les mercredis) et 50 enfants de + de 6 ans.

Corrélation entre le projet de Planet' Jeunes et la charte de qualité du plan mercredi

1/ La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant:

- Le projet éducatif et pédagogique sont cohérents entre eux, connus et à disposition de l'équipe et des familles.
- Le mercredi est identifié dans notre projet comme un temps hors de l'école, un temps de pause qui permet aux enfants de se retrouver dans les loisirs. La tâche peut paraître quelques fois complexe en investissant les locaux scolaires qui font toujours échos aux enfants comme leur lieu quotidien et même si les projets de l'école permettent des apprentissages ludiques, l'école reste un lieu de travail, un lieu qui sépare de la famille, un lieu le respect de nouvelles règles sont communes et nécessaires.
- Nous adoptons à l'intérieur de l'école les mêmes règles que pendant le temps scolaires de manière à rester cohérent et pour ne pas "défaire" le travail de l'école. Là aussi il est difficile de transmettre des règles qui ne sont pas les nôtres, d'avoir un fonctionnement qui permet le respect de ces règles. Nous avons des règles sûrement un peu différentes dans les locaux qui nous sont exclusivement dédiés et c'est aussi pour cela que notre cadre un peu schizophrène peut aussi nous échapper lorsque nous sommes à l'école. Par ailleurs les enfants sont sur un terrain où ils peuvent trouver du plaisir "pouvoir enfin enfreindre les règles".
- Les parties de l'école mises à notre disposition sont: Les 3 réfectoires, les 2 cours, la salle d'accueil de l'école maternelle, le couloir et le hall d'entrée de l'école primaire, la salle du pilier en haut. Mais nous n'utilisons pas les locaux de l'école primaire, nous souhaitons utiliser le minimum d'espace.
- Nous construisons les projets avec les enfants. Leur permettre d'exprimer leurs envies, leurs besoins est une base qui donne du sens à nos projets et ainsi nous savons par quels vecteurs nous pouvons passer pour atteindre nos objectifs.
- Le rythme de vie de l'enfant suivant son âge rythme son mercredi. Ainsi nous alternons des temps forts et des temps calmes, des temps individuels et des temps collectifs tout au long de la journée.
- A ce jour il n'y a pas de lien entre les projets de l'école et les projets de Planet'. Cela à pu être le cas lorsque par hasard, nous avons des projets similaires mais sans objectifs communs.

2/ L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

- Planet' Jeunes accueille des enfants en situation de handicap les mercredis matins (et pendant les vacances scolaires). A ce jour nous accueillons 2 enfants autistes sur des niveaux différents et un enfant trisomique.

Un animateur leur est dédié. Nous travaillons avec les familles et l'équipe pluridisciplinaire (s'il y en a une) pour mettre en place des objectifs communs, soutenir l'ensemble des acteurs autour de l'enfant et suivre la

progression de celui-ci dans le temps, pour affiner nos outils, nos méthodes et pouvoir échanger nos constats, notre pratique.

- Planet' Jeunes accueille sur l'année près de 250 enfants venus du pays aixois essentiellement, d'écoles privées, publiques, des enfants qui font l'école à la maison, des milieux sociaux variés...

Nous appliquons une inscription à la carte (Journée, demie journée, avec ou sans repas) pour répondre au plus près aux besoins des familles et un tarif en fonction du quotient familial.

Nous n'imposons pas les inscriptions trop à l'avance ou sur toute une période.

- Planet' jeunes se veut être une structure familiale qui permet aux enfants, comme aux parents de se sentir pris en compte dans leur individualité avec leur propre problématique.

La direction connaît tous les parents et chacun des enfants. Nous essayons d'agir avec toute la bienveillance qui nous semblerait nécessaire dans notre propre famille.

3/ Mise en valeur de la richesse des territoires/ 4/ développement d'activités éducatives de qualité:

Les sorties culturelles, de découvertes, de loisirs, sportives, artistiques etc...:

- Visite de la mairie et échanges avec les élus,
- Visite du grand théâtre
- Ateliers-visites: Hotel Caumont, Fondation Vasarely,
- Ecomusée de Gardanne,
- Visite de la fabrique de Calissons du Roy René,
- Visite d'un apiculteur....
- Atelier théâtre Concert autisme
- Planétarium,
- In Park (karting, roller, Laser game) ,
- Bibliothèque Méjane,
- Parc St Mitre et de la Torse
- La Pignata
- Climb'up
- Indian Forest,
- Sortie à la neige (St Jean Monclar/Le Grand Puy)
- Urban Jump,
- Piscine de l'Oliveraie
- Gulli Parc
- Cinéma
- Théâtre des ateliers, théâtre de la fontaine: spectacles
- Atelier à The Camp
- Nouveaux sports avec LPM
- Grand jeu à réalité augmentée, ville d'Aix
- Fête des ALSH
- Equitation (cheval& soleil)...

Nous faisons des activités également sur l'année qui permettent un vrai suivi:

- activités Eco citoyenneté tous les 15 jours (avec la scoop Soc Anim) jusqu'à obtention d'un label eco Citoyen.
- atelier théâtre impro tous les mercredis
- atelier théâtre forum chaque vacances pendant 4 jours
- jardinage

Enfin, pour répondre à nos valeurs et ce que nous souhaitons nous avons un partenariat avec le restaurant "Le rendez vous bio" qui nous prépare nos repas.

Lors du marché de Noël nous dédions nos petits bénéfices à une association (Le Point rose, La Compagnie Après le Pluie) que nous avons envie de soutenir et avec qui nous faisons un travail en amont pour sensibiliser les enfants à leur cause.

Cette préparation est souvent une occasion d'échanger avec eux sur des sujets qui les touchent et dont ils n'ont pas l'occasion ou n'osent pas parler.

Nous faisons des fêtes, des événements qui permettent des restitutions:

- Marché de Noël: chorégraphies, petit spectacle, exposition....
- Fête de fin d'année (juin)
- La grande lessive
- Emission radio Zinzine
- Stage pendant les vacances: cuisine, danse, beat box, BD, cirque, hip hop, anglais ...-

Des animations

- chasse au trésor, Cluedo, Troc patate, olympiades, grands jeux, activités manuelles, jeux de société, lectures, construction, balades, land art, activités scientifiques, jeux de stratégie, méditation....

Nous avons toujours du mal à recruter des animateurs sur du long terme....et une fois que l'équipe fonctionne bien souvent il faut recommencer.

Cela est du au fait que les animateurs embauchés, pour la plupart sont étudiants.

Planet' est malheureusement dans une impasse, nous sommes complets mais si nous voulons embaucher davantage et pérenniser des postes avec suffisamment d'heures pour vivre il faudrait développer plus mais pour cela..il faut plus d'heures!

A ce jour nous avons 3 CDI et 11 contrats d'engagement éducatif. (CEE)

Conclusion

Nous avons défini dans ce document, les objectifs et les moyens éducatifs de l'Association JLSL-Planet'Jeunes.

Ce projet éducatif n'est ni figé, ni exhaustif. Nous souhaitons ainsi qu'une recherche permanente, sans cesse approfondie collectivement, soit développée parallèlement aux évolutions sociologiques et aux pratiques familiales.

L'Association est à l'écoute des attentes de l'ensemble des acteurs de JLSL-Planet'Jeunes. Cette collaboration (organisateur/équipe) est essentielle pour déboucher sur l'organisation de vacances actives et éducatives en toute sécurité. L'adhésion à ces objectifs est une condition indispensable à toute action au sein de l'Association. Elle demandera à ses différents acteurs de favoriser des relations dans lesquelles chacun (enfants, adultes) se construit et s'épanouit dans un climat éducatif de détente.

Soucieuse de réserver le meilleur accueil dans ses actions, l'Association JLSL-Planet'Jeunes par l'ensemble de ses acteurs s'engage dans une démarche de qualité, s'en donne les moyens et la soutient dans le temps.

PEDT 2019 - 2020 // Démarche qualité du Plan Mercredi

Projets éducatifs et pédagogiques des Accueils Collectifs de Mineurs Aixois

SECTEUR : NORD

Association gestionnaire :
Centre Socioculturel AIX-NORD

ALSH LES LAUVES



**CENTRE SOCIOCULTUREL
AIX NORD**

PROJET EDUCATIF

2018/2019



ETAT DES LIEUX

Le Centre Socioculturel Aix Nord intervient sur l'un des quatre secteurs d'Aix-en-Provence : le Nord. Plus précisément, sur les cités Beisson et Saint-Eutrope et les résidences Tivoli, Loubassane, Saint-Donat, Campagne Nègre, les Hauts de Brunet, Célony et la campagne aixois, zone inscrite dans le cadre du Contrat Ville. Le Centre Socioculturel Aix Nord héberge au sein de ses locaux l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

Les différents ACM permettent à l'enfant et au jeune de vivre un temps de loisir tout en favorisant le développement de l'autonomie, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d'initiative, de créativité, prise de responsabilité...).

Le but est de proposer des loisirs socio-éducatifs et de qualité dès leur plus jeune âge (du moment où ils sont scolarisés) à 17 ans ainsi que des jeunes adultes.

Les loisirs sont un troisième pôle dans la vie de l'enfant, à côté de l'école et de la famille, et permettent de construire des relations différentes avec le quartier, l'école, d'autres structures (clubs sportifs, écoles artistiques...), d'autres environnements (lieux de vacances) et d'autres personnes. L'organisation des loisirs collectifs pour les mineurs est un acte éducatif.

LES VALEURS DE LA STRUCTURE

La dignité humaine : reconnaître la dignité et la liberté de tout homme et de toute femme, est l'attitude première des acteurs des centres sociaux. –

La solidarité : considérer les hommes et les femmes comme solidaires, c'est-à-dire comme étant capables de vivre ensemble en société, est une conviction constante des centres sociaux.

La démocratie : opter pour la démocratie, pour les centres sociaux, c'est vouloir une société ouverte au débat et au partage du pouvoir.

La laïcité, la neutralité et la mixité

LES OBJECTIFS

- Contribuer à l'épanouissement et à l'autonomie des enfants et des jeunes dans toutes les étapes importantes de leur vie
- Susciter la curiosité, la découverte et faire vivre de nouvelles expériences chez l'enfant et le jeune
- Favoriser l'appréhension de la notion de la citoyenneté



Epanouissement et autonomie

- Favoriser les activités que l'enfant n'a pas l'habitude de pratiquer
- Développer l'esprit de créativité, de recherche et de dépassement de soi.
- Développer l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant et du jeune
- Rendre l'enfant et le jeune acteur de ses loisirs.
- Permettre à l'enfant d'approfondir ses connaissances et de développer sa curiosité dans les domaines de la science, des arts et des sports.

Le rôle de l'équipe d'animation :

Prendre en compte chaque enfant en tant qu'individu à part entière et veiller à adapter leur univers en fonction de son âge, sa taille et de son rythme biologique.

L'équipe sera source de proposition pour stimuler les enfants et les jeunes tout en restant à leur écoute afin de les impliquer dans les actions (organisation de petit forum par exemple)

Découverte et curiosité

- Favoriser la pratique culturelle
- Favoriser les échanges et les expériences entre les enfants
- Favoriser l'insertion dans un groupe
- Stimuler la solidarité et le partage
- Favoriser les rencontres avec des personnes extérieures : artistes, associations, personnes âgées, sportifs... toute personne qui possède un talent, un métier, une passion souhaitant le faire partager.
- Permettre à l'enfant de s'ouvrir aux cultures différentes

Le rôle de l'équipe d'animation :

Savoir organiser des activités mettant en avant la cohabitation entre filles et garçon et/ou petits et grands.

Savoir ouvrir les portes du centre de loisir aux personnes susceptibles d'enrichir les connaissances des enfants et de favoriser les échanges et le partage.



L'ouverture et le respect des autres, la citoyenneté

- Favoriser le respect entre individus : enfant/enfant ; enfant/adultes ; adultes/adultes respect des différences, respect du silence, respect de l'autorité et du règlement intérieur.
- Favoriser les échanges et les expériences entre les enfants et les jeunes
- Favoriser l'insertion dans un groupe
- Stimuler la solidarité et le partage
- Favoriser les rencontres avec des personnes extérieures : artistes, associations, personnes âgées, sportifs... toute personne qui possède un talent, un métier, une passion souhaitant le faire partager.
- Permettre à l'enfant de s'ouvrir aux cultures différentes
- Favoriser le respect des lieux occupés, du matériel.
- Participer à l'éducation écologique de l'enfant et du jeune

Le rôle de l'équipe d'animation

Savoir mettre en place des activités mettant en avant l'esprit de groupe, la solidarité, le vivre ensemble.

Mettre en place des temps d'échanges, de discussions afin de désamorcer des situations conflictuelles

Valoriser l'enfant et le jeune quant sa prise de décision afin qu'ils puissent être libre dans ses choix.

Amener les jeunes à s'interroger et à se positionner quant à leurs droit et devoirs

Responsabiliser l'enfant et le jeune dans leur devenir en citoyen



LA COMPOSITION ET FONCTIONS DE L'EQUIPE DE DIRECTION ET D'ANIMATION

Il appartient à l'équipe de direction et d'animation de s'approprier ces objectifs et de développer dans le cadre d'un projet pédagogique qui lui est propre, avec des objectifs spécifiques et détaillés, des méthodes, des outils, des moyens et des critères. Il sera garant et porteur du présent projet éducatif. Ses principales fonctions sont :

- L'élaboration du projet pédagogique, son évaluation et ajustement éventuel : il propose des activités dans lesquelles les enfants peuvent s'investir avec une équipe d'animation qui soutient, accompagne et encourage les enfants à la fois individuellement et collectivement.
- La gestion de l'équipe d'animation
- Veiller au respect de la réglementation
- Assurer la gestion administrative du centre : dossier et inscription de l'enfant, feuille de présence, gestion de planning
 - Assurer une fonction tutorale et formatrice auprès de stagiaires de tous niveaux.

LES MOYENS DE FONCTIONNEMENT FOURNIS A L'EQUIPE DE DIRECTION ET D'ANIMATION

Une convention a été passée entre le Centre Socioculturel Aix Nord et la Ville (Service Education) et la Direction de l'école élémentaire des Lauves.

L'Accueil de Loisirs dispose d'espaces réservés au sein du centre social, de l'Ecole élémentaire des Lauves, du satellite cuisine des Lauves.

Au Centre Socioculturel :

- Un espace totalement dédié à la petite enfance avec :
Une salle d'activités avec petite cuisine et salle d'eau
 - Un dortoir
 - Des sanitaires aux normes et adaptés aux enfants
- 4 salles dont une très grande polyvalente
- Un espace de rangement du matériel pédagogique
- Deux espaces extérieurs (2 cours)
- Un studio d'enregistrement et de répétition

Pour l'Ecole Elémentaire des Lauves :

- Une salle dédiée à l'accueil de Loisirs pour activité et temps calme (1^{er} étage)
- Une grande salle polyvalente pour les activités sportives et les spectacles
- Deux grandes cours
- Deux grands préaux
- Des sanitaires aux normes adaptés aux enfants et aux adultes.
- 4 salles au centre social selon le besoin de l'activité.

Pour le satellite cuisine :

- Un grand réfectoire adapté pour les enfants en bas âge, les jeunes et les adultes
- La cuisine
- Des sanitaires aux normes adaptés aux enfants et aux adultes.



LES JOURS D'ACCUEIL

	Petits Poucets (3-5ans)	Farandole (6-9 ans)	Passerelles (10-13 ans)	SODA (14/17 ans)
Mercredis	7h30 à 18h00	7h30 à 18h00	13H00 à 18h00	
Vacances scolaires	7h30 à 18h00	7h30 à 18h00	9h00 à 17h00 (Possibilité d'ouverture en soirée jusqu'à 23h00)	9h00 à 17h00 (Possibilité d'ouverture en soirée jusqu'à 23h00)
Samedis				13h30 à 18h00 (Possibilité d'ouverture en soirée jusqu'à 23h00)
FERMETURE Les jours fériés Une semaine entre Noël jour de l'an et deux semaines au mois d'Août				

LES MODALITES TARIFAIRES

	Participation familiale Tarif par jour de 8h avec repas 2€ (Amplitude de 10.5h)
Catégorie 1	3.52€
Catégorie 2	5.60€
Catégorie 3	8.00€
Catégorie 4	11.92€
Catégorie 5	14.40€

FONCTIONNEMENT DES DIFFERENTS ACM ET AJ



PETIS POUSETS ET FARANDOLE

Afin de faciliter les horaires d'ouverture et de fermeture de l'Accueil Collectif de Mineurs, en fonction du rythme de sommeil de l'enfant et des parents qui travaillent. Un animateur ouvre les portes à 7H30.

L'accueil échelonné des premiers enfants a lieu de 7H30 à 9H00. La vérification de l'inscription des enfants est faite sur un listing avec le logiciel Noé AIGA.

L'accueil est déterminant pour la bonne suite de la journée. L'animateur doit donc mettre en place des espaces et accueillir chaque enfant individuellement. Il permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme.

Le temps d'accueil permet également de faire le lien entre le milieu familial et la vie au centre de loisirs. L'animateur est disponible et à l'écoute de chaque enfant et de son parent afin de permettre un accueil individualisé. Son rôle est de permettre à chacun de se retrouver dans le lieu. Cela peut passer par la discussion avec un enfant, joué avec un autre, lire une histoire, faciliter la rencontre de plusieurs enfants autour d'un jeu de société.

L'objectif est de permettre la séparation plus rassurante pour tout le monde (parents et enfants). Il faut veiller aux séparations difficiles et aider la famille et l'enfant dans ce moment délicat.

9H00 le Rassemblement, ce moment permet l'échange, le dialogue entre les enfants et les animateurs. (Sur la vie quotidienne, règles de vie, émettre des souhaits et idées sur les activités) et la présentation du programme de la journée clôturé pour les maternelles, par des petits chants ou histoires.

- Soins

Nous devons veiller en permanence à assurer l'hygiène et la propreté des enfants.

Les tout petits seront systématiquement accompagnés pour se laver les mains, et aller aux toilettes. Les animateurs veilleront à ce que les plus grands se lavent bien les mains avant et après le repas ainsi qu'au goûter. Lors de tout déplacement, les animateurs prendront systématiquement la trousse de secours, la liste des enfants et des numéros d'urgence (parler du cahier d'infirmerie, des fiches sanitaires, allergies...). Les soins sont administrés par l'assistant sanitaire ou son adjoint. Tous les soins sont enregistrés sur le cahier prévu à cet effet.

- Repas

L'Accueil de Loisirs bénéficie de la cantine de l'Ecole des Lauves pour les périodes de vacances scolaires et les mercredis. C'est une cuisine satellite mise à disposition par la ville. La livraison des repas à réchauffer se fait par la société Terres de Cuisine de Manosque. La marchandise est réceptionnée par l'agent de service et par le Directeur de l'Accueil Collectif de Mineurs, le personnel habilité est vigilant aux normes en vigueur (méthode HACCP).

Les menus sont préparés par une diététicienne.

Les goûters sont donnés et préparés par l'Accueil Collectif de Mineurs le matin et l'après-midi. Les contrôles se font par la Direction Départementale de la Protection des Populations.

Le repas est un moment convivial qui réunit les enfants et les animateurs. La salle de repas est



aménagée en deux espaces : les 3-5 ans (Petits Poucets) et les 6-9 ans (Farandole).

Les Petits Poucets commenceront leur repas vers 11H30 pour leur permettre d'avoir un repas qui se passe dans des conditions idéales (niveau sonore limité, possibilité de passer un repas convivial). Le groupe de la Farandole rejoindront le réfectoire vers 12H15.

Les animateurs et le directeur sont assis aux tables des enfants (1 par table maximum) et mangent avec eux.

Ils doivent participer au service du repas et au débarrassage (à organiser par table en délégrant aux enfants des responsabilités : verres, assiettes avec les déchets et couverts dans le bac. Ramassage et remise de la vaisselle sur le chariot. Nettoyage des tables à l'eau claire. C'est un moment informel à partager avec les enfants où l'animateur apprend à connaître les enfants.

Le repas est un moment d'éducation à la santé : soin et hygiène, prise de conscience de l'intérêt de manger équilibré. Les goûts des enfants sont respectés, tout en leur proposant de goûter aux différents plats.

- **Goûter**

Ce temps de pause dans l'après-midi permet aux enfants et adultes de se réunir dans un climat convivial. Le goûter peut s'effectuer dans les salles, dans la cour ou à l'extérieur du centre lors d'une sortie. Le moment du goûter peut permettre un échange de discussion afin de recueillir les souhaits et envies des enfants pour les journées à venir

- **Sommeil**

Les enfants de moins de six ans ont la possibilité de faire une sieste après le repas. Nous disposons d'un dortoir aux normes avec des lits et des draps homologués.

- **Journée type Accueil Collectif de Mineurs**

7H30 à 9H00	Accueil échelonné
9H00	Collation
9H30	Début des activités
11H15	Fin des activités
11H30	Repas (secteur maternel)
12H15	Repas (secteur primaire)
13H00	Temps calme / sieste (secteur maternel)
14H00	Début des activités
15H45	Fin des activités
16H00	Collation
Accueil à partir de 17H00 jusqu'à 18H00 ALSH	Temps d'activités diverses et accueil échelonné



- **Accueil**

L'accueil se réalise à partir de 9h00 à l'exception d'activités, se déroulant à l'extérieur. En effet, la majorité des activités se font en extérieur et par le transport en communs. L'horaire sera indiqué aux jeunes sur les programmes d'animation

- **Soins**

Lors de tout déplacement, les animateurs prendront systématiquement la trousse de secours, la liste des jeunes et des numéros d'urgence (parler du cahier d'infirmier, des fiches sanitaires, allergies...).

- **Repas**

Chaque jeune apporte son repas sous forme de pique-nique. Il est possible lors de journée passé à l'extérieur que les jeunes achètent directement leur repas.

Les animateurs veillent néanmoins à la composition des piqueniques et réajuste leur contenu si besoin (oubli de pique-nique, jeune qui aurait peu à manger...)

- **Journée type**

Les horaires de début et de fin de journée sont modifiables en fonction des activités mis en place.

9H00	Accueil
9H30	Début des activités
11H30	Fin des activités
12H00	Repas
13H30	Début des activités
16H00	Fin des activités
16H30	Collation
16H30/17H00	Temps d'échanges/bilan



SODAS

L'accueil de jeunes SODA est mis en place avec les jeunes.

En effet des temps sont mis en place tout au long de l'année afin de réaliser les programmes d'activités mais aussi des projets plus spécifique (séjours, chantiers jeunes...).

De ce fait, il n'y a pas de journée type car les activités peuvent se dérouler en journée, comme en soirée.

Comme le secteur passerelle, les jeunes du groupe SODA amènent leur pique-nique lors des différentes activités organisées.

PEDT 2019 - 2020 // Démarche qualité du Plan Mercredi

Projets éducatifs et pédagogiques des Accueils Collectifs de Mineurs Aixois

SECTEUR : NORD

Association gestionnaire :
Centre Socio-Culturel Marie-Louise DAVIN

ALSH Jean MAUREL

ALSH COUTERON



PROJET EDUCATIF

Centre Socio-Culturel ML Davin
de Puyricard

Document corrigé le 1/02/2017

CENTRE SOCIO-CULTUREL M.L DAVIN - Place des Combattants - 13540 Puyricard
☎ 04.42.92.13.89 - 📠 04.42.28.05.48 - ✉ contact@cscdavin.org

☐ ☐ ☐ www.cscdavin.org

➤ GENERALITES :

Ce projet éducatif traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes.

Il définit le sens de ses actions. Il fixe des orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre.

Ce projet éducatif est :

- Transmis aux directeurs et aux équipes pédagogiques.

Les personnes qui dirigent et animent les séjours vacances et/ou le centre de loisirs sans hébergement prennent connaissance du projet éducatif avant leur entrée en fonctions.

Ce projet éducatif détermine les orientations des différents projets pédagogiques.

- Diffusé aux parents, sous une forme qui peut être différente.
- Diffusé, à titre d'information, aux différents partenaires de l'association (école, Mairie, CAF...).

Dans le cadre de la démarche participative régulièrement utilisée au sein de l'association, ce document a été élaboré par le directeur général du CSC assisté des référents des secteurs petite enfance, et enfance/jeunesse.

Le Conseil d'Administration de l'Association, représenté par son Président et garant de ce projet éducatif.

➤ L'ORGANISATEUR :

Le Centre Socio-culturel Marie-Louise DAVIN » (loi 1901) fondé le 25 janvier 1972 est agréé « association d'Education Populaire » par le ministère de la jeunesse et des sports , et « Centre Social » par la CNAF.

L'association a pour but de mettre à la disposition de la population du plateau de Puyricard un Centre Socio-culturel destiné à l'accueil des individus, des familles et des groupes.

Elle se propose de promouvoir des activités et des services à caractère médico-social, social, culturel, sportif et autres animations au profit des habitants.

A ce titre notre association gère diverses structures éducatives.

- Accueils collectifs de mineurs (ALSH, Accueil jeunes, centre de vacances...).
- Multi accueil parental.
- Ateliers éducatifs enfants et adultes.

➤ LES OBJECTIFS EDUCATIFS DE L'ORGANISATEUR :

Le Centre Socio-Culturel souhaite développer des actions éducatives et pédagogiques pour les enfants et les adolescents de la commune en faisant référence aux valeurs centrales de la Charte Nationale des Centres Sociaux : **respect de la personne, solidarité, démocratie participative.**

A ce titre, le Centre Socio-Culturel souhaite assurer un apport éducatif permettant de :

- Proposer aux enfants et aux jeunes une disponibilité d'écoute, une qualité d'accueil et d'encadrement.
- Faire émerger les potentiels de chaque enfant ou adolescent et permettre de les développer dans une dynamique d'esprit de groupe.
- Favoriser l'épanouissement individuel dans le respect du collectif.
- S'adapter aux évolutions de la cellule familiale pour améliorer et renforcer les liens.
- Développer une attitude éco-responsable.

Les objectifs spécifiques pour les divers publics :

• Pour la petite enfance

- Soutenir, accompagner et rassurer les enfants dans l'apprentissage de la séparation.
- Favoriser le développement de l'autonomie, dans le respect des besoins des enfants.
- Aider les enfants à développer leur personnalité en devenir.
- Favoriser la socialisation afin de les préparer à l'entrée à l'école maternelle.
- Aider les parents dans leur fonction éducative.

• Pour les Accueils collectifs de mineurs.

- Permettre à l'enfant et au jeune de vivre un temps de loisirs et de vacances.
- Favoriser le développement de l'autonomie, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge.
- Amener l'enfant à découvrir des pratiques variées.
- Favoriser le respect de l'autre par la tolérance.
- Permettre à l'enfant et au jeune le développement de ses capacités d'expression, de créativité, d'écoute, de communication, de curiosité et de découverte.

- Permettre à l'enfant et au jeune de faire des choix.
 - Favoriser les liens intergénérationnels.
 - Favoriser l'ouverture des activités en incitant les passerelles entre les tranches d'âge.
 - Améliorer la qualité des projets, des actions, des ateliers, des activités...
- **Pour les familles :**
 - Favoriser les échanges, les rencontres entre les habitants.
 - Favoriser la pratique culturelle.
 - Permettre la libre expression de chacun dans le respect des autres et des différences.
 - *Permettre l'entraide et le lien social entre les habitants, avec une attention particulière aux personnes en difficulté.*
 - *Soutenir l'implication et la participation des habitants dans l'élaboration, la réalisation des projets et la gestion associative du Centre.*

➤ **ORIENTATIONS GENERALES :**

Tout doit être mis en œuvre pour que l'enfant puisse évoluer de façon harmonieuse.

- En s'appuyant sur les principes de laïcité, l'équipe d'adultes cherche à ce que chaque enfant se sente reconnu dans son unicité afin de lui permettre de se valoriser pleinement pour ce qu'il est.
- Les structures éducatives proposées aux enfants n'ont pas la prétention de remplacer les parents mais de permettre à chacun des enfants qui lui sont confiés, de mieux vivre l'absence de sa famille, tout en intégrant les règles et les enjeux de la vie en collectivité.
- L'activité n'est donc pas un but en soi mais a pour vocation de favoriser la créativité, le plaisir du jeu, de développer le sens critique, l'esprit d'analyse et l'entraide.

La pratique des animations de loisirs ainsi que des activités sportives et culturelles, doit être le support de notre action éducative s'éloignant des formules « vacances consommation ».

Au niveau de la discipline, il ne s'agit pas d'imposer une autorité mais, autant que possible, de créer une atmosphère de confiance et de respect mutuel.

➤ **LES MOYENS :**

Notre association s'est donné des moyens pour favoriser et faciliter la réalisation de ces objectifs: Locaux adaptés, professionnels qualifiés et bénévoles, parents qui s'investissent dans le cadre du fonctionnement de l'association et de certaines activités, budgets conséquents, modalités tarifaires en fonction du Q.F...

• **Les locaux :**

Pour le déroulement de ses activités, l'association dispose de locaux

- ✓ **Mis à disposition par la municipalité**
- ✓ Locaux permanents du centre ville (Salle de danse, Dojo, salles d'activité diverses, Local petite enfance...)
- ✓ Salles de classe et du terrain de sports de l'Ecole Maurel de Puyricard.
- ✓ Locaux dans équipements annexes (Dojo Gymnase CAU, salle d'activité au Pôle associatif)
- ✓ **Loués par l'association**

• **L'équipe :**

Elle est composée comme suit :

- ✓ **Une équipe de bénévoles** constituant le Conseil d'Administration.
- ✓ **Une équipe de personnels administratifs salariés.**
 - Le Directeur du Centre Socio-culturel
 - 2 secrétaires qui assurent l'accueil du Centre Socio-culturel et le lien avec les adhérents.
 - 1 comptable qui réalise la comptabilité générale de l'association, certifiée par un cabinet d'expertise comptable.
- ✓ **Une équipe de personnels pédagogiques salariés**
 - 1 Coordinateur Enfance et Jeunesse (BPJEPS option Loisirs Tous Publics)
 - 1 Educatrice Jeunes Enfants
 - 1 Responsable adjoint(e) de l'ALSH (BAFD)
 - Des animateurs BAFA minimum en adéquation avec le nombre d'enfants accueillis et la réglementation en vigueur Jeunesse et Sports.
 - Des intervenants techniques pour encadrer les diverses disciplines
- ✓ **Une équipe d'intervenants bénévoles**
 - Des intervenants techniques pour encadrer les diverses disciplines.
 - Les parents de la Halte-garderie qui assurent des permanences hebdomadaires

- ✓ **Entretien** : L'entretien des locaux est assuré par une entreprise de nettoyage en contrat avec l'association.

- **Restauration** :
 - **Pour la Halte-Garderie parentale** aucun repas n'est proposé en raison des horaires d'ouvertures proposés au public
 - **Pour les enfants de 3 à 12 ans** les repas sont pris au Foyer repas du 3^{ème} âge géré par le CCAS de la Ville d'Aix-en-Provence, afin de favoriser les liens intergénérationnels.
 - **Pour les jeunes**, aucun repas n'est proposé du fait qu'ils effectuent des activités à l'extérieur de la structure. A ce titre nous leur demandons de prévoir leur pique-nique.

- **Tarification** : Afin de favoriser la fréquentation du plus grand nombre de personne, et notamment des familles en difficultés, le centre a mis en place des modalités tarifaires en fonction du Coefficient Familial.

Denis MIRGUET
Président.



PROJET PEDAGOGIQUE

Des accueils de Loisirs Sans Hébergement

Mise à jour septembre 2018

A- Le centre de loisirs extra et Péri-scolaire.

*L'extrascolaire concerne les périodes de petites et grandes vacances
Le Péri-scolaire concerne les mercredis en dehors des vacances scolaires*

I- Présentation :

1. Description de la structure :

L'Accueil de loisirs est un espace chaleureux qui a pour but l'épanouissement de chaque enfant tout en respectant le développement de chacun.

Il se situe au cœur du village de Puyricard à 8 Kms au nord d'Aix-en-Provence.

Le présent projet pédagogique a été élaboré en amont par le Responsable du secteur et retravaillé ensuite avec l'équipe pédagogique.

Il se réfère au projet éducatif dont les principales finalités sont de répondre aux besoins d'éducation et de loisirs.

2. Les enfants accueillis :

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (anciennement nommée Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports) est l'instance qui délivre l'agrément permettant l'accueil des enfants à partir de 4 ans.

En complément, le Centre Socio-culturel est en relation avec le service de Protection Maternelle Infantile (PMI) pour l'agrément de l'accueil des enfants de moins 4 ans. (Visite régulière, renseignements...)

L'Accueil de loisirs possède un agrément allant jusqu'à 140 enfants et adolescents sur les temps extrascolaires, 100 enfants durant les temps péri-scolaires.

Tranche d'âge	Nombre de places accueil péri-scolaire	Nombre de places Accueil extrascolaire
3 à 6 ans	55 places	55 places
6 à 13 ans	75 places	75 places
14 à 17 ans	10 places	10 places

3. Les jours d'accueil :

L'Accueil extrascolaire est ouvert :

- Toutes les petites vacances
- Le mois de Juillet et Août

L'Accueil péri-scolaire est ouvert :

- Tous les mercredis scolaires de l'année

L'Accueil est fermé :

- les jours scolaires
- Les jours fériés
- une semaine entre Noël et jour de l'an

4. Les modes d'accueil

Durant les vacances scolaires :

Les inscriptions peuvent se faire de la manière suivante :

- En ½ journée avec ou sans repas
- En journée complète
- En stage d'une semaine obligatoirement tel que : Eveil musical, Equitation, Voile, multisports...
- Une sortie par semaine a lieu le mercredi.
- Sur un mini séjour de 5 jours/ 4 nuits maximum

Durant les mercredis :

Les inscriptions peuvent se faire de la manière suivante :

- En ½ journée avec ou sans repas
- En journée complète

5. Grande ligne du projet éducatif :

« Former dès l'enfance l'homme le plus libre et le plus responsable possible dans la société la plus démocratique possible...afin qu'il s'insère dans cette société et que par son action il contribue à la transformer pour qu'elle devienne encore plus juste et plus humaine ».

Ce qui suppose :

- l'épanouissement personnel de chaque enfant,
- l'apprentissage personnel de la responsabilité individuelle,
- l'entraînement à la vie collective et démocratique.

II. **Fonctionnement :**

1. Les moyens humains :

- L'équipe pédagogique :

L'ALSH comprend :

- 1 Coordinateur enfance et jeunesse
- Directeur adjoint (sur les grandes vacances)
- Des animateurs : Stagiaires BAFA, BAFA, BPJEPS, non diplômé et autres en respectant les quotas suivants imposés par Jeunesse et Sports :

- Le personnel technique : Société d'entretien AIXIA.

- Le personnel de service : Service des repas dans le réfectoire de l'école Jean MAUREL :
 - 2 agents de service en alternance maîtrisant les normes HACCP
 - Société de restauration : Garig

- Notre charte qualité

a. En période extrascolaire

La législation DDCS exige pour l'encadrement des enfants :

- 1 animateur pour **8 enfants de moins de 6 ans** et
- 1 animateur pour **12 enfants de plus de 6 ans**

Ces animateurs doivent être diplômés BAFA ou équivalent à 50% minimum, le reste de l'équipe doit être composée de 30% de stagiaire BAFA ou équivalent, et 20% sans formation.

Notre charte qualité consiste à garantir la sécurité physique et affective de l'enfant au-delà de ce qui est préconisé par la DDCS.

Nous nous engageons à mettre l'encadrement suivant :

- 1 animateur pour **6 enfants de moins de 6 ans** et
- 1 animateur pour **10 enfants de plus de 6 ans**

b. En période périscolaire (si PEDT)

La législation DDCS exige pour l'encadrement des enfants :

- 1 animateur pour **14 enfants de moins de 6 ans** et
- 1 animateur pour **18 enfants de plus de 6 ans**

Ces animateurs doivent être diplômés BAFA ou équivalent à 50% minimum, le reste de l'équipe doit être composée de 30% de stagiaire BAFA ou équivalent, et 20% sans formation.

Notre charte qualité consiste à garantir la sécurité physique et affective de l'enfant au-delà de ce qui est préconisé par la DDCS.

Nous nous engageons à mettre l'encadrement suivant :

- 1 animateur pour **10 enfants de moins de 6 ans** et
- 1 animateur pour **14 enfants de plus de 6 ans**

Les enfants sont répartis en 4 groupes :

Les Chats : 3 ans
Les Tigres : 4/5 ans
Les Lions : 6/7 ans
et les Guépards : 8 /12 ans.

2. Les moyens matériels :

- 1 dortoir mixte (salle de classe de l'école mercredi et petites vacances)
- 2 salles de classe de l'école primaire
- 1 préfabriqué de l'école
- 1 dojo (salle de gym)
- 1 salle polyvalente : 100 m2
- 1 salle d'activité commune avec la halte garderie parentale
- 1 préfabriqué de la Mairie annexe de Puyricard
- 1 salle de repos et de réunion pour les animateurs
- Le plateau sportif de l'école
- La cour d'école dans l'année
- 1 local matériel
- 1 bureau pour le Coordinateur

3. Participation des familles :

- Une grille tarifaire détaillée est jointe au présent projet pédagogique
- Les repas et goûter sont inclus dans le tarif.
- Réduction de 10% à partir du 2^{ème} enfant inscrit.
- Chèques vacances acceptés.

4. L'autorisation parentale :

Lorsque le responsable légal ne peut venir chercher son enfant lui-même il doit impérativement transmettre à la responsable de secteur une autorisation écrite, provisoire ou permanente, donnant pouvoir à un tiers pour récupérer l'enfant.

5. Organisation des réunions :

Pour chaque période de fonctionnement une réunion hebdomadaire est organisée avec toute l'équipe d'encadrement.

Ces réunions ont pour fonction :

- De faire le bilan de la semaine et d'analyser les éventuelles difficultés rencontrées.
- De préparer la semaine suivante et trouver des solutions aux problèmes.
- De communiquer et d'échanger avec les animateurs.

III. OBJECTIFS, MOYENS et METHODES:

OBJECTIFS	MOYENS	METHODES
<p>Aider au développement de l'enfant, en respectant l'identité et les besoins de chacun.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Permettre à l'enfant d'être acteur de ses loisirs. ▪ Permettre à chacun de trouver sa place au sein du groupe. ▪ Tenir compte des besoins liés à l'âge de chaque enfant. ▪ Favoriser le lien social 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En donnant la possibilité à l'enfant de choisir lui-même son activité parmi plusieurs proposées (auto inscription). ▪ En donnant la possibilité aux plus grands de participer à la mise en place d'activité ou de sorties. ▪ Par la mise en place d'animations collectives où chaque enfant a un rôle à part entière. ▪ Par la mise en place de séjours initiant à la vie en collectivité. ▪ En proposant une diversité dans les activités. ▪ A travers des activités exploitant des capacités variées. ▪ En respectant le rythme de vie de chacun. ▪ Par des échanges entre les générations (sorties et activités intergénérationnelles) ▪ Par des échanges avec d'autres accueils de loisirs

<p>Aider l'enfant dans l'apprentissage de sa citoyenneté et de son éco citoyenneté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respecter les règles de vie en collectivité. ▪ Recueillir son avis et son envie ▪ Apprendre à l'enfant à respecter les locaux et le matériel qu'il utilise. ▪ Sensibiliser l'enfant sur l'environnement et son respect. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Par la mise en place d'un code de vie réalisé en collectivité. ▪ En donnant l'occasion à l'enfant de pouvoir participer aux différentes tâches de la vie en collectivité (débarrasser les tables, nettoyer le matériel, aider à servir les plus petits au repas...) ▪ Par la mise en place d'une boîte à idées créée par les enfants. ▪ Par une responsabilisation des plus grands. ▪ Par le rangement des jeux, du matériel et des locaux après chaque utilisation. ▪ Puyricard et son environnement. ▪ A travers la mise en place de projets sur la nature et l'environnement.
<p>Permettre à chacun d'exercer son autonomie au quotidien en tenant compte de ses capacités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Encourager l'enfant à s'occuper seul de son hygiène ▪ Amener l'enfant à prendre soin de ses affaires personnelles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Par la sensibilisation aux règles d'hygiène évoquées par les équipes pédagogiques (affichage, jeux, chansons...) ▪ Par une sensibilisation des animateurs. ▪ Par la mise en place de coins de rangement aménagés par l'équipe.

<p>Aiguiser la curiosité et l'imagination de chacun.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aider l'enfant à s'affirmer par des activités d'expressions. ▪ Aiguiser la curiosité de l'enfant sous forme ludique. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Par la mise en place de spectacles en fin de session (ex : marionnettes, ombres chinoises, chansons, chorégraphies, jonglage...). ▪ En proposant différents stages d'initiation (tournage de film, danse, cirque, arts plastiques, sports...). ▪ Par les activités proposées sur le centre ▪ Par la visite de différents sites (observatoires, musées, aquariums...). ▪ En travaillant en collaboration avec différentes institutions tels que la ludothèque, les musées, les différents clubs sportifs et associations.
---	---	--

IV. Les annexes :

- Annexe 1 : Le petit guide de l'Accueil de loisirs.
- Annexe 2 : Le programme d'activité pour la période concernée.
- Annexe 3 : Les tarifs de l'accueil de loisirs



PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil de Loisirs
Sans Hébergement
3 – 13 ans



Mise à jour le 1/09/2017

I. LA PRESENTATION

1. Description de la structure :

L'Accueil de Loisirs est situé au cœur du hameau de Couteron, à côté de Puyricard sur les hauteurs d'Aix-en-Provence-en-Provence d'où l'on peut apercevoir la Sainte Victoire. Le cadre y est rural avec sa grande bâtisse de 332 m² et son long terrain herbé tout en pente. Il est aménagé d'un terrain de sport et de structures de jeu.

Cette espace de vie en pleine nature est l'occasion d'un dépaysement pour les enfants de la ville d'Aix et un retour à certaines valeurs comme le respect de la nature, la notion d'éco citoyenneté et l'apprentissage de l'agronomie.

Ce projet pédagogique a été élaboré avec la direction du Centre Socio-Culturel de Puyricard dans le but de répondre aux attentes de la Ville d'Aix-en-Provence, propriétaire des locaux, et des familles orphelines de deux Accueils de Loisirs. Il sera remanié chaque année avec la participation de l'ensemble de l'équipe d'animation.

Ce projet est destiné à offrir aux enfants de véritables possibilités d'éducation par le loisir et l'apprentissage ludique. Il est en accord avec le Projet Educatif de la structure.

2. Le public accueilli :

a. La fréquentation

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Couteron peut recevoir jusqu'à 100 enfants âgés de 3 à 13 ans sur les temps extra-scolaires.

Tranche d'Âge	Nombre d'enfants
De 3 à 5 ans	35 places
Moyens (de 6 à 9 ans)	40 places
Grands (de 10 à 13 ans)	25 places

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) délivre un agrément permettant l'accueil des enfants à partir de 4 ans.

Le centre ayant pour projet d'accueillir des pré-adolescents en période de vacances, une demande d'agrément sera adressé ultérieurement aux services compétents.

b. Les jours d'accueil

Le centre sera ouvert :

- Tous les mercredis durant l'année scolaire.

- Toutes les petites vacances
- Le mois de juillet

Le centre sera fermé :

- Les jours fériés
- La deuxième semaine des vacances de Noël
- Le mois d'Août

II. LE FONCTIONNEMENT

1. L'équipe d'animation

a. L'équipe pédagogique

Les missions socio-éducatives menées par notre association nous imposent de respecter les normes législatives et sociales.

Toutefois, notre association a choisi d'aller plus en avant dans les normes d'encadrement :

Afin d'assurer des temps d'animation de qualité, et de renforcer la sécurité physique et morale des enfants sous notre responsabilité, ainsi que celle de nos animateurs et techniciens professionnels, nous préconisons dans la limite du possible :

La présence minimale de 2 encadrants pour tout accueil d'enfant et d'utiliser le ratio d'encadrement suivant :

	Législation En Extra-scolaire	Charte qualité CSC DAVIN	Législation en Périscolaire (si PEDT)
Enfants moins de 6 ans	1 animateur pour 8 mineurs	1 animateur pour 7 mineurs	1 animateur pour 14
Enfants plus de 6 ans	1 animateur pour 12 mineurs	1 animateur pour 10 mineurs	1 animateur pour 18

Pour notre projet, l'équipe sera constituée de

- **L'équipe d'encadrement**
 - ✓ 1 Coordinateur diplômé DEJEPS (à mi-temps).
 - ✓ 1 directeur d'ALSH diplômé BPJEPS option LTP (à temps complet sur la structure).
- **L'équipe d'animation** : Equipe d'animation variable selon les périodes

✓ Pour les mercredis

Tranche d'Âge	Estimation du Nombre d'enfants	Besoins en animateurs	Diplômes	Type de contrat
Moins de 6 ans	35	5 animateurs	BPJEPS / BAPAAT / BAFA et/ou % anim non diplômés	Contrat de droits communs et/ou Emplois aidés
7 – 12 ans	65	7 animateurs		

✓ Pour les vacances

Encadrement variable selon les périodes

Tranche d'Âge	Estimation du Nombre d'enfants	Besoins max en animateurs	Diplômes	Type de contrat
Moins de 6 ans	Jusqu'à 40	6 animateurs	BPJEPS / BAPAAT / BAFA et/ou % anim non diplômés	Animateurs des mercredis en Contrat de droits communs et/ou Emplois aidés + animateurs en C.E.E
7 – 12 ans	Jusqu'à 60	6 animateurs		

b. L'équipe administrative

- Un agent d'accueil

Deux agents d'accueil travaillant directement sur Puyricard seront chargés d'assurer les missions d'accueil des publics et d'inscription aux diverses activités,

Ces personnes pourront être ponctuellement détaché sur le site de Couteron pour des permanences d'inscription.

- La comptable du centre travaillant à hauteur de 15% de son temps pour ce nouvel équipement.

c. L'équipe technique

- **Un Agent de service et d'entretien** pour le service de restauration et l'entretien des locaux
 - ✓ Service des repas (réception, réchauffage et service) selon les normes de sécurité et d'hygiène afférentes à la restauration en collectivité
 - ✓ Nettoyage quotidien des plats, couverts et locaux
 - ✓ Nettoyage quotidien des salles d'activités

2. Les activités régulières :

Afin de mettre en pratique nos objectifs éducatifs, nous proposerons pour toutes ces activités, un lien ou fil conducteur choisi par les enfants et leur équipe d'encadrement, afin que celui-ci ne rentre pas dans un processus de consommation d'activités.

- **Organisation générale :**

Le matin, les animateurs rappellent aux enfants les activités proposées décrites sur le planning et les détaillent aux enfants.

L'enfant est orienté ensuite avec ses animateurs de son groupe sur le lieu d'activité pour la demi-journée ou la journée.

Chaque salle du centre est aménagée pour faciliter un type d'activité spécifique.

- **Les différents types d'activité :**

- Au-delà des activités classiques proposées dans le cadre d'un ALSH (Activités manuelles, sportives, activité autour de l'environnement...), les spécificités du cadre environnemental et des locaux nous permettront de développer des activités thématiques particulières

- **Activité bricolage :**

Les enfants encadrés par les animateurs, pourront construire des boîtes de tri sélectif, des cabanes à oiseaux, un panneau avec les légumes par saison, et bien d'autres réalisations afin d'améliorer la vie du centre ou repartir chez soi avec une belle activité.

L'activité se déroulera dans une salle spécialement aménagée, avec les établis et le matériel nécessaire pour bricoler.

- **La cuisine :**

Nous envisageons de transformer l'ancienne cuisine du bâtiment en véritable espace **d'atelier cuisine** pour les enfants. Avec ses vieux fours, sa réserve alimentaire, son local à vaisselle. Cet espace créé serait l'occasion de plonger les enfants dans des conditions très réalistes de professionnels.

Les enfants pourraient se servir des légumes cultivés dans le jardin pédagogique ainsi que des plantes aromatiques pour la réalisation de leurs mets. Les animateurs insisteront sur les normes d'hygiène (charlotte et gants). les enfants assisteront au tri sélectif, recyclage de boîtes plastiques et conserves, ainsi que les épluchures de légumes, coquilles d'œufs et autres déchets pour le compost.

Possibilité de faire appel à des intervenants.

- **Le Jardinage :**

✓ **Le potager :** Nous allons réaménager un espace de terre sous l'ancienne serre afin de pouvoir y faire un jardin où les enfants pourront planter les légumes de saison avec leurs animateurs. Ces légumes, les enfants pourront repartir avec ou s'en servir pour les ateliers cuisine. Possibilité de faire appel à des intervenants (stage sur la semaine)

✓ **Le petit jardin aux plantes aromatiques :** L'ancien jardin sera réaménagé en petit jardin pour plantes aromatiques. Les enfants pourront apprendre à les reconnaître par l'odeur, le toucher, la forme et le goût. Ils apprendront à s'en servir pour les ateliers cuisine.

✓ **Le compost et tri sélectif :**

La cabane en pierre et l'espace de terre à côté va nous servir à mettre en place des bannettes de tri sélectif et un bac à compost.

Cet espace sera en lien direct avec les ateliers « cuisine » puisque les enfants trieront leurs déchets.

Le compost servira ensuite au jardinage.

- **Nature et environnement :**

✓ **La mare :**

Création sur le bas du terrain d'une « mare sécurisée » destinée à récupérer les eaux de pluie pouvant servir à l'arrosage du jardin, et à observer la faune et la flore des espaces humides.

✓ **Eco citoyenneté :**

Développer avec l'équipe d'animation et les partenaires, un programme d'activités destiné à apprendre aux enfants à la notion d'écocitoyenneté.

→ Faire prendre conscience aux enfants d'appartenir à un **environnement** qui garantit leur existence.

Cette thématique sera abordée de manière jumelée avec la notion de « **Citoyen** » qui implique pour l'enfant des droits et des devoirs au sein du territoire dans lequel il évolue et le devoir de ne pas le polluer pour conserver cet environnement sain.

- Devenir un enfant écocitoyen parmi un groupe afin d'agir pour l'environnement et le développement durable dans des actions quotidiennes en pensant aux générations futures.
- Projet d'une « labellisation » de la structure en centre écohérent, qui permettra un accompagnement individuel par le CPIE (formation, prêt de matériel, interventions et aides directes...) et légitimera notre engagement écocitoyen.

- Nouvelles technologies :

Aménagement d'une salle multimédia où les enfants pourront s'initier à des activités éducatives axées sur la découverte et la pratique régulière de l'informatique.

Les activités proposées seront diverses et varieront en fonction de l'âge :

- ✓ Survol et découverte de logiciels
- ✓ Sensibilisation et approfondissement à la pratique du multimédia (réalisation d'un journal, atelier vidéo, DAO, etc...)

Ces espaces thématiques seront interdépendants :

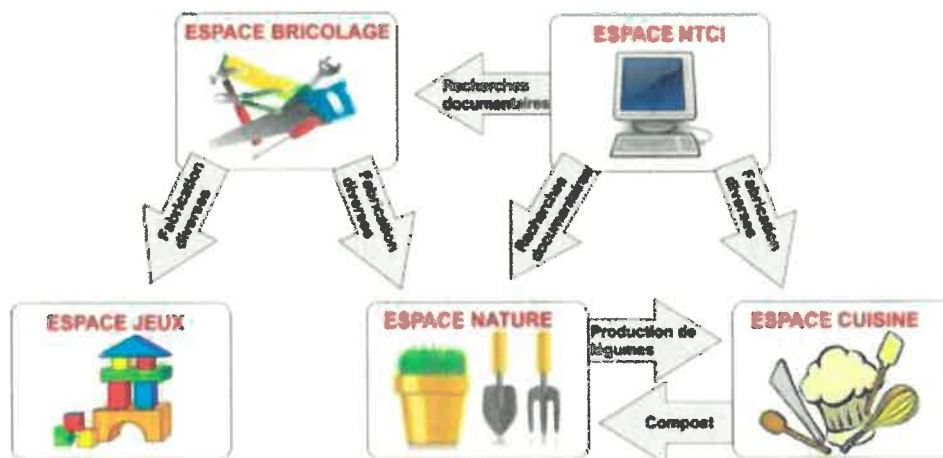


Schéma d'interdépendance des espaces thématiques

- Le sport :

Organisation de rencontres sportives et grands jeux, sur le terrain de sport et le boulodrome.

- Bibliothèque et jeux de société :

Création d'un Espace convivial et chaleureux pour proposer des activités ou des temps calmes autour de cette thématique.

- **Détente et loisirs** : L'ancien réfectoire, sera organisé en un « **Espace de détente et loisirs** » pour les plus grands. Spécialement aménagé avec du mobilier et matériel adapté (Babyfoot ...), ce lieu sera à leur disposition au cours des temps libres mais également pendant certains temps d'activités proposés par les animateurs comme des tournois (de babyfoot, de jeux de sociétés,...)

- **Les stages thématiques et activités particulières** : Des stages d'une semaine faisant appel à des intervenants, se dérouleront sur le centre, ou à l'extérieur et auront pour thématique dominante la nature et l'environnement.

- **Les sorties** :
 Comme nous venons de le détailler, le centre de loisirs de Couteron, situé à la campagne, aura la possibilité de développer de nombreuses activités de plein Air.
 A ce titre, il ne sera pas nécessaire de proposer les sorties hebdomadaires, instaurées à l'origine pour oxygéner les enfants.
 Durant les grandes vacances, il y aura une sortie organisé dans le mois.

3. Les locaux

Dans notre projet, chaque lieu du centre de Couteron se transformera en un « espace thématique ».

Nous avons la volonté d'optimiser les locaux de Couteron afin de mettre en place des activités originales par thèmes à des lieux spécifiques dont voici le détail :

- **Les locaux**

Lieu	Projet d'aménagement
Au Rez-de-chaussée	Espace d'atelier cuisine pour les enfants
	Espace détente et loisirs pour les grands
	Bureau d'accueil et de direction
A l'étage	Espace détente et loisirs pour les moyens / grands
	Espace Multimédia
	Espace Bibliothèque/Ludothèque
Locaux scolaires	Espaces d'animations et dortoirs pour les plus petits

- **Les espaces extérieurs**

Lieu		Ce que nous voulons en faire
A l'extérieur	La cabane	Espace Bricolage
	Ancienne serre	Le potager / Espace de jardinage
	La cabane en pierre	Espace Tri sélectif et compost
	L'ancien jardin	Petit Jardin plantes aromatiques
	Le terrain de sport	Espace sportif
	Le terrain de terre	Un Boulodrome

Chaque lieu du centre est aménagé en conséquence et représente un espace spécifique.

a. Le bâtiment principal



AU REZ DE CHAUSSEE

- **Un Bureau Direction et d'accueil pour les parents.**
- **Une Cuisine, réserve alimentaire, et local vaisselle :**

Véritable lieu d'atelier cuisine. Les enfants y concoctent de multiples recettes salées et sucrées dans des conditions réelles, charlottes, gants, véritables fours à l'ancienne. Ils participent à la vaisselle et au nettoyage avant de goûter leur mets préparés avec application. Ils utilisent les déchets (épluchures, coquilles d'œufs, etc...) pour le compost.

- **Un Espace loisirs :**

Salle réservée aux plus grands. Véritable espace de détente avec à disposition un babyfoot, des jeux de sociétés...

A L'ETAGE

- **Une grande salle de 45m² pour les activités « Bricolage » :**

Salle principale de l'étage. Les enfants participent à différentes activités de bricolage avec des établis. Ils contribuent à la vie de leur centre en réalisant de nombreuses fabrications (Cabane à oiseau, bacs à compost, bannettes à tri, panneaux des fruits et légumes par saisons, bacs à fleurs, etc...)

- **Une Bibliothèque/Ludothèque**

Espace convivial et de calme de 19m², les enfants peuvent se détendre et s'amuser de façon ludique dans cette espace spécifique avec sa bibliothèque, ses jeux de société, son coin petits fauteuils et coussins.

- **Une salle multimédia**

Les enfants peuvent s'initier à des activités éducatives axées sur la découverte et la pratique régulière de l'informatique.

Les activités proposées sont diverses et adaptées en fonction de l'âge :

- Survol et découverte de logiciels
- Sensibilisation et approfondissement à la pratique du multimédia (réalisation d'un journal, atelier vidéo, DAO, etc...)

b. Les extérieurs

- **Le Lieu de tri sélectif et de compostage.**

Les enfants sont sensibilisés sur la manière de réutiliser intelligemment nos déchets, d'alléger nos poubelles et peuvent faire leur propre compost pour le réutiliser dans du jardinage.

- **Le potager**

Les enfants peuvent planter les légumes en fonction des saisons dans ce grand coin de terre protégé par une serre. Ces cultures serviront aux ateliers « cuisine ».

- **Le petit jardin de plantes aromatiques**

Le petit coin aux diverses senteurs. Les enfants peuvent faire pousser des plantes aromatiques, apprendre à les reconnaître, à la vue, au goût, au toucher comme à l'odorat. Ils peuvent également s'en servir pour les ateliers cuisine.



- **Le terrain de sport et le boulodrome**

Lieu d'animations sportives mises en place par des animateurs ou des intervenants extérieurs.



- **La cabane et les bungalows.**

Lieux réservés aux accueils des groupes puis aux activités manuelles. Les animateurs proposent aux enfants qui le souhaitent divers ateliers manuels. Créations à ramener à la maison le soir.

c. Le groupe Scolaire de Couteron

- **Une salle d'accueil, un dortoir, et un restaurant scolaire pour les petits.**

Le rythme des plus petits est entièrement respecté grâce à ces salles prêtées par l'école maternelle.

L'accueil du matin et du soir est un moment d'échange avec la famille (information autour de l'enfant, retour sur la journée ...)

A la cantine, les plus petits prennent le temps de manger avec un apprentissage vers l'autonomie et de goûter à tout dans le calme.

Le dortoir est l'occasion d'allonger les enfants pour une sieste, suivant les besoins de l'enfant, ou simplement un moment de tranquillité avec une histoire racontée par les animateurs.

- **Une cour, un préau, un restaurant scolaire pour le groupe des moyens et grands dans l'école élémentaire.**

Les moyens et grands se restaurent à l'école élémentaire, ils peuvent aussi jouer dans la cour et sous le préau pour des jeux spécifiques.

4. La journée type

L'accueil des enfants se fait de deux manières :

- Sur le centre de Couteron
- Aux arrêts de bus prédéfinis par la tournée du Car spécialement mis en place pour les familles d'Aix-en-Provence.

07h45 :	- Départ de la tournée du Car avec deux animateurs minimums. - Accueil des familles au centre avec deux animateurs minimum et un directeur. Pointage des enfants. Les animateurs présentent aux enfants des activités calmes : jeux de société, lecture. Un animateur se détache pour préparer le matériel pour les activités.
09h00 :	- Fin de la tournée du Car. Les enfants sont accueillis au centre. - Fin du temps d'accueil au centre. Les animateurs réunissent les enfants du car et du centre, présentent la journée, présentent les ateliers du jour. Collation du matin (jus de fruit). Temps informel.
9h30 :	Départ des groupes sur les lieux d'activités choisis.
11h30 :	Ramassage et Navette bus Temps libre sur le centre
11h30 :	Repas pour le groupe des écoles privées et des petits (vacances) Départs et arrivés pour les enfants inscrits en demi-journée avec ou sans repas.R

	epas pour le groupe des moyens et grands
13h00 :	Temps calme ou sieste. Départs et arrivés des enfants inscrits en demi-journées avec ou sans repas.
14h00 :	Fin du temps calme. Départ des groupes sur les activités de l'après-midi.
15h00 :	Fin de la sieste pour les petits. Ils débutent leurs activités de l'après-midi.
16h15 :	Goûter (Tous ensemble ou par groupe).
16h45 :	Rassemblement des enfants du car le soir.
16h50 :	Départ de la tournée de Car du soir.
17h00 :	Accueil du soir au centre. Arrivée des familles. L'animateur pointe les départs d'enfants (signature des parents). L'été : Répartition des enfants sur des minis ateliers proposés par les animateurs.
18h00 :	Fin de la tournée du Car avec deux animateurs qui terminent le circuit au minimum. Le directeur s'assure que tous les enfants aient été récupérés sur Aix.
18h30 :	Fin de l'accueil au centre avec un animateur et le directeur.

5. Les modes d'accueil

Les inscriptions peuvent se faire de la manière suivante :

- En ½ journée avec ou sans repas
- En journée complète
- En stage d'une semaine obligatoirement tel que : Eveil musical, Equitation, Voile, multisports...
- Pendant les vacances, une sortie par mois durant l'été

6. Le partenariat

a. *Les Partenaires internes au Centre Socio-Culturel*

Le Centre Socio-Culturel de Puyricard organise de nombreuses activités tout au long de l'année en faisant appel à des professeurs : Danse, Théâtre, Capœira, Hip-hop, Judo, Poterie, Piano, ...

Des interventions sous forme de stages à la semaine sont proposées avec ces professeurs qui mettront leur savoir, leur motivation au service de l'accueil de loisirs de Couteron et des enfants.

b. *Les partenaires extérieurs*

De nombreux partenaires extérieurs sont sollicités sur l'ALSH de Puyricard et Couteron.

Des intervenants sportifs, en passant par des ateliers Scientifiques ou d'Art jusqu'au multimédia, l'ALSH propose de nombreux stages d'une semaine pour tous les goûts et toutes les tranches d'âge.

Des séjours sont également mis en place sur l'été.

III OBJECTIFS, MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

OBJECTIFS	MOYENS	METHODES
<p>Aider au développement de l'enfant, en respectant l'identité et les besoins de chacun.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Permettre à l'enfant d'être acteur de ses loisirs. ▪ Permettre à chacun de trouver sa place au sein du groupe. ▪ Tenir compte des besoins liés à l'âge de chaque enfant. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En donnant la possibilité à l'enfant de choisir lui-même son activité parmi plusieurs proposées (auto inscription). ▪ En donnant la possibilité aux plus grands de participer à la mise en place d'activité ou de sorties. ▪ Par la mise en place d'animations collectives où chaque enfant a un rôle à part entière. ▪ Par la mise en place de séjours initiant à la vie en collectivité. ▪ En proposant une diversité dans les activités. ▪ A travers des activités exploitant des capacités variées. ▪ En respectant le rythme de vie de chacun.
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respecter les règles de vie en collectivité. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Par la mise en place d'un code de vie réalisé en collectivité.

<p>Aider l'enfant dans l'apprentissage de sa citoyenneté et de son éco-citoyenneté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recueillir son avis et son envie ▪ Apprendre à l'enfant à respecter les locaux et le matériel qu'il utilise. ▪ Sensibiliser l'enfant sur l'environnement et son respect. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En donnant l'occasion à l'enfant de pouvoir participer aux différentes tâches de la vie en collectivité (débarrasser les tables, nettoyer le matériel, aider à servir les plus petits au repas...) ▪ Par la mise en place d'une boîte à idées créée par les enfants. ▪ Par une responsabilisation des plus grands. ▪ Par le rangement des jeux, du matériel et des locaux après chaque utilisation. ▪ Par le cadre rural qu'est Couteron. ▪ A travers les ateliers mis en place dans les espaces concernés (jardinage, compostage et tri, ...)
<p>Permettre à chacun d'exercer son autonomie au quotidien en tenant compte de ses capacités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Encourager l'enfant à s'occuper seul de son hygiène ▪ Amener l'enfant à prendre soin de ses affaires personnelles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Par la sensibilisation aux règles d'hygiène évoquées par les équipes pédagogiques (affichage, jeux, chansons...) ▪ Par une sensibilisation des animateurs. ▪ Par la mise en place de coins de rangement aménagés par l'équipe.

<p>Aiguiser la curiosité et l'imagination de chacun.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aider l'enfant à s'affirmer par des activités d'expressions. ▪ Aiguiser la curiosité de l'enfant sous forme ludique. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Par la mise en place de spectacle en fin de session (ex : marionnettes, ombres chinoises, chansons, chorégraphies, jonglage...). ▪ En proposant différents stages d'initiation (tournage de film, danse, cirque, arts plastiques, sports...). ▪ Par les activités proposés sur le site de Couteron ▪ Par la visite de différents sites (observatoires, musées, aquariums...). ▪ En travaillant en collaboration avec différentes institutions tels que la ludothèque, les musées, les différents clubs sportifs et associations.
--	---	--





« Le Petit Guide »

Règlement intérieur de L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement



**CONSEIL
GENERAL**
BOUCHES-DU-RHÔNE



Mis à jour le 1/09/18

L'ACCUEIL DE LOISIRS C'EST ...

Un lieu d'accueil, de découverte, de rencontre, d'échange et de jeux favorisant l'épanouissement de chaque enfant dans le respect de ses besoins fondamentaux.

RESPONSABILITE

L'organisation de l'Accueil de loisirs et des activités relève de la responsabilité du Centre Socio-culturel dans le respect des règlements édités par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

L'Accueil de loisirs est déclaré auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

- Agrément pour l'accueil de 140 enfants âgés de 3 à 17 ans :
 - 128 enfants de 3 à 13 ans, dont 15 enfants de 3 ans.
 - 12 adolescents de 14 à 17 ans dans le cadre du Secteur Jeunes.
- Période de fonctionnement :
 - ✓ Les mercredis et les vacances scolaires, de 7h45 à 18h30.

NOTION DE PROJETS

Un projet pédagogique spécifique à la structure d'accueil est élaboré en amont par la Responsable du secteur en collaboration avec l'équipe pédagogique.

Ce projet est communiqué aux utilisateurs par affichage, sur notre site internet ou distribué sur simple demande.

Il se réfère au projet éducatif dont la principale finalité est de répondre aux besoins d'éducation et de loisirs.

ASSURANCE

Le Centre Socio-culturel a souscrit une police d'assurance en Responsabilité Civile couvrant les enfants et le personnel.

Les participants doivent être personnellement assurés par le biais d'une assurance individuelle extrascolaire.

L'EQUIPE D'ENCADREMENT

L'encadrement est assuré par une équipe d'animation constituée d'animateurs ou intervenants ayant suivi une formation spécifique, à savoir :

- **BAFA** (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur)
- **BAFD** (brevet d'aptitude aux fonctions de directeur)
- **BPJEPS** (Brevet professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport)
- **BEES 1** (Brevet d'état d'éducateur sportif) **ou diplôme d'Etat permettant l'encadrement d'activités sportives spécifiques.**

* Toutefois, conformément à la Réglementation de la jeunesse et des sports, 20% du personnel pédagogique pourra être non diplômé.

CONDITIONS GENERALES D'ACCUEIL

Les inscriptions peuvent se faire de manière suivante :

- En ½ journée avec ou sans repas
- En journée complète
- En stage d'une semaine obligatoirement tel que : Eveil musical, Equitation, Voile, Multisports ...
- Pendant les vacances, une sortie par semaine a lieu le mercredi.

A leur arrivée les parents doivent obligatoirement confier leur enfant aux animateurs et le récupérer le soir auprès de ces derniers.

Seuls les adultes mentionnés sur la fiche sanitaire de l'enfant seront autorisés à le récupérer.

Ces personnes devront se présenter munies d'une pièce d'identité.

Si personne n'est venu récupérer l'enfant lors de la fermeture de l'accueil, le responsable est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires, en prévenant en dernier recours les autorités compétentes.

Afin de respecter les rythmes de vie propres à chaque âge, et proposer des activités adaptées, les enfants sont accueillis selon leur âge dans des groupes et des locaux différents.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

	Accueil	Départ
Journée	7h45 à 9h	17h-18h30
Matin	de 7h45 à 9h	11h15
Matin + repas	de 7h45 à 9h	13h -13H30
Repas + Après-midi	11h15 -11h30	17h-18h30
Après-midi	13h30-14h00	17h-18h30

Tout Accueil ou départ en dehors de ces plages horaires doit être exceptionnel, justifié et accompagné d'une autorisation écrite mentionnant la personne habilité à récupérer l'enfant.

JOURNEE TYPE

7h45-9h	:	Accueil
9h	:	Collation
9h30-10h45	:	Activité
10h45-11h15	:	Temps libre
11h20-12h30	:	Repas 1 ^{er} service
12h30-14h	:	Repas 2 ^e service
12h45-14h	:	Temps calme et sieste pour les plus petits
14h-16h	:	Activité
16h-16h30	:	Temps libre
16h30	:	Goûter
17h-18h30	:	Ateliers et départ des enfants

A noter :

Aucun accompagnement d'enfant pour les activités internes au Centre Socio-culturel ou externes ne sera pris en charge par les animateurs de l'Accueil de loisirs.

INSCRIPTION ET RESERVATION

Modalités :

Les inscriptions se font directement au secrétariat du Centre Socio-culturel en déposant une fiche d'inscription (fiche disponible au secrétariat ou par téléchargement sur notre site internet) accompagné du règlement de la période, en un ou plusieurs chèques.

- **Pour les mercredis** : Réservation par trimestre (et semestre à compter de janvier 2019) selon les dates communiquées sur le formulaire spécifique.
- **Pour les petites vacances** : réservation quatre semaines avant celles-ci pour les habitués et trois semaines avant pour les occasionnels et nouveaux.
Limite des inscriptions : 2 semaines avant la semaine fréquentée (vendredi midi)
- **Pour les grandes vacances (Juillet/Août)** : réservation mi-mai pour les réguliers et début juin pour les occasionnels et nouveaux.
Limite des inscriptions : 2 semaines avant la semaine fréquentée (vendredi midi)

Pour plus de renseignement, se référer au calendrier annuel des périodes d'inscription et annulation.

Les enfants sont accueillis dans la limite des places disponibles

Documents à fournir :

- *Adhésion annuelle au Centre Socio-culturel à jour d'un montant de 15€.*
- *Document à fournir lors de l'inscription en Accueil de loisirs :*
 - Fiche sanitaire remplie à l'aide du carnet de santé (joindre une photocopie des vaccinations : DTP.)
 - Fiche d'inscription signée comportant :
 - ✓ L'autorisation de participation aux activités et transports.
 - ✓ L'autorisation parentale pour la prise d'image.
 - ✓ L'autorisation de sortie et les personnes habilitées.
 - ✓ Accord de prise de connaissance du Projet pédagogique et du Règlement intérieur de l'Accueil de loisirs.
 - Assurance Responsabilité civile extra scolaire.
 - N°d'allocataire CAF et/ou bordereau de prestation CAF, ou avis d'imposition
 - Autorisation parentale si ramassage à effectuer
 - Tout document relatif à la garde de l'enfant en cas de divorce.
 - PAI (En cas d'allergie alimentaire ou autre).
- **Document en plus à fournir lors de l'inscription à un stage spécifique :**
 - Certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'activité concernée.
 - Brevet de natation de 50 mètres (Plongée, voile, kayak....)

**TOUT DOSSIER INCOMPLET ANNULERA L'INSCRIPTION
A L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**

ANNULATIONS

Les journées réservées ne sont pas remboursées, sauf sous certaines conditions :

- **Absence pour maladie avec** présentation d'un certificat médical dans les 48h, à partir du premier jour d'absence. Passé ce délai la journée sera facturée.
- **Annulation d'inscription :**
Pour des raisons d'organisation (recrutement des animateurs, réservation sortie et car, commande des repas...) et afin de réduire le nombre excessif d'annulation, il est demandé aux familles de réserver les périodes réellement nécessaires à l'accueil des enfants.

Au delà de 10 jours annulés dans l'année scolaire, non justifiées par un certificat médical, nous serons dans l'obligation d'appliquer une retenue d'un montant de **4,25 €** correspondant au repas (à partir du 6 juillet 2016 sous réserve d'augmentation en cours d'année).

La demande d'annulation devra se faire par le dépôt au Secrétariat ou par l'envoi par mail au annulation@cscdavin.org ou par fax au 04.42.28.05.48 d'un « formulaire d'annulation type » (téléchargeable sur le site du Centre Socioculturel) dans les délais suivants :

- **Mercredis en période scolaire :** Annulation avant le **mardi 11h30 pour le mercredi de la semaine suivante.**
- **Période des petites vacances scolaires :**
Annulation **1 semaine ferme avant** le premier jour de la semaine fréquentée.
- **Période des grandes vacances scolaires :**
Annulation **2 semaines fermes avant** le premier jour de la période fréquentée.

Les inscriptions non annulées dans les délais indiqués ci-dessus sont définitives et non remboursables.

Aucune modification ou annulation ne sera prise en compte par téléphone.

MALADIE ET TRAITEMENT MEDICAUX

Nous ne sommes pas habilités à donner les médicaments aux enfants, sauf sous ordonnance médicale et sous la responsabilité du Responsable de l'Accueil de loisirs.

En cas de maladie contagieuse, nous ne pouvons pas accepter les enfants au sein de l'Accueil de Loisirs.

En cas d'urgence le Centre contactera immédiatement les pompiers.

HABILLEMENT

L'accueil de Loisirs est un endroit où votre enfant va bouger, s'amuser, faire des activités de tout ordre. Il est donc important de l'habiller de sorte qu'il se sente à l'aise et d'adapter ses tenues vestimentaires aux conditions climatiques (casquette, K-way...)

Merci de mettre le nom de votre enfant sur blousons, vestes, chapeaux, ...

Certaines activités étant salissantes, il faut donc éviter de mettre à votre enfant des vêtements auxquels vous tenez.

Les enfants ne doivent pas apporter de jeux, bijoux ou objets de valeur.
Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

TARIFS

Au moment du dépôt du formulaire de réservation, ou lors des rendez-vous pour les inscriptions des périodes d'été, le secrétariat du Centre Socio-culturel vous indique le montant de votre participation financière.

Elle est calculée en fonction du quotient familial, en référence au barème défini chaque année par le Conseil d'administration.

- **Pour les mercredis :**

A l'inscription, dépôt de 3 chèques d'acompte correspondants aux périodes réservées et encaissés en fin de chaque mois.

- **Pour les vacances :**

Le règlement s'effectue en totalité à l'inscription. Aucun remboursement ne sera effectué sauf sur présentation d'un certificat médical (CF. paragraphe « Désistement ».)

Tarifs 2012-2013	Journée	½ journée sans repas	½ journée avec repas
Coeff.1 < 350 €	8,85 €	4,85 €	7,45 €
351 € > Coeff.2 < 490 €	11,05 €	5,95 €	9,00 €
491 € > Coeff.3 < 670 €	14,35 €	7,85 €	12,20 €
671 € > Coeff. 4 < 1000 €	16,50 €	9,00 €	13,40 €
1001 € > Coeff. 5 < 1500 €	19,75 €	10,70 €	15,20 €
Coeff. 6 > 1501 €	24,10 €	13,10 €	17,50 €

Réduction de 10 % sur les tarifs à partir du 2^{ème} enfant inscrit.

- Les chèques vacances sont utilisables sur toute l'année.
- Toute demande de facture, devis ou attestation est à formuler au secrétariat en début de mois pour les mercredis ou en début de séjour pour les vacances.
- Les attestations de présences sont remises en fin de séjour ou à la fin du mois.

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT

En période scolaire

- LUNDI : FERME 16h-18h45
- MARDI : 8h30-12h 16h-18h45
- MERCREDI : 8h30-12h 14h-18h45
- JEUDI : 8h30-12h 16h-18h45
- VENDREDI : 8h30-12h 16h-18h45

Pendant les vacances

- LUNDI : 8h30-12h FERME
- MARDI : FERME 15h30-18h30
- MERCREDI : 8h30-12h FERME
- JEUDI : FERME 15h30-18h30
- VENDREDI : 8h30-12h 15h30-18h30



CENTRE SOCIO-CULTUREL Marie-Louise DAVIN
Place des Combattants
13540 PUYRICARD

Tel : 04.42.92.13.89

Fax : 04.42.28.05.48

Mail : contact@cscdavin.org

Site : <http://www.cscdavin.org>

PEDT 2019 - 2020 // Démarche qualité du Plan Mercredi

Projets éducatifs et pédagogiques des Accueils Collectifs de Mineurs Aixois

SECTEUR : SUD

Association gestionnaire :
Centre Socioculturel Jean-Paul COSTE

ALSH Marcel PAGNOL

ALSH LES FLORALIES



ACM PAGNOL

**PROJET
PEDAGOGIQUE**



Table des matières

1. LE CADRE D'INTERVENTION :

CE QUI EST POSE ET CE QUI SE CONSTRUIT

1.1. DU PROJET DE LOI AU PROJET DE STRUCTURE.....	2
1.1.1. Le cadre, la loi.....	2
1.1.2. Les valeurs de l'association Jean-Paul Coste	2
1.1.3. Les axes du Projet Social	3
1.1.4. De l'éducatif au pédagogique.....	4
1.2. LES MODALITES D'ACCUEIL DE L'ACM D'AIX.....	5
1.2.1. Le public accueilli.....	5
1.2.2. L'équipe et son travail.....	5
1.2.3. Les locaux.....	6
1.2.4. Les partenaires	6

2. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

UNE DEMARCHE COLLECTIVE

2.1. LE CADRE QUI FAIT REPERE.....	8
2.2. LE VIVRE-ENSEMBLE QUI FAIT CITOYEN	9
2.3. L'EXTRAORDINAIRE QUI FAIT GRANDIR	10
2.4. LA PARTICIPATION QUI FAIT PROJET	11

3. SUR LE TERRAIN, L'ANIMATION :

LE FONCTIONNEMENT GENERAL ET LES PROJETS TRANSVERSAUX

3.1. LES JOURNEES « TYPE ».....	13
3.1.1. Les mercredis.....	Erreur ! Signet non défini.
3.1.2. Les vacances.....	Erreur ! Signet non défini.
3.2. LES PROJETS	14
3.2.1. Les projets internes	14
3.2.2. Les projets externes.....	14
Conclusion.....	19

ANNEXES

– Annexe 1 : Décret n° 2002-885 du 3 mai 2002 relatif au projet éducatif mentionné à l'article L.227-4 du code de l'action sociale et des familles	32
– Annexe 2 : De l'éducatif au pédagogique, les notions-clés.....	34
– Annexe 3 : Contributions des animateurs à l'écriture des objectifs pédagogiques.	35
– Annexe 4 : « La contenance, une orientation théorique »	37

1- LE CADRE D'INTERVENTION : CE QUI EST POSE ET CE QUI SE CONSTRUIT

1.1. DU PROJET DE LOI AU PROJET DE STRUCTURE

1.1.1. Le cadre, la loi

Notre pratique est soumise au **Code de l'Action Sociale et des Familles** et placée sous l'autorité du Ministre de la Jeunesse et des Sports. Dans l'élaboration de notre Projet Pédagogique, nous nous intéressons au cadre législatif défini par le Décret n°2002-885 du 3 mai 2002 (Cf. Annexe 1) qui souligne l'importance du projet éducatif et du document pédagogique qui en découle ainsi que les attentes concernant les équipes de direction et d'animation.

En effet, cet article précise que *«la personne qui dirige le séjour dans un centre de vacances ou dans un centre de loisirs sans hébergement met en œuvre le projet éducatif [...] et en précise les conditions de réalisation dans un document, élaboré en concertation avec les personnes qui animent le séjour»*. Il précise également les différents points qui doivent apparaître dans le document : les caractéristiques du public accueilli, des locaux, les activités proposées, le déroulement d'une journée « type », etc.

C'est là le **point de départ de notre travail**, l'exigence première à laquelle nous avons souhaité répondre. Il importe que nos aspirations personnelles et professionnelles, qui fonderont l'originalité de notre projet pédagogique, s'inscrivent dans le projet de loi qui le précède.

1.1.2. Les valeurs de l'association Jean-Paul Coste

Le centre Jean-Paul Coste est né d'une volonté commune de se retrouver, de partager les ressources et de construire ensemble pour l'avenir. Après 45 ans, cette histoire reste insufflée dans la structure.

Issue du mouvement de l'**Éducation Populaire** et adhérente à la fédération des Centres Sociaux et Socio-culturels, notre association se réfère à trois grands axes de travail :

- **la Dignité Humaine**, parce que reconnaître la dignité et la liberté de tout homme et de toute femme est l'attitude des acteurs sociaux que nous sommes,

- la **Solidarité**, parce que considérer les hommes et les femmes comme solidaires, c'est-à-dire comme étant capables de vivre ensemble en société, est notre conviction constante,
- la **Démocratie**, parce qu'opter pour la démocratie c'est vouloir une société ouverte au débat et au partage du pouvoir.

À partir de là, le Centre Jean-Paul Coste a choisi de cibler son action autour des valeurs suivantes : la **Solidarité citoyenne**, la **Justice sociale**, la **Liberté d'expression** et l'**Accessibilité à la culture et aux loisirs pour tous**. Parce que , « **l'Éducation Populaire, ce sont des démarches d'apprentissage et de réflexion critique par lesquelles des citoyens et des citoyennes mènent collectivement des actions qui visent à court, moyen ou long terme, une transformation sociale, économique, culturelle et politique de leur milieu, pour un mieux vivre-ensemble** »

1.1.3. Les axes du Projet Social

Le centre Jean-Paul Coste est agréé « Centre Social » par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) depuis 1985. Rédigé tous les 4 ans, le « Projet Social » définit les orientations et les axes de travail de l'ensemble de l'association. Il nous paraissait donc primordial de partir également de ce document pour élaborer notre projet pédagogique.

Le Projet Social décline **5 axes¹ qui constituent la « colonne vertébrale » du projet associatif** de la structure :

- « **Des services sur mesure** » Mettre en place des actions à finalité sociale qui répondent à des besoins particuliers;
- « **De l'animation globale** » Mettre ne place des actions d'animation collective qui permettent la création de liens sociaux;
- « **Des réseaux solidaires** » Mettre en place des actions d'échanges solidaires qui facilitent une économie collaborative;
- « **De la participation active** » Mettre en place des actions qui favorisent l'implication des acteurs du territoire et de notre centre ;
- « **De la culture citoyenne** » Mettre en place des actions culturelles qui éveillent un esprit

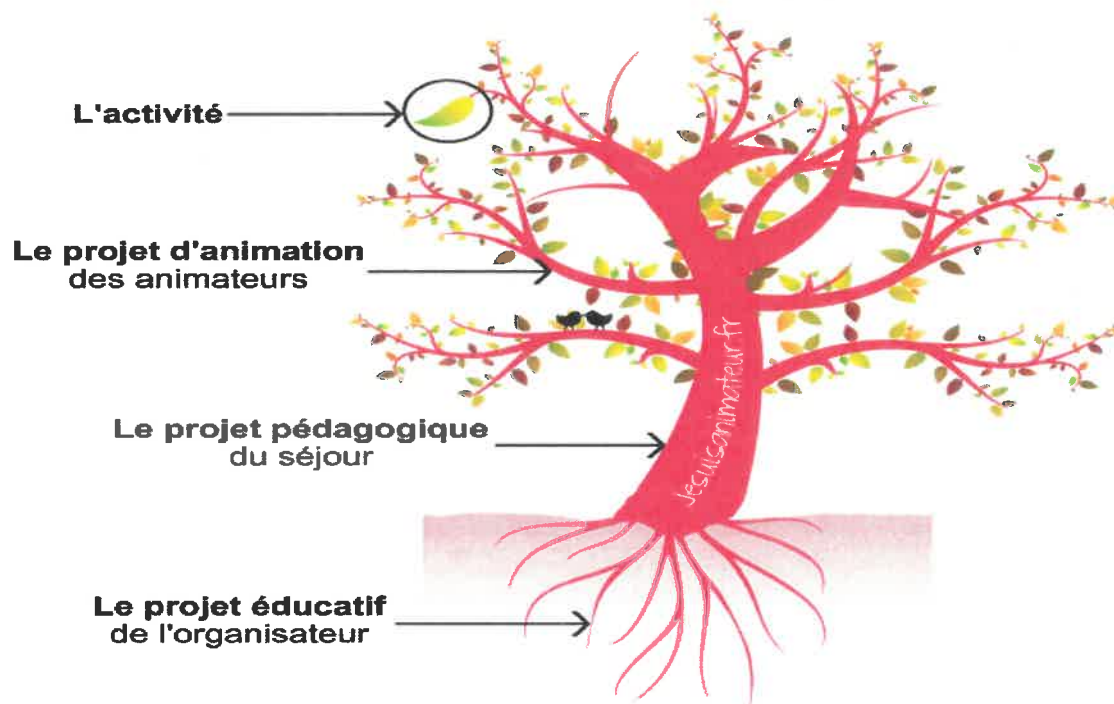
¹ Projet Social 2017-2020 p. 216.

critique et favorisent une ouverture sur le monde;

C'est à partir l'ensemble de ces données, le cadre posé par loi et les axes fixés par le Projet Social de notre structure, que nous allons pouvoir travailler le passage de l'éducatif au pédagogique.

1.1.4. De l'éducatif au pédagogique

Les responsables de secteur du centre Jean-Paul Coste ont élaboré en équipe une « Charte Éducative » qui définit les différents niveaux de projet au sein de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) afin de lier de façon cohérente l'éducatif au pédagogique.



Le schéma ci-dessus, (développé en Annexes 2), illustre le passage du projet de la structure Jean-Paul Coste au projet d'animation construit sur le terrain. En effet, les attentes éducatives définissent les axes d'écriture du projet pédagogique : nos objectifs pédagogiques doivent donc se décliner dans chaque projet d'animation de l'ACM, jusqu'aux propositions d'activités.

1.2. LES MODALITES D'ACCUEIL DE L'ACM D'AIX

1.2.1. Le public accueilli

L'agrément accordé par la DRJSCS² nous permet d'accueillir les enfants de 5 à 17 ans.

Ils sont répartis au sein de **5 groupes homogènes** (adaptables selon le nombre d'inscrits) :

- le groupe des *Malins*, enfants âgés de 5 à 6 ans scolarisés en Grande Section de Maternelle;
- le groupe des *Futés*, enfants âgés de 6 à 7 ans scolarisés en Cours Préparatoire ;
- le groupe des *Rusés*, enfants âgés de 7 à 8 ans scolarisés en Cours Elémentaire 1 et 2 ;
- le groupe des *Experts*, enfants âgés de 9 à 11 ans scolarisés en Cours Moyen 1 et 2 ;
- le « Groupe Jeunes », enfants âgés de 12 à 17 ans scolarisés en collège et lycée, mis en place sur des temps spécifiques.

1.2.2. L'équipe et son travail

Dans un souci de qualité de travail et d'accueil pour les enfants, le centre Jean-Paul Coste a choisi d'**augmenter ses taux d'encadrement** auprès des publics. Ainsi, quand la législation prévoit 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans, le centre en prévoit 1 pour 6 et quand il est prévu 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans, le centre en prévoit 1 pour 8.

Le centre Jean-Paul Coste est également très engagé dans une **politique de qualifications** de ses équipes : les spécificités de chacun sont mises en valeur au travers des actions menées sur le terrain. Cette volonté de niveau technique a un coût et représente un réel investissement pour le centre, ce qui se justifie dans la visée d'une plus-value sur la conduite du projet associatif.

Ainsi, l'équipe de direction se compose de :

- 1 responsable de secteur Enfance-Jeunesse, diplômée DEJEPS, BAFD, BAFA et Licence Arts du Spectacle pour la seconde

L'équipe d'animation se compose de 10 à 12 animateurs (diplômés BPJPEPS, BAFA, stagiaire ou non diplômés)

² Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale.

1.2.3. Les locaux

Dans le cadre de la mise en place de notre ACM, nous avons signé une convention de mise à disposition des locaux scolaires avec l'école Marcel Pagnol Maternelle et Primaire.

Pour accueillir **les enfants**, nous disposons des locaux du primaire :

- une salle polyvalente pour les *Malins*
- le hall d'accueil pour le groupe des *Futés*
- des sanitaires attenants
- une salle pour les *Rusés*
- une salle pour les *Experts*
- des sanitaires attenants
- la cour de récréation.

Pour les temps de repas nous disposons d'un réfectoire et d'une cuisine satellite. Les repas des moins de 6 ans et plus de 6 ans se font dans le même réfectoire mais sur deux services différents.

1.2.4. Les partenaires

Le travail de partenariat de l'ACM peut être divisé en trois parties :

- les **Partenaires Institutionnels**, dans le cadre de financement, de conventions, d'agrément, de réglementation et de conseils (la Région, le Conseil Général, l'Etat, la Mairie, la DRJSCS...);
- les **Partenaires « Associatifs »**, qui fonctionnent sur projet (O2zone TV, le Festival de la Chanson Française, le Théâtre du Jeu de Paume,...);
- les **Partenaires Privés**, ayant des compétences spécifiques (RDT13, On Copies, Provence Plats...).

2- LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

UNE DEMARCHE COLLECTIVE

En référence aux axes du projet social et aux valeurs éducatives du centre Jean-Paul Coste, nous avons défini un cadre suffisamment large afin de permettre à l'équipe d'animation de discuter l'orientation pédagogique qu'elle souhaitait donner à ses actions sur le terrain. De la lecture des projets sociaux et éducatifs à la construction des objectifs pédagogiques, nous avons pensé en équipe.

Deux réunions ont été consacrées à l'écriture partagée de cette partie du projet. Dans un premier temps, lors d'un tour de table et en appui sur l'outil du « photo langage », chacun a pu dire les notions, les idées, les qualités, les principes ou encore les droits qui lui paraissaient incontournables à souligner, porter, défendre, partager et transmettre. Dans un second temps, et après leur avoir annoncé les objectifs pédagogiques que nous avons déclinés, l'équipe s'est familiarisée avec la dimension méthodologique de ce travail en proposant des objectifs opérationnels et les actions éventuelles pour les atteindre. Des temps très riches qui ont dessiné autant d'animations que d'animateurs !

C'est à partir de ces réponses (Cf. Annexe 3), de cette entame réflexive personnelle et professionnelle, et en appui sur le projet social de la structure, que nous avons construit quatre axes de pensées et d'actions jusqu'à les transformer en objectifs généraux. Ce travail a permis à chacun de se replacer dans une intention pédagogique et a nourri un nouveau dynamisme.

NOS OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Objectif A : "Le cadre qui fait repère"

ASSURER UN CADRE D'ACCUEIL DONT LES MODALITES
PARTICIPENT A LA CONSTRUCTION DE REPERES CHEZ L'ENFANT

Objectif B : "Le vivre-ensemble qui fait citoyen"

APPREHENDER LE VIVRE-ENSEMBLE EN VUE D'ACCOMPAGNER
LE DEVENIR CITOYEN DE L'ENFANT

Objectif C : "L'extraordinaire qui fait grandir"

INVITER L'ENFANT A VIVRE DES MOMENTS EXTRAORDINAIRES
QUI VONT LUI PERMETTRE DE GRANDIR

Objectif D : "La participation qui fait projet"

FAVORISER LA PARTICIPATION DE L'ENFANT, DU PARENT
ET DU PROFESSIONNEL AUTOUR DES PROJETS DE L'ACM

2.1. LE CADRE QUI FAIT REPERE

Ce premier objectif traduit une des fonctions premières de l'animateur: assurer la **sécurité physique, morale et affective** des enfants. Il nous a semblé primordial de la souligner en insistant

sur deux dimensions : d'une part le cadre et d'autre part ce qu'il permet de constituer comme repères pour l'enfant.

Ainsi est-il question de définir les modalités qui nous permettent de veiller à la sécurité des enfants (en termes de lieux mais aussi de personnes) et de s'inscrire dans une relation de confiance avec l'enfant, en continuité à la fonction parentale.

OBJECTIF GENERAL A	LES AXES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	LES ACTIONS	LES CRITERES D'EVALUATION
ASSURER UN CADRE D'ACCUEIL DONT LES MODALITES PARTICIPENT A LA CONSTRUCTION DE REPERES CHEZ L'ENFANT	La Sécurité	Assurer un accueil sécurisant et sécurisé pour les enfants et leurs parents.	Augmenter le taux d'encadrement prévu par la législation en comptant 1 animateur pour 6 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 8 enfants de plus de 6 ans.	Combien y a-t-il d'animateurs dans chaque groupe?
	L'animateur référent	Valoriser les « savoirs être » de l'animateur afin qu'il puisse tenir une posture adaptée et de référence auprès des enfants.	1- Faire lire et signer, à chaque animateur, la charte éducative et contrat d'engagement du centre Jean-Paul Coste, qui établit les fondements d'un accueil de qualité à des niveaux humains et professionnels. 2- Mettre en place des temps d'échanges en équipes ouvrant à la réflexion et à l'analyse des pratiques.	La direction a-t-elle dû intervenir individuellement auprès d'un animateur au sujet de son « savoir être »?
	L'identité des espaces	Définir des repères spatiaux pour l'enfant, adaptés à chaque tranche d'âge.	Aménager, tout au long de la journée, différents espaces reconnaissables par l'enfant : <ul style="list-style-type: none"> - Un espace défini pour chaque groupe tout au long de la journée, - Un espace de détente pour le temps calme ou la sieste, - Un espace pour chaque pôle d'activité (manuel, jeux de société et d'expression) sur les temps d'accueils où les groupes sont mélangés, - Un espace pour les jeux extérieurs. 	Les enfants sont-ils en mesure d'identifier par eux-mêmes la fonction des espaces définis?

2.2. LE VIVRE-ENSEMBLE QUI FAIT CITOYEN

Le deuxième objectif tend à mettre en avant les axes de **citoyenneté** décrits par le Projet Social du Centre et souligne les actions de solidarité locale porteuses de mixité sociale. Il met en

exergue l'inscription de l'enfant dans un groupe comme un citoyen s'inscrirait dans une société.

En outre, il fait référence à la **vie en collectivité** qui fonde nos accueils collectifs. Cet objectif découle des valeurs qui caractérisent nos interventions en animation et plus encore dans un centre socio-culturel : l'entraide, la solidarité, la justice et l'égalité.

OBJECTIF GENERAL B	LES AXES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	LES ACTIONS	LES CRITERES D'EVALUATION
APPREHENDER LE VIVRE ENSEMBLE EN VUE D'ACCOMPAGNER LE DEVENIR CITOYEN CHEZ L'ENFANT	Une ouverture sur le monde	S'appuyer sur la pluralité du groupe pour aborder la tolérance au travers de la connaissance de l'autre et de l'ouverture sur le monde.	1- Profiter des temps d'échanges et informels pour entendre chaque enfant dans sa singularité. 2- Saisir ces singularités et enrichir les propositions d'activités en vue d'appréhender le « vivre ensemble ».	Les animateurs ont-ils proposés des activités tenant compte des singularités des enfants?
	Une sensibilisation à la solidarité	Soutenir l'émergence de comportements solidaires et d'entraide.	Faire des temps d'activités avec des groupes mixtes (regroupant différentes tranches d'âge) afin que les acquis des uns viennent en aide aux autres.	Les groupes mixtes ont-ils permis des actes de solidarités et d'entraide entre les enfants?
	La vie en collectivité	Appréhender la vie en collectivité et son organisation.	Etablir des règles de vie et définir la participation de chacun au fonctionnement du groupe.	Les règles sont-elles connues et respectées des enfants?

2.3. L'EXTRAORDINAIRE QUI FAIT GRANDIR

Grandir : l'accompagnement de l'enfant représente, pour nous, une des plus belles facettes de notre métier. C'est être là quand l'enfant découvre, apprend, se trompe et s'émerveille. S'il s'agit

de se faire guide parfois, il est aussi question d'offrir à l'enfant la possibilité de vivre des moments extraordinaires...

Nous entendons par là la diversité de nos propositions et leur accessibilité pour tous. **Originalité, créativité et ludique** s'expriment sur fond d'égalité et de justice. Il nous importe que l'enfant s'amuse et prenne conscience du monde dans lequel il évolue. Être animateur, c'est tendre vers l'extraordinaire, un terreau pour grandir.

OBJECTIF GENERAL C	LES AXES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	LES ACTIONS	LES CRITERES D'EVALUATION
INVITER L'ENFANT A VIVRE DES MOMENTS EXTRAORDINAIRES QUI VONT LUI PERMETTRE DE GRANDIR	Un autre quotidien	Permettre à l'enfant de vivre des instants autres que ceux qui font son quotidien	Viser des thèmes innovants et variés dont les activités « emballées » et les fils rouges suscitent l'imaginaire de l'enfant.	Les thèmes portés par les animateurs ont-ils permis à l'enfant de s'inscrire, à chaque fois, dans un nouvel « univers »?
	De l'animation au pédagogique	Soutenir l'enfant dans l'acquisition de ses nouvelles connaissances.	Veiller à intégrer des temps ludiques dans les activités en défendant une dimension éducative.	L'enfant a-t-il acquis de nouvelles connaissances ou compétences au travers des propositions d'activités des animateurs?
	Un éveil à la curiosité	Eveiller la curiosité de l'enfant et son intérêt pour la découverte.	Susciter l'appétence de l'enfant en proposant un panel de possibilités pour qu'il puisse découvrir, interroger et expérimenter ce qu'il l'intéresse.	Les enfants ont-ils posé des questions ou été en demande d'aller plus loin dans les activités?

2.4. LA PARTICIPATION QUI FAIT PROJET

Ce quatrième objectif souligne l'implication de chaque acteur gravitant autour de l'accueil collectif de mineurs, de l'enfant au parent en passant par les professionnels. Cette dimension prend

d'autant plus son sens qu'elle s'inscrit dans un centre socio-culturel. En effet, les axes du Projet Social précisent l'importance de rendre l'**usager acteur** de son devenir et soutiennent les actions de solidarité locale et de projets communs.

A la plus petite échelle de l'ACM, nous envisageons ce point comme l'occasion de **co-construire avec et pour l'enfant**. Les actions mises en place se doivent alors de signer la cohérence entre les attentes et les propositions de tous les acteurs.

OBJECTIF GENERAL D	LES AXES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	LES ACTIONS	LES CRITERES D'EVALUATION
FAVORISER LA PARTICIPATION DE L'ENFANT, DU PARENTS ET DU PROFESSIONNEL AUTOUR DES PROJETS DE L'ACM	L'avis de l'enfant	Donner la possibilité à l'enfant de proposer et de débattre des projets de l'ACM.	Mettre en place des « Comités Enfants » régulés par les animateurs pour que les groupes puissent discuter des différents axes de leur vie au centre et restituer le débat auprès de l'équipe de direction.	La direction a-t-elle reçu les portes paroles des « Comités Enfants » et a-t-elle posé des actions en fonction de leurs retours?
	L'implication du parent	Favoriser l'implication des parents dans les projets et le fonctionnement de l'ACM.	Mettre en place des « Comités Parents » afin qu'ils puissent être informés et force de propositions quant à la vie de l'ACM.	Les « Comités Parents » ont-ils eu lieu et les idées des parents ont-elles été prises en compte?
	La transmission de l'animateur	Valoriser les spécificités de chaque animateur pour permettre la maîtrise et le partage de compétences.	Créer des stages spécifiques pendant les vacances (théâtre, vidéo, multisports, ...) pour que l'animateur transmette ses passions et compétences, tant aux enfants qu'au reste de l'équipe.	Chaque animateur a-t-il été positionné sur un stage de son choix?

3- SUR LE TERRAIN, L'ANIMATION... : LE FONCTIONNEMENT GENERAL ET LES PROJETS TRANSVERSAUX

3.1. LES JOURNEES « TYPE »

<u>Horaires spécifiques</u>	* Tous les lundis des vacances, l'ensemble de l'équipe commence à 7h afin de mettre en place les salles avant l'arrivée des enfants.
	* Le dernier vendredi des vacances, l'ensemble de l'équipe finit à 18h30 afin d'effectuer le rangement.
	* Tous les jeudis des vacances, l'ensemble de l'équipe participe à une réunion bilan de 18h30 à 20h .
<u>Roulement animateurs</u>	* Tous les matins les animateurs font des roulements d'arrivées entre 7h30 à 8h30
	* Tous les soirs les animateurs font des roulements de départs entre 17h30 et 18h30

7h30-9h	Temps d'accueil enfant/parents divisé en différents pôles: Manuel, Expression, Jeux de société
8h-9h	Roulement des pauses animateurs (10min)
9h	Rangement du temps d'accueil
9h15	Chaque groupe rejoint sa salle + présentation du déroulé de la journée aux enfants
9h30	Début des activités

Déroulé par tranche d'âge:

Grande Section et Cours Préparatoire	
11h30-12h30	Repas
12h30-13h15	Temps calme + Roulement de pause pour les animateurs (20min)
13h15-14h	Temps libre (Cours de récréation + ateliers au choix)
14h	Début des activités

Cours élémentaire, Cours Moyen et Stage	
12h30-13h30	Repas
13h30-14h15	Temps libre + Roulement de pause les animateurs (20min)
14h30	Début des activités

Pour tous:

16h	Goûter
16h30-18h	Roulement des pauses animateurs (10min)
17h-18h30	Début du temps d'accueil parents divisé en différents pôles: Manuel, Expression, Jeux de société
17h-18h30	Rangement

3.2. LES PROJETS

3.2.1. Les projets internes

Le mois de mai et juin

En référence à nos objectifs pédagogiques, nous avons souhaité faire un temps fort sur le mois de juin et ainsi mettre en lumière les animations de l'ACM et **rassembler** enfants, parents et animateurs.

L'équipe construira des **projets d'animation**, une démarche qui soutient la valorisation de leurs compétences (danse, théâtre, photo, sport, ...). Par binôme ou plus, ils définiront un projet qui :

- introduira le projet d'activité (titre, déroulement) ;
- précisera les objectifs pédagogiques en jeu ;
- définira la finalité du projet.

Cette démarche permet le mélange des groupes et l'**implication de l'enfant** puisqu'il peut choisir l'activité dans laquelle il souhaite s'inscrire. En effet, les mercredis de juin seront dédiés à la menée du projet : les enfants participeront à une des activités proposées jusqu'aux vacances.

C'est, selon nous, l'occasion de terminer l'année dans un échange convivial et collectif en invitant les parents à participer au rendu de ce temps fort.

Les Séjours Accessoires

Afin de répondre pleinement à nos objectifs pédagogiques, notre ACM se donne également la possibilité d'organiser des séjours accessoires pendant les vacances scolaires.

3.2.2. Les projets externes

Les projets externes créent un véritable tissu partenarial et nous permettent de proposer une médiation culturelle entre les différentes structures locales et l'ACM.

Le Carnaval d'Aix

Sur invitation de la Mairie d'Aix, nous participons chaque année au Carnaval de la Ville. En amont, plusieurs réunions de pilotage sont programmées pour construire toute la logistique de notre participation (communication, nombre de participants, formation des animateurs, ...).

L'atelier « Jasmin » a en charge la confection de tous les costumes du défilé, ces derniers sont élaborés sur mesure pour chacun des participants. En outre, l'atelier propose des interventions sur l'ACM afin que les enfants commencent à fabriquer les accessoires de leurs tenues. Le jour J et en fonction des costumes, le centre est amené à défiler derrière un char.

Ce carnaval est aussi une belle occasion de réunir parents, enfants et professionnels autour d'un évènement culturel porté par la Ville.

Mômaix

« *Pour la culture en famille et le jeune public !* », expliquent les intervenants du dispositif mis en place par la Ville. Coordonnée par la Direction de la Culture, Mômaix s'appuie sur un partenariat avec les lieux de diffusion culturelle aixois.

Conformément à la « Charte Mômaix » élaborée par la Ville, le dispositif entend aussi favoriser les partenariats avec les structures de proximité et les centres sociaux. Ainsi sommes-nous « mariés » chaque année avec une structure culturelle aixoise, le but étant de pouvoir penser un projet sur mesure autour d'un spectacle donné. Il donne l'occasion à nos groupes et leurs familles de se rendre dans un théâtre, de découvrir une création artistique originale et d'y comprendre les ficelles du métier en rencontrant l'équipe artistique.

Nous sommes très attachés à ce partenariat parce qu'il nous permet de tendre vers l'accessibilité à la culture pour tous.

Conclusion

L'élaboration de ce projet pédagogique nous a amenées à puiser dans les documents ressources mis à disposition par la structure et à nous appuyer sur les références de chaque membre de l'équipe. Ce travail a permis à chacun de s'inscrire dans une nouvelle intention pédagogique et a souligné l'importance que nous souhaitons accorder au sens de nos actions.

Dans ce cadre, nous avons pris le temps de nous pencher sur quelques travaux théoriques qui nous paraissent nourrir notre pratique en animation et nous nous sommes attardées sur la notion de « fonction contenante ». Issue du soin psychanalytique, la notion de « **fonction contenante** » s'installe petit à petit dans notre champ d'intervention, dans sa dimension éducative et pédagogique. Elle vient éclairer la place réelle ou symbolique à laquelle l'enfant met l'adulte, la fonction que l'adulte vient alors jouer pour l'enfant et la relation qui s'établit entre les deux protagonistes. Selon les modèles (cf. ANNEXE 4), ce qui « soigne » c'est de pouvoir faire l'expérience de situations troublantes dans un espace (auprès d'une personne) capable de les contenir (c'est-à-dire de les encaisser et les adoucir).

Aussi nous y intéressons-nous pour savoir dans quelle mesure l'animateur ou autre professionnel peut accueillir les difficultés d'un enfant et les transformer, avec lui, pour qu'elles deviennent moins douloureuses ou limitatives... Il nous paraît primordial de préciser que nous ne visons pas de finalité thérapeutique ; ceci étant dit, il nous semble important de nous interroger sur ce qui nous permettrait d'**assurer la sécurité physique, morale, affective et psychologique des enfants** dont nous avons la responsabilité.

Selon nous, la fonction contenante est une ouverture vers laquelle peut tendre notre travail de professionnel auprès d'enfants et nous avons gardé en tête ses éventuels apports dans notre travail d'écriture.

ANNEXES

- **Annexe 1** : Décret n° 2002-885 du 3 mai 2002 relatif au projet éducatif mentionné à l'article L. 227-4 du code de l'action sociale et des familles

- **Annexe 2** : De l'éducatif au pédagogique, les notions-clés.

- **Annexe 3** : Contributions des animateurs à l'écriture des objectifs pédagogiques.
 - « Quelles sont vos valeurs de référence ? »
 - « Que voulez-vous apporter aux enfants »

- **Annexe 4** : « La contenance, une orientation théorique »

JORF n° 105 du 5 mai 2002 page 8962
texte n° 406

DECRET

Décret n° 2002-885 du 3 mai 2002 relatif au projet éducatif mentionné à l'article L. 227-4 du code de l'action sociale et des familles

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de la jeunesse et des sports,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 227-4, L. 227-5 et L. 227-9 ;

Vu l'avis du Conseil national de la jeunesse et de l'éducation populaire en date du 25 octobre 2001 ;

Le Conseil d'Etat (section sociale) entendu,

Décète :

Article 1

Le projet éducatif mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 227-4 du code de l'action sociale et des familles est décrit dans un document élaboré par la personne physique ou morale organisant l'accueil de mineurs dans des centres de vacances et des centres de loisirs sans hébergement.

Ce document prend en compte, dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités, et notamment des activités physiques et sportives, les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs.

Lorsque l'organisateur accueille en centre de vacances ou en centre de loisirs sans hébergement des mineurs valides et des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps, le projet éducatif prend en compte les spécificités de cet accueil.

Article 2

Le projet éducatif définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui dirigent et animent les centres de vacances et les centres de loisirs sans hébergement et précise les mesures prises par la personne physique ou morale organisant l'accueil pour être informée des conditions de déroulement de celui-ci.

Les personnes qui dirigent et animent le séjour dans un centre de vacances ou dans un centre de loisirs sans hébergement prennent connaissance du projet éducatif avant leur entrée en fonctions. Elles sont informées des moyens matériels et financiers mis à leur disposition.

Article 3

La personne qui dirige le séjour dans un centre de vacances ou dans un centre de loisirs sans hébergement met en oeuvre le projet éducatif mentionné ci-dessus et en précise les conditions de réalisation dans un document, élaboré en concertation avec les personnes qui animent le séjour.

Ce document prend en considération l'âge des mineurs accueillis.

Il précise notamment :

- la nature des activités proposées en fonction des modalités d'accueil, et, lorsqu'il s'agit d'activités physiques ou sportives, les conditions dans lesquelles celles-ci sont mises en oeuvre ;
- la répartition des temps respectifs d'activité et de repos ;
- les modalités de participation des mineurs ;
- le cas échéant, les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps ;
- les modalités de fonctionnement de l'équipe constituée du directeur mentionné au premier alinéa, des animateurs et de ceux qui participent à l'accueil des mineurs ;
- les modalités d'évaluation de l'accueil ;
- les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés.

Article 4

Le projet éducatif ainsi que le document mentionné à l'article 3 sont communiqués aux représentants légaux des mineurs avant l'accueil de ces derniers. Ils sont communiqués, dans des conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la jeunesse, aux agents mentionnés à l'article L. 227-9 du code de l'action sociale et des familles.

Article 5

La ministre de la jeunesse et des sports est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

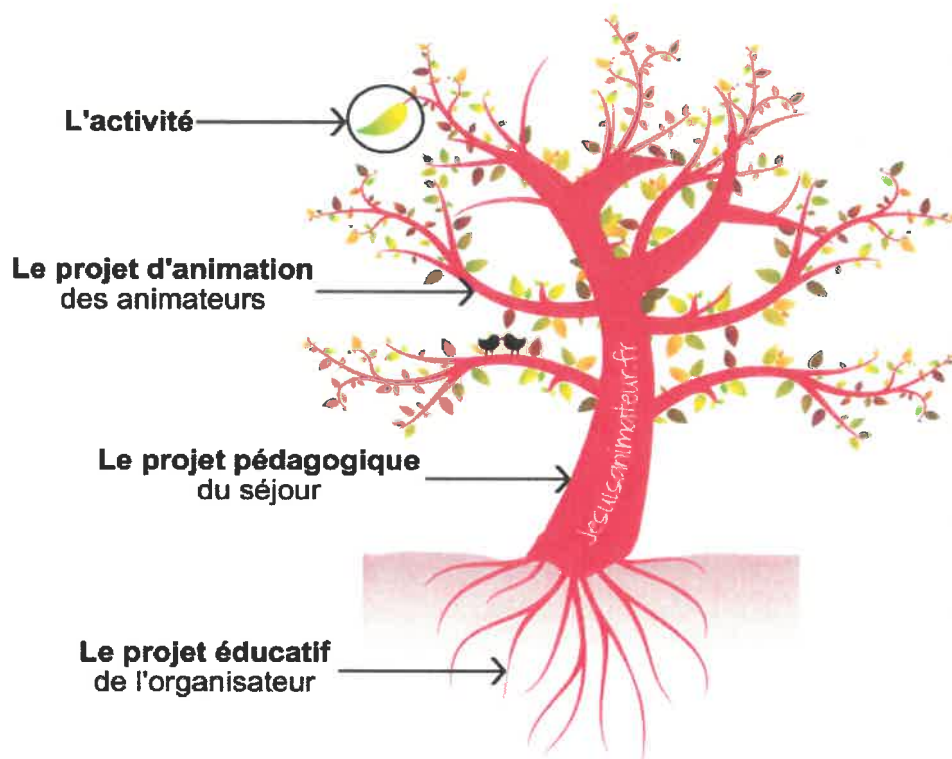
Fait à Paris, le 3 mai 2002.

Lionel Jospin

Par le Premier ministre :

La ministre de la jeunesse et des sports,

Marie-George Buffet



3

Le projet éducatif : représenté par les racines, le projet éducatif est rédigé par l'organisateur. Il définit les valeurs éducatives à long terme et concerne l'ensemble des séjours qu'il organise. Il est généralement rédigé pour plusieurs années, même si certains organisateurs le réactualisent régulièrement.

Le projet pédagogique : représenté par le tronc, le projet pédagogique est rédigé par le directeur en concertation avec les animateurs. Sur la base du projet éducatif de l'organisateur, il précise les objectifs du séjour et les moyens mis en œuvre pour les atteindre. Ce projet sera spécifique à un séjour donné, à une période donnée, à une équipe donnée.

Le projet d'animation ou le projet de fonctionnement : représenté par les branches, le projet d'animation – ou projet de fonctionnement – est élaboré par l'équipe d'encadrement. Sur la base du projet pédagogique et en concertation avec les enfants, il s'agit de traduire les objectifs et les moyens généraux en un ensemble d'activités autour d'un thème central. Le projet d'animation sera spécifique à un séjour donné voire à une tranche d'âge s'il y en a plusieurs.

Le projet d'activité : représenté par la feuille, le projet d'activité est élaboré par un ou plusieurs animateurs. À partir du cadre fixé par le projet d'animation et en concertation avec les enfants, il précise de manière concrète le fonctionnement d'une activité. Il ne dure que le temps de l'activité.

³ Source : Site internet « Jesuisunanimateur.fr »

Quelles sont vos valeurs de référence ?

**FRANCHISE,
HONNETETE**

Caroline, Audrey

HUMANITÉ

« C'est l'humain qui est au centre ! », Sofy
« S'émerveiller... », Marine

ECOUTE

« Entendre l'autre », Delphine

RESPECT

« C'est la base de la vie ! », Delphine
« Vivre avec l'autre. », Mohamed
« C'est aussi le travail en équipe. », Wassila

**SOLIDARITE,
ENTRAIDE**

« C'est l'écoute, le partage. », Doriane
« C'est aussi la formation, la transmission ! », Jean-Dominique

JUSTICE

« L'injustice, c'est dérangeant... », Alexis
« Ça suppose l'égalité. », Marine
« On devrait tous avoir les mêmes droits »,
Stéphanie

TOLERANCE

Delphine

**LIBERTE
D'EXPRESSION**

« Parce qu'on est en droit de

PARTAGE

« Apprendre de l'autre... »,
Mohamed
« Se nourrir de tout ! », Sabria

Que voulez-vous apporter aux enfants ?

« Les faire **rêver**, voyager... », Jean-Dominique

« L'imaginaire ! », Caroline

« Être **référent**, digne de confiance ;
être un animateur **exemplaire**. »,
Mohamed

« L'**entraide**, la solidarité... »,
Audrey

« La **protection**... », Sofy

« La **mixité**. C'est le
mélange culturel, l'**égalité**. »,
Wassila

« La **transmission** », Sofy,

« La découverte. », Caroline

« **Apprendre** ensemble. », Sabria

« L'**accompagnement**, être là »
Alexis

« **Ensemble, ailleurs...**

Et l'importance du cadre extérieur », Lucie

« Vivre en **collectivité**, sur un pied
d'égalité »

« L'**accessibilité** aux
loisirs pour tous ! »
Delphine

« Une **forme d'expression**... », Alexis

« Le **plaisir**. Celui de partager,
à être ensemble. », Delphine

« On est des grands enfants... », Delphine

« L'**épanouissement** ! », Doriane

La « contenance », une orientation théorique...

Avant de nous intéresser à l'inscription de cette notion théorique sur notre terrain, nous nous attarderons sur les différentes approches de ce terme psychanalytique.

D.W. Winnicott a théorisé la relation mère-enfant et ses conséquences sur le **développement psychique** de l'enfant. Il avance que grâce aux soins prodigués par la mère mais aussi ses gestes d'affection, l'enfant va pouvoir délimiter et intégrer les limites corporelles de son corps propre. En outre, une mère « suffisamment bonne », soit la mère qui s'adapte et répond aux besoins de son enfant par sa disponibilité et ses capacités d'écoute, permet la **construction d'une unité psychique cohérente**, d'un monde interne et personnel enveloppant pour cet enfant. Nous pourrions parler, au-delà des limites corporelles, de limites psychiques, d'une peau psychique contenant semblable à une enveloppe corporelle⁴.

W.R. Bion a abordé la fonction contenantante comme une **fonction symbolisante** (qui vient transformer en sens, en symbole) pour le nourrisson : ce dernier, assailli de données sensorielles qu'il ne peut comprendre et traiter, s'appuie sur sa mère et « projette » sur elle son expérience angoissante. La mère « suffisamment bonne » (Winnicott) accueille les expériences du bébé et leur donne du sens : comme si elle digérait les événements incompréhensibles vécus par son enfant, elle prend ainsi ce que l'enfant lui donne en « brut » et le lui rend dans une forme pensée et pensable⁵. Par cette **capacité de la mère à contenir les émotions brutes de son enfant et à les transformer activement en pensées** (processus de symbolisation), l'enfant va petit à petit pouvoir assumer seul ses expériences.

⁴ D. Anzieu reprend ce terme d'enveloppe pour développer son approche de la contenance : il s'appuie sur le concept de « Moi-peau » comme étant une enveloppe qui sépare et relie le dedans (le monde interne, psychique) et le dehors (le monde extérieur). Dans les premiers instants de la vie du bébé, la figure maternelle va assurer les fonctions ensuite tenues par le Moi-Peau à savoir celle du pare-excitation (amoindrir l'impact du monde extérieur sur le psychisme de l'enfant) ou encore celle de la délimitation mais aussi de la liaison entre l'interne (le monde imaginaire de l'enfant) et l'externe (ce que l'enfant perçoit).

⁵ En voici un exemple : l'enfant a mal au ventre et, dépassé par ses sensations, il pleure (événement brut, non pensable par l'enfant) ; la mère, comprenant qu'il a faim, lui présente son sein ou le biberon et la douleur que ressentait l'enfant disparaît alors peu à peu pour laisser place à un bien-être (de cette manière, elle vient mettre du sens sur l'expérience de l'enfant et transforme le « j'ai mal au ventre » en « j'ai faim et ma maman est capable de comprendre et gérer cette situation ») ; lorsque l'enfant pleurera, il saura que cet événement sera suivi par son nourrissage et sera capable de donner lui-même du sens à ce qu'il ressent.

Dans notre champ d'intervention, il est alors davantage question de **pédagogie institutionnelle**, telle que l'a définie F. Oury (aux antipodes de ce qu'il dénonce comme étant l'école-caserne), qui fait de la classe d'école un lieu de repères sûres et de parole.

Ce modèle autorise une prise en compte globale de l'enfant, soit dans ses dimensions affective, cognitive et relationnelle, et fait de la classe un lieu de vie qui permet développement personnel et vivre-ensemble. Les mouvements agressifs qui émergent ou les tensions qui naissent peuvent alors être prises dans le processus de symbolisation assumé par l'enseignant et proposé par divers outils (comité d'enfants, cahier de propositions ou de critiques, ...).

Si l'éducation c'est aider l'enfant à devenir sujet et acteur de son existence, à gagner en autonomie, à se tenir dans un collectif et à maintenir tout ce qui le constitue, alors nous entendons l'importance du rôle des adultes qui interviennent autour de lui, qu'il s'agisse du parent, de l'enseignant ou d'un animateur.

Notons d'ailleurs que si les capacités de l'adulte à accueillir et transformer les expériences de l'enfant importent, nous ne pouvons omettre que le cadre se doit, lui aussi, d'opérer une certaine contenance ; comme nous l'évoquions plus tôt en prenant l'exemple du maître et de sa classe, il semble évident que l'un ne peut aller sans l'autre. En effet, le cadre ce sont tant les murs, les règles que les personnes, et la contenance d'opérer à autant de niveaux.

La fonction contenante, de par sa richesse théorique, nous démontre de sa pertinence pratique, y compris dans notre champ d'intervention. Limiter, délimiter, protéger, unifier, structurer, symboliser, ajuster, apaiser ; nous tendons sincèrement à nous donner les moyens d'assurer ces actions auprès de l'enfant.

Et puisqu'elles lui permettent, par la construction d'un monde interne contenant et cohérent, de s'aventurer dans le monde qui l'entoure, de faire l'expérience du nouveau ou encore de jouer, nous avons gardé ces travaux en tête dans notre réflexion pédagogique et la construction de nos objectifs de travail.



ACM FLORALIES

PROJET
PEDAGOGIQUE
2019



Table des matières

1. LE CADRE D'INTERVENTION : CE QUI EST POSE ET CE QUI SE CONSTRUIT

1.1. DU PROJET DE LOI AU PROJET DE STRUCTURE.....	2
1.1.1. Le cadre, la loi.....	2
1.1.2. Les valeurs de l'association Jean-Paul Coste	2
1.1.3. Les axes du Projet Social	3
1.1.4. De l'éducatif au pédagogique.....	4
1.2. LES MODALITES D'ACCUEIL DE L'ACM D'AIX.....	5
1.2.1. Le public accueilli.....	5
1.2.2. L'équipe et son travail.....	5
1.2.3. Les locaux.....	6
1.2.4. Les partenaires	7

2. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES : UNE DEMARCHE COLLECTIVE

2.1. LE CADRE QUI FAIT REPERE.....	10
2.2. LE VIVRE-ENSEMBLE QUI FAIT CITOYEN	11
2.3. L'EXTRAORDINAIRE QUI FAIT GRANDIR.....	12
2.4. LA PARTICIPATION QUI FAIT PROJET	13
3.1. LES JOURNEES « TYPE ».....	14

3. SUR LE TERRAIN, L'ANIMATION: LE FONCTIONNEMENT GENERAL ET LES PROJETS TRANSVERSAUX

3.1.1. Les mercredis.....	14
3.1.2. Les vacances.....	16
3.2. LES PROJETS.....	18
3.2.1. Les projets internes	18
3.2.2. Les projets externes.....	19
Conclusion.....	20

ANNEXES

– Annexe 1 : Décret n° 2002-885 du 3 mai 2002 relatif au projet éducatif mentionné à l'article L. 227-4 du code de l'action sociale et des familles.....	19
– Annexe 2 : De l'éducatif au pédagogique, les notions-clés.....	21
– Annexe 3 : Contributions des animateurs à l'écriture des objectifs pédagogiques.	22
– Annexe 4 : « La contenance, une orientation théorique ».....	24

1- LE CADRE D'INTERVENTION CE QUI EST POSE ET CE QUI SE CONSTRUIT

1.1. DU PROJET DE LOI AU PROJET DE STRUCTURE

1.1.1. Le cadre, la loi

Notre pratique est soumise au **Code de l'Action Sociale et des Familles** et placée sous l'autorité du Ministre de la Jeunesse et des Sports. Dans l'élaboration de notre Projet Pédagogique, nous nous intéressons au cadre législatif défini par le Décret n°2002-885 du 3 mai 2002 (Cf. Annexe 1) qui souligne l'importance du projet éducatif et du document pédagogique qui en découle ainsi que les attentes concernant les équipes de direction et d'animation. En effet, cet article précise que *« la personne qui dirige le séjour dans un centre de vacances ou dans un centre de loisirs sans hébergement met en œuvre le projet éducatif [...] et en précise les conditions de réalisation dans un document, élaboré en concertation avec les personnes qui animent le séjour »*. Il précise également les différents points qui doivent apparaître dans le document : les caractéristiques du public accueilli, des locaux, les activités proposées, le déroulement d'une journée « type », etc. C'est là le **point de départ de notre travail**, l'exigence première à laquelle nous avons souhaité répondre. Il importe que nos aspirations personnelles et professionnelles, qui fonderont l'originalité de notre projet pédagogique, s'inscrivent dans le projet de loi qui le précède.

1.1.2. Les valeurs de l'association Centre Socio-Culturel Jean-Paul Coste¹

Le CSC Jean-Paul Coste est né d'une volonté commune de se retrouver, de partager les ressources et de construire ensemble pour l'avenir. Après 50 ans, cette histoire reste insufflée dans la structure. Issue du mouvement de l'**Éducation Populaire** et adhérente à la fédération des Centres Sociaux et Socio-culturels, notre association se réfère à trois grands axes de travail :

- la **Dignité Humaine**, parce que reconnaître la dignité et la liberté de tout homme et de toute femme est l'attitude des acteurs sociaux que nous sommes,
- la **Solidarité**, parce que considérer les hommes et les femmes comme solidaires, c'est-à-dire comme étant capables de vivre ensemble en société, est notre conviction constante,
- la **Démocratie**, parce qu'opter pour la démocratie c'est vouloir une société ouverte au débat et au partage du pouvoir.

¹ Centre Socio-Culturel Jean-Paul Coste ci-après nommé CSC Jean-Paul Coste

À partir de là, Le centre Socio-Culturel Jean-Paul Coste a choisi de cibler son action autour des valeurs suivantes : la **Solidarité citoyenne**, la **Justice sociale**, la **Liberté d'expression** et l'**Accessibilité à la culture et aux loisirs pour tous**. Parce que , « *l'Education Populaire, ce sont des démarches d'apprentissage et de réflexion critique par lesquelles des citoyens et des citoyennes mènent collectivement des actions qui visent à court, moyen ou long terme, une transformation sociale, économique, culturelle et politique de leur milieu, pour un mieux vivre-ensemble* »

1.1.3. Les axes du Projet Social

Le centre Socio-Culturel Jean-Paul Coste est agréé « Centre Social » par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) depuis 1985. Rédigé tous les 4 ans, le « Projet Social » définit les orientations et les axes de travail de l'ensemble de l'association. Il nous paraissait donc primordial de partir également de ce document pour élaborer notre projet pédagogique.

Le Projet Social décline **10 axes²** qui constituent la « colonne vertébrale » du projet associatif de la structure :

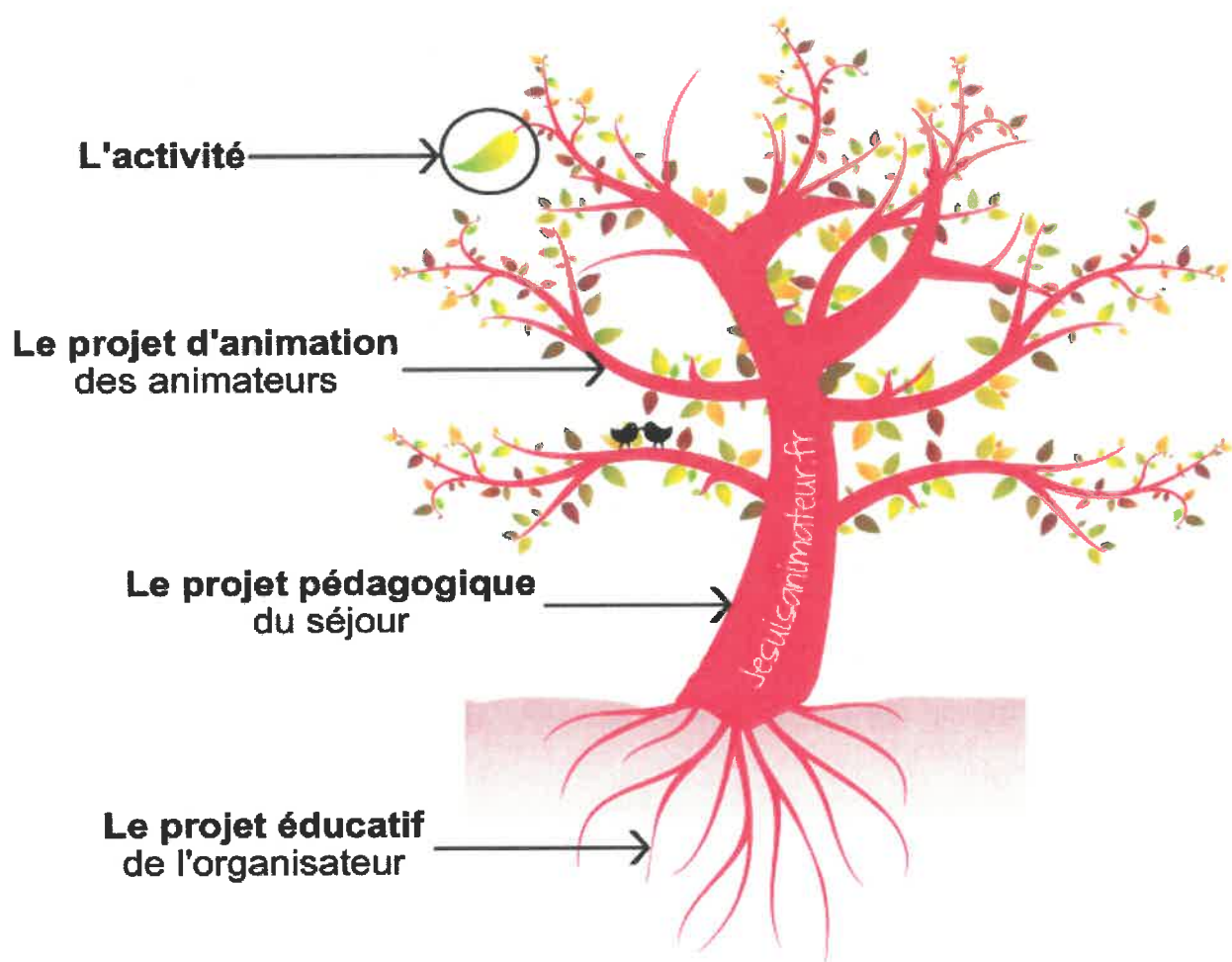
- le « faire société » et l'agir citoyen où les personnes sont actrices de leur devenir ;
- la mixité sociale, la diversité et la pluralité comme base du « faire société » ;
- le « bon voisinage » et le soutien aux pratiques de la solidarité locale ;
- l'animation des territoires en se basant sur le développement social local ;
- le service aux personnes (tout public confondu) ;
- l'innovation et l'expérimentation ;
- le soutien à l'expression citoyenne et à la prise en compte de ces expressions ;
- le soutien aux porteurs de projets (individuels ou collectifs) ;
- l'ouverture sur le Monde (du local à l'international) ;
- la défense du lien entre social et culturel, porté par notre identité de centre socio-culturel, qui fait de toutes les cultures des « vecteurs » d'humanité.

C'est à partir l'ensemble de ces données, du cadre posé par loi et des axes fixés par le Projet Social de notre structure, que nous allons pouvoir travailler le passage de l'éducatif au pédagogique.

² Projet Social 2013-2016 p. 132.

1.1.4. De l'éducatif au pédagogique

Les responsables de secteur du centre Socio-Culturel Jean-Paul Coste ont élaboré en équipe une « Charte Éducative » qui définit les différents niveaux de projet au sein de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) afin de lier de façon cohérente l'éducatif au pédagogique.



Le schéma ci-dessus, (développé en Annexes 2), illustre le passage du projet de la structure CSC Jean-Paul Coste au projet d'animation construit sur le terrain. En effet, les attentes éducatives définissent les axes d'écriture du projet pédagogique : nos objectifs pédagogiques doivent donc se décliner dans chaque projet d'animation de l'ACM, jusqu'aux propositions d'activités.

1.2. LES MODALITES D'ACCUEIL DE L'ACM

1.2.1. Le public accueilli


L'agrément accordé par la DRJSCS³ nous permet d'accueillir les enfants de 3 à 12 ans.

Ils sont répartis au sein de **5 groupes homogènes** (adaptables selon le nombre d'inscrits) :

- le groupe 1, enfants âgés de 3 à 5 ans scolarisés de Petite Section à Grande Section de Maternelle ;
- le groupe 2, enfants âgés de 6 à 7 ans scolarisés en Cours Préparatoire ;
- le groupe 3, enfants âgés de 7 à 8 ans scolarisés en Cours Elémentaire 1 et 2 ;
- le groupe 4, enfants âgés de 9 à 11 ans scolarisés en Cours Moyen 1 et 2 ;
- le « Groupe Jeunes », enfants âgés de 12 à 17 ans scolarisés en collège et lycée, mis en place sur des temps spécifiques.

1.2.2. L'équipe et son travail

Dans un souci de qualité de travail et d'accueil pour les enfants, Le centre Socio-Culturel Jean-Paul Coste a choisi d'**augmenter ses taux d'encadrement** auprès des publics. Ainsi, quand la législation prévoit 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans, le centre en prévoit 1 pour 6 et quand il est prévu 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans, le centre en prévoit 1 pour 10.

ACCUEIL SANS HEBERGEMENT	LEGISLATION	LOIS ET ARRETES	Ce que nous préconisons sur ce site 
NOMBRE D'ENFANTS	plus de 80 enfants sur plus de 80 jours		
ENCADREMENT	1 animateur pour 8 mineurs de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 mineurs de plus de 6 ans	CASF Art R.227.12 et Art R.227.15 à R227.20	1 animateur pour 6 mineurs de moins de 6 ans et 1 animateur pour 10 mineurs de plus de 6 ans
DIPLÔMES	50% de diplômés 20% sans formation 30% de stagiaires ou diplômés	Arrêté du 13 février 2007 modifié et Arrêté du 21 mai 2007	60 % de diplômés 10 % sans formation 30% de stagiaires

Le centre Socio-Culturel Jean-Paul Coste est également très engagé dans une **politique de**

³ Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale.

qualifications de ses équipes : les spécificités de chacun sont mises en valeur au travers des actions menées sur le terrain. Cette volonté de niveau technique a un coût et représente un réel investissement pour le centre, ce qui se justifie dans la visée d'une plus-value sur la conduite du projet associatif.

Ainsi, l'équipe de direction se compose de :

- 1 responsable de secteur Enfance-Jeunesse, diplômée DEJEPS et BPJEPS Activités Physiques pour Tous
- une directrice adjointe diplômée DEJEPS et BAFA.

L'équipe d'animation se compose de :

- 1 animateur diplômé BPJEPS LTP ;
- 4 animateurs diplômés BAFA ;
- 1 animateur diplômé BAPAAT LPN
- 1 animateur diplômé CAP Petite Enfance
- 1 animateur diplômé STAPS
- 1 animateur équivalence BAFA
- 1 intervenante vidéo

1.2.3. Les locaux

Dans le cadre de la mise en place de notre ACM, nous avons signé une convention de mise à disposition des locaux scolaires avec l'école Les Floralties Maternelle et Primaire ainsi que l'Espace « les Floralties ».

L'association est autorisée à occuper :

- De manière permanente, les pièces d'une superficie totale de 18,56 m², dénommées :
 - « bureau » (8,70 m²)
 - « local rangement » (9,86 m²)
- De manière ponctuelle, uniquement pour les périodes hors temps scolaire (mercredis, petites et grandes vacances), les pièces, d'une superficie totale de 249,64 m², dénommées :
 - « salle d'activités » (164,69 m²)
 - « dégagements » (36,25 m²)
 - « sanitaires » (7,63 m²)
 - « infirmerie » (10,89 m²)
 - « vestiaires » (10,72 m²)
 - « tisanderie » (19,46 m²)
 - Ainsi que les espaces verts (terrain arboré et clôturé d'environ 800m²)

Pour les temps de repas nous disposons d'un réfectoire et d'une cuisine satellite. Les repas des moins de 6 ans et plus de 6 ans se font dans deux réfectoires distincts.

1.2.4. Les partenaires

Le travail de partenariat de l'ACM peut être divisé en trois parties :

- les Partenaires Institutionnels, dans le cadre de financement, de conventions, d'agrément, de réglementation, d'accompagnement et de conseils (la Région, le Conseil Départemental, l'Etat, la Mairie, la DRJSCS, la PMI, la CAF...);
- les Partenaires « Associatifs », qui fonctionnent sur projet (Les films du papillon, le Festival de la Chanson Française, le Théâtre du Jeu de Paume...);
- les Partenaires Privés, ayant des compétences spécifiques (RDT13, Corep, Terres de cuisine, Webdusud...).

2- LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES : UNE DEMARCHE COLLECTIVE

En référence aux axes du projet social et aux valeurs éducatives du Centre Socio-Culturel Jean-Paul Coste, nous avons défini un cadre suffisamment large afin de permettre à l'équipe d'animation de discuter l'orientation pédagogique qu'elle souhaitait donner à ses actions sur le terrain. De la lecture des projets sociaux et éducatifs à la **construction des objectifs pédagogiques**, nous avons pensé en équipe.

Définition.

Un objectif pédagogique décrit ce que l'apprenant est censé réaliser concrètement à l'issue de son apprentissage au cours d'une séquence pédagogique. Ils sont déterminés par le formateur pour construire, conduire et évaluer les séquences de formation. Ils se caractérisent par une forte exigence dans leur formulation.

Deux réunions⁴ ont été consacrées à l'écriture partagée de cette partie du projet. Dans un premier temps, lors d'un tour de table et en appui sur l'outil du « photo langage », chacun a pu dire les notions, les idées, les qualités, les principes ou encore les droits qui lui paraissaient incontournables à souligner, porter, défendre, partager et transmettre. Dans un second temps, et après leur avoir annoncé les objectifs pédagogiques que nous avons déclinés, l'équipe s'est familiarisée avec la dimension méthodologique de ce travail en proposant des objectifs opérationnels et les actions éventuelles pour les atteindre. Des temps très riches qui ont dessiné autant d'animations que d'animateurs.

C'est à partir de ces réponses (Cf. Annexe 3), de cette entame réflexive personnelle et professionnelle, et en appui sur le projet social de la structure, que nous avons construit quatre axes de pensées et d'actions jusqu'à les transformer en objectifs généraux. Ce travail a permis à chacun de se replacer dans une **intention pédagogique** et a nourri un nouveau dynamisme.

⁴ Dates des réunions : .../.../.... et .../.../....

NOS OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Objectif A : "Le cadre qui fait repère"

ASSURER UN CADRE D'ACCUEIL DONT LES MODALITES
PARTICIPENT A LA CONSTRUCTION DE REPERES CHEZ L'ENFANT

Objectif B : "Le vivre-ensemble qui fait citoyen"

APPREHENDER LE VIVRE-ENSEMBLE EN VUE D'ACCOMPAGNER
LE DEVENIR CITOYEN DE L'ENFANT

Objectif C : "L'extraordinaire qui fait grandir"

INVITER L'ENFANT A VIVRE DES MOMENTS EXTRAORDINAIRES
QUI VONT LUI PERMETTRE DE GRANDIR

Objectif D : "La participation qui fait projet"

FAVORISER LA PARTICIPATION DE L'ENFANT, DU PARENT
ET DU PROFESSIONNEL AUTOUR DES PROJETS DE L'ACM

2.1. LE CADRE QUI FAIT REPERE

Ce premier objectif traduit une des fonctions premières de l'animateur: assurer la **sécurité physique, morale et affective** des enfants. Il nous a semblé primordial de la souligner en insistant sur deux dimensions : d'une part le cadre et d'autre part ce qu'il permet de constituer comme repères pour l'enfant. Ainsi est-il question de définir les modalités qui nous permettent de veiller à la **sécurité des enfants** (en termes de lieux mais aussi de personnes) et de s'inscrire dans une relation de confiance avec l'enfant, en continuité à la fonction parentale.

OBJECTIF GENERAL A	LES AXES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	LES ACTIONS	LES CRITERES D'EVALUATION
ASSURER UN CADRE D'ACCUEIL DONT LES MODALITES PARTICIPENT A LA CONSTRUCTION DE REPERES CHEZ L'ENFANT	La Sécurité	Assurer un accueil sécurisant et sécurisé pour les enfants et leurs parents.	Augmenter le taux d'encadrement prévu par la législation en comptant 1 animateur pour 6 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 8 enfants de plus de 6 ans.	Combien y a-t-il d'animateurs dans chaque groupe?
	L'animateur référent	Valoriser les « savoirs être » de l'animateur afin qu'il puisse tenir une posture adaptée et de référence auprès des enfants.	1- Faire lire et signer, à chaque animateur, la charte éducative et contrat d'engagement du centre Jean-Paul Coste, qui établit les fondements d'un accueil de qualité à des niveaux humains et professionnels. 2- Mettre en place des temps d'échanges en équipes ouvrant à la réflexion et à l'analyse des pratiques.	La direction a-t-elle dû intervenir individuellement auprès d'un animateur au sujet de son « savoir être »?
	L'identité des espaces	Définir des repères spatiaux pour l'enfant, adaptés à chaque tranche d'âge.	Aménager, tout au long de la journée, différents espaces reconnaissables par l'enfant: <ul style="list-style-type: none"> - Un espace défini pour chaque groupe tout au long de la journée, - Un espace de détente pour le temps calme ou la sieste, - Un espace pour chaque pôle d'activité (manuel, jeux de société et d'expression) sur les temps d'accueils où les groupes sont mélangés, - Un espace pour les jeux extérieurs. 	Les enfants sont-ils en mesure d'identifier par eux-mêmes la fonction des espaces définis?

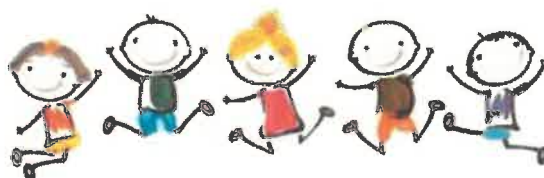


2.2. LE VIVRE-ENSEMBLE QUI FAIT CITOYEN

Le deuxième objectif tend à mettre en avant les axes de **citoyenneté** décrits par le Projet Social du Centre Socio-Culturel Jean-Paul Coste et souligne les actions de solidarités locales porteuses de mixité sociale. Il met en exergue l'inscription de l'enfant dans un groupe comme un citoyen s'inscrirait dans une société.

En outre, il fait référence à la **vie en collectivité** qui fonde nos accueils collectifs. Cet objectif découle des valeurs qui caractérisent nos interventions en animation et plus encore dans un centre socio-culturel : l'entraide, la solidarité, la justice et l'égalité.

OBJECTIF GENERAL B	LES AXES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	LES ACTIONS	LES CTRITERES D'EVALUATION
APPREHENDER LE VIVRE ENSEMBLE EN VUE D'ACCOMPAGNER LE DEVENIR CITOYEN CHEZ L'ENFANT	Une ouverture sur le monde	S'appuyer sur la pluralité du groupe pour aborder la tolérance au travers de la connaissance de l'autre et de l'ouverture sur le monde.	1- Profiter des temps d'échanges et informels pour entendre chaque enfant dans sa singularité. 2- Saisir ces singularités et enrichir les propositions d'activités en vue d'appréhender le « vivre ensemble ».	Les animateurs ont-ils proposés des activités tenant compte des singularités des enfants?
	Une sensibilisation à la solidarité	Soutenir l'émergence de comportements solidaires et d'entraide.	Faire des temps d'activités avec des groupes mixtes (regroupant différentes tranches d'âge) afin que les acquis des uns viennent en aide aux autres.	Les groupes mixtes ont-ils permis des actes de solidarités et d'entraide entre les enfants?
	La vie en collectivité	Appréhender la vie en collectivité et son organisation.	Etablir des règles de vie et définir la participation de chacun au fonctionnement du groupe.	Les règles sont-elles connues et respectées des enfants?



2.3. L'EXTRAORDINAIRE QUI FAIT GRANDIR

Grandir : l'accompagnement de l'enfant représente, pour nous, une des plus belles facettes de notre métier. C'est être là quand l'enfant découvre, apprend, se trompe et s'émerveille. S'il s'agit de se faire guide parfois, il est aussi question d'offrir à l'enfant la possibilité de vivre des moments extraordinaires...

Nous entendons par là la **diversité de nos propositions et leur accessibilité pour tous**. Originalité, créativité et ludique s'expriment sur fond d'égalité et de justice. Il nous importe que l'enfant s'amuse et prenne conscience du monde dans lequel il évolue. Être animateur, c'est tendre vers l'extraordinaire, un terreau pour grandir.

OBJECTIF GENERAL C	LES AXES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	LES ACTIONS	LES CRITERES D'EVALUATION
INVITER L'ENFANT A VIVRE DES MOMENTS EXTRAORDINAIRES QUI VONT LUI PERMETTRE DE GRANDIR	Un autre quotidien	Permettre à l'enfant de vivre des instants autres que ceux qui font son quotidien	Viser des thèmes innovants et variés dont les activités « emballées » et les fils rouges suscitent l'imaginaire de l'enfant.	Les thèmes portés par les animateurs ont-ils permis à l'enfant de s'inscrire, à chaque fois, dans un nouvel « univers »?
	De l'animation au pédagogique	Soutenir l'enfant dans l'acquisition de ses nouvelles connaissances.	Veiller à intégrer des temps ludiques dans les activités en défendant une dimension éducative.	L'enfant a-t-il acquis de nouvelles connaissances ou compétences au travers des propositions d'activités des animateurs?
	Un éveil à la curiosité	Eveiller la curiosité de l'enfant et son intérêt pour la découverte.	Susciter l'appétence de l'enfant en proposant un panel de possibilités pour qu'il puisse découvrir, interroger et expérimenter ce qu'il l'intéresse.	Les enfants ont-ils posé des questions ou été en demande d'aller plus loin dans les activités?



2.4. LA PARTICIPATION QUI FAIT PROJET

Ce quatrième objectif souligne l'implication de chaque acteur gravitant autour de l'accueil collectif de mineurs, de l'enfant au parent en passant par les professionnels. Cette dimension prend d'autant plus son sens qu'elle s'inscrit dans un centre socio-culturel. En effet, les axes du Projet Social précisent l'importance de rendre l'**usager acteur** de son devenir et soutiennent les actions de solidarité locale et de projets communs.

A la plus petite échelle de l'ACM, nous envisageons ce point comme l'occasion de **co-construire avec et pour l'enfant**. Les actions mises en place se doivent alors de signer la cohérence entre les attentes et les propositions de tous les acteurs.

OBJECTIF GENERAL D	LES AXES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	LES ACTIONS	LES CTRITERES D'EVALUATION
FAVORISER LA PARTICIPATION DE L'ENFANT, DU PARENTS ET DU PROFESSIONNEL AUTOUR DES PROJETS DE L'ACM	L'avis de l'enfant	Donner la possibilité à l'enfant de proposer et de débattre des projets de l'ACM.	Mettre en place des « Comités Enfants » régulés par les animateurs pour que les groupes puissent discuter des différents axes de leur vie au centre et restituer le débat auprès de l'équipe de direction.	La direction a-t-elle reçu les portes paroles des « Comités Enfants » et a-t-elle posé des actions en fonction de leurs retours?
	L'implication du parent	Favoriser l'implication des parents dans les projets et le fonctionnement de l'ACM.	Mettre en place des « Comités Parents » afin qu'ils puissent être informés et force de propositions quant à la vie de l'ACM.	Les « Comités Parents » ont-ils eu lieu et les idées des parents ont-elles été prises en compte?
	La transmission de l'animateur	Valoriser les spécificités de chaque animateur pour permettre la maîtrise et le partage de compétences.	Créer des stages spécifiques pendant les vacances (théâtre, vidéo, multisports, ...) pour que l'animateur transmette ses passions et compétences, tant aux enfants qu'au reste de l'équipe.	Chaque animateur a-t-il été positionné sur un stage de son choix?



3- SUR LE TERRAIN, L'ANIMATION... LE FONCTIONNEMENT GENERAL ET LES PROJETS TRANSVERSAUX

3.1. LES JOURNEES « TYPE »

3.1.1. Les mercredis

JOURNÉE TYPE MERCREDI	
Horaires spécifiques	Tous les premiers mercredis de chaque mois, de 18h30 à 19h30 Réunion Bilan
7h30-8h30	Temps d'accueil enfant/parent
7h30-9h	Petits pôles d'activités + Anticipation des activités du matin
8h-9h15	Roulement des pauses animateurs (10mn)
9h-9h15	Rangement du temps d'accueil
9h15-9h30	Chaque groupe rejoint sa salle + Présentation du déroulé de la journée aux enfants et sensibilisation au thème.
9h30 - 11h30/12h30	Activités
Déroulé par tranche d'âge	
Petite Section	
11h30-12h30	Repas
12h30-13h	Dortoir: temps de lecture
13h-14h30	Dortoir: sieste + roulement pauses animateurs (25 mins)
15h-16h	Activités
16h-16h45	Goûter + Début du roulement pauses animateurs (10mins)
16h45-17h	Rangement des salles et du matériel avec les enfants
17h-17h30	Temps libre + Mise en place des pôles d'accueil

17h30-18h30	Temps accueil des parents, divisé en différents pôles: manuel, expression, jeux de société dans l'espace des Floralties + Rangement
Moyenne Section	
11h30-12h30	Repas
12h30-14h00	Temps calme encadré + Roulement pauses animateurs (25mins)
14h-16h	Activités
16h-16h45	Goûter + Début du roulement pauses animateurs (10mins)
16h45-17h	Rangement des salles et du matériel avec les enfants
17h-17h30	Temps libre + Mise en place des pôles d'accueil
17h30-18h30	Temps accueil des parents, divisé en différents pôles: manuel, expression, jeux de société dans l'espace des Floralties + Roulement pauses animateurs (10 mins) + Rangement
Grande Section & Cours Préparatoire	
11h30-12h30	Repas
12h30-13h	Temps calme
13h-13h45	Temps libre encadré
12h30-14h	Roulement des pauses animateurs (25mins)
13h45-14h	Rangement avec les enfants
14h-16h	Activités
16h-16h45	Goûter + Début du roulement pauses animateurs (10mins)
16h45-17h	Rangement des salles et du matériel avec les enfants
17h-17h30	Temps libre + Mise en place des pôles d'accueil
17h30-18h30	Temps accueil des parents, divisé en différents pôles: manuel, expression, jeux de société dans l'espace des Floralties + Roulement pauses animateurs (10 mins) + Rangement
Cours Elémentaire et Cours Moyen	
12h-12h30	Temps libre encadré + Anticipation des activités de l'après-midi
12h30-13h30	Repas
13h30-14h15	Temps libre encadré + Début du roulement des pauses animateurs (25mins)
14h15-14h30	Rangement avec les enfants
14h30-16h	Activités
16h-16h45	Goûter + Roulement pauses animateurs (10mins)

16h45-17h	Rangement des salles et du matériel avec les enfants
17h-17h30	Temps libre + Mise en place des pôles d'accueil
17h30-18h30	Temps accueil des parents, divisé en différents pôles: manuel, expression, jeux de société dans l'espace des Floralies + Roulement pauses animateurs (10 mins) + Rangement

3.1.2. Les vacances

JOURNÉE TYPE VACANCES	
Horaires spécifiques	Tous les lundis des vacances, l'ensemble de l'équipe commence à 7h afin de mettre en place les salles avant l'arrivée des enfants Tous les derniers vendredis des vacances, l'ensemble de l'équipe termine à 18h30 pour le rangement du centre Tous les mardis des vacances, l'ensemble de l'équipe participe à une réunion bilan de 18h30 à 20h
Roulement des animateurs	Tous les matins les animateurs organise un roulement d'arrivée de 7h30 à 8h30 Tous les soirs les animateurs organise un roulement de départ de 17h30 à 18h30
7h30-8h30	Temps d'accueil enfant/parent
7h30-9h	Petits pôles d'activités + Anticipation des activités du matin
8h-9h15	Roulement des pauses animateurs (10mn)
9h-9h15	Rangement du temps d'accueil
9h15-9h30	Chaque groupe rejoint sa salle + Présentation du déroulé de la journée aux enfants et sensibilisation au thème.
9h30 - 11h30/12h30	Activités
Déroulé par tranche d'âge	
Petite Section	
11h30-12h30	Repas
12h30-13h	Dortoir: temps de lecture
13h-14h30	Dortoir: sieste + Roulement pauses animateurs (25 mins)

15h-16h	Activités
16h-16h45	Goûter + Début du roulement pauses animateurs (10mins)
16h45-17h	Rangement des salles et du matériel avec les enfants
17h-17h30	Temps libre + Mise en place des pôles d'accueil
17h30-18h30	Temps accueil des parents, divisé en différents pôles: manuel, expression, jeux de société dans l'espace des Floralties + Rangement
	Moyenne Section
11h30-12h30	Repas
12h30-14h00	Temps calme encadré + Roulement pauses animateurs (25mins)
14h-16h	Activités
16h-16h45	Goûter + Début du roulement pauses animateurs (10mins)
16h45-17h	Rangement des salles et du matériel avec les enfants
17h-17h30	Temps libre + Mise en place des pôles d'accueil
17h30-18h30	Temps accueil des parents, divisé en différents pôles: manuel, expression, jeux de société dans l'espace des Floralties + Roulement pauses animateurs (10 mins) + Rangement
	Grande Section & Cours Préparatoire
11h30-12h30	Repas
12h30-13h	Temps calme
13h-13h45	Temps libre encadré
12h30-14h	Roulement des pauses animateurs (25mins)
13h45-14h	Rangement avec les enfants
14h-16h	Activités
16h-16h45	Goûter + Début du roulement pauses animateurs (10mins)
16h45-17h	Rangement des salles et du matériel avec les enfants
17h-17h30	Temps libre + Mise en place des pôles d'accueil
17h30-18h30	Temps accueil des parents, divisé en différents pôles: manuel, expression, jeux de société dans l'espace des Floralties + Roulement pauses animateurs (10 mins) + Rangement
	Cours Élémentaire et Cours Moyen
12h-12h30	Temps libre encadré + Anticipation des activités de l'après-midi
12h30-13h30	Repas

13h30-14h15	Temps libre encadré + début du roulement des pauses animateurs (25mins)
14h15-14h30	Rangement avec les enfants
14h30-16h	Activités
16h-16h45	Goûter + Roulement pauses animateurs (10mins)
16h45-17h	Rangement des salles et du matériel avec les enfants
17h-17h30	Temps libre + Mise en place des pôles d'accueil
17h30-18h30	Temps accueil des parents, divisé en différents pôles: manuel, expression, jeux de société dans l'espace des Floralties + Roulement pauses animateurs (10 mins) + Rangement

3.2. LES PROJETS

3.2.1. Les projets internes

Les mois de mai et juin

En référence à nos objectifs pédagogiques, nous avons souhaité faire un temps fort sur les mois mai et juin et ainsi mettre en lumière les animations de l'ACM et **rassembler** enfants, parents et animateurs. L'équipe construira des **projets d'animation**, une démarche qui soutient la valorisation de leurs compétences (danse, théâtre, photo, sports et loisirs, ...).

Par binôme ou plus, ils définiront un projet qui :

- introduira le projet d'activité (titre, déroulement) ;
- précisera les objectifs pédagogiques en jeu ;
- définira la finalité du projet.

Cette démarche permet le mélange des groupes et l'**implication de l'enfant** puisqu'il peut choisir l'activité dans laquelle il souhaite s'inscrire. En effet, les mercredis de mai et juin seront dédiés à la menée du projet : les enfants participeront à une des activités proposées jusqu'aux vacances. C'est, selon nous, l'occasion de terminer l'année dans un échange convivial et collectif en invitant les parents à participer au rendu de ce temps fort.

3.2.2. Les projets externes

Les projets externes créent un véritable tissu partenarial et nous permettent de proposer une médiation culturelle entre les différentes structures locales et l'ACM.



Le Carnaval d'Aix

Sur invitation de la Mairie d'Aix, nous participons chaque année au Carnaval de la Ville. En amont, plusieurs réunions de pilotage sont programmées pour construire toute la logistique de notre participation (communication, nombre de participants, formation des animateurs, ...). L'atelier « Jasmin » a en charge la confection de tous les costumes du défilé, ces derniers sont élaborés sur mesure pour chacun des participants. En outre, l'atelier propose des interventions sur l'ACM afin que les enfants commencent à fabriquer les accessoires de leurs tenues. Le jour J et en fonction des costumes, le centre est amené à défiler derrière un char. Ce carnaval est aussi une belle occasion de réunir parents, enfants et professionnels autour d'un évènement culturel porté par la Ville.



Mômaix

« Pour la culture en famille et le jeune public ! », expliquent les intervenants du dispositif mis en place par la Ville. Coordinée par la Direction de la Culture, Mômaix s'appuie sur un partenariat avec les lieux de diffusion culturelle aixois. Conformément à la « Charte Mômaix » élaborée par la Ville, le dispositif entend aussi favoriser les partenariats avec les structures de proximité et les centres sociaux. Ainsi sommes-nous « mariés » chaque année avec une structure culturelle aixoise, le but étant de pouvoir penser un projet sur mesure autour d'un spectacle donné. Il donne l'occasion à nos groupes et leurs familles de se rendre dans un théâtre, de découvrir une création artistique originale et d'y comprendre les ficelles du métier en rencontrant l'équipe artistique. Nous sommes très attachés à ce partenariat parce qu'il nous permet de tendre vers l'accessibilité à la culture pour tous.

Conclusion

L'élaboration de ce projet pédagogique nous a amené à puiser dans les documents ressources mis à disposition par la structure et à nous appuyer sur les références de chaque membre de l'équipe. Ce travail a permis à chacun de s'inscrire dans une nouvelle **intention pédagogique** et a souligné l'importance que nous souhaitons accorder au sens de nos actions.

Dans ce cadre, nous avons pris le temps de nous pencher sur quelques travaux théoriques qui nous paraissent nourrir notre pratique en animation et nous nous sommes attardées sur la notion de « fonction contenante ». Issue du soin psychanalytique, la notion de « **fonction contenante** » s'installe petit à petit dans notre champ d'intervention, dans sa dimension éducative et pédagogique. Elle vient éclairer la place réelle ou symbolique à laquelle l'enfant met l'adulte, la fonction que l'adulte vient alors jouer pour l'enfant et la relation qui s'établit entre les deux protagonistes. Selon les modèles (cf. ANNEXE 4), ce qui « soigne » c'est de pouvoir faire l'expérience de situations troublantes dans un espace (auprès d'une personne) capable de les contenir (c'est-à-dire de les encaisser et les adoucir).

Aussi nous y intéressons-nous pour savoir dans quelle mesure l'animateur ou autre professionnel peut accueillir les difficultés d'un enfant et les transformer, avec lui, pour qu'elles deviennent moins douloureuses ou limitatives... Il nous paraît primordial de préciser que nous ne visons pas de finalité thérapeutique ; ceci étant dit, il nous semble important de nous interroger sur ce qui nous permettrait d'**assurer la sécurité physique, morale, affective et psychologique des enfants** dont nous avons la responsabilité.

Selon nous, la fonction contenante est une ouverture vers laquelle peut tendre notre travail de professionnel auprès d'enfants et nous avons gardé en tête ses éventuels apports dans notre travail d'écriture.

ANNEXES

- **Annexe 1** : Décret n° 2002-885 du 3 mai 2002 relatif au projet éducatif mentionné à l'article L. 227-4 du code de l'action sociale et des familles

- **Annexe 2** : De l'éducatif au pédagogique, les notions-clés.

- **Annexe 3** : Contributions des animateurs à l'écriture des objectifs pédagogiques.
 - « Quelles sont vos valeurs de référence ? »
 - « Que voulez-vous apporter aux enfants »

- **Annexe 4** : « La contenance, une orientation théorique »

JORF n°105 du 5 mai 2002 page 8962
texte n° 406

DECRET

Décret n° 2002-885 du 3 mai 2002 relatif au projet éducatif mentionné à l'article L. 227-4 du code de l'action sociale et des familles

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de la jeunesse et des sports,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 227-4, L. 227-5 et L. 227-9

Vu l'avis du Conseil national de la jeunesse et de l'éducation populaire en date du 25 octobre 2001 ;

Le Conseil d'Etat (section sociale) entendu,

Décète :

Article 1

Le projet éducatif mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 227-4 du code de l'action sociale et des familles est décrit dans un document élaboré par la personne physique ou morale organisant l'accueil de mineurs dans des centres de vacances et des centres de loisirs sans hébergement. Ce document prend en compte, dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités, et notamment des activités physiques et sportives, les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs.

Lorsque l'organisateur accueille en centre de vacances ou en centre de loisirs sans hébergement des mineurs valides et des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps, le projet éducatif prend en compte les spécificités de cet accueil.

Article 2

Le projet éducatif définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui dirigent et animent les centres de vacances et les centres de loisirs sans hébergement et précise les mesures prises par la personne physique ou morale organisant l'accueil pour être informée des conditions de déroulement de celui-ci.

Les personnes qui dirigent et animent le séjour dans un centre de vacances ou dans un centre de loisirs sans hébergement prennent connaissance du projet éducatif avant leur entrée en fonctions. Elles sont informées des moyens matériels et financiers mis à leur disposition.

Article 3

La personne qui dirige le séjour dans un centre de vacances ou dans un centre de loisirs sans hébergement met en oeuvre le projet éducatif mentionné ci-dessus et en précise les conditions de réalisation dans un document, élaboré en concertation avec les personnes qui animent le séjour.

Ce document prend en considération l'âge des mineurs accueillis. Il précise notamment :

- la nature des activités proposées en fonction des modalités d'accueil, et, lorsqu'il s'agit d'activités physiques ou sportives, les conditions dans lesquelles celles-ci sont mises en œuvre ;
- la répartition des temps respectifs d'activité et de repos ;
- les modalités de participation des mineurs ;
- le cas échéant, les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps ;
- les modalités de fonctionnement de l'équipe constituée du directeur mentionné au premier alinéa, des animateurs et de ceux qui participent à l'accueil des mineurs ;
- les modalités d'évaluation de l'accueil ;
- les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés.

Article 4

Le projet éducatif ainsi que le document mentionné à l'article 3 sont communiqués aux représentants légaux des mineurs avant l'accueil de ces derniers. Ils sont communiqués, dans des conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la jeunesse, aux agents mentionnés à l'article L. 227-9 du code de l'action sociale et des familles.

Article 5

La ministre de la jeunesse et des sports est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

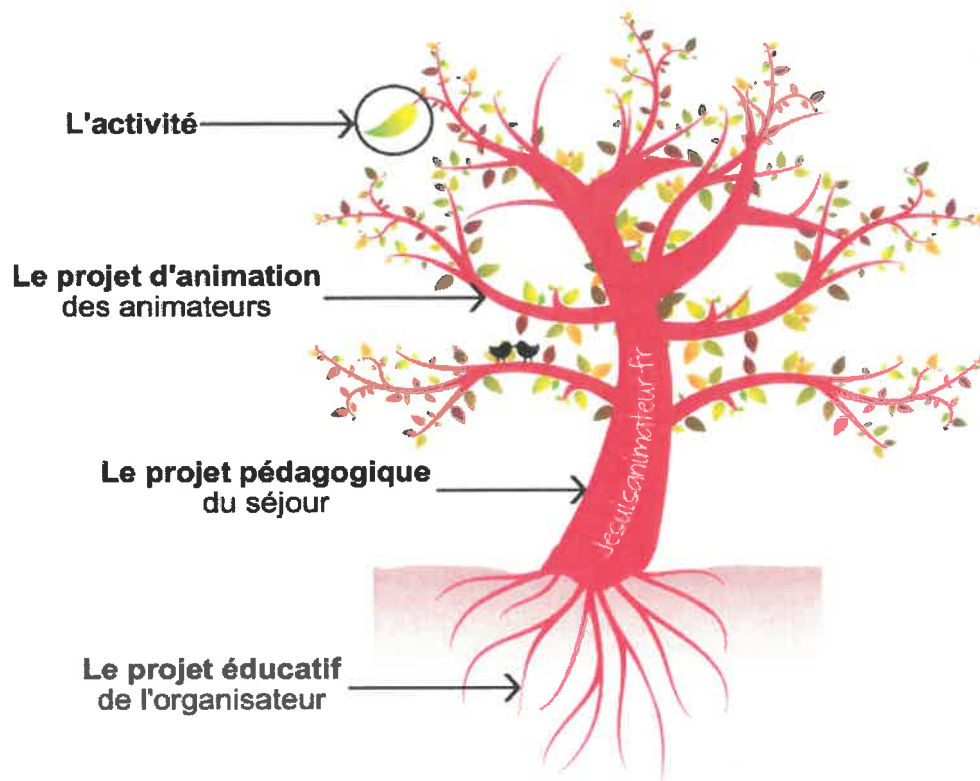
Fait à Paris, le 3 mai 2002.

Lionel Jospin

Par le Premier ministre :

La ministre de la jeunesse et des sports,

Marie-George Buffet



5

Le projet éducatif : représenté par les racines, le projet éducatif est rédigé par l'organisateur. Il définit les valeurs éducatives à long terme et concerne l'ensemble des séjours qu'il organise. Il est généralement rédigé pour plusieurs années, même si certains organisateurs le réactualisent régulièrement.

Le projet pédagogique : représenté par le tronc, le projet pédagogique est rédigé par le directeur en concertation avec les animateurs. Sur la base du projet éducatif de l'organisateur, il précise les objectifs du séjour et les moyens mis en œuvre pour les atteindre. Ce projet sera spécifique à un séjour donné, à une période donnée, à une équipe donnée.

Le projet d'animation ou le projet de fonctionnement : représenté par les branches, le projet d'animation – ou projet de fonctionnement – est élaboré par l'équipe d'encadrement. Sur la base du projet pédagogique et en concertation avec les enfants, il s'agit de traduire les objectifs et les moyens généraux en un ensemble d'activités autour d'un thème central. Le projet d'animation sera spécifique à un séjour donné voire à une tranche d'âge s'il y en a plusieurs.

Le projet d'activité : représenté par la feuille, le projet d'activité est élaboré par un ou plusieurs animateurs. À partir du cadre fixé par le projet d'animation et en concertation avec les enfants, il précise de manière concrète le fonctionnement d'une activité. Il ne dure que le temps de l'activité.

⁵ Source : Site internet « jesuisunanimateur.fr »

Quelles sont vos valeurs de référence ?

HUMANITÉ

« C'est l'humain qui est au centre ! », Sofy

« S'émerveiller... », Marine

FRANCHISE, HONNETETE

Caroline, Audrey

RESPECT

« C'est la base de la vie ! », Delphine

« Vivre avec l'autre. », Mohamed

« C'est aussi le travail en équipe. », Wassila

ECOUTE

« Entendre l'autre », Delphine

SOLIDARITE, ENTRAIDE

« C'est l'écoute, le partage. », Doriane

« C'est aussi la formation,

la transmission ! », Jean-Dominique

JUSTICE

« L'injustice, c'est dérangeant... », Alexis

« Ça suppose l'égalité. », Marine

« On devrait tous avoir les même droits »,
Stéphanie

TOLERANCE

Delphine

LIBERTE D'EXPRESSION

« Parce qu'on est en droit de

PARTAGE

« Apprendre de l'autre... »,
Mohamed

« Se nourrir de tout ! », Sabria

Que voulez-vous apporter aux enfants ?

« Les faire **rêver**, voyager... », Jean-Dominique

« L'imaginaire ! », Caroline

« Être **référent**, digne de confiance ;
être un animateur **exemplaire**. »,
Mohamed

« L'**entraide**, la solidarité... »,
Audrey

« La **protection**... », Sofy

« La **mixité**. C'est le
mélange culturel, l'**égalité**. »,
Wassila

« La **transmission** » Sofy,
« La découverte. », Caroline

« **Apprendre ensemble**. », Sabria

« L'**accompagnement**, être là »
Alexis

« **Ensemble, ailleurs...**

Et l'importance du cadre extérieur », Lucie

« Vivre en **collectivité**, sur un pied
d'égalité »

« L'**accessibilité** aux
loisirs pour tous ! »
Delphine

« Une forme d'**expression**... », Alexis

« Le **plaisir**. Celui de partager,
à être ensemble. », Delphine

« On est des grands enfants... », Delphine

« L'**épanouissement** ! », Doriane

La « contenance », une orientation théorique...

Avant de nous intéresser à l'inscription de cette notion théorique sur notre terrain, nous nous attarderons sur les différentes approches de ce terme psychanalytique.

D.W. Winnicott a théorisé la relation mère-enfant et ses conséquences sur le **développement psychique** de l'enfant. Il avance que grâce aux soins prodigués par la mère mais aussi ses gestes d'affection, l'enfant va pouvoir délimiter et intégrer les limites corporelles de son corps propre. En outre, une mère « suffisamment bonne », soit la mère qui s'adapte et répond aux besoins de son enfant par sa disponibilité et ses capacités d'écoute, permet la **construction d'une unité psychique cohérente**, d'un monde interne et personnel enveloppant pour cet enfant. Nous pourrions parler, au-delà des limites corporelles, de limites psychiques, d'une peau psychique contenant semblable à une enveloppe corporelle⁶.

W.R. Bion a abordé la fonction contenantante comme une **fonction symbolisante** (qui vient transformer en sens, en symbole) pour le nourrisson : ce dernier, assailli de données sensorielles qu'il ne peut comprendre et traiter, s'appuie sur sa mère et « projette » sur elle son expérience angoissante. La mère « suffisamment bonne » (Winnicott) accueille les expériences du bébé et leur donne du sens : comme si elle digérait les événements incompréhensibles vécus par son enfant, elle prend ainsi ce que l'enfant lui donne en « brut » et le lui rend dans une forme pensée et pensable⁷. Par cette **capacité de la mère à contenir les émotions brutes de son enfant et à les transformer activement en pensées** (processus de symbolisation), l'enfant va petit à petit pouvoir assumer seul ses expériences.

Dans notre champ d'intervention, il est alors davantage question de **pédagogie institutionnelle**, telle que l'a définie F. Oury (aux antipodes de ce qu'il dénonce comme étant l'école-

⁶ D. Anzieu reprend ce terme d'enveloppe pour développer son approche de la contenance : il s'appuie sur le concept de « Moi-peau » comme étant une enveloppe qui sépare et relie le dedans (le monde interne, psychique) et le dehors (le monde extérieur). Dans les premiers instants de la vie du bébé, la figure maternelle va assurer les fonctions ensuite tenues par le Moi-Peau à savoir celle du pare-excitation (amoindrir l'impact du monde extérieur sur le psychisme de l'enfant) ou encore celle de la délimitation mais aussi de la liaison entre l'interne (le monde imaginaire de l'enfant) et l'externe (ce que l'enfant perçoit).

⁷ En voici un exemple : l'enfant a mal au ventre et, dépassé par ses sensations, il pleure (événement brut, non pensable par l'enfant) ; la mère, comprenant qu'il a faim, lui présente son sein ou le biberon et la douleur que ressentait l'enfant disparaît alors peu à peu pour laisser place à un bien-être (de cette manière, elle vient mettre du sens sur l'expérience de l'enfant et transforme le « j'ai mal au ventre » en « j'ai faim et ma maman est capable de comprendre et gérer cette situation ») ; lorsque l'enfant pleurera, il saura que cet événement sera suivi par son nourrissage et sera capable de donner lui-même du sens à ce qu'il ressent.

caserne), qui fait de la classe d'école un lieu de repères sûres et de parole. Ce modèle autorise une prise en compte globale de l'enfant, soit dans ses dimensions affective, cognitive et relationnelle, et fait de la classe un lieu de vie qui permet développement personnel et vivre-ensemble. Les mouvements agressifs qui émergent ou les tensions qui naissent peuvent alors être prises dans le processus de symbolisation assumé par l'enseignant et proposé par divers outils (comité d'enfants, cahier de propositions ou de critiques, ...).

Si l'éducation c'est aider l'enfant à devenir sujet et acteur de son existence, à gagner en autonomie, à se tenir dans un collectif et à maintenir tout ce qui le constitue, alors nous entendons l'importance du rôle des adultes qui interviennent autour de lui, qu'il s'agisse du parent, de l'enseignant ou d'un animateur. Notons d'ailleurs que si les capacités de l'adulte à accueillir et transformer les expériences de l'enfant importent, nous ne pouvons omettre que le cadre se doit, lui aussi, d'opérer une certaine contenance ; comme nous l'évoquions plus tôt en prenant l'exemple du maître et de sa classe, il semble évident que l'un ne peut aller sans l'autre. En effet, le cadre ce sont tant les murs, les règles que les personnes, et la contenance d'opérer à autant de niveaux.

La fonction contenant, de par sa richesse théorique, nous démontre de sa pertinence pratique, y compris dans notre champ d'intervention. Limiter, délimiter, protéger, unifier, structurer, symboliser, ajuster, apaiser ; nous tendons sincèrement à nous donner les moyens d'assurer ces actions auprès de l'enfant. Et puisqu'elles lui permettent, par la construction d'un monde interne contenant et cohérent, de s'aventurer dans le monde qui l'entoure, de faire l'expérience du nouveau ou encore de jouer, nous avons gardé ces travaux en tête dans notre réflexion pédagogique et la construction de nos objectifs de travail.

PEDT 2019 - 2020 // Démarche qualité du Plan Mercredi

Projets éducatifs et pédagogiques des Accueils Collectifs de Mineurs Aixois

SECTEUR : SUD

Association gestionnaire :
Centre Socioculturel LA GRANDE BASTIDE

ALSH 3 SAUTETS



La Grande Bastide
Centre Social et Culturel

PROJET PEDAGOGIQUE ET EDUCATIF DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS 2018/2019



Centre Social et culturel « La Grande Bastide »

Av du square – Val St André – 13100 Aix-en-Provence

☎ 04 42 26 34 46 - ☎ 04 42 26 84 05 – mail : csc.grandebastide@wanadoo.fr

PRESENTATION

1. L'ORGANISATEUR

Créé en 1962 dans les locaux d'une ancienne ferme, le Centre Social et Culturel LA GRANDE BASTIDE est un équipement de proximité ouvert à temps plein situé au cœur du quartier du Val Saint André.

Il développe la participation de tous à la vie associative et répond aux besoins et à la demande de la population qui réside dans son secteur géographique d'intervention. Il met en place des actions en direction des enfants, des jeunes, des adultes et de la famille en portant une attention particulière aux plus démunis.

L'Accueil Collectif de Mineurs fait partie intégrante du projet de structure du Centre Social et Culturel LA GRANDE BASTIDE.

C'est un espace dans lequel l'enfant peut évoluer, s'amuser, découvrir et participer à des expériences de vie en collectivité. Il répond aux besoins des enfants et de leurs parents.

Les activités sont adaptées en fonction des groupes d'âges.

Nous portons une attention particulière à l'organisation des temps d'ateliers, de repas et de repos des plus jeunes (3-5 ans) qui sont accueillis dans des locaux spécifiques.

2. LE FONCTIONNEMENT DE L'ACM

L'accueil collectif de mineurs est ouvert tous les mercredis et les vacances scolaires de 7h30 à 18h.

Ce secteur occupe :

- pour les 3 – 7 ans, les locaux scolaires de l'Ecole Maternelle des Trois Sautets
- pour les 7 - 9 ans, une grande salle d'activité dans les locaux de la Bastide
- pour les 9 – 11 ans, « Le Bastidon » locaux attenants à la Bastide.

En ce qui concerne le groupe des 11-13 ans dit « Pré- ados », ils sont accueillis pendant la période de vacances du Lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h

Lors de la première inscription, les familles prennent connaissance du règlement intérieur et le signent, ils doivent remplir une fiche de renseignements, la fiche sanitaire cerfa 1000 8*02 et s'acquitter des frais d'adhésion (22€).

Un programme mensuel est à la disposition des familles à l'accueil.

Il définit les sorties et activités par groupes d'âge et rappelle le règlement intérieur.

Les repas de midi sont amenés par une entreprise de restauration par liaison froide selon la réglementation des services d'hygiène en vigueur (prise de température, repas témoin,...) et pris en commun.

Une liste de présence est tenue quotidiennement.

Les enfants bénéficient d'accès à des espaces extérieurs à proximité du Centre Social.

Chaque été nous organisons des mini camps de 5 / 6 jours ou des stages qui permettent aux enfants de connaître d'autres lieux, de quitter le quartier et de pratiquer des activités nouvelles (à dominante sportive ou liées à l'environnement).

3. LE PERSONNEL

- 1 responsable DEJEPS
- 1 responsable adjointe BPJEPS
- 7 animateurs diplômés BAFA
- 2 animateurs non diplômés qui bénéficieront d'une formation BAFA
- Des stagiaires BAFA ou en cours de formation sont accueillis durant les vacances.

4. LES FINANCEMENTS

Ils sont constitués par :

- ✦ Les participations usagers qui comprennent le repas de midi, le goûter et les sorties. Elles sont en fonction du quotient familial. Le règlement est mensuel mais la base de calcul est facturée ainsi : Nombre d'heures de présence par jours (Voir tableau ci-dessous).
- ✦ Les prestations de service de la C.A.F.
- ✦ Des prises en charge dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance. En effet, nous travaillons en partenariat avec les assistantes sociales de la CAF et de la MDS afin de permettre aux enfants issus de familles en difficulté de s'insérer au sein d'un groupe d'enfants (réunions et suivi avec les familles).
- ✦ Le Contrat Enfance Jeunesse proposé comme financement par la ville.

POUR LES MERCREDIS ET LES VACANCES, LA TARIFICATION EST LA SUIVANTE :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF A L'HEURE	
	Pour 8 h de présence	Au-delà de 8 h de présence
- De 350 €	0,88 €	0,08
De 351 € à 490 €	1,13 €	0,11
De 491 € à 690 €	1,50 €	0,15
De 691 € à 1 190 €	1,88 €	0,18
De 1 191 € à 1890 €	2,50 €	0,25
+ de 1891 €	3 €	0.30 €

LES OBJECTIFS EDUCATIFS ET PEDAGOGIQUES

L'équipe souhaite que l'enfant profite au mieux de son temps libre, pour cela, le centre de loisirs sera un lieu de vie, de jeux, d'échanges, de partages où l'enfant pourra exprimer ses envies, ses besoins, ses mécontentements et ses joies. Le rôle de l'équipe est d'assurer la sécurité affective et physique des enfants en leur permettant de s'éveiller, de s'épanouir en découvrant le monde qui l'entoure (de près ou loin).

1. LES OBJECTIFS EDUCATIFS GENERAUX

- ✚ Favoriser la socialisation et l'apprentissage à l'autonomie en collectivité
- ✚ Favoriser l'épanouissement personnel et aider l'enfant à construire sa propre personnalité, à avoir confiance en soi et à exprimer ses choix
- ✚ Favoriser l'ouverture vers l'extérieur (autres groupes, autres lieux....)
- ✚ Encourager un comportement citoyen
- ✚ Faire participer les parents au fonctionnement de l'ACM et renforcer les liens avec les familles

2. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Les objectifs pédagogiques sont adaptés aux besoins des enfants accueillis.

Pour le groupe des 3-5 ans :

- ✘ Respecter le rythme de vie de l'enfant et contribuer à son développement
- ✘ Favoriser l'épanouissement des enfants
- ✘ Favoriser l'autonomie et l'ouverture d'esprit des enfants
- ✘ Favoriser la découverte et le respect de l'environnement
- ✘ Faciliter l'implication des familles

Pour les 5 - 13 ans :

- ✘ Respecter le rythme de vie de l'enfant en fonction de son âge.
- ✘ Développer les notions de respect d'autrui, de tolérance et de solidarité.
- ✘ Favoriser la connaissance générale de la faune et de la flore
- ✘ Favoriser la créativité et l'expression en fonction de l'âge et des capacités de l'enfant.
- ✘ Favoriser la découverte de nouvelles activités et de nouvelles techniques.
- ✘ Renforcer les liens avec les familles en associant les parents dans le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs.
- ✘ Offrir la possibilité de vivre des loisirs de groupe (culturels, sportifs...).

Un accueil spécifique pour les enfants handicapés est mis en place afin de les recevoir dans les meilleures conditions. Ce projet d'accueil s'appuie sur les mêmes objectifs pédagogiques et éducatifs cependant leur présence sur les mercredis oblige les animateurs à adapter leur savoir faire et leur savoir être. Une trame d'explication est insérée à la fin du projet pédagogique.

3. LES OBJECTIFS OPERATIONNELS ET LES ACTIONS

Il s'agira d'organiser les journées équilibrées et adaptées du mercredi selon les trames suivantes.

GRUPE DES 3-5 ANS

Les enfants âgés de 3 à 7 ans sont accueillis à l'école maternelle des 3 Sautets qui se trouve sur notre territoire d'intervention. L'utilisation de l'école se fait en bonne collaboration avec la directrice de l'école et le personnel d'entretien des locaux. Seuls les locaux de l'école sont utilisés puisque nous ne mutualisons pas le matériel d'activité. En effet, chacun utilise son matériel puisqu'une salle de classe nous est totalement consacrée afin de ranger notre matériel pédagogique et les jouets proposés aux enfants.

1. Pour respecter le rythme de vie de l'enfant et contribuer à son développement

- 🕒 **7h30 à 9h** : Accueil des enfants et de leurs parents afin de créer du lien avec la famille et de connaître les prédispositions de l'enfant pour s'assurer d'une séparation paisible
- 🕒 **9h30-10h** : Collation proposée aux enfants
- 🕒 **10h -11h** :
 - Activités d'éveil et d'initiation par ateliers aux choix des enfants
 - Jeux favorisant l'expression de chacun (dînette, petites voitures, jeux de construction,...)
 - Jeux d'extérieurs favorisant la coopération et la compétition
- 🕒 **11h30**: Temps calme avec des jeux mimés précédant la préparation au repas (lavage des mains)
- 🕒 **12h** : Repas pris dans le calme et de façon suffisante en fonction des besoins de la journée
- 🕒 **13h** : Temps de repos (sieste, séance de contes ou jeux calmes)
- 🕒 **14h30** : Les activités de l'après-midi s'organisent selon les conditions météorologiques (extérieures ou intérieures). Ces activités sont similaires à celles du matin.
- 🕒 **16h** : Goûter mis en place après une séance de jeux calmes
- 🕒 **17h** : Départ échelonné des enfants et échanges avec les parents sur le déroulement de la journée
- 🕒 **18h** : Fermeture de l'ACM

2. Pour favoriser l'épanouissement des enfants

Il s'agira pour l'équipe d'animation de susciter l'envie de l'expérimentation de nouvelles activités au travers des :

- 🕒 Activités manuelles de création avec apprentissage d'utilisation des outils (peinture, dessin, modelage,...)
- 🕒 Activités d'expression corporelle et à caractère sportif (dances, chants, jeux de mimes, jeux de balles, ...)
- 🕒 Activités ludiques (jeux de construction, de simulation : dînette, marchandes,...)

Par ailleurs, les animateurs permettent à l'enfant de pouvoir s'exprimer et s'épanouir dans ses choix en proposant des ateliers ouverts, dans lesquels l'enfant est toujours valorisé et jamais mis en échec.

Il s'agira également, pour l'équipe d'animation, d'accepter les moments où l'enfant a besoin de sortir du cadre de l'activité, de ne rien faire ou de s'évader dans ses propres jeux de simulation (dînette,...)

3. Pour favoriser l'autonomie et l'ouverture d'esprit des enfants

- 🕒 Participation des enfants aux moments de la vie quotidienne
 - Aide à la distribution des goûters
 - Aide au débarrassage du repas
 - Rangement des jeux utilisés ensemble
 - Participation au nettoyage des pinceaux et des tables
- 🕒 Activités manuelles collectives (fresques,...)
- 🕒 Activités d'expression (petits spectacles, mimes)
- 🕒 Mise en place de sorties culturelles (théâtre, cinéma, bibliothèque, exposition,...)

4. Pour favoriser la découverte et le respect de leur environnement :

Après une observation du milieu dans lequel évoluent les enfants, nous avons constaté que certains viennent de familles en « difficulté » (parent isolé, chômage, précarité au niveau du logement, manque de temps,...).

De ce fait, il nous a semblé très important de créer une structure permettant de favoriser les échanges et l'ouverture sur le monde et sur leur environnement car le public accueilli a une méconnaissance de son environnement naturel et de son patrimoine. Enfin la sédentarité est de plus en plus courante chez les enfants (TV, jeux vidéo,...).

Pour cela, l'équipe d'animation a mis en place :

- ✚ Des sorties sur le territoire afin de participer à la connaissance de notre environnement naturel (forêt, garrigue, Sainte Victoire...)
- ✚ Une ouverture sur le monde rural :
 - Visite d'une ferme pédagogique, visite chez un apiculteur,...
 - Intervention d'une ferme pédagogique au sein de la structure.
- ✚ Des sorties culturels dans les théâtres d'Aix-en-Provence par le biais du dispositif MOMAIX (théâtre des ateliers, théâtre d'Aix, théâtre Antoine VITEZ,..), dans les musées (Musée Granet, Hôtel de Caumont,..) et dans les différents parcs de la ville (parc de La Torse, Saint Mitre, Cuques,..).

5. Pour faciliter l'implication des familles :

Un temps est réservé aux parents lors du départ de l'enfant pour raconter le déroulement de la journée.

Des moments de rencontre sont organisés de manière plus formelle : le spectacle organisé en fin de chaque période de vacances est suivi d'un pot avec les parents. Les moments d'échange et de discussion contribuent à l'aspect convivial de l'ACM et s'inscrivent dans la continuité du projet social de « La Grande Bastide ».

- ✚ Participation aux sorties : les parents sont invités à nous accompagner sur nos différentes sorties en ayant un statut de bénévoles et donc d'aide aux animateurs.
- ✚ Participation au carnaval du quartier du Val Saint André : Pour cet évènement, beaucoup de parents répondent présents pour s'inscrire dans ce grand projet. Une cinquantaine de parents et d'enfants, tous déguisés, sont présents lors du défilé.

GROUPES DES 5 -7 ans ; 7-9 ans ; 9-11 ; 11-13 ans

1. Pour respecter le rythme de vie de l'enfant en fonction de son âge.

- ✚ Organiser les journées équilibrées et adaptées le mercredi, en alternant des temps d'activités à l'intérieur et en plein air ainsi que des temps plus calmes, tout en tenant compte des conditions climatiques
- ✚ Veiller à ce que les enfants prennent leur repas dans le calme et de façon suffisante selon les besoins de la journée
- ✚ Réserver un temps d'échange avec les enfants et leurs parents le matin comme le soir.

2. Pour développer les notions de respect d'autrui, de tolérance et de solidarité.

- ✚ Initier les enfants aux richesses des différentes cultures au travers d'ateliers, de sorties et de projections
- ✚ Faire émerger l'importance de chaque enfant dans la progression d'un groupe
- ✚ Faire respecter les règles de vie dans le Centre Social et dans ses environs
- ✚ Inciter les enfants à participer aux tâches de la vie quotidienne

3. Pour favoriser la connaissance générale de la faune et la flore

- ✚ Participer à la connaissance de notre environnement naturel (la forêt, la garrigue et le littoral méditerranéen)
- ✚ Organiser des visites dans des fermes pédagogiques, des parcs animaliers et des fermes agricoles.
- ✚ Initier les enfants à la création et l'entretien d'un jardin potager
- ✚ Sensibiliser les enfants aux méfaits de la pollution et au recyclage des déchets

4. Pour favoriser la créativité et l'expression en fonction de l'âge et des capacités de l'enfant.

- ✚ Proposer à travers nos animations des activités variées pour permettre l'expression de l'imagination et de la créativité
- ✚ Favoriser la compréhension de techniques à l'aide d'une pédagogie active positionnant l'enfant au centre de ses apprentissages

5. Pour donner l'envie de découvrir de nouvelles activités et de nouvelles techniques.

- ✚ Proposer des stages avec des intervenants extérieurs qualifiés (stages de cirque, sportifs, arts plastiques,...)
- ✚ Organiser des animations contes, création de spectacles
- ✚ Des partenariats avec la ville d'Aix en Provence sont mis en place pour permettre l'accès aux théâtres d'Aix-en-Provence par le biais du dispositif MOMAIX (théâtre des ateliers, théâtre d'Aix, théâtre Antoine VITEZ,...), dans les musées (Musée Granet, Hôtel de Caumont,..) et dans les différents parcs de la ville (parc de La Torse, Saint Mitre, Cuques,..).

6. Pour renforcer les liens avec les familles en associant les parents dans le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs.

- ✚ Inviter les familles à participer à certains ateliers, sorties et manifestations avec leurs enfants (sorties à la journée, soirée halloween, spectacle de Noël, carnaval)
- ✚ Proposer leur intervention dans l'organisation des spectacles ou des sorties
- ✚ Entretenir l'information sur nos orientations pédagogiques lors de rencontres autour des démonstrations, spectacles, activités et sorties
- ✚ Formaliser un temps d'échange avec les parents
- ✚ Création d'une page Facebook renseignant les familles sur les événements de la grande bastide, les grandes sorties de l'ACM, les jours d'inscription pour les vacances et les mercredis, les réunions,...

7. Pour offrir la possibilité de vivre des loisirs de groupe (culturels, sportifs...).

- ✚ Proposer des sorties à caractère culturel (muséum d'histoire naturelle, bibliothèque, spectacles de théâtre, séances de cinéma, parcs à thèmes, sites remarquables)
- ✚ Proposer des sorties à caractère sportif (découverte du VTT, randonnées dans les paysages provençaux, baignades en bord de mer ou en plan d'eau, randonnées dans des parcs régionaux, piscine).
- ✚ Proposer des stages sportifs en collaboration avec différentes associations (Association Provençale Multisports, PRODAS,...)

4. POSTURE PEDAGOGIQUE DE L'ANIMATEUR

L'équipe d'animation doit être vigilante et attentive aux points suivants :

- Etre à l'écoute et répondre aux besoins des enfants.
- Agir de manière adaptée et concertée.
- Connaître et appliquer le projet pédagogique de l'ACM.
- Appliquer le règlement intérieur des animateurs ainsi que les consignes de la direction.
- Faire preuve d'une grande attention quant à la sécurité physique et à la santé morale de chaque enfant.
- Donner les moyens et les outils aux enfants pour qu'ils puissent découvrir, apprendre et s'exprimer d'eux-mêmes (sans faire à leur place).

Pour évaluer les actions, analyser les difficultés et enrichir le projet pédagogique, l'équipe d'animateurs se réunit :

- 1 fois par semaine pour des séances de régulation et de réflexion.
- 1 fois par mois pour établir la programmation du mois à venir.

- quinze jours avant chaque période de vacances afin de réfléchir aux thématiques que nous voulons développer.
- à l'issue de chaque période de vacances scolaires pour présenter à la direction une évaluation écrite qui servira de support à la réflexion et à une adaptation s'il y a lieu.

Afin d'améliorer la qualité de nos actions, trois axes seront développés :

- Développer la diversité et la qualité des activités proposées par l'utilisation de prestataires de services et le déploiement des partenariats (ferme pédagogique, rencontres avec des associations de protection de l'environnement...)
- Enrichir les qualifications techniques et pédagogiques de l'équipe d'encadrement (formations sur le développement de l'enfant, PSC1, surveillant de baignade...)
- Approfondir la réflexion de l'équipe sur les projets éducatifs et pédagogiques (formation internes ou par des organismes de formation).

Accueil d'enfant handicapé

Le handicap se définit comme étant l'ensemble des problèmes de fonctionnement, déficiences, limitations d'activités, restrictions de participation et se décline sous différentes formes :

« Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant »

L'ACCUEIL D'ENFANTS PORTEURS D'UN HANDICAP : UN PROTOCOLE ET UNE ADAPTATION PEDAGOGIQUE

Depuis plusieurs années, l'ACM de La Grande Bastide accueille des enfants handicapés mentaux et parfois physiques. Nous avons souhaité inscrire l'accueil d'enfants handicapés dans notre projet pédagogique et éducatif afin de les recevoir dans de bonnes conditions.

Avant l'accueil

- Rendez-vous avec la directrice ACM pour expliquer les problématiques de l'enfant. Ce moment est primordiale pour créer du lien entre la structure et la famille. Nous leur expliquons que nous sommes ouverts à l'accueil d'enfant handicapé, que nous sommes à l'écoute de leurs problématiques et que nous mettrons en œuvre un accueil adapté à leur enfant. Il est important de connaître surtout le caractère de l'enfant et ses sources d'angoisse qui sont parfois dues au bruit, au monde, à l'agitation,...
- Au cours de cet entretien la directrice ACM explique le déroulement de la journée. C'est à ce moment là que nous parlons des besoins de leur enfant, de ses loisirs, de ce qu'il aime (la musique, feuilleter des livres à images, jouer aux jeux de construction,...) ou ce qu'il n'aime pas. Ces informations sont très importantes pour l'équipe d'animation car au moment où l'enfant n'est pas intéressé par l'activité proposée nous pouvons lui proposer des jeux adaptés à ses envies.
- Une attention particulière est portée au programme d'activités puisque la directrice et la famille définissent les activités et sorties dont l'enfant pourra profiter. En effet, pour les sorties dans les parcs, théâtres, cinémas ou parcs de loisirs, nous demandons aux parents qu'ils nous accompagnent afin qu'ils soient garant de la sécurité de leur enfant. L'équipe d'animation a besoin de cette présence car le groupe dans lequel l'enfant handicapé évolue compte parfois 24 enfants pour 2 ou 3 animateurs selon les tranches d'âges. N'ayant pas les moyens de recruter un animateur spécialisé à l'handicap, nous imposons aux parents cette présence afin que la sécurité autour de l'enfant handicapé soit optimale. Nous nous adaptons également au niveau financier puisque chaque été nous imposons aux familles de l'ACM une inscription à la semaine. Cette obligation ne peut s'imposer aux familles d'enfants handicapés puisque nous savons que ces enfants ont besoin de plus de repos et ne peuvent tenir une semaine entière en ACM, cela les fatigue trop et engendre des crises compliquées à gérer pour l'équipe d'animateurs. C'est pourquoi nous revenons à un paiement à la journée afin que les parents ne paient pas les journées où leur enfant ne peut pas être reçu à l'ACM.
- Visite du lieu d'accueil de l'enfant pour que les parents identifient l'environnement dans lequel l'enfant pourra s'amuser, apprendre et créer du lien avec les autres enfants. Le jour de cette visite se fait lorsque les groupes sont en activité. En effet, ce moment est propice à créer une première rencontre avec le groupe. Les enfants de l'ACM sont habitués à accueillir des enfants handicapés ce qui leur permet d'aller à la rencontre de l'enfant et de lui montrer de l'intérêt. Les enfants sont très attentionnés et favorise l'inclusion

d'enfants handicapés dans un groupe. Ils sont très prévenants, ils font preuve d'empathie et sont sensibles à la problématique de l'enfant. Il arrive souvent que les enfants posent des questions aux parents sur ses capacités motrices ou mentales « Est ce qu'il peut jouer avec nous ? Est-ce qu'il comprend ce qu'on lui dit ? Est-ce que je peux l'aider à faire les activités ?... ». Cette prise de contact rassure les parents. Ensuite, les animateurs commencent à se présenter, à lui expliquer qu'ils vont s'occuper de lui, à lui montrer les jouets présents dans la salle. A la suite de cette rencontre, la directrice ACM prendra un temps avec les animateurs pour expliquer l'handicap de l'enfant et les problèmes qui en découlent.

• Pour terminer cette rencontre, nous mettons en place un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Le PAI doit notamment contenir des informations sur :

- les régimes alimentaires à appliquer,
- les conditions des prises de repas,
- les aménagements d'horaires,
- les dispenses de certaines activités incompatibles avec la santé de l'enfant ou de l'adolescent,
- les activités de substitution proposées.

La fiche sanitaire remplie par les parents nous donnerons des informations supplémentaires comme

- les numéros de téléphone des personnes à avertir en cas de problèmes avec l'enfant,
- le nom et les coordonnées du médecin traitant,
- ses allergies,
- les recommandations utiles signalées par les parents (port de lunettes, de lentilles, de prothèses auditives, de prothèses dentaires, problèmes d'énurésie,...)

Pendant l'accueil

• Les animateurs sont prévenus en amont de la venue de l'enfant. Ils ont été informés des difficultés de l'enfant, de la conduite à tenir en cas de problèmes et des possibilités physiques et intellectuels de l'enfant.

• Le jour de la venue de l'enfant, les animateurs du groupe accueillent l'enfant et les parents de façon à les mettre en confiance et montrer l'intérêt qu'il porte à l'enfant. Par la suite, l'animateur qui aura eu un meilleur feeling avec l'enfant ou si l'enfant se dirige plus vers un animateur que vers l'autre alors celui là sera le référent de l'enfant en cas de crises à gérer, pour l'accompagner au mieux pendant les activités, pour l'avoir à sa table pendant le repas. Il est très important de respecter le choix de l'enfant pour qu'il se sente intégré et accepter durant la journée du centre.

• Au fur et à mesure de la journée, les animateurs observent le comportement de l'enfant afin de savoir ce qu'il accepte en termes d'activités, de respect des règles de vie, son rapport avec les autres enfants (s'il tape, s'il parle mal ou s'il s'isole).

Cette observation permet de mettre en place une organisation autour de ses besoins ainsi que ses difficultés. Il arrive très souvent que les animateurs et le groupe d'enfant se retrouvent ensemble à discuter de façon sérieuse (la plupart du temps en étant assis en cercle afin que tout le monde se voie) sur les difficultés de l'enfant. Si c'est possible, ils demandent à l'enfant handicapé d'expliquer lui-même son handicap et si ce n'est pas possible ce sont les animateurs qui le font. Les enfants posent alors des questions qui sont souvent pertinentes.

C'est le moment où les animateurs peuvent demander aux enfants du groupe de les aider à accompagner l'enfant handicapé. Cette aide va se traduire par la façon dont les enfants vont inclure l'enfant dans le groupe et dans la vigilance et la bienveillance qu'ils vont avoir envers lui. Comme il est dit, les animateurs doivent gérer des groupes d'enfant important (jusqu'à 24 enfants par groupe) et avoir un œil plus attentif sur l'enfant handicapé. Seulement, il est parfois difficile d'avoir les yeux partout c'est pourquoi ils demandent aux enfants de les aider dans cette vigilance et de les prévenir en cas de problème.

Cette façon de faire implique le groupe dans l'inclusion de l'enfant handicapé mais nous n'imposons pas aux enfants d'être « ami » ou de changer leurs habitudes pour satisfaire l'enfant handicapé.

Après l'accueil

- A la fin de la journée, les animateurs expliquent aux parents le déroulement de la journée vécu par l'enfant et font un bilan de leurs observations afin de nouer un lien de confiance et de complicité avec les parents. Ils rendent la trousse de pharmacie spécifique à l'enfant.

UNE JOURNEE ACM A LA GRANDE BASTIDE LE MERCREDI

7h30 : La journée commence par l'accueil des enfants et de leurs parents par l'animateur responsable de l'accueil.

L'animateur doit prendre les renseignements sur l'enfant auprès du parent tel que :

- Sa santé morale et physique
- S'il est malade les médicaments prescrits doivent être marqué sur une ordonnance

9h00 : Fin de l'accueil. Rangement des activités qui ont été sortis pour l'accueil.

9h30-10h : Installation de la collation du matin qui permet aux enfants et aux animateurs de se retrouver autour d'une table pour discuter de la journée à venir.

10h-11h30 : Le début des activités.

En ce qui concerne les enfants de moins de 6 ans, nous organisons des coins de jeux dans lesquels les enfants peuvent s'amuser.

Il ya 4 coins de proposés :

- un coin jeux libres (dinette, voiture, jeux de construction,...),
- un coin activité manuelle,
- un coin lecture
- un coin activités sportives qui se trouvent dans la cour.

L'enfant de moins de 6 ans peut se concentrer environ 30 à 45 minutes c'est pourquoi nous faisons profiter les enfants de chaque coin pendant la matinée.

En ce qui concerne les enfants de plus de 6 ans, nous proposons une activité intérieure et une activité extérieure. Cette organisation permet de séparer le groupe en 2 afin d'être plus vigilant à la sécurité physique et moral des enfants et être plus disponible pour répondre à leur besoins.

11h30 - 11h45: Pour atteindre l'objectif de développer l'autonomie chez l'enfant, nous proposons à un groupe de 4/5 enfants de plus de 6 ans, accompagnés d'un animateur, de mettre le couvert. Seul l'animateur met en place les tables et laisse les enfants installés les chaises. Ensuite les enfants mettent le couvert de façon organisé par exemple : tel enfant met les assiettes, tel enfant met les couverts,...toujours sous la surveillance de l'animateur. Pour les moins de 6 ans, c'est l'agent de service qui met le couvert.

Avant le repas : Nous aménageons un temps calme avec le groupe afin de faire retomber l'excitation des enfants. Passage des enfants aux toilettes pour les pipis et lavages de mains.

12h: Repas.

En ce qui concerne les enfants de moins de 6 ans, nous avons une attention particulière pour ces enfants car ils sont dans l'apprentissage de la propreté et la découverte de la nourriture.

Par rapport à la nourriture, nous avons mis en place un rituel qui est « obligation de goûter mais pas de tout manger » grâce à cette phrase et au savoir faire de l'animateur, l'enfant ne se sent pas obligé et ne rechigne pas à goûter sa nourriture. Ceci permet de leur faire découvrir de nombreux mets qu'ils ne veulent pas manger chez leurs parents. De plus, nous leur proposons notre aide pour couper leurs aliments ce qui laisse à l'enfant la possibilité de nous dire non et de le faire tout seul et de nous appeler si nécessaire. Pour finir, un petit sceau en plastique est positionné au milieu de la table afin qu'ils puissent vider eux-mêmes leurs assiettes et ainsi éviter les allers-retours à la poubelle.

En ce qui concerne les enfants de plus de 6 ans, ils ont beaucoup plus d'autonomie pendant le repas. Après avoir mis la table, les enfants doivent au fur et à mesure du repas :

- Débarrasser le reste de leur assiette dans la poubelle située au milieu de la salle.
- Remplir le pot à eau lorsqu'il est terminé
- En fin de repas, ils débarrassent leur assiette et leurs couverts en les posant sur la table de services
- Un enfant désigné finira par enlever les déchets qui sont sur la table pour les jeter dans la poubelle

Les animateurs restent assis le plus de temps à leur table afin d'avoir une bonne surveillance sur le comportement et l'alimentation des enfants.

13h00 : Début du temps calme. Chaque groupe met en place un temps de repos après le repas. Ce moment de la journée est préparé par les animateurs (installation de la salle de sieste pour les moins de 6 ans et des tatamis pour les plus de 6 ans). Les enfants de plus de 6 ans sont assis ou allongés en silence pendant au moins 1/2h et une heure pour les moins de 6 ans. Des activités de jeux calmes (coloriages, légos,...), de lecture leur sont proposées après le temps de repos.

La fin du temps calme est variable en fonction des groupes pour les petits vers 15h maxi et pour les autres groupes entre 14h et 14h30.

14h00 : Début des activités

La plupart des activités prévues sont faites à l'extérieur des locaux sur le stade ou aux différents parcs environnants. C'est également l'après midi que les sorties comme le cinéma, le théâtre ou la piscine ont lieu.

16h-16h15 : Collation de l'après midi

La collation de l'après midi permet aux enfants et aux animateurs de se retrouver pour discuter de la journée qui s'est passée. Il est important d'avoir les impressions de chaque enfant sur les activités qui leur ont été proposées pour savoir si ils ont aimé ou non.

17h00 : Accueil des parents

Cet accueil est aussi important que celui du matin. Il permet à l'animateur référent de faire un bilan de la journée écoulée avec l'enfant et le parent.

18h00 : Fin de la journée

Les animateurs rangent leur salle et leur matériel utilisés pendant la journée.

PEDT 2019 - 2020 // Démarche qualité du Plan Mercredi

Projets éducatifs et pédagogiques des Accueils Collectifs de Mineurs Aixois

SECTEUR : JAS DE BOUFFAN

Association gestionnaire :
Centre Social ADIS LES AMANDIERS –
Association pour le Développement des
Innovations Sociales

ALSH 2 ORMEAUX



Association pour le Développement d'Innovations Sociales
Centre Social et Culturel les Amandiers
8 Allée des Amandiers – B.P 515 - 13091 Aix-en-Provence Cedex 02
Tél. 04 42 20 83 20 - nsalem@csc-les-amandiers.fr



Projet pédagogique Accueil de Loisirs 2018/2019



Projet pédagogique

Accueil de Loisirs

Centre Social et Culturel ADIS

2018/2019

Préambule

L'Accueil de Loisirs du centre social et culturel ADIS a pour objectif d'offrir aux enfants du quartier la possibilité de vivre un temps différent de celui de l'école et de la maison, un temps durant lequel chaque enfant pratiquera des activités variées (activités socio-culturelles, activités d'expressions corporelles, sportives, manuelles...) qui l'attirent et l'intéressent et en découvrira de nouvelles. Ce temps est organisé de façon à permettre à chacun de rencontrer, en continu, des valeurs positives et des repères sur lesquels il pourra s'appuyer pour construire sa vie adulte. Chaque enfant aura également l'opportunité, au fil des activités proposées, de développer ses compétences personnelles et sa capacité à l'autonomie, et d'acquérir ou de conforter un sens des responsabilités dans la collectivité

Présentation

Le quartier du Jas-de-Bouffan est un quartier très étendu qui regroupe un grand nombre de familles de milieux sociaux différents.

Le centre social et culturel souhaite :

- Recevoir en accueil de loisirs les enfants de ces différentes familles facilitant ainsi la mixité du public
- Encourager l'inscription des enfants issus de familles aux revenus peu élevés par une tarification adaptée et leur apporter des loisirs de qualité
- Favoriser le développement des centres d'intérêt et l'ouverture vers l'extérieur du quartier.
- Solliciter le respect mutuel et la solidarité individuelle et collective

1) Le public accueilli

Le Centre Social et culturel ADIS accueille une moyenne de 120 enfants différents âgés de 3 ans à 12 ans tout au long de l'année. Un accueil ACM (Accueil Collectif de Mineurs) est proposé et reçoit de 40 à 76 enfants en fonction des périodes de vacances.

L'accueil de Loisirs accueille essentiellement les enfants habitant le quartier du Jas-de-Bouffan pendant les mercredis, ce qui n'est pas le cas pendant les vacances où 30% des enfants viennent de l'extérieur. Le nombre d'enfants accueillis pendant les vacances scolaires est plus élevé que celui des enfants accueillis les mercredis. La demande augmente encore au moment des vacances d'été.

L'accueil de Loisirs peut être amené à accueillir des enfants présentant des difficultés légères sur le plan physique comme psychologique **selon les possibilités d'encadrement** et après entente avec les parents sur les conditions de l'accueil.

Les enfants sont répartis en plusieurs groupes d'âge :

Les : 3 -5 ans

Les : 6-8 ans

Les : 9-12 ans

2) L'équipe d'encadrement

Elle est constituée de :

Une responsable secteur enfance, garante du bon respect des objectifs éducatifs et pédagogiques, qui assure la direction de l'ACM : 3-12 ans, les mercredis et les vacances scolaires,

Une équipe d'animateurs diplômés BAFA et CAP petite enfance de 5 à 8 animateurs diplômés selon les périodes (mercredis ou vacances).

Des stagiaires préparant le BAFA ou autres diplômes d'animation (BAPAAT, BPJEPS) - 1 à 4 selon les périodes

Éventuellement des animateurs(trices) non diplômé(e)s mais motivé(e)s et ayant de l'expérience dans l'animation.

Chaque groupe est placé sous la responsabilité de 2 animateurs minimum dont au moins un

diplômé BAFA - dans la mesure de 1 animateur pour 6 enfants pour les 3-5 ans
1 animateur pour 10 enfants pour les 6-12 ans

Les sorties et déplacements s'effectuent avec un minimum de 2 animateurs (dont 1 diplômé BAFA minimum et obligatoirement). Pour toute sortie, les animateurs emmènent avec eux la liste des enfants présents et les fiches sanitaires de liaison de ces enfants, une trousse de secours. Ils disposent d'un moyen de communication avec la structure.

Les animateurs « réguliers » de la structure font l'objet d'un point trimestriel, leur permettant de faire les remarques et/ou propositions concernant leur activité, leur public, le projet pédagogique. Ce temps permet aussi d'évaluer l'adéquation de leur comportement et de leur travail avec les objectifs éducatifs et pédagogiques. Ce moment d'échange se fait avec la Responsable enfance (également directrice). Des objectifs opérationnels sont établis lors de ces entretiens avec les animateurs

Les animateurs sont sous la responsabilité de la direction de l'ACM

Chaque animateur constitue un dossier contenant :

Photocopie de son ou ses diplôme(s)

Photocopies de vaccinations obligatoires à jour

A la fin de chaque journée d'accueil, un débriefing est organisé avec la direction et l'équipe d'animation, pour faire le point sur la journée et pour préparer les journées à venir.

En période de vacances, une réunion plus approfondie a lieu chaque fin de semaine pour un point sur l'équipe et le fonctionnement.

Un temps de réflexion peut être demandé à tout moment à l'équipe par la direction si elle le juge nécessaire, et réciproquement.

Les stagiaires sont suivis régulièrement par les animateurs qui les accueillent dans leurs groupes et par la directrice, afin de leur faire découvrir et de leur expliquer le fonctionnement de l'ACM. Il leur est demandé de présenter durant leur stage (selon sa durée) une à deux activités avec les enfants (idéalement sur deux tranches d'âge différentes), ce qui leur permet de travailler réellement sur un projet d'animation en lien avec les objectifs du projet pédagogique.

3) Les ressources matérielles

Locaux du Centre Social

4 salles : 1 pour accueillir chacun des groupes d'âge et 1 salle polyvalente mise à disposition dans laquelle se fait l'accueil du matin en période de vacances.

1 espace extérieur autour du centre et la cour de la bibliothèque voisine.

1 salle aménagée pour le repos des enfants

L'Ecole des Deux Ormes

Le réfectoire et la cuisine satellite de l'école primaire la plus proche pour la restauration de l'école maternelle voisine

Matériel

Du matériel pédagogique est disponible sous la responsabilité de la direction et de chaque référent. Chaque salle dispose, d'une armoire contenant un matériel de base permettant la pratique quotidienne des activités et placé sous la responsabilité des animateurs référents de chaque groupe.

Chaque groupe d'âge dispose d'un matériel mis à disposition en fonction des activités programmées. Un inventaire du matériel de base est pratiqué en début et en fin de chaque période de vacances (dans la mesure du possible).

Le matériel spécifique éventuellement nécessaire est inventorié en réunion préparatoire avant le début de chaque période de vacances. La gestion de ce matériel, est placée sous la responsabilité de la directrice

Sanitaires

Des sanitaires avec lavabos sont à la disposition de chaque groupe. Le centre dispose de sanitaires adaptés aux enfants de moins de 6 ans (espace Petite Enfance).

Activités

Des lieux ressources sont accessibles facilement dans le quartier et dans la ville pour les enfants (parcs, musées, théâtres, piscine municipale avec petit bassin pour les -6 ans parcs, bibliothèque, salle de spectacles...)

A chaque période de vacances, les enfants profitent du dispositif PRODAS proposé par la commune, qui leur offre la possibilité gratuitement de s'initier à différentes pratiques sportives et culturelles (ateliers pédagogiques dans différents musées, Taekwondo, escrime, arts du cirque, baptême de l'air, Babington, poney, rugby etc...) De nombreux intervenants viennent tout au long de l'année proposer aux enfants des animations (Des grandes sorties sont proposées pour les 3-12 ans. Le coût est pris en charge par notre structure avec le soutien financier du CEJ (Contrat Enfance Jeunesse).

Les programmes d'activités sont élaborés en tenant compte des besoins spécifiques de chaque

tranche d'âge.

La restauration

Le réfectoire et la cuisine satellite de l'école voisine sont utilisés pour la restauration durant les vacances scolaires. Les goûters sont pris en charge par le centre.

4) L'accueil

L'ACM accueille les enfants de 7h30 à 18h les mercredis et durant les vacances scolaires (sauf au mois d'août où le centre est actuellement fermé durant 3 semaines). Les inscriptions se font aux dates annoncées par la direction.

Les parents peuvent déposer leurs enfants entre 7h30 et 9h00 et venir les chercher à partir de 17h30. Aucun enfant ne pourra être gardé dans la structure au-delà de 18h, (sauf cas de force majeure, annoncé à l'avance si possible par les parents).

Les parents doivent fournir à l'inscription :

Une fiche de renseignements concernant l'enfant et la famille

Une fiche sanitaire + photocopie du carnet de santé + une photo récente de l'enfant.

Un document CAF justifiant de leur Quotient Familial

Une autorisation, pour les sorties, concernant toute intervention médicale d'urgence qui serait nécessaire.

Une décharge pour déléguer à une tierce personne, la possibilité de venir chercher leur enfant au centre si besoin (une carte d'identité sera demandée)

Les inscriptions des enfants de 3-12 ans se font au nombre de mercredis chaque mois.

Les paiements s'effectueront en début de période d'accueil et/ou selon situations particulières.

Toute inscription ne sera valable qu'après remise d'un règlement de tout ou partie du montant de l'inscription.

II / Les objectifs généraux

Sensibiliser les enfants à l'écologie
Développer l'autonomie, la socialisation, la citoyenneté et le vivre ensemble
Proposer des activités éducatives et de loisirs de qualité, encourager la curiosité, la créativité et l'expression personnelle et collective.
Favoriser la mixité et les passerelles entre les âges
Encourager la prise de parole et d'initiatives chez les plus grands
Renforcer la formation des animateurs
Fidéliser le personnel d'animation

Les objectifs pédagogiques

1 -Socialisation et valorisation

Proposer aux familles, pour leurs enfants et leurs jeunes adolescents, un accueil attrayant, confortable et sécurisant (sécurité physique, morale et sanitaire) riche en apports culturels et de loisirs et respectant l'épanouissement de la personnalité de chacun.

Viser, pour chaque enfant, le développement de l'autonomie et la prise de responsabilité, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge.

Favoriser l'acceptation et le respect des règles de vie collective et encourager la tolérance, la reconnaissance et le respect des différences. Développer le fair-play en toutes circonstances.

Développer le sens critique des enfants et des jeunes, les mettre le plus souvent possible en situation de choix et de décision, favoriser et encourager la participation à des projets collectifs (apprentissage et expérimentation de la citoyenneté, de la démocratie, notion d'engagement)

2 -Proposer des activités éducatives et de loisir de qualité

Sensibiliser les enfants à la faune et la flore, au tri des déchets
Favoriser les sorties dans les espaces naturels
Multiplier les occasions de créativité et d'expression artistique individuelle et collective
Favoriser la découverte de pratiques diversifiées et la rencontre avec des domaines d'activités très divers (sports, arts, sciences, ...)
Favoriser la fréquentation des espaces culturels

Associer les enfants et les jeunes aux projets culturels du centre, du quartier, de la ville chaque fois que possible.

Pour l'année 2018/2019, les actions sont centrées sur les thèmes suivants

Sensibilisation à l'environnement et mise en place de sorties « nature »

Sensibilisation à la prévention des accidents et aux premiers secours

Sensibilisation aux activités d'expression corporelles et de créativité (initiation à différentes pratiques sportives, théâtre, éveil musical, art plastiques, informatique...)

Participation aux événements culturels de la ville

Valorisation de l'expression artistique et culturelle, associée à des réalisations présentées au public

Favoriser la mixité et les passerelles entre les âges. Créer une passerelle avec le secteur prévention jeunesse pour les enfants de 12/15 ans

Associer les familles aux projets et aux activités par le biais de rencontres conviviales afin de maintenir un dialogue actif avec ces familles et une relation parents/enfants de qualité.

Les parents qui le souhaiteront pourront à tour de rôle accompagner certaines sorties et participer à l'organisation de petits événements dans le cadre de l'ACM

Viser à former et fidéliser le personnel d'encadrement et d'animation afin de garantir la qualité des projets et des actions ainsi que la cohésion et la dynamique des équipes

Les moyens utilisés pour atteindre ces objectifs

1) La communication

Dans l'équipe

Préparations, concertation, formation, communication

Les temps de préparation sont importants pour souder l'équipe et faire vivre le projet, ils s'accompagnent de temps de concertation réguliers.

Afin d'optimiser le travail des animateurs, des formations leur sont proposées régulièrement animateurs).

La qualité de la communication mise en place au sein de l'équipe est le principal garant du bon fonctionnement de l'accueil de loisirs.

Avec les enfants

L'écoute est un point essentiel

Les enfants, même très jeunes peuvent être associés à une concertation de façon tout à fait satisfaisante et utile.

L'accueil de loisirs est un lieu où chaque enfant doit apprendre à se sentir responsable de lui-même mais aussi prendre conscience de la dimension collective des activités

L'équipe veille à toujours prévoir une valorisation des réalisations des enfants.

L'apprentissage et le respect des règles de vie collective font partie des acquis fondamentaux recherchés.

Un cahier de notes et de bilan est mis à la disposition de chaque équipe d'animation. Il peut être utilisé durant chaque temps de rencontres et d'échanges, et peut être consulté à tout moment.

Avec les familles

Un dialogue régulier est possible aux arrivées et départs des enfants entre parents et animateurs ainsi qu'avec la direction, et/ou sur des temps particuliers si besoin,

La communication concernant les projets de l'Accueil de Loisirs et une information régulière sur les programmes sont accessibles à l'accueil. La participation active des parents est sollicitée, chaque fois que possible, dans le cadre du programme d'animation. Ce point sera prioritaire cette année.

Les parents seront invités, chaque fois que possible, à participer également aux bilans.

2) L'encadrement

La direction

Elle est garante de l'application et du respect du projet pédagogique ainsi que du respect du règlement intérieur défini en début de période de fonctionnement.

Elle est en constante vigilance concernant le bon déroulement du temps d'accueil.

Elle assure la gestion des présences des enfants et des animateurs ainsi que les tâches administratives liées au fonctionnement.

Elle est à l'écoute des animateurs et des enfants, et elle est responsable de la qualité de

l'encadrement.

Elle gère la relation avec les parents en lien avec les animateurs.

Elle assure le suivi et participe à la formation des stagiaires.

Les animateurs

Il leur est demandé d'avoir l'esprit d'initiative, de faire appel en continu à une certaine créativité et de proposer des activités variées.

Ils se doivent d'avoir une bonne humeur et un bon esprit à toute épreuve (les problèmes restent à la porte du centre) ainsi qu'un vocabulaire et une tenue correcte.

Ils sont responsables de la préparation des animations ce qui demande un travail d'équipe constant et doivent être prêts à faire face à l'imprévu à tout moment.

Il leur est demandé un sens de l'écoute et une grande disponibilité envers les enfants.

Ils sont aussi les garants du bon déroulement de chaque journée.

3) La vie quotidienne

a) Les conditions d'accueil

L'accueil des 3-12 ans, se fait le matin à partir de 7h30 et jusqu'à 9h dans une salle commune pour tous les enfants

Un responsable du centre et 2 animateurs assurent cet accueil dès 7h30. L'arrivée de l'équipe d'animation s'échelonne entre 8h et 9h

Dans la salle d'accueil, des coins d'activité sont installés avant l'arrivée des enfants pour assurer un accueil en douceur à la mesure de chacun : coin lecture, coin modelage, coin dessin, coin jeux, coin repos.

Vers 16h/16h30, c'est le moment du goûter.

Les parents peuvent venir chercher leurs enfants à partir de 17h30 (sauf programme particulier) jusqu'à 18h00.

Aucun enfant ne sera gardé à l'accueil de loisirs au-delà de 18h, sauf cas d'urgence non prévisible et sur appel des parents.

Entre 16h45 et 17h30, c'est le moment du bilan de la journée avec les enfants et du rangement de la salle.

C'est aussi le moment du départ au cours duquel les animateurs (1 par groupe au minimum) sont à la disposition et à l'écoute des parents pour parler avec eux et leur(s) enfant(s) de la journée écoulée.

A partir de 18h : c'est un temps de petit bilan et de point sur la journée d'animation suivante, au sein de l'équipe.

En période de vacances scolaires, 1 temps par semaine est consacré à l'équipe d'animateurs pour faire le point sur le fonctionnement général, les relations dans l'équipe, les points positifs ou négatifs, ...

Ce type de réunion peut être organisé à tout moment à la demande d'un membre de l'équipe.

b) le temps des repas

Les points principaux à respecter sont :

L'hygiène : le nettoyage systématique des tables les mercredis

Le lavage des mains est obligatoire avant chaque repas, collation et goûter,

Le respect d'horaires en lien avec les rythmes de vie des enfants.

La sensibilisation à la santé et à l'équilibre alimentaire qui doit être un souci continu de l'équipe.

Les menus sont affichés dans les salles et dans le bureau de la direction

Ce temps devra être vécu par tous comme un temps de convivialité et chacun devra y veiller.

Un temps pour le lavage des dents devrait être idéalement prévu en fin de repas.

c) le temps calme

Les points principaux à respecter sont :

Le respect de temps de repos (sieste ou activité calme) réguliers en fonction des âges et des activités proposées dans la journée

Le fait que les animateurs ont un rôle apaisant à tenir durant ces temps, permettant un réel moment de repos.

Le lieu utilisé pour le temps calme doit toujours présenter des conditions appropriées au repos.

Les animateurs se doivent d'y veiller

Le respect du réveil de chacun (pour les plus jeunes) et des rythmes individuels.

d) concertation, temps de parole

Des temps d'échanges réguliers et obligatoires sont prévus dans l'organisation des journées- (des temps supplémentaires sont toujours possibles à la demande d'un enfant ou d'un membre de l'équipe d'animation)

Toujours prévoir, en fonction de l'âge des enfants, des temps libres « rien que pour soi » où on ne fait rien de particulier.

e) sécurité

Points principaux :

L'encadrement des animations et sorties est assuré par une équipe d'animateurs diplômés et motivés, recrutés dans le respect des normes d'encadrement et de la législation en cours, et qui assure la bonne sécurité de cet encadrement

Les trousseaux de secours et carnets d'incidents doivent être présents lors de toute sortie et mis à jour régulièrement. Les incidents graves seront consignés dans le cahier d'infirmier.

La directrice se charge de donner, le cas échéant, les traitements médicaux définis par ordonnance, lorsque celle-ci a été fournie par les parents.

Ces traitements seront notés sur le cahier d'infirmier

f) enfants particuliers

Le centre peut accueillir des enfants nécessitant un encadrement particulier uniquement dans la mesure où la constitution de l'équipe d'animation le permet sans nuire au fonctionnement global de l'Accueil de Loisirs

4) Le plan d'évacuation

Le plan d'évacuation des locaux en cas d'incendie ou d'incident grave doit être affiché de façon très visible et avoir été étudié et expérimenté avec l'équipe d'animateurs (un essai pourra être fait avec les enfants en début de chaque période d'accueil)

5) Organisation des activités

Le nombre d'enfants maximum par groupe est déterminé en fonction des spécificités des groupes et de celles des enfants accueillis. Ce nombre peut être adapté, si besoin, dans le respect des normes légales.

Les activités sportives spécifiques bénéficient toujours de l'encadrement d'animateurs Brevet d'Etat.

Les activités des vacances d'été plus longues sur la durée, respectent un rythme équilibré sur chaque semaine de vacances et le programme général des vacances tient compte de cet équilibre ainsi que d'une diversité suffisante des activités proposées (grande sortie hebdomadaire...)

5) Locaux

Les salles sont rangées et balayées par les soins des animateurs et nettoyées chaque soir d'utilisation par le personnel de service. Le nettoyage du matériel utilisé en activité est à la charge des animateurs.

Le rangement du matériel doit être sécurisé et les inventaires mis à jour régulièrement

Il formellement interdit de fumer dans les locaux et **en présence des enfants**, cette information, clairement affichée, doit être absolument respectée. Tout manquement sera sanctionné.-

L'usage du téléphone portable est strictement limité aux appels professionnels (en sortie ou déplacement) durant le temps d'animation.

Les locaux utilisés :

4 salles d'accueil et d'activités durant les mercredis et vacances

4 salles pour le périscolaire

1 cuisine satellite et le réfectoire de l'école voisine pour la restauration durant les vacances

1 espace agréable pour les temps de sommeil des petits (salle du centre réservée à cet effet les mercredis ou dortoir de l'école maternelle voisine en période de vacances scolaires)

Les repas sont pris entre 12h et 13h. Ils sont livrés par la cuisine centrale (repas en liaison froide à réchauffer). Le service et le déroulement des repas sont assurés par une cantinière formée

-dans une salle dédiée les mercredis,

-au réfectoire de l'école voisine (école des deux Ormeaux) durant les vacances scolaires.

Ils sont suivis d'un temps calme obligatoire pour tous

Les animateurs de l'équipe d'animation s'organisent entre eux pour que chacun ait un temps de pause suffisant en lien avec le planning d'activités.

Différentes actions complémentaires sont engagées par le centre social en direction des enfants de 4 à 12 ans :

Pour les 3-12 ans : Accueil ACM, mercredis, vacances

+ Accompagnement à la scolarité

Pour les parents : Accompagnement à la parentalité et à la scolarité lorsque cela s'avère nécessaire. Propositions de temps de rencontres, d'activités pour adultes et d'accueil en semaine.

Information régulière sur les programmes d'activités de loisirs et culturelles

Sollicitation à participer aux actions mises en place avec les enfants, de façons très diverses, selon les possibilités de chacun.

6/ Evaluation

- 1) Critères quantitatifs et qualitatifs selon les projets
- 2) Fréquence et assiduité de présence des enfants et qualité de la mobilisation des parents autour du règlement intérieur.
- 3) Dynamisme de l'équipe d'animation autour du projet pédagogique auquel elle doit adhérer après réflexion collective

Journée type de l'accueil de loisirs

L'accueil se fait entre 7h30 et 9h le matin

Le départ se fait entre 17h30 et 18h

7H30 – 9H00 : Accueil – vie de groupe

9h00 – 10h30 : atelier – activité - sortie

10h30 – 11h détente à l'extérieur si possible

11h – 12h atelier – activité - sortie

12h – 12h15 : rangement - temps calme

12h15 – 13h15 : repas

13h15 – 13h45/14h : temps calme

14h- 16h : activités, sorties, ...

16h15 16h45 : goûter

16h 45 17h30 : Vie de groupe, rangement, bilan

17h30 – 18h00 : Accueil de familles

18h15 : bilan pour les animateurs

Ce planning est modulé selon les groupes, en fonction des âges des enfants et de la programmation des activités

PEDT 2019 - 2020 // Démarche qualité du Plan Mercredi

Projets éducatifs et pédagogiques des Accueils Collectifs de Mineurs Aixois

SECTEUR : JAS DE BOUFFAN

Association gestionnaire :
ATMF

ALSH LE POLLUX => CHÂTEAU DOUBLE



Association des travailleurs maghrébins de France

Projet Educatif 2019/2020

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Mercredis et vacances scolaires

Directrice Sacha NGUYEN

SOMMAIRE :

Présentation de l'association

Présentation de l'ALSH

- Les objectifs
- L'équipe
- Relation auprès des familles
- Les moyens
- Le règlement

Projet pédagogique

- Organisation
 - 1/ réunions*
 - 2/ la sécurité*
 - 3/ une journée type*
 - 4/ les stagiaires*
 - 5/ la directrice*
- Posture éducative
 - 1/ Gestion des émotions*
 - 2/ Animation en toutes circonstances*
 - 3/ Disponibilité à l'enfant*
- Objectifs pédagogiques
- Evaluation

Présentation de l'association :

L'Association des Travailleurs Maghrébins de France Aix en Provence a été créée le 23 février 1983. Elle fait partie de l'ATMF National qui est un réseau associatif basé sur le militantisme, le bénévolat et un professionnalisme nourri par une connaissance aiguë des besoins des populations. Depuis, l'ATMF n'a cessé de lutter pour l'égalité des droits et la citoyenneté de résidence. C'est une association laïque, démocratique et indépendante.

L'ATMF s'est fixé comme objectifs :

- Conduite des projets et réalisation d'actions de proximité visant à favoriser l'accès aux droits, à la citoyenneté de tous.
- Combattre le racisme et toute forme d'extrémisme ou de rejet pour une meilleure compréhension mutuelle des populations immigrées.
- Faire face collectivement aux problèmes liés au logement, travail, chômage, école, discrimination.

Travailler en partenariat avec des acteurs associatifs et institutionnels pour favoriser une égalité de traitement des personnes...

C'est autour de ces conceptions et préoccupations citoyennes que s'inscrivent les actions au quotidien de l'ATMF.

Nous considérons que la cellule familiale en rapport avec l'école constitue un axe fondamental autour duquel nous pouvons mener nos actions.

Ainsi nous donnons une priorité aux activités en direction des familles et les jeunes, nous essayons de leur permettre de s'ouvrir vers la cité et de participer dans la vie de leurs quartiers.

Nous tentons également de les informer et de les sensibiliser sur divers sujets en particulier sur tout ce qui est lié à la scolarité de leurs enfants.

Par nos actions en direction des enfants, nous contribuons au fait que ces derniers puissent bénéficier d'une éducation qui contribue à leur culture générale, et leur permettre de développer leur faculté de jugement personnel et leur sens des responsabilités.

A travers ses actions, l'ATMF adopte une démarche d'aide et de soutien visant l'autonomie et la citoyenneté de chacun.

Le travail d'accueil et d'information concerne les jeunes qui sont confrontés aux problèmes de formation et d'emploi, les femmes qui vivent dans des situations d'isolement et qui sont victimes d'un taux d'analphabétisme très important ainsi que les personnes nouvellement arrivées en France...

Présentation de l'ALSH :

L'accueil de loisirs de l'ATMF se nomme « le Pollux ». Il s'agit d'une structure d'accueil collectif ayant une vocation éducative.

Déclaré à la DDCSS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), l'ALSH est soumis à la réglementation au niveau notamment de l'encadrement des enfants et des jeunes.

L'ALSH le Pollux peut accueillir 30 enfants de 6 à 11 ans et 15 jeunes de 12 à 17 ans sur 3 groupes :

- 6/8 ans
- 9/11 ans
- 12/17 ans

Les horaires durant les mercredis et les vacances scolaires sont : 9h/17h.

Les objectifs :

- S'épanouir en découvrant, expérimentant, créant, imaginant...
- Vivre à leurs rythmes selon leur âge
- S'exprimer et se responsabiliser

L'équipe :

Le bon fonctionnement de l'ALSH est assuré par une équipe qui comprend :

- Une Coordinatrice responsable du suivi de l'équipement et du fonctionnement de la structure
- Une Directrice responsable de la gestion et du fonctionnement de l'ALSH
- Trois animateur BAFA salarié
- Des stagiaires en formation BAFA (maximum 1 stagiaire par groupe d'enfants)
- Des bénévoles

Les membres de l'équipe, dynamiques et responsables, travaillent tous ensemble pour assurer un accueil de qualité dans le respect du projet pédagogique du centre de loisirs.

Tout intervenant salarié ou bénévole est à même d'intervenir pour toutes questions de sécurité et de discipline durant le temps d'accueil des enfants.

Relation auprès des familles :

La communication avec les familles est essentielle, elle permet l'émergence d'une relation de confiance nécessaire au bon déroulement de la journée pour l'enfant. En effet un parent rassuré confiera son enfant plus sereinement, ce qui permettra à celui-ci d'investir pleinement les lieux, activités et personnes du centre de loisirs.

L'équipe d'animation (Directrice et Animateurs) se doit donc d'être à l'écoute des questions et préoccupations des familles.

De même il est du devoir des parents d'informer l'équipe d'animation, sur tout élément ou événement important concernant l'enfant.

Des réunions d'informations et d'évaluations seront organisées tout au long de l'année.

Les moyens :

Les enfants seront accueillis, à partir de septembre 2019, dans un local scolaire ce qui permet d'avoir à disposition de grands espaces tant intérieurs qu'extérieurs afin de proposer des activités variées de qualité.

L'ALSH le Pollux investit grandement les ressources du territoire en privilégiant les activités auprès des partenaires de proximité (dispositifs...), mais également en se rendant sur les équipements sportifs, culturels et de loisirs.

Nous organisons également des activités et sorties en dehors du territoire, et dans ce cas nous utilisons le réseau de transport en commun de la ville d'Aix en Provence ou du Département.

Le matériel est autant que possible renouvelé afin de permettre aux animateurs de laisser libre cours à leur créativité et de proposer aux enfants des activités novatrices.

Règlement :

Imposé :

L'EQUIPE D'ANIMATION	LES ENFANTS
<ul style="list-style-type: none">* Respect du projet pédagogique.* Respect des règles de sécurité et d'hygiène.* Produits illicites interdits.* Alcool interdit* Interdiction de fumer hors de la zone fumeur.* Respect des règles de vie, d'autrui, des lieux et du matériel.* Tenue correcte exigée.* Tout acte violent ou déplacé sera sanctionné.* Ecouter l'enfant sur tous ses besoins (moral, physique et affectif).* Aucune utilisation du téléphone ne sera tolérée pendant le temps de travail ou en présence d'enfant.* Aucun médicament ou pommade ne devra être donné à un enfant.	<ul style="list-style-type: none">* Respect des règles de vie, d'autrui des lieux et du matériel.* Produits illicites interdits.* Alcool interdit.* Cigarette interdit* Actes violents ou déplacés.* Respect des règles de sécurité.* Respect de la vie quotidienne

Négocié :

L'EQUIPE D'ANIMATION	LES ENFANTS
<ul style="list-style-type: none">* Temps de pause de 20 min par jour sera autorisé s'il n'entrave pas le bon fonctionnement de l'équipe.* Le téléphone portable est autorisé en cas d'urgence ou pendant les pauses.* Les absences aux réunions peuvent être tolérées exceptionnellement.* Le programme peut être modifié en cas intempérie ou absence de matériaux nécessaires au bon déroulement de l'activité.* Les horaires d'arrivées et de départs peuvent être différés.	<ul style="list-style-type: none">* Les activités peuvent être négociables, sachant que la majorité tranchera.* Un enfant a le droit de refuser de participer à une activité mais il devra tout de même accompagner son groupe.* L'enfant devra passer obligatoirement par le centre avant de partir en activité.

Projet Pédagogique :

Organisation :

Réunions :

L'équipe se réunit avant chaque vacance scolaire afin de préparer le programme. Les animateurs sont forces de proposition et veillent à la diversité des activités proposées aux enfants et aux jeunes en lien avec le thème choisi.

En effet à chaque vacances un thème est choisi, celui-ci devra faire sens avec la thématique choisi pour l'année scolaire, ainsi qu'avec les orientations du projet éducatif de l'école au sein de laquelle l'ALSH est accueilli.

En ce sens des réunions inter équipes pourront être organisées avec l'école afin de garantir une cohérence éducative et une continuité des actions mises en œuvre en direction des enfants. Ces réunions pourront également être un lieu d'échange sur les questions liées à l'utilisation des locaux, mutualisation du matériel... tout ceci favorisant la collaboration.

La directrice valide les activités proposées par les animateurs et se porte garante de la sécurité liée à celles-ci.

Les critères de validation des activités sont :

- Respect des règles de sécurité
- Respect du règlement de l'ALSH
- Nature de l'activité : ludique et/ou éducative
- Respect du budget

Après chaque journée d'animation l'équipe se réunit afin de faire le bilan des activités, de faire part d'observations sur les enfants si nécessaire et de préparer la journée du lendemain.

IMPORTANT : Les animateurs doivent impérativement informer (avant la fin de la journée !) la directrice sur tout ce qui concerne la journée des enfants tels que :

- Conflits entre enfants (disputes, bagarres...)
- Conflits entre adulte/enfant (non-respect du règlement, punition...)
- Tout évènement lié à la santé de l'enfant (chute, coups, maux...)

La Sécurité :

Des trousse à pharmacie (1 pour chaque groupe) sont disponibles et doivent être emportées lors de chaque déplacement à l'extérieur du centre de loisirs.

Les animateurs veilleront à ce que chaque trousse soit complète avant le départ.

Les sorties nécessitent une attention toute particulière en matière de sécurité (traverser les routes, prendre les transports, compter les enfants à chaque étape...), il est donc important d'être le plus nombreux possible dans ce contexte. La directrice sera donc présente autant que possible sur ces temps afin de garantir, avec les animateurs, la sécurité des enfants.

Une Journée type :

9h/10h : Accueil des enfants sur place *temps de jeux calme*

10h/12h : Activité sur place ou à l'extérieur

12h/14h : Repas suivi d'un temps calme *lecture, petits jeux...*

14h/16h : Activité sur place ou à l'extérieur

16h/ 16h30 : goûter

16h30/17h : Accueil des parents et départ des enfants qui rentrent seuls

Les stagiaires :

Ils sont sous la responsabilité de la directrice et en binôme avec un animateur diplômé BAFA. Ils seront donc formés conjointement par l'animateur référent et la directrice.

La directrice :

Référente de l'ALSH, son rôle est avant tout d'être garante de la qualité de l'accueil des enfants ainsi que du respect des règles de sécurité.

La directrice est également une personne ressource pour les animateurs pour toutes questions éducatives. Les animateurs peuvent s'appuyer sur sa présence en renfort sur les groupes lorsque nécessaire. Il sera également souhaité que celle-ci soit présente le plus souvent possible auprès des enfants durant la journée.

Posture éducative :

Gestion des émotions :

L'équipe d'animation se doit d'être un modèle pour les enfants car c'est dans l'imitation que ceux-ci apprennent spontanément, de plus cette exigence se justifie par une nécessité de cohérence.

Il sera donc attendu de la part des animateurs une capacité à garder son calme, ce qui implique de ne pas crier. En effet au-delà de l'incohérence de demander à des enfants de se taire en criant, l'impact négatifs des cris sur le cerveau des enfants a été prouvé. Ne pas crier ne signifie pas être permissif, d'autres solutions peuvent et doivent être trouvées afin de permettre à l'animateur de gérer son groupe. Dans le cas notamment où un enfant perturbe la dynamique de groupe, l'animateur a la possibilité d'en référer à la directrice qui recevra individuellement l'enfant.

Animation en toutes circonstances :

Tous les temps de la journée sont des temps d'animation.

Ainsi le moment du repas se doit d'être un moment convivial, les animateurs sont garants de ce moment de partage ainsi que du calme. Ils mangent avec les enfants et discutent avec eux.

Les trajets se déroulent sous la surveillance de l'équipe, que cela soit en attendant un transport ou à l'intérieur de celui-ci.

De même des temps libres sont possibles sous la responsabilité de l'animateur, qui garde un rôle d'observation, de gestion des conflits et veille à la sécurité.

Les animateurs font les activités avec les enfants car cela motive l'enfant de voir son animateur participer. De plus partager une même expérience favorise la création d'un lien animateur/enfants.

De manière générale les animateurs gagneront en ambiance d'animation en évitant les temps morts. En effet des enfants qui sentent leur animateur impliqué dans l'animation proposée, se centrent sur ce qu'ils font. Une préparation et une anticipation est donc fortement recommandée afin que la journée soit agréable pour tous.

Disponibilité à l'enfant :

L'animateur anime un groupe d'enfants, cependant il se doit d'être disponible autant que possible à l'enfant dans son individualité. Cette disponibilité à l'enfant peut être tant concrète par des actions, qu'indirecte par une attitude laissant à l'enfant la possibilité de venir à lui.

Bien évidemment une telle posture est possible lorsque l'équipe est assez nombreuse. Dans le cas contraire, l'animateur pourra faire appel à la directrice qui sera présente au sein du groupe pour permettre ce temps nécessaire à l'animateur et à l'enfant.

Objectifs pédagogiques :

Répondre aux besoins spécifiques de l'enfant :

- Physiques
- Morales
- Affectifs
- Cognitifs

Apprentissage des règles de vie en collectivité :

- Respect de l'autre, de ses besoins
- Favoriser la coopération
- Favoriser la tolérance, le partage, l'écoute

Apprentissage de l'hygiène :

- Lavage des mains
- Veiller à la propreté du lieu...

Permettre à l'enfant de valoriser ses compétences en diversifiant la nature des activités proposées :

Développer l'autonomie :

- Participation active de l'enfant aux différents temps de la journée
- Adapter les lieux et le matériel
- Permettre à l'enfant de participer ou non à une activité

Favoriser la participation des enfants :

- Définir des temps de parole avec eux et entre eux
- Intégrer leurs avis et envies à la co-construction du programme d'activités et au règlement de l'ALSH
- Donner aux enfants la possibilité de faire des choix individuels et collectifs

Sensibilisation à l'écologie : la consommation responsable

- Attitudes et comportements éco-citoyens
- Découverte du « BIO »
- Découverte des aliments de saison
- Consommer local
- Les déchets engendrés

Connaissance des richesses du territoire :

- Découverte des espaces naturels
- Visite des lieux culturels et artistiques

Evaluation :

L'évaluation du projet pédagogique permet de proposer des évolutions et de remédier aux situations problématiques. Elle permet de constater ou non l'articulation entre les finalités définies dans le projet éducatif, les objectifs précisés dans le projet pédagogique et le fonctionnement du centre. L'évaluation permet aussi de vérifier la pertinence et la cohérence du projet pédagogique en référence au projet éducatif.

Plusieurs éléments peuvent être observés pour permettre une évaluation du centre et du projet.

Les critères d'évaluation :

- Nombre d'enfants et de jeunes inscrits
- Fréquence
- Nombre de réunions
- Compétences des animateurs
- Implication des partenaires
- Satisfaction des parents

Les outils utilisés pour évaluer :

- Evaluations courantes avec l'équipe sur le terrain
- Bilan avec l'équipe
- Evaluations par les enfants : réunion d'enfants
- Evaluations avec les parents : réunions
- Questionnaires

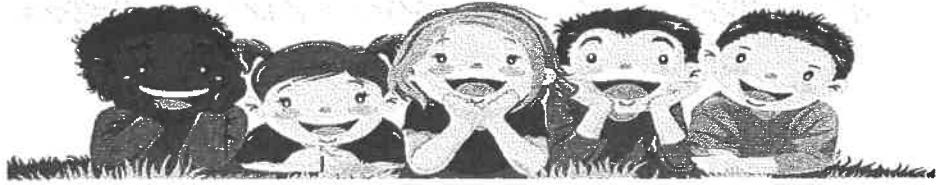
PEDT 2019 - 2020 // Démarche qualité du Plan Mercredi

Projets éducatifs et pédagogiques des Accueils Collectifs de Mineurs Aixois

SECTEUR : JAS DE BOUFFAN

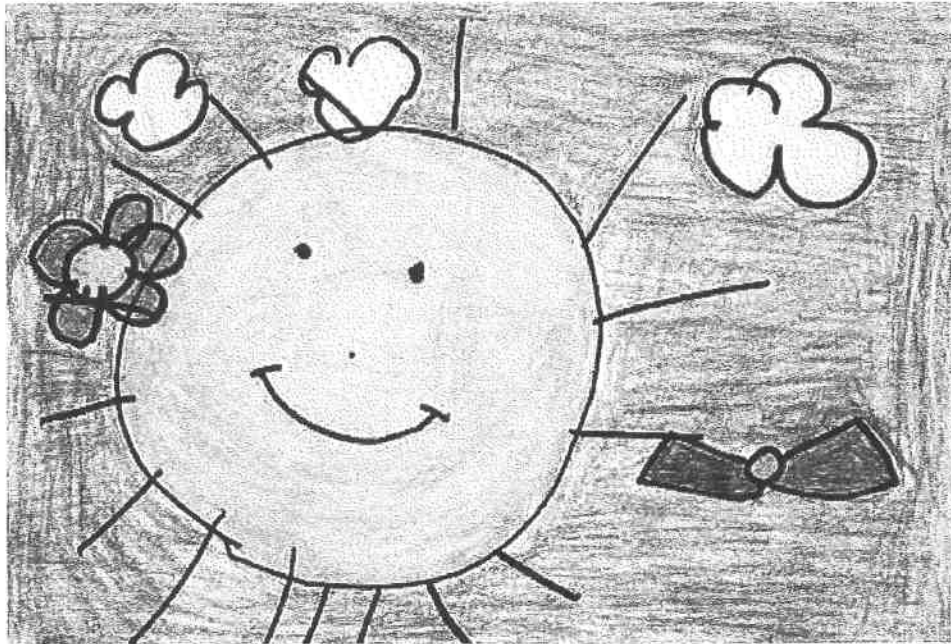
Association gestionnaire :
LOU CASTEU
Centre Social du CHÂTEAU DE L'HORLOGE

ALSH Henri WALLON



PROJET PEDAGOGIQUE

ACM HENRI WALLON



2019-2020

Centre social du Château de l'Horloge
50, place du château de l'horloge
13090 AIX EN PROVENCE
Tel : 04.42.29.18.70 // mail : contact.cdhaix@gmail.com



Projet pédagogique

Accueil de loisirs Henri Wallon – Centre social du Château de l'Horloge

1). Le centre social et culturel du château de l'horloge

Le centre social du château de l'horloge est situé dans le quartier du Jas de Bouffan. Il se définit comme un équipement de proximité, un lieu d'accueil permanent et un observatoire de la vie de quartier. Il promeut des valeurs de l'éducation populaire.

Les valeurs défendues par le Centre Social et socioculturel s'articulent autour de trois grands principes :

- ✚ LA SOLIDARITÉ
- ✚ LE VIVRE ENSEMBLE
- ✚ L'ÉPANOUISSEMENT

La solidarité, c'est aller vers l'autre.

C'est faire don de soi pour aller et se mettre au service de l'autre avec tolérance et persévérance C'est partager, s'entraider avec générosité et humilité ;
C'est créer du lien social pour éviter l'isolement et favoriser la convivialité.

Vivre ensemble, tout en préservant la dignité de chacun.

C'est agir dans le respect mutuel et la tolérance en :

- Acceptant la différence
- Refusant toutes pressions idéologiques
- Bannissant les discriminations
- Reconnaisant et considérant l'autre comme son égal
- Respectant les règles du savoir-vivre ensemble.

C'est être sensible à l'autre, s'ouvrir et échanger avec cet autre, pour apporter un enrichissement réciproque ; C'est favoriser l'intérêt collectif par rapport à l'intérêt particulier.

C'est faire preuve d'impartialité et de sincérité vis-à-vis de tous.

L'épanouissement, qui se veut personnel et collectif.

C'est se dépasser et prendre sur soi pour s'ouvrir et croire en l'autre.

C'est valoriser la personne et son évolution. C'est aussi, progresser ensemble.

C'est faire progresser l'autre au quotidien dans le respect des valeurs humaines et ce, dans le cadre d'un projet éducatif.



Centre social du Château de l'Horloge

50, place du château de l'horloge

13090 AIX EN PROVENCE

Tel : 04.42.29.18.70 // mail : contact.cdhaix@gmail.com

II). L'ACM Henri Wallon

L'Accueil collectif de mineurs Henri Wallon se déroule dans les locaux des écoles : maternelle et élémentaire Henri Wallon situées au 2 rue Hugo Ely à Aix en Provence. L'agrément délivré permet d'accueillir 76 enfants âgés de 3 à 11 ans :**40 maternels et 36 élémentaires.**

Nous accueillons les enfants selon plusieurs modalités :

Durant les mercredis hors vacances scolaires de 7h30 à 17h45.

Les parents disposent de plusieurs possibilités d'inscriptions soit en journée complète, soit en demi journée (avec ou sans repas), permettant ainsi de s'adapter aux besoins des enfants. De cette manière, l'expérience de l'ACM est souvent plus efficiente car répond directement aux attentes des parents.

Durant les vacances scolaires de 7h30 à 17h45.

Les inscriptions s'effectuent seulement en journée complète (pas d'obligation d'un nombre minimum de journée par semaine)

Les structures d'accueil de loisirs jouent un rôle important dans le domaine éducatif en complément de l'école et de la famille qui ont chacune un rôle spécifique.

Numéro d'enregistrement de l'accueil : **Extrascolaire : 0130688CL000118**

Périscolaire : 0130688AP000118

Nom de l'organisateur : Association LOU CASTEU (Centre social du Château de l'Horloge)

Notre projet pédagogique s'inscrit dans le cadre du plan mercredi.



Centre social du Château de l'Horloge

50, place du château de l'horloge

13090 AIX EN PROVENCE

Tel : 04.42.29.18.70 // mail : contact.cdhaix@gmail.com

A/ Les intentions éducatives

L'ACM est un lieu de détente	<ul style="list-style-type: none">- Respecter le rythme de chaque enfant indispensable à son bien être- Garantir une sécurité physique et affective de tous les enfants
L'ACM est un lieu de socialisation	<ul style="list-style-type: none">- Rendre l'enfant acteur de ses propres loisirs et de s'ouvrir aux autres enfants- Privilégier la communication dans l'ACM (parents, enfants, animateurs, directeur)- Favoriser l'esprit de groupe et la mixité
L'ACM est un lieu ludique	<ul style="list-style-type: none">- Favoriser l'initiative de chaque enfant dans le choix de leurs jeux- Permettre à l'enfant de pratiquer une activité de son choix- Adapter des activités aux besoins et aux capacités de l'enfant
L'ACM et le contrat enfance jeunesse	<ul style="list-style-type: none">- Favoriser l'accès au savoir pour tous- Favoriser la socialisation- Sensibiliser et accompagner à l'éducation à la santé (équilibre alimentaire, hygiène de vie)

B/ Les Objectifs Généraux

Nous désirons travailler sur plusieurs actions visant à permettre à chacun d'être acteur de ses loisirs et de développer la sphère éducative d'un accueil de loisirs :

Ainsi un accueil de loisirs a pour vocation de :

- Proposer une prestation de service et un mode d'accueil répondant aux besoins des enfants, des adolescents et des familles
- Permettre au jeune de se construire en tant qu'individu autonome
- Renforcer lien social et rompre avec l'isolement
- Accompagner à une éducation à la citoyenneté
- Développer les échanges à travers la culture, le sport et les loisirs.
- Accompagner l'implication des habitants dans la vie du quartier
- Favoriser le lien intergénérationnel



Centre social du Château de l'Horloge

50, place du château de l'horloge
13090 AIX EN PROVENCE

Tel : 04.42.29.18.70 // mail : contact.cdhaix@gmail.com

C/ Les Objectifs Opérationnels

Des objectifs généraux découlent les objectifs opérationnels destinés à définir la mise en place de l'accueil collectif de mineurs :

- Offrir un environnement stable permettant de trouver des repères et de se sentir en sécurité
- Vivre un temps de loisirs ou de vacances, essentiel au bonheur de l'enfant caractérisé par une grande autonomie laissée aux jeunes, à la détente et à la vie du groupe.
- Proposer des activités diversifiées adaptées à l'âge, aux besoins et aux capacités de chacun

- Valoriser l'esprit d'initiative et de responsabilité des enfants et des jeunes
- Intégrer les jeunes dans l'élaboration et la réalisation de projets

- Permettre aux enfants et aux jeunes de découvrir et de pratiquer de nouvelles activités
- Répondre à leur envies et intérêts propres
- Développer la créativité à travers des activités artistiques et culturelles.

- Susciter la curiosité de l'enfant pour le monde qui les entoure, pour leur patrimoine.
- Développer la notion du respect de soi et du respect de l'autre à travers la vie en collectivité
- Développer le sens critique des enfants à travers des activités ludiques.

- Faciliter la circulation de l'information concernant les actions au sein de l'ACM et des manifestations du quartier
- Favoriser des temps de discussion avec les familles lors des accueils ou de réunions d'information.
- Développer le secteur temps libre du public par l'accès aux loisirs

III). Public concerné par l'accueil de loisirs

Le public de l'ACM Henri Wallon est âgé de 3 à 11 ans. Il est réparti en groupe d'âges et l'accueil est adapté en fonction de leurs besoins. Ce public vient de milieux sociaux variés et leurs attentes envers le centre de loisirs sont diverses. Les enfants habitent dans le quartier du Jas de Bouffan et proviennent principalement de quatre écoles : Henri Wallon, Château Double, Jules Payot et Joseph D'Arbaud.

Notre ambition est donc de fournir aux enfants la possibilité de découvrir des pratiques sportives, artistiques, culturelles variées à travers des projets qui s'étendent sur des périodes définies.



Centre social du Château de l'Horloge

50, place du château de l'horloge

13090 AIX EN PROVENCE

Tel : 04.42.29.18.70 // mail : contact.cdhaix@gmail.com

IV). Les moyens mis en œuvre :

A/ Les locaux :

A l'école maternelle Henri Wallon :

Une cour – un dortoir – une salle d'activité – un lieu de rassemblement – des sanitaires.

A l'école élémentaire Henri Wallon :

Une cour – une salle pour jeux sportifs et d'expression – deux espaces ouverts avec tables – une réserve – un placard – des sanitaires – un réfectoire élémentaire et un réfectoire maternel.

Au centre social du château de l'horloge

Une grande salle – une cuisine – une salle avec ordinateurs – deux salles d'activités (selon disponibilité) – un bureau – une salle de projection.

A cela s'ajoute le parc du Château de l'horloge situé entre le centre social et l'école, ainsi que le parc paysager situé à 5 minutes de l'école.

B/ Les moyens humains :

L'équipe de direction et d'animation de l'accueil de loisirs travaille en collaboration avec le personnel administratif du centre social (secrétariat, comptabilité, responsable famille, animateur accueil jeune), ainsi que l'équipe enseignante des écoles afin d'assurer une continuité éducative.

Une équipe de direction

- 1 Coordinateur Enfance Jeunesse, directeur ACM, salariée 35h, BPJEPS LTP.
- 1 Directeur Adjoint ACM, vacataire, BPJEPS LTP (en période de vacances scolaires).

Une équipe d'animation

L'équipe d'animation de l'ACM est composée d'animateurs diplômés BAFA complet, CAP petite enfance et BPJEPS.

Conformément à la réglementation de Jeunesse et sports et de la Protection Maternelle et Infantile l'encadrement des enfants est reparti de la manière suivante :

Ages	Nombre d'animateurs /enfants
3 à 4 ans	1 animateur pour 8 enfants
4 à 6 ans	1 animateur pour 8 enfants
6 à 11 ans	1 animateur pour 12 enfants



Centre social du Château de l'Horloge

50, place du château de l'horloge
13090 AIX EN PROVENCE

Tel : 04.42.29.18.70 // mail : contact.cdhaix@gmail.com

Une équipe technique

- 1 agent d'accueil
- 2 personnels de cuisine et d'entretien

Critères de recrutement

- Les données objectives : nombre de BAFA, de stagiaires, perfectionnements (petite enfance, adolescence...), expérience.
- Les données subjectives : type de personnalité en fonction des secteurs (Petite enfance, Enfance et Ados), compétences et connaissances.
- Les missions et les fonctions de chacun sont élaborées en fonction du poste ainsi que la rémunération et le statut.
- Sélection des candidats par C.V. lettre de motivations, entretien.
- Une grille d'entretien a été élaborée afin de permettre à chaque candidat de structurer ses idées. Elle sert également de trame, à la personne chargée du recrutement, (directeur de l'ACM Corderie) à rassembler les points essentiels.
- L'engagement se traduit par un Contrat.

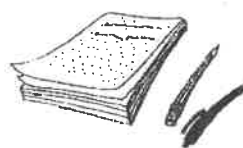
Accompagnement des Stagiaires

- Il faut prendre en compte, qu'en stage pratique, l'animateur ne se trouve pas en situation théorique et découvre concrètement ses fonctions. Il doit démontrer ses « capacités à ».
- Tout au long du stage, le stagiaire sera rencontré régulièrement par le directeur, afin de voir comment il vit cette nouvelle responsabilité.
- En tout état de cause, il faut prendre en compte ses hésitations et n'être porteur de jugement que sur des actes constatés dans le cadre précis de l'animation.
- En cours de préparation de la session, une demande sera faite à l'animateur stagiaire de préciser si pour lui, il répond aux critères fixés par la grille d'évaluation et si de fait il est en voie de satisfaire sa validation.
- Des entretiens seront fixés avant, pendant et à la fin du stage en s'appuyant sur les critères de la grille d'évaluation proposée aux stagiaires.

Le rôle de chacun

Rôle du Directeur

- Le directeur de la structure est responsable :
 - de la structure.
 - du séjour.
 - de la sécurité physique, affective et morale des enfants qui lui sont confiés mais aussi du personnel.
 - de l'organisation matérielle et pédagogique du centre.
 - de la gestion du budget de la structure



Centre social du Château de l'Horloge

50, place du château de l'horloge
13090 AIX EN PROVENCE

Tel : 04.42.29.18.70 // mail : contact.cdhaix@gmail.com

- Il accueille les familles.
- Il s'occupe de la gestion des plannings d'animations
- Il organise les sorties et réservations nécessaires
- Il veille au lien direct avec le directeur
- C'est une personne ressource auprès de son équipe.
- Il délègue certaines missions, à l'adjoint de direction, aux animateurs référents ou aux animateurs.
- Il est le lien entre les différentes équipes liées au bon fonctionnement de la structure :
 - Le pôle administratif du centre social
 - Equipe d'animation
 - Personnel d'entretien
 - Personnel de service Cantine
 - Intervenants.
 - Traiteur.



Rôle de l'Animateur

L'animateur est un repère et un modèle : dans son langage ; dans son comportement ; dans les jeux. Il est le garant des règles de vie indispensables à l'équilibre du groupe. Il doit :

- Respecter chaque enfant, il s'interdit les cris, moqueries, mots injurieux ou grossiers. Il favorise les échanges verbaux et non verbaux en étant présent et participant au jeu avec les enfants particulièrement dans les temps des jeux libres.
- Respecter le rythme de l'enfant.
- Participer aux tâches quotidiennes
- Poser la limite et les règles en verbalisant clairement les interdits en expliquant aux enfants que la loi s'applique à tous.
- Etre garant de la règle, régule la vie démocratique du groupe d'enfants.
- Donner les limites aux enfants qui ne les maîtrisent pas, c'est l'âge où les enfants explorent toutes les limites et testent l'adulte, qui ne doit jamais se laisser déborder
- Donner des habitudes de respect du matériel.
- Etre capable d'agir avec indulgence et justice.
- Penser à éteindre toutes ondes perturbatrices (téléphones portables), sauf en sortie pour usage professionnel.

L'animateur a également un rôle relationnel : il est à l'écoute des enfants, des parents, de l'équipe... il doit :

- Assurer la sécurité physique, affective et morale en étant présent et disponible, à l'écoute, ni laxiste, ni super protecteur.
- Créer une ambiance affective sans démonstrations déplacées.



Centre social du Château de l'Horloge
 50, place du château de l'horloge
 13090 AIX EN PROVENCE
 Tel : 04.42.29.18.70 // mail : contact.cdhaix@gmail.com

- Ne pas imposer la même activité, au même moment, à tout le groupe.
- Discuter avec les enfants, il faut les écouter et mettre en application leurs propositions réalisables.
- Favoriser les moments de vie en groupe et de formalisation, prise de conscience des rapports sociaux.
- Communiquer le plus possible avec les animateurs, l'équipe de direction et les parents.
- Informer la direction du moindre événement, changement de programme.

L'animateur à un rôle d'organisateur : dans les animations, dans le planning, au quotidien.

Il est meneur de l'activité, il doit :

- Animer, divertir, conseiller, observer le groupe d'enfants, lui parler, lui apprendre des jeux et lui donner l'exemple en jouant.
- Respecter les horaires de l'A.C.M
- Faire attention au surmenage
- Préparer son matériel à l'avance afin de commencer les activités dans les meilleures conditions possibles.
- S'intégrer au jeu et aider le groupe à s'organiser, Il peut jouer le rôle d'arbitre.
- Intervenir de manière à proposer des techniques, développer le goût pour la lecture et la communication par l'écrit.
- Favoriser l'activité physique en proposant des aménagements et des jeux adaptés, mais doit aussi parfois intervenir pour freiner une activité physique débordante.
- Proposer pour chacune des activités techniques, idées et matériel, stimuler la créativité.
- Participer à l'éveil culturel des enfants à travers les activités proposés et instaurer des moments de découverte.

Enfin l'animateur doit être conscient qu'il ne travaille pas seul, il doit être lui-même et savoir se remettre en question.

C/ Les moyens financiers

Les financements de nos actions sont en partie subventionnés par nos différents partenaires :

- La ville d'Aix en Provence (Contrat de ville, CEJ, ...)
- La Caisse d'Allocations Familiales (prestation de fonctionnement et bon Aide aux Temps Libre)
- La participation des familles.

Les tarifs comprennent le repas du midi, le goûter, toutes les activités et sorties proposées par l'ACM et le personnel d'encadrement.



Centre social du Château de l'Horloge
 50, place du château de l'horloge
 13090 AIX EN PROVENCE
 Tel : 04.42.29.18.70 // mail : contact.cdhaix@gmail.com

V). Les Activités :

L'activité est un facteur de développement de l'individu. Elle doit être adaptée aux besoins des enfants, en permettant à chacun de progresser à son rythme. L'activité est conçue par les animateurs et proposée aux enfants dans une ambition de découverte de pratique culturelle, artistique ou sportive. Elle s'inscrit dans un projet et peut également être élaborée avec les enfants.

C'est par l'agir que l'enfant va se construire, apprendre à maîtriser son environnement. Ainsi nous cherchons à diversifier celles-ci en les sectorisant dans divers domaines :

- Les activités « d'expressions » (corporelles, musicales, théâtrales, danses ...).
- Les activités « artistiques », de « créations » et « manuelles » (sculpture, peinture, construction, modelage...).
- Les activités « sportives » (initiations, stages...).
- Les activités de « découvertes » (initiations artistiques, sorties culturelles, visites de musée, découvertes de milieux).
- Les activités « petits jeux » (activités en petits groupes : jeux sportifs, jeux d'équipe, jeux collectifs, jeux de société).
- Les activités « Grands Jeux » (regroupent tous les enfants de l'ACM Primaire autour d'une activité mise en place sur une demi-journée).

Afin de mieux répondre aux besoins et aux envies de chacun, nous rejetons toutes activités occupationnelles. Notre ambition éducative et culturelle ne nous permet pas de considérer cet accueil de loisirs comme un simple moyen de garderie.

Les activités proposées par l'accueil de loisirs dépendent de l'âge du public et des objectifs que se sont fixés l'équipe d'équipe et l'équipe de direction, à travers les différents projets, éducatif et pédagogique :

- Activités variées (culturelles, sportives, arts plastiques, coopération, grands jeux extérieurs...)
- En demi-journée, les enfants choisissent leurs activités en fonction de leurs envies, des copains et des animateurs.
- Une sortie par mois, des séances piscine, sorties à la mer durant les grandes vacances.
- Un grand jeu, un après-midi par mois.
- Des stages d'initiations et de découvertes (Capoeira, Escrime, Roller, Voile, Pêche...)
- Durant chaque vacance scolaire un « Grand Jeu » avec les familles ou un spectacle est prévu le dernier vendredi de la période de vacances.
- Activités et sorties liées à la découverte des périodes historiques et de notre patrimoine culturel.



Centre social du Château de l'Horloge

50, place du château de l'horloge
13090 AIX EN PROVENCE

Tel : 04.42.29.18.70 // mail : contact.cdhaix@gmail.com

- **Le déroulement d'une activité**

Avant :

- Objectifs de l'activité.
- Remplir une fiche d'activité afin de structurer ses idées.
- Préparer à l'avance le matériel nécessaire à l'activité.
- Définir le rôle de chacun.
- Réaliser un tour du terrain utilisé afin de prévoir les risques.

Pendant :

- Veiller à la sécurité physique et affective des enfants.
- S'exprimer clairement.
- Fixer les règles de l'activité.
- Vérifier l'heure et le temps restant.
- Faire évoluer l'activité si besoin est.

Après :

- Rangement de l'activité avec les enfants.
- Réaliser un bilan avec les enfants.
- S'auto évaluer, déterminer « les écarts entre le prévu et le réalisé ».



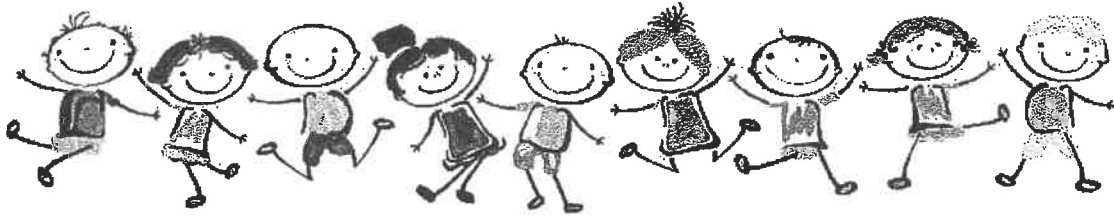
Centre social du Château de l'Horloge

50, place du château de l'horloge

13090 AIX EN PROVENCE

Tel : 04.42.29.18.70 // mail : contact.cdhaix@gmail.com

VI). La journée type :



L'arrivée des animateurs à l'accueil de loisirs :

7h15 : Arrivée du 1er animateur (préparation de la salle et accueil des premiers enfants)

7h30 / 8h: Arrivée échelonnée des autres animateurs

/!\ Préparation de la sortie du jour par l'animateur arrivant à 8h (fiches de sortie, fiches sanitaires, papier toilette, sac poubelle, trousse de secours et PAI)

L'accueil du matin : 7h30 – 9h

L'accueil des familles est pris en charge par la direction pour les groupes des 3-4 ans, des 4-6 ans, et des 6-11 ans et les invitent à rejoindre les groupes. Il s'assure de la signature des responsables légaux des enfants et veille à diffuser les informations nécessaires.

Le directeur de l'ACM accordera une attention particulière à l'accueil et au positionnement des animateurs des moins de 6 ans. Il est important d'assurer le lien avec les familles et de proposer un cadre rassurant pour les enfants. L'accueil étant un temps très important et nécessitant une mobilisation de l'équipe d'animation.

Ainsi l'équipe d'animation a pour rôle d'accueillir les parents accompagnant leur enfant dans les salles d'accueil en positionnant un animateur à l'entrée de chaque espace. Durant ce temps d'accueil, les enfants discutent, lisent, jouent à des jeux calmes afin de favoriser leur adaptation en vue du début des activités.

La place de l'animateur est déterminante puisqu'il guide l'enfant dans ses premiers pas dans le centre. Ainsi, l'animateur doit inciter les enfants à :

- Réaliser des activités manuelles et des jeux de construction
- Lire des histoires
- Jouer à des jeux de société etc...

Ce temps est très important pour l'image de l'ACM. C'est le seul moment (avec l'accueil du soir) où les parents voient leurs enfants et les animateurs : c'est la vitrine de l'ACM. La tenue et le comportement des animateurs doivent être irréprochable.

Les animateurs profitent également de l'accueil pour préparer en amont le matériel pour les activités qui suivent, ou pour les sorties.



Centre social du Château de l'Horloge

50, place du château de l'horloge

13090 AIX EN PROVENCE

Tel : 04.42.29.18.70 // mail : contact.cdhaix@gmail.com

Rassemblement et mise en train : 9h– 10h

Un rassemblement des enfants est effectué à 9h dans leur salle d'accueil. Ce moment permet aux animateurs de faire l'appel et d'effectuer une mise en train (celle-ci est obligatoire). Cette première animation de groupe est importante car elle prépare les enfants à l'activité qui va suivre.

Ce moment permet aux enfants de se repérer dans le temps en basculant du temps d'accueil au temps d'activité. Elle peut se faire sous différentes formes (jeux, danse ou chant quotidien, histoires) et se trouver en lien avec l'activité qui suit.

Elle permet également à chaque enfant de choisir l'activité qu'il veut réaliser. Elle ne dépasse pas 30 minutes.

À 9h30, la feuille d'appel est ramenée au directeur afin d'effectuer un point sur les présences et l'effectif total des enfants. Le départ en activité s'effectue et les groupes peuvent regagner leurs lieux d'activités. Si une sortie est prévue, penser à tous les éléments nécessaires avant de partir.

Temps d'activité : 10h – 11h15

L'activité doit être réalisée sur la planche horaire suivante : 9h30-11h15.

La durée de l'activité varie selon les âges et les groupes afin d'être respectueuse du rythme des enfants et du fonctionnement général. L'activité doit être adaptée à l'âge et aux capacités des enfants. Il est nécessaire que chaque activité ait une visée éducative.

Le temps d'activité englobe aussi bien l'animation que son rangement qui doit être réalisé avec les enfants. Ainsi, une activité commence par une mise en train, une sensibilisation et se clôture par un retour au calme. Il est important de permettre aux enfants de s'exprimer et de verbaliser leur ressenti avant, pendant et après l'activité.

Temps libre : 11h15- 11h45

Prévoir un temps libre (en extérieur si possible) pour que les enfants puissent se défouler avant le repas. Utiliser de préférence les sanitaires de la cour pour le passage aux toilettes et le lavage des mains qui gagne à être effectué par petits groupes.

Un retour au calme, suite au temps libre, est nécessaire, de manière à débiter le repas dans les meilleures conditions.

Les enfants ont besoin de se défouler après une activité qui a suscité leur attention. Le temps libre est un moment où les enfants choisissent ce qu'ils veulent faire. L'animateur est là pour organiser les activités proposées dans la limite du matériel disponible et des règles de sécurité.

Il veille continuellement au bon déroulement du temps libre. Ce n'est pas un temps de pause pour l'équipe d'animation, les animateurs sont debout, placés à des endroits stratégiques (WC, sortie de la cour).



Centre social du Château de l'Horloge

50, place du château de l'horloge

13090 AIX EN PROVENCE

Tel : 04.42.29.18.70 // mail : contact.cdhaix@gmail.com

Ouverture de l'accueil demi pensionnaire : 11h45-12h

Le repas : 12h – 13h

Tous les temps de vie quotidienne vécus par les enfants (repas, sieste, temps calme, toilette) constituent des moments éducatifs s'inscrivant dans un projet. L'enfant apprend à manger avec une fourchette et un couteau, à respecter l'autre dans son rythme ou ses habitudes alimentaires, ou encore à être à l'écoute et à appliquer les consignes.

Ce temps participe à la prise d'autonomie et à l'entraide collective : boire, (se) servir, débarrasser, etc... en gardant à l'esprit le bon sens afin de ne pas mettre en difficulté ou en danger un enfant. L'animateur est présent pour accompagner l'enfant dans ce processus d'autonomisation, il l'aide à faire et fait avec lui.

Le repas réunit les enfants et l'équipe d'animateurs. Nous voulons faire du repas un moment convivial de calme et de détente. **Les animateurs sont donc invités à manger à table avec les enfants afin de pouvoir échanger avec eux tout en ayant à charge le service du repas.**

La nourriture est de qualité, équilibrée et bien présentée. **Les animateurs doivent porter une attention toute particulière afin d'encourager les enfants à manger et à goûter tous les aliments qui leur sont servis ; en aucun cas, un enfant ne doit être forcé à manger.**

Nous souhaitons que le repas soit aussi un moment d'éducation à la santé (soin et hygiène, prise de conscience de l'intérêt de manger équilibré).

Afin de répondre à ces consignes d'hygiène, aucune personne n'est autorisée à circuler dans la cuisine, les réserves ou la plonge.

Si présence d'un PAI (repas amené par l'enfant de son domicile car allergie et/ou intolérance alimentaire) : le faire chauffer si nécessaire et servir l'enfant en étant vigilant à ce qu'aucun échange de nourriture ne soit effectué.

Chaque temps de repas se clôture par un passage aux toilettes de chaque enfant.

Ouverture de l'accueil demi pensionnaire : 13h15-13h25

Le temps calme : 13h – 14h15/15h

Le temps calme est mis en place en vue de respecter le rythme des enfants et commence dès la fin du repas. Ce temps dure entre 1h et 2h selon la tranche d'âge, et permet aux enfants de se reposer. Durant le temps calme, les enfants peuvent s'allonger, lire, effectuer des jeux calmes, écouter des histoires, discuter.

Les animateurs constituent, de ce fait, des groupes d'activités et participent à celles-ci.

Aucune activité sportive ne doit être mise en place. Ce temps est primordial au regard du rythme de vie de l'enfant.



Centre social du Château de l'Horloge
50, place du château de l'horloge
13090 AIX EN PROVENCE
Tel : 04.42.29.18.70 // mail : contact.cdhaix@gmail.com

■ **Pour les Petites sections: 13h45 – 15h**

Les enfants de 3-4 ans doivent être allongés durant au moins 20 min. Ce moment de repos dans la journée est nécessaire pour la récupération de l'enfant.

Le groupe des 3-4 ans dispose de lits dans la salle de repos. Durant les mercredis, les dessous de lits sont lavés mensuellement.

Ce temps de sieste est une proposition et non une obligation pour les enfants du groupe des 4-6 ans. Ils réalisent leur temps calme dans l'arène. Des matelas sont également disponibles en régie.

■ **Pour les + de 6 ans : 13h45 - 14h30**

Le groupe des 6/11 ans réalisent leur temps calme dans deux espaces : la salle d'activité au 2^e étage, ou dans les parties communes, par petits groupes. Il est important que les enfants soient silencieux pour ne pas perturber le temps de repos des autres.

Temps d'activité : 14h30/15h – 16h

L'après-midi, après avoir présenté le planning aux enfants l'activité commence à :

■ 14h30 pour les 4/6 ans et les 6/11 ans

■ 15h pour les 3/4 ans

Il est préférable de réaliser des activités sportives, en extérieur, si le temps le permet !

Après l'activité, il est important d'organiser un temps libre.

Le goûter : 16h15 – 17h

Les animateurs ont à charge la distribution du goûter. Les groupes goûtent dans leurs réfectoires respectifs. Les salles sont à nettoyer avec les enfants après le goûter.

L'accueil du soir : 17h – 17h45

Le départ échelonné des enfants débute à 16h30. Les parents commencent à arriver pour récupérer leurs enfants.

L'accueil du soir constitue un temps libre mais organisé. Les enfants choisissent leurs activités et les animateurs les encadrent.

L'accueil du soir est également une vitrine de la journée pour les familles ; c'est un moment essentiel de la journée. C'est pourquoi les animateurs doivent être auprès des enfants, jouant avec eux et veillant au bon déroulement des activités proposées. Ils ont également pour rôle d'accueillir les parents venant récupérer leur enfant dans les salles d'accueil en positionnant un animateur à l'entrée de chaque espace.

L'accueil du soir se déroule de la même façon que le matin :

L'équipe de direction accueille les parents et les oriente vers les salles d'activités de leurs enfants. Les parents et responsables légaux sont invités à signer la fiche de présence. C'est un moment privilégié pour échanger sur la journée des enfants. De plus, il est important de discuter avec les familles et de présenter le mieux possible l'équipe d'animation en action.



Centre social du Château de l'Horloge

50, place du château de l'horloge

13090 AIX EN PROVENCE

Tel : 04.42.29.18.70 // mail : contact.cdhaix@gmail.com

Au fur et à mesure que les enfants partent, les animateurs peuvent partir en fonction du nombre d'enfants restant (1 animateur pour 8 pour les 3-6 ans ; 1 animateur pour 12 enfants pour les 6-11 ans). **N'oubliez pas de signaler votre départ à vos collègues, ainsi qu'à la direction.**

En fin de journée, les salles doivent être rangées de façon à ce que l'équipe d'entretien puisse faire le ménage dans les meilleures conditions. Veillez à ne pas laisser de jeux traîner et nettoyer les activités salissantes. Les animateurs peuvent réaliser des bilans de journée et des réunions d'enfants durant ce temps.

VII). Sécurité et hygiène

La sécurité est au premier plan de l'organisation de l'accueil. Les locaux, les installations et l'encadrement des groupes (au sein de l'accueil comme en sortie) doivent répondre à la réglementation DDJSCS et permettre d'assurer à tout moment la sécurité des enfants. Tous les membres de l'équipe doivent connaître les règles de sécurité et d'hygiène (des documents sont à disposition au sein de l'accueil), les appliquer, les faire appliquer, procéder à une veille permanente et remonter tout problème ou doute à la direction.

Les procédures d'urgences, numéros utiles, et la procédure d'évacuation sont affichés à l'attention de l'équipe.

VIII). Pharmacie et PAI

Les trousseaux à pharmacie et la réserve sont accessibles à l'équipe dans une armoire fermée à clé. Leur contenu est régulièrement vérifié par l'équipe et/ou la direction.

Le registre est rempli à chaque soin et signé par le directeur une fois par semaine.

Les PAI ainsi que les trousseaux de soins correspondantes (le cas échéant) sont rangées au même endroit.

IX). L'Inscription

Les inscriptions pour les mercredis se font par trimestre.

Pour les dates d'inscription (mercredis et vacances) veuillez vous rapprocher de l'accueil du Centre Social du Château de l'horloge.

L'inscription sera validée sur présentation du dossier administratif complet, le paiement de l'adhésion et des journées de présence.

(Chèques vacances, chèques bancaires et espèces acceptés)

Toute modification de jours doit être réalisée, au minimum, 2 semaines avant

Tout retard exceptionnel devra être immédiatement signalé au centre.

- En cas de retard non justifié, et conformément à la loi liée à la protection des mineurs, le commissariat de police pourra être contacté.
- En cas de retard répété, les enfants ne seront plus acceptés.

Pour des raisons d'organisation le directeur de l'accueil de loisirs se réserve tout droit d'accepter ou refuser un enfant en dehors des horaires prévus (il en est de même pour récupérer un enfant).

Les inscriptions se font au trimestre pour les mercredis et à la journée pour les vacances scolaires.



Centre social du Château de l'Horloge

50, place du château de l'horloge

13090 AIX EN PROVENCE

Tel : 04.42.29.18.70 // mail : contact.cdhaix@gmail.com

Les enfants peuvent être remis à une tierce personne sous réserve que celle-ci soit désignée par les représentants légaux sous forme d'autorisation écrite (mention sur le dossier d'inscription) et qu'elle justifie de son identité (pièce d'identité) au moment de récupérer l'enfant.

Hygiène et santé : Les enfants présentant un problème de santé ponctuel (fièvre, maux divers, poux) ne peuvent être accueillis au centre aéré.

Si un problème de santé se révèle au cours de la journée, il sera fait appel à la famille. En cas d'accident, même bénin, le centre fera appel aux pompiers, seuls habilités à intervenir et évaluer la nécessité ou non d'un transport vers l'hôpital le plus proche.

En cas de maladie contagieuse, l'enfant ne sera pas accepté au sein de la structure. De plus, un certificat de non contagion devra être remis au directeur du centre aéré avant d'accepter à nouveau l'enfant.

Les allergies ou tout autre aspect relatif à la santé de l'enfant ainsi que les régimes alimentaires doivent être spécifiés au directeur

A/ Les documents obligatoires

Le dossier d'inscription comprend :

- La fiche d'inscription dûment remplie
- Fiche sanitaire de liaison remplie.
- La photocopie des pages de vaccinations du carnet de santé.
- Le règlement de fonctionnement du centre de loisirs dûment rempli et signé
- Votre attestation de quotient familial CAF (ou avis d'imposition si non allocataire CAF)
- Assurance périscolaire et extra scolaire

X). L'exclusion

Pour que le séjour se déroule dans les meilleures conditions pour l'ensemble des participants, chacun s'engage à respecter les règles dominantes suivantes :

1 - Le participant s'engage à respecter les règles générales fixées par l'équipe d'encadrement.

2 - Le jeune s'engage à respecter toute personne.

La direction se réserve le droit d'exclure toute personne ayant un comportement violent (physique, moral ou affectif).

3 - Il s'engage à participer d'une manière active aux activités proposées par les animateurs ou les intervenants extérieurs.

4 - La violence, le vol et/ ou le vandalisme, la destruction de matériel sont strictement intolérables. La réparation des dommages sera due par les parents.

En cas de manquement à l'une de ces règles, un renvoi disciplinaire du participant pourra être envisagé en liaison avec sa famille.

De ce fait aucun remboursement du séjour ne sera accordé.



Centre social du Château de l'Horloge

50, place du château de l'horloge

13090 AIX EN PROVENCE

Tel : 04.42.29.18.70 // mail : contact.cdhaix@gmail.com

L'Accueil Collectifs de Mineurs, crée une dynamique essentielle au sein du centre social du château de l'horloge. Le besoin des familles au sujet de l'accueil des enfants étant toujours en augmentation ne fait que renforcer son utilité. La fréquentation importante de ces familles les amène à découvrir les multiples activités proposées sur la structure (activités sociales, activités artistiques, culturelles et sportives).

L'équipe d'animation et l'équipe de direction sont en perpétuelle recherche afin de toujours proposer de nouvelles activités, mais aussi dans un souci de qualité des interventions. L'objectif premier étant bien sûr le bien-être des enfants et des jeunes fréquentant l'ACM.

C'est dans ce cadre que nous mettons en place ces projets afin de répondre au mieux aux besoins et envies du public. Ces actions nous permettent de sensibiliser les enfants à de nouvelles pratiques artistiques, culturelles et sportives. Nous mettons ainsi, un point d'honneur à la portée éducative de notre action à travers la mise en place des différents temps de la journée.

Un nouvel élan, de nouvelles actions, de nouvelles vacances...



Centre social du Château de l'Horloge
50, place du château de l'horloge
13090 AIX EN PROVENCE
Tel : 04.42.29.18.70 // mail : contact.cdhaix@gmail.com

ANNEXE



Les actions de l'ACM

Nous avons prévu plusieurs actions pour la période de janvier à décembre 2019, qui se dérouleront durant les mercredis et les vacances scolaires.

✎ Durant les mercredis :

Des journées à thème seront proposées tout au long de l'année :

- L'organisation d'un grand jeu « parents-enfants ». Le but étant de faire découvrir aux parents le centre de loisirs, l'équipe d'animation, et de créer du lien entre les familles.
- Une grande kermesse regroupant toutes les tranches d'âges. Le groupe des 11-13 ans en aura la charge de la mise en place afin de créer une passerelle entre le groupe des 10/11 ans et celui des 11/13 ans.
- Participation aux événements de la ville et thématiques importantes : Carnaval de la Ville d'Aix en Provence, La grande Lessive, Journée des droits la femme, Journée des droits de l'enfant...

Concernant les 3-6 ans :

- **Eveil Musical**

A tout âge, la musique peut s'avérer très ludique : s'amuser avec les sons, jouer avec sa voix ou découvrir les phénomènes de la production sonore avec des jeux éducatifs et des livres pour enfants, sont autant d'opportunités pour s'épanouir ... et construire sa culture musicale.

Au-delà de l'initiation artistique et culturelle, la musique apporte beaucoup aux enfants. La parole et le langage, la motricité, la concentration...les bénéfices cognitifs sont multiples et durables. La musique constitue un liant social et affectif.

Au moyen d'activités de découvertes ludiques et éducatives, nous sensibiliserons les enfants à l'éveil musical. Le but étant de faire découvrir aux enfants différents sons et musiques du monde. Des ateliers d'écoute, d'initiation aux percussions seront mis en place durant les mercredis d'avril à décembre 2019. L'objectif étant d'initier les plus petits aux notions de: rythme et de tonalité.

- **Eveil Corporel (Ateliers de motricité)**

Le projet d' « Eveil Corporel » consiste en un apprentissage favorisant une progression sociale et sportive en douceur. Elle contribue au développement général de l'enfant, en utilisant les particularités des activités sportives sur un mode LUDIQUE.

Toutes les activités sportives doivent être diversifiées, attractives, évolutives, sécurisantes, et toujours basées sur la notion de réussite de l'enfant.

L'Eveil Corporel repose sur l'acceptation de soi mais aussi de l'autre, dans son intégralité, de son développement et de son épanouissement. Il permet à l'enfant de vivre des situations plus riches, adaptées, répondant à ses besoins et l'aide plus tard, à faire un choix d'activité en accord avec ce qu'il connaît de lui, de ses aptitudes et de ses goûts.

Enfin, cette activité permet d'appréhender les notions de socialisation, d'équipe, de solidarité et de confiance en l'autre. La prise de conscience du corps et de ses actions est accentuée par l'apprentissage des actions motrices multiples et variées. L'imaginaire, l'expression et le sens artistique y sont toujours sollicités.

Ainsi à l'aide de modules en mousse, des poutres, tapis, les enfants évolueront sur des parcours de motricité en travaillant les mouvements suivants :

- Sauts/ déplacements accroupies, allongées roulades, à genoux/ Roulades/ Course...

Pour les 6-11 ans :

- **Développer le goût de la lecture, l'expression orale et de l'écriture**

A travers les activités proposées par l'ACM, nous recherchons une visée éducative et à transmettre des connaissances. Ainsi, la lecture, l'expression orale et l'écriture peuvent être travaillée de manière ludique. Nous avons donc sollicité et valorisé ces pratiques en s'appuyant sur diverses activités :

Des ateliers autour de l'écriture et de l'expression orale seront mis en place en amont afin de sensibiliser les enfants en s'amusant :

- Débats et création d'un arbre à mots/ Découverte de l'écriture cunéiforme/ Sac à malice : jeu d'improvisation orale/ Fabrication d'un grand jeu de l'oie etc...

Création d'un conte pour enfants :

Très jeunes, les enfants aiment inventer des histoires. C'est pourquoi, en les accompagnants dans cette démarche, nous favorisons non seulement l'acquisition du vocabulaire mais aussi la structuration de leur pensée. Nous allons donc mettre en place des ateliers afin de réaliser un conte pour enfant sur la période de mars à juin 2019

Le conte : 3 personnages (héros) : Liberté Egalité Fraternité qui combattent les 3 personnages suivants : Oppression, Inégalité et Racisme.

L'objectif étant de sensibiliser, les enfants, aux valeurs citoyennes. Le travail se fera par groupe où il y aura un mélange entre les CP / CE1 /CE2 et les CM1 /CM2. Ainsi chaque binôme va définir/ décrire à l'écrit le personnage qui lui est attribué (travail des plus grands) et l'illustrer (travail des plus petits).

- Découverte de contes sous différentes manières (lu, chanté, animé).
- Mise en place d'ateliers créatifs, création de l'histoire, des personnages, de l'intrigue...
- Production d'un conte qui sera édité et présenté au centre social

• *Les ateliers WEB RADIO :*

De janvier à décembre 2019 les enfants pourront participer à un atelier mensuel autour de la création de podcasts diffusés auprès d'une WEB RADIO « RTV FM ». Ces ateliers seront préparés avec une animatrice et les enfants y traiteront de thématiques diverses (cuisine, internet, l'école, le sport...). Un intervenant radio leur proposera ensuite un enregistrement et aidera les enfants à animer leurs débats. Ainsi les enfants pourront échanger, prendre la parole tout en écoutant leurs camarades, structurer leurs idées, rechercher des informations sur différents supports (internet, encyclopédie, sortie à la bibliothèque Méjanès) et découvrir les outils numériques d'enregistrement d'une émission de radio.

- ***Des sorties culturelles et citoyennes avec la Maison de Provence de la Jeunesse et des Sports.***

La MPJS, portée par le conseil départemental, nous proposera donc des ateliers citoyens durant les mercredis. Les thématiques abordées seront diverses et encadrées par des associations et intervenants spécialisés dans les domaines:

- Risques et environnement/ Gastronomie/ Sécurité routière/ Le numérique et la réalité virtuelle...

Ces ateliers ludiques à visées éducatives permettront aux enfants de se questionner et de réfléchir ensemble à des problématiques citoyennes. Ainsi cette programmation s'inscrit dans nos objectifs de responsabilisation et d'accompagnement à la formation du citoyen de demain.

- ***Les " Après-midis Passerelles "***

Ces journées visent à permettre aux enfants du groupe des 10-11 ans de l'ACM, de découvrir le fonctionnement du groupe des préados (11-13 ans). Cette passerelle a pour objectif de faire découvrir aux enfants les activités mises en place au sein du groupe des préados, lors d'un après-midi. Les jeunes auront la responsabilité de préparer l'après-midi pour que la rencontre se passe dans les meilleures conditions possibles. L'objectif principal étant de préparer au mieux, le passage des enfants de l'ACM élémentaire au groupe préados.

✚ *Durant les vacances scolaires :*

- **« Projet Inter centre »**

Cet été nous réaliserons une journée « inter centre ». Le but est de faire découvrir aux enfants d'autres quartiers de la ville, grâce à un échange entre centre de loisirs. Nous accueillerons donc des centres de loisirs dans nos locaux, afin de réaliser une grande journée sur le thème des Olympiades. Les équipes seront mixtes, mélangeant les enfants des différentes structures afin de favoriser les rencontres. Nous rendrons à notre tour dans les centres de loisirs partenaires afin créer du lien avec les enfants

- **« Sorties artistiques, sportives, et culturelles »**

Durant les vacances scolaires de nombreuses sorties seront proposées aux enfants de l'ACM. Nous recherchons ainsi à offrir, à tous, la possibilité d'accéder à la pratique d'activités sportives et artistiques encadrées par des intervenants professionnels.

- Activités artistiques et sportives :

- « Activités proposées par le PRODAS ». (Escrime, BMX, Hand ball, équitation, cirque...)

Le Projet de Développement des Activités Sportives est né d'un constat : les quartiers sensibles étaient en mal de sport. Faute d'infrastructures et d'activités... Le Pays d'Aix a donc développé auprès des communes visées par le contrat urbain de cohésion sociale, ce dispositif qui présente un intérêt à la fois sportif et social. Ainsi tous les enfants de 4 à 17 ans peuvent participer à des activités sportives et artistiques encadrées par des professionnels de ces disciplines. Ces pratiques adaptées, permettent de réaliser des découvertes et de susciter l'intérêt des enfants. La diversité des sports proposés amène une offre attractive pour les enfants et les adolescents.

- Sorties culturelles :

-Fondation Vasarely/ Planétarium/ Théâtres et événements de la ville d'Aix en Provence/ Bibliothèque Méjanes/ Musée d'histoire naturelle/ Le CIAM/

D'autre part, la ville d'Aix possède de nombreux sites culturels que les enfants affectionnent particulièrement. Il est intéressant que les enfants puissent découvrir les richesses culturelles de leur ville afin de mieux appréhender notre patrimoine. En effet, les familles n'ont pas souvent l'occasion d'accompagner leurs enfants dans ces espaces pour diverses raisons. Il est donc fondamental que nous puissions leur proposer une ouverture d'esprit en sollicitant leur curiosité. De plus, toutes ces sorties seront encadrées par des professionnels, ce qui permettra de rendre ces expériences plus enrichissantes.

- **Découverte des Pays et Continents « Ouverture Culturelle »**

Cette année nous allons créer un projet d'animation autour des pays du monde. Nous aborderons la culture, la richesse et la situation géographique de plusieurs pays. Nous allons également permettre aux enfants de découvrir différents lieux de culture. Le but étant de susciter leur curiosité et de voir ce qu'il se passe au-delà de nos frontières. Sur une période des vacances d'été nous proposerons plusieurs activités comme :

- Activités manuelles : création de maquette de monuments, de costumes traditionnels ou accessoires, de drapeaux, de fresques reprenant la culture de chaque pays.

- Activités sportives : Organisation d'une grande Olympiade où les enfants sont les représentants d'un pays.

- Sorties Culturelles

Les enfants créeront également une exposition éphémère à laquelle les parents seront conviés. Cette exposition permettra aux enfants de transmettre à leur tour leurs connaissances et de mettre en valeur ce qui a été réalisé durant les temps d'animation.

PEDT 2019 - 2020 // Démarche qualité du Plan Mercredi

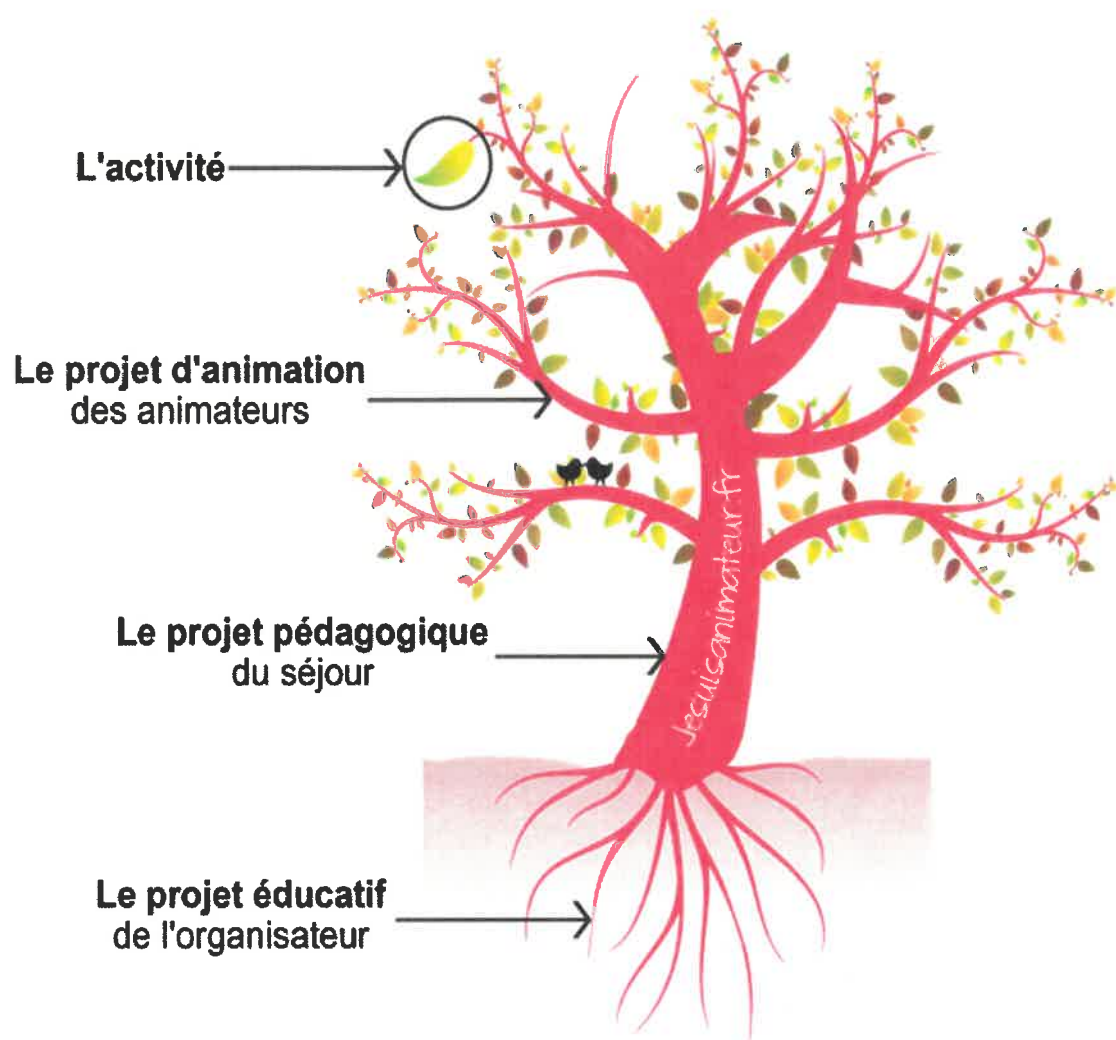
Projets éducatifs et pédagogiques des Accueils Collectifs de Mineurs Aixois

SECTEUR : CENTRE

Association gestionnaire :
Centre Socioculturel LA PROVENCE

ALSH Paul ARENE

PROJET EDUCATIF CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LA PROVENCE



L'éducation de nos enfants est plus que jamais devenue un enjeu majeur du développement social, économique et culturel de nos villes.

L'organisateur

Le Centre Social et Culturel La Provence est une association loi 1901 dont l'objet est :

L'association propose de promouvoir toute activité et service à caractère social et culturel, d'animer la vie sociale locale et d'accueillir toutes les populations sans discrimination aucune. Le centre social est apolitique et aconfessionnel.

Le centre social est implanté dans le quartier d'Encagnane. Sa zone de vie sociale s'entend sur les quartiers Encagnane et Corsy.

L'accueil Collectif de Mineurs occupe une place importante et fondamentale dans le projet et les missions du centre social. Il répond aux besoins de garde et d'accueil des familles et il est un des outils principaux de la politique de l'enfance mise en œuvre par le centre social.

Les intentions éducatives

Favoriser le développement, l'épanouissement, l'ouverture et l'autonomie des enfants et des jeunes par une offre éducative adaptée et de qualité.

Les responsables des accueils, avec leurs équipes, ont pour mission de traduire ces intentions éducatives dans des projets pédagogiques cohérents, évaluables et efficaces.

L'enjeu fondamental du projet éducatif est de faire que l'Accueil Collectif de Mineurs soit une structure à l'écoute des besoins de l'enfant. Capable de mettre en œuvre un ensemble de moyens matériels et humains qui participent au bien-être et au développement de l'enfant. Les actions mises en place doivent de par leur nature contribuer à développer la notion de plaisir à travers le jeu, la découverte, l'échange et la vie collective.

Il revient à l'équipe d'animation et à l'ensemble du personnel du centre social qui contribue à la vie de l'ACM de créer les conditions idoines à l'accueil des enfants.

Accueil de loisirs sans hébergement 3/6 ans

1. Favoriser l'épanouissement de l'enfant par le jeu. Le jeu, un outil éducatif
2. Apprendre à vivre ensemble, s'écouter, se respecter et s'ouvrir sur l'extérieur notamment sur le territoire et la vie de la commune.
3. Faire partager au quotidien ces intentions éducatives aux parents et encourager l'implication des familles et des acteurs éducatifs au sens large.

Accueil de loisirs 6/12 ans

1. Développer l'accès aux savoirs et aux loisirs par le biais de différents médiums
2. Encourager l'effort individuel et collectif
3. Favoriser l'autonomie
4. Développer le respect de l'autre, enfant ou adulte

Accueil jeunes 13/17 ans

1. Repenser la place des jeunes dans le quartier, dans la Ville
2. Permettre aux jeunes d'être acteurs de leurs projets

Les modalités de fonctionnement et les moyens pour permettre le fonctionnement des accueils

Les locaux et espaces utilisés

L'Accueil Collectif de Mineurs, le Centre de Loisirs, est accueilli au sein du groupe scolaire P. Arène. Les – de 6 ans sont accueillis dans le hall de l'école maternelle. C'est un espace d'environ 80m². Les + de 6 ans sont accueillis dans le hall de l'école élémentaire.

C'est au sein du centre social que les animateurs se retrouvent pour les réunions d'équipe hebdomadaires et que se tiennent les rencontres de la commission enfance / jeunesse.

Présent au centre social, le responsable du pôle accueil a pour mission de centraliser l'ensemble des éléments comptables, administratifs et pédagogiques des ACM.

Le pôle Enfance / Jeunesse comprend :

L'accueil de loisirs sans hébergement 3/12 ans réparti en plusieurs groupes d'âges.

Le pôle jeunesse (13/17 ans) comprend notamment l'accueil de loisirs 12/14 ans et la préfiguration de l'accueil jeunes pour les plus de 14 ans jusqu'à 17 ans.

Ces deux accueils « jeunes » se déroulent dans les locaux du centre social.

La définition des horaires d'ouverture

Pour les enfants de 4/6 ans et 7/12 ans :

L'accueil s'effectue de : 7h45/9h – 17h/18h00

Il se déroule tous les mercredis en journée complète

Les vacances scolaires d'hiver – de Printemps – l'été à l'exception de 3 semaines au mois d'août – les vacances d'automne.

Les repas sont pris entre 12h et 13h30 sur le groupe scolaire. Il est préparé et livré en liaison froide par la cuisine centrale de la Ville D'Aix en Provence.

Les activités se déroulent à la journée ou à la demi-journée de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. Elles sont adaptées aux rythmes et capacités des enfants, de leur âge et de leur développement cognitif.

L'accueil de loisirs sans hébergement des 12/14 ans et 14/17ans :

Il se déroule :

Les mercredis de 14h/18h

Certaines soirées peuvent être mises en place selon les projets de l'accueil et les demandes des jeunes. Les horaires peuvent varier en fonction des activités proposées. Lorsqu'elles ont lieu au centre social, les soirées se déroulent de 19h à 22h.

Les vacances scolaires : 10h/18h – 19h-22h.

Les tarifs sont différents en fonction des animations proposées mais ils sont modulés selon le quotient de la famille.

Avant le démarrage d'une action, les jeunes payent les activités qu'ils souhaitent faire selon un quotient familial.

Les modalités de recrutement des équipes

D'une manière générale les animateurs recrutés ont le statut de vacataires saisonniers en contrat d'engagement éducatif. Cependant, deux référents ; une directrice adjointe et un animateur ont des contrats consolidés afin de favoriser la continuité du projet.

Une commission de recrutement sélectionne les candidats invités à un entretien d'embauche, parmi les CV et les lettres de motivations reçus au centre social.

Les temps de concertation pour les préparations des équipes

Les projets pédagogiques annuels sont les documents de base du travail avec les équipes d'animateurs. La co-construction de ces projets est fondamentale au bon déroulement du projet éducatif.

Chaque période nécessitant le recrutement d'une nouvelle équipe d'animation suppose la mise en place d'une journée de travail articulée sur le projet pédagogique, sur le rôle et les missions des animateurs.

Pour chaque période de vacances scolaires, les responsables et leurs équipes rédigent une fiche action : projet pédagogique de la période avec un développement en objectifs et indicateurs particuliers.

Après chaque période de vacances, les responsables d'accueil de mineurs et leurs équipes évaluent leur projet pédagogique. Ces différentes évaluations serviront à la construction du projet pédagogique de l'année suivante.

Chaque année, chacun des responsables Enfance et Jeunesse présente à la commission Enfance / Jeunesse son projet pédagogique de l'année. A l'issue de cette rencontre, les projets sont validés pour l'année.

Tous les deux mois, avec la direction du centre social, un point collectif est effectué sur les avancées du projet, les points problématiques et ceux positifs.

En fin d'année scolaire, un bilan global du fonctionnement est mis en place collectivement et par groupes d'âge. Ce bilan est tenu à disposition des partenaires et parents.

Les outils d'information et de relations avec les familles

Pour favoriser un accueil individualisé de qualité, les inscriptions sont accompagnées par une présentation du fonctionnement et des projets de l'accueil ainsi qu'une visite des locaux.

Cette première prise de contact permet une relation respectueuse et adaptée aux demandes et aux attentes de chacun.

Dans le cadre du projet social du centre social, des commissions composées de professionnels, de partenaires et d'usagers peuvent être mises en œuvre dans chaque pôle. Ces commissions ont pour missions de :

- Proposer des aménagements dans le fonctionnement des accueils aux équipes, au directeur
- Piloter directement certaines actions ou d'accompagner ou d'animer une activité.
- De contribuer à la rédaction et à la mise en place d'un questionnaire/informations aux parents sur un sujet précis

- Evaluer la qualité du service rendu en lien direct avec le responsable des accueils collectifs de mineurs.

La commission peut traiter des questions et des problématiques péri et extrascolaires.

Pour permettre un contact plus rapide, la commission établit par le biais d'un représentant légitimement désigné un lien direct avec le directeur du centre social et le responsable du Pôle Enfance / Jeunesse.

La commission peut se réunir tous les trimestres en fonction de l'actualité des accueils et des sujets à traiter. Le directeur et le responsable peuvent directement solliciter la commission et trouver ainsi un appui pour la mise en œuvre du projet.

Communication :

Des programmes, affiches et publications numériques sont régulièrement édités pour informer les parents et leurs enfants des actions programmées par les accueils de loisirs.

Les moyens de diffusion seront le plus variés possibles : programme papier centre social, structures d'accueil et établissements scolaires, mailing list, site internet et Facebook.

Enfin, des rencontres régulières sont prises avec les parents (mise en place des accueils, présentation des séjours de vacances ou des mini-séjours). Ces rencontres sont des instants privilégiés pour faire le point sur une situation personnelle ou collective et donner une information spécifique.

Lors des accueils du matin et du soir, les contacts avec les parents sont à privilégier. Concernant les problèmes rencontrés lors d'une journée ou d'une activité, ces contacts avec les familles, permettent une relation de co-éducation dynamique.

Au moins une fois par an, une réunion publique d'information est mise en place pour présenter nos projets et les équipes et répondre aux questions des familles.

Les conventions de partenariat

Dans le cadre des projets pédagogiques, les accueils sont largement encouragés à réaliser des conventions de partenariat afin de bénéficier de compétences spécifiques. Ces partenariats peuvent être établis avec des acteurs résidant dans la commune ou à l'extérieur.

Néanmoins, toute action partenariale, notamment celle entraînant le versement d'une prestation, doit obligatoirement être établie par une convention écrite signée par la direction.

Au niveau des modalités, une convention est rédigée par le responsable de l'accueil qui la soumettra pour validation au directeur du centre social.

Par le partenariat mis en œuvre, nous souhaitons que le projet éducatif devienne un outil de mobilisation, d'implication et de participation de la communauté éducative à une réflexion sur la cohérence et la complémentarité de l'ensemble des intervenants éducatifs autour de l'enfant.

Les modalités d'accueil des enfants en situation de handicap

Les modalités d'accueil doivent être adaptées en fonction des handicaps des enfants et des jeunes. Il est important de prendre en compte certains éléments médicaux, socio-économiques et familiaux tout en étant très attentif au respect de la vie individuelle et collective de chaque enfant.

Les locaux sont accessibles aux enfants et aux parents ayant des problèmes de mobilité.

Nous sommes très attentifs à ce que chaque enfant puisse participer activement aux activités et aux projets proposés. Les équipes mettront en place des animations adaptées aux potentialités de chacun avec comme objectif de favoriser l'entraide, la solidarité et le partage.

L'accueil individualisé des familles peut permettre aussi d'échanger sur les problématiques personnelles de chaque enfant/jeune accueilli. Dans certains cas, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) peut être contractualisé. Ce projet contractualisé informe du régime particulier des enfants ainsi que des mesures d'urgence à mettre en place en cas de difficulté. Un accompagnement spécifique pourra dans certaines mesures être envisagé ainsi qu'une adaptation des horaires et des activités.

Un travail régulier devra se mettre en place avec l'équipe éducative pour suivre les problématiques des enfants accueillis. Les contacts fréquents avec les parents permettent aussi d'être averti sur les évolutions de la vie de l'enfant.

Les modalités d'organisation de séjours de vacances ou de mini-séjours

Les équipes d'animation, dans le cadre des objectifs de leur projet pédagogique annuel, rédigeront un projet spécifique (fiche action). Selon l'âge des enfants, ils les associeront à la réalisation du projet de séjour (actions pour collecter des crédits, choix du lieu, des activités et des repas, travail sur les règles de vie, etc.).

Pour tous les séjours accessoires mis en place, nous réunirons les parents avant et après l'action, pour une présentation et un bilan suivi d'un diaporama de photos et d'un pot.

Chaque parent recevra lors de l'inscription de son enfant, un document mentionnant :

- Le lieu du séjour et les conditions d'accueil matériel
- Les activités proposées, généralement sous la forme d'un programme
- Les numéros de téléphone utiles des responsables du séjour et du lieu de séjour
- Les règles de vie du groupe
- Un trousseau vestimentaire

Des équipes responsables de leurs budgets

Sous l'autorité du directeur du centre social et lors de l'écriture des projets pédagogiques, les responsables d'accueil et leur coordinateur, ventilent leur budget au sein d'opérations spécifiques.

Les modalités d'évaluation et de suivi du projet

La commission Enfance / Jeunesse est le lieu central d'évaluation et de suivi du projet éducatif

A chaque début d'année, les responsables d'accueil viennent présenter l'évaluation et le nouveau projet pédagogique. De ce fait, des objectifs et des indicateurs peuvent être affinés, ce qui peut engendrer une modification dans le fonctionnement des accueils.

Les commissions, lieu de co-construction avec les parents et les partenaires.

L'une des missions des commissions est d'évaluer la qualité du service rendu, en lien avec les objectifs/indicateurs définis.

Notre objectif serait à moyen terme d'associer les commissions par le biais des usagers à l'écriture des projets pédagogiques avec les équipes (de la définition d'objectifs partagés à la ventilation du budget).

Journée type A.C.M La Provence

3/6 - 6/11 ans

Fonctionnement base	
7h45-9h00	<p>ACCUEIL des enfants et des parents</p> <p>Différents Pôles activités / ateliers en méthode E.S.A.R</p> <p>(TAPIS avec jeux de construction, voitures, ferme, livres... TABLE avec dessin libre, coloriages, jeux de société...)</p> <p>Animation "semi-dirigée"</p> <p>Maintien des pôles par la "supervision"- l'œil à 360 (faire une activité mais veiller à la bienséance de tous)</p> <p>On se doit de gérer quoi qu'il arrive l'excitabilité des enfants, c'est l'animateur qui détermine le dynamisme de la séance...</p>
9h00-10h00	<p style="text-align: center;"><u>Mise en route</u></p> <p>Appel nominatif</p> <p>Présentation de la journée</p> <p style="text-align: center;"><u>Temps informel</u></p> <p>Chants-petits jeux-éveil corporel</p> <p>Toilettes</p> <p>Désinstallation de l'accueil</p> <p>Rangement actif de tous (inciter les enfants à y participer et le faire avec eux)</p> <p>Séparation des tranches d'âges 3-6 et 6-11 ans</p> <p>Installation de l'activité</p>
10h00/12h00	<p style="text-align: center;"><u>Activité</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Thématique de septembre à décembre : L'art sous toutes ses formes</u></p> <p style="text-align: center;"><u>3-6ans</u> : 1h de découverte des Arts plastiques</p> <p style="text-align: center;"><u>6-11 ans</u> : 1h d'arts plastiques avec un professeur des Beaux-Arts</p> <p style="text-align: center;">1h d'atelier créatif animé par nos soins</p>

	<u>Thématique de janvier à juin : Voyage autour du monde</u>
3-6 : 11h30-12h30 6-11 : 12h00-13h00	<p style="text-align: center;"><u>Repas</u></p> <p style="text-align: center;">Les enfants ne vont pas aux toilettes pendant le repas- Les dispositions sont prises en amont</p> <p style="text-align: center;">Les élémentaires se placent ou ils le souhaitent pour le moment avec ou sans animateur</p> <p style="text-align: center;"><i>Quand il y aura des groupes clairement définit- ils mangeront avec leur groupe et leur(s) animateur(s)</i></p> <p style="text-align: center;">Fin de repas : les enfants participent au lavage des tables</p> <p style="text-align: center;">Toilettes-débarbouillage-</p> <p style="text-align: center;">Animateur(s) maternel(s) mange(nt) avec ses enfants- assure(nt) le service-aide à la posture- aide à la découpe/ouverture.</p> <p style="text-align: center;">les animateurs élémentaires assurent le service ou plutôt aide au service /</p>
13h00 à 14h45/45 13h00-14h00	<p style="text-align: center;">3-4 ans <u>Coucher de la Sieste</u> (avec histoires)</p> <p style="text-align: center;">La sieste sera réduite au fil de l'année (Septembre 1h45-Juin entre 1h et 45 min)</p> <p style="text-align: center;">Le levé de la sieste se fait en douceur et échelonné</p> <p style="text-align: center;">Livres à disposition</p> <p style="text-align: center;"><u>Temps calme</u></p> <p style="text-align: center;"><i>Celui des 4/6 commence par une histoire</i></p> <p style="text-align: center;">C'est un moment qui doit permettre aux enfants de pouvoir participer à des activités calmes de leur choix (jeux de société, coloriages)</p> <p style="text-align: center;">Organisation d'un un petit atelier (origami, perles ...)</p>
6-11 :14h00-16h00 3-6 : 15h00-16h00	<p style="text-align: center;"><u>Activité</u></p> <p style="text-align: center;"><i>A définir selon la dynamique du matin</i></p> <p style="text-align: center;">Jeu extérieur, sportif, d'éveil...</p>
16h00-16h55	<p style="text-align: center;"><u>Gouter- temps informel- hygiène –temps libre</u></p> <p>Gouter Tous ensemble, assis, au calme... C'est l'animateur qui lance le gouter...</p> <p>On ne fait pas que regarder, on participe...On aide les enfants et on veille à ce que tout le monde goute.</p>

	<p>Bilan de journée enfant</p> <p>Projection semaine suivante</p> <p>Débarbouillage des enfants préparation départ</p> <p>En fonction du temps restant temps libre...sous un œil bienveillant...</p> <p>Retour rapide à la direction /enfant -familles</p> <p>Installation accueil du soir</p>
<p>17h00-17h30</p> <p>17h30-18h00</p>	<p><u>Accueil</u></p> <p>Plusieurs pôles d'activités intérieur et extérieur</p> <p>Dès que l'accueil est terminé</p> <p>Fin du rangement- nettoyage activités + placard</p> <p>Bilan écrit animateurs</p> <p>Vérif. matos</p> <p>Mercredi prochain ou lendemain</p> <p><u>Fermeture du centre</u></p>

PEDT 2019 - 2020 // Démarche qualité du Plan Mercredi

Projets éducatifs et pédagogiques des Accueils Collectifs de Mineurs Aixois

SECTEUR : CENTRE

Association gestionnaire :
Centre Albert CAMUS

ALSH CORSY



Projet Educatif - Centre Albert Camus

Dans le cadre de ses missions d'équipement de proximité à vocation sociale, le Centre Albert Camus intervient sur le territoire des quartiers prioritaires de la Ville d'Aix-en-Provence, et plus particulièrement sur la cité Corsy. Il propose des animations en direction de tous types de public en inscrivant son action globale dans le champ des valeurs de l'Education Populaire. A ce titre, le Centre Albert Camus est gestionnaire d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) durant les périodes de vacances scolaires (ALSH Extrascolaire) et sur la journée du mercredi (ALSH Périscolaire).

Préambule :

Les enfants et les jeunes sont des adultes en devenir. Accueillir ces enfants et jeunes hors de leur espace familial, c'est créer pour eux un lieu avec des repères, un lieu garantissant une sécurité affective morale et psychologique, un lieu permettant de développer leur autonomie, leur sens de la citoyenneté et de la solidarité. L'épanouissement de l'enfant, tant physique que psychologique, est au cœur des préoccupations de notre structure. Toutes les activités proposées sont basées sur les principes de l'Education Populaire avec comme supports pédagogiques le jeu et le loisir.

I. LES VALEURS DE L'ASSOCIATION

Se plaçant dans le mouvement de l'Education Populaire, le Centre Albert Camus réfère son action à trois valeurs fondatrices : la dignité humaine, la solidarité et la démocratie.

1/ La dignité humaine :

Reconnaître la dignité et la liberté de tout homme et de toute femme.

L'accueil, l'écoute et le respect de chacun rendent possible le dialogue personnalisé. Le regard porté sur les autres se garde des préjugés moraux et culturels. La reconnaissance laïque de la pluralité des croyances évite le renvoi de chacun à sa conscience individuelle ou au repli identitaire. L'attention donnée aux qualités et aspirations de l'autre ouvre les chemins de la convivialité, des progrès personnels et des coopérations réciproques

2/ La solidarité :

Considérer les hommes et les femmes comme solidaires, c'est à dire comme étant capables de vivre ensemble en société est notre conviction constante depuis l'origine de l'association.

La progression de l'individualisme et la persistance de contradictions sociales n'empêchent pas le Centre Albert Camus de penser que les hommes et les femmes se construisent comme personnes au travers de leurs rapports aux autres.

Les individus deviennent des acteurs solidaires lorsqu'ils s'engagent dans des rapports sociaux qu'ils contribuent à constituer, tels que les liens familiaux, les relations de voisinage, les convivialités, les solidarités de groupe, les rencontres interculturelles, les participations associatives, les rapports de travail, les engagements citoyens...

Echanger des savoir-faire, entrer dans des réseaux d'entraide, soutenir l'insertion sociale et économique de chacun, défendre les droits des personnes à vivre en société, solidarisent les individus.

3/ La démocratie :

Opter pour la démocratie, c'est vouloir une société ouverte au débat et au partage du pouvoir.

Il s'agit là d'établir, et au besoin conquérir, avec et pour les habitants d'un quartier, des espaces de discussion et de participation à des prises de décision concernant leur vie quotidienne et celle de la collectivité.

Opter pour la démocratie c'est aussi s'engager concrètement dans des actions collectives, mêmes modestes, dont les finalités, les modalités et les résultats peuvent être débattus.

La démocratie participative, en proposant, en agissant, en contestant, est nécessaire à la vie politique locale. La force de la démocratie locale c'est l'engagement civique des citoyens.

II. LES OBJECTIFS GENERAUX DU PROJET EDUCATIF

A - Mettre en place un système démocratique pour donner à l'enfant la possibilité de s'exprimer, de participer au choix des activités et de trouver une place dans le groupe tout en respectant l'autre. L'échange entre l'animateur et le groupe à différents moments de la journée et plus particulièrement en fin de journée ou de semaine permet de positionner l'enfant en tant qu'acteur de ses loisirs.

Le projet s'inscrit dans ce sens dans la déclaration des droits de l'enfant qui stipule dans l'article 7 :

« L'Enfant doit avoir toutes possibilités de se livrer à des jeux et des activités récréatives qui doivent être orientées vers les fins visées par l'éducation, la société et les pouvoirs publics doivent s'efforcer de favoriser la jouissance de ce droit ».

B - Favoriser le développement de l'enfant

□ En l'accompagnant dans les découvertes d'activités :

- **des activités artistiques** et culturelles diverses telles que le dessin, la peinture, le chant, la musique, la danse, le théâtre, musée...

- **des activités liées à la découverte et à la protection de l'environnement.**

- **des activités manuelles** qui développeront l'aptitude au bricolage, la maîtrise de techniques spécifiques permettant l'entretien du matériel, des aménagements et des locaux, scrapbooking, création de bijoux, T-Shirts, mosaïque...

- **des activités physiques** et sportives en mettant l'accent sur celles qui ne sont pas toujours pratiquées par les familles les plus précaires, ou des activités nouvelles ou peu connues, dans un esprit de fair play et pas de compétition.

□ En lui permettant de prendre des initiatives :

- Les envies, les demandes, les idées des enfants doivent être recueillies afin d'être en mesure d'y apporter des réponses pédagogiques.
- Un cadre d'animation doit être posé en laissant une latitude à l'enfant lui permettant de s'exprimer, de développer son autonomie et d'être acteur de ses temps de loisirs.

C - Développer la prise en charge globale de l'enfant en tenant compte de sa situation sociale et familiale, des différents lieux qu'il fréquente et par la mise en place d'une cohérence entre les différents dispositifs d'animation qui lui sont proposés :

- Impliquer les parents dans le fonctionnement de notre association et de nos activités
- Développer un réseau de partenaires institutionnels (Education Nationale...) et associatifs du territoire au service du projet éducatif du Centre Albert Camus.

D - Développer l'esprit citoyen : éveil à la vie sociale, prise de responsabilités, respect...

- L'organisation et la participation à la vie de groupe :

- en élaborant des règles de vie en commun
- en participant à la préparation et à la prise en charge des activités
- en étant responsable du matériel et des locaux
- en participant aux tâches de fonctionnement quotidien du centre (rangement, nettoyage, sécurité)

- l'équilibre entre individualité et vie de groupe :

- en favorisant l'intégration pour trouver sa place dans le groupe
- en favorisant la rencontre entre enfants selon les âges, le sexe, les origines
- en apprenant à comprendre, connaître, respecter les différences et à s'entraider
- en rencontrant les adultes de l'équipe d'animation et d'autres acteurs de leur environnement social.

III. LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET EDUCATIF

A – La structure :

L'association dispose d'un agrément ACM avec une capacité de 143 places pour les enfants de 2,5 ans à 18 ans délivré par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. Cet accueil est réalisé en multisite permettant une meilleure qualité d'accueil des enfants. Les sites restent cependant très proches (dans un rayon de 200 mètres) maintenant une proximité et une facilité de gestion.

Les 3 sites d'accueil sont :

- Le Centre Albert Camus situé Rue des Vignes - Cité Corsy 13090 Aix-en-Provence. Ce bâtiment accueille le siège social (Accueil et pôle administratif) et des 5 salles d'activités dont une salle informatique, une salle jeunes et un espace petite enfance.
- L' Espace Jaïda MEZIANE situé Rue des Vignes - Cité Corsy 13090 Aix-en-Provence. Ce bâtiment est une grande salle polyvalente de 200 m2 qui permet d'accueillir également les animations collectives (spectacle...) et les activités sportives.
- L' Ecole Maternelle Corsy située Rue du Chemin de Fer - Cité Corsy 13090 Aix-en-Provence. Le Centre Albert Camus dispose de 2 salles polyvalentes pour l'accueil des enfants de 4 à 7 ans, ainsi que la cuisine collective pour la restauration du midi.

B – Les familles :

Les familles de notre zone de vie sociale cumulent de nombreux facteurs de précarité : faibles revenus, fort taux de chômage, faible qualification, familles nombreuses, familles monoparentales, prépondérance des minima sociaux... Cette précarité exacerbe les difficultés du quotidien et perturbe l'exercice de la fonction parentale. L'accueil de loisirs est un outil pour travailler le soutien à la fonction parentale et renforcer les parents dans l'accompagnement éducatif des enfants.

Le Centre Albert Camus souhaite donc associer les parents aux actions éducatives mises en place et affiche clairement que le centre de loisirs n'est pas seulement un mode de garde. En effet, au-delà de l'accueil pour les inscriptions et les diverses modalités administratives, les parents sont largement sollicités pour participer à la vie de l'ALSH :

- Animations, spectacles et fêtes de quartier...
- Apport de matériels et dons divers...
- Participation à l'encadrement de sorties.
- Signature et acceptation du règlement intérieur.
- Définition des orientations et participation à la prise de décision en intégrant les diverses instances officielles animant la vie de l'association et du quartier (Conseil d'administration, Conseil Citoyens...).

Depuis sa réhabilitation en 2017, le Centre Albert Camus a considérablement modifié la typologie du public accueilli sur certaines activités, comme l'accueil de loisirs, avec un élargissement du public. Aujourd'hui, les familles issues de la cité Corsy représentent 50 % du public accueilli, la moitié restante étant issue des quartiers alentours et des autres quartiers prioritaires de la ville d'Aix-en-Provence (Encagnane et Jas de Bouffan). Cette évolution est principalement due au développement des nouvelles activités et la bonne attractivité de la structure sur le territoire.

C – L'équipe d'encadrement :

Le Centre Albert Camus se réfère aux textes de jeunesse et Sports qui règlementent les accueils de loisirs en termes de quantité et de qualification des différents intervenants auprès des enfants. L'accueil de loisirs est placé sous la responsabilité d'un directeur diplômé BP JEPS et d'un directeur adjoint diplômé soit du BAFD soit également BP JEPS. En effet, selon les sessions, plusieurs salariés sont susceptibles de remplir cette fonction. Pour cela, nous avons engagé une démarche de formation de nos salariés permanents qui sont désormais tous détenteurs de diplômes professionnels de l'animation. L'équipe de direction est placée sous l'autorité du directeur de l'association diplômé DE JEPS. De même, nous attachons une importance particulière à la formation et la qualification des animateurs vacataires en proposant d'accompagner, de former et de financer des formations BAFA pour des jeunes animateurs en devenir. A ce titre, le Centre Albert Camus est en cours d'habilitation pour devenir Organisme de Formation au diplôme du BAFA.

L'accueil de loisirs bénéficie également des compétences des autres salariés permanents de l'association, des animateurs professionnels diplômés qui interviennent à différents niveaux pour apporter leur savoir et savoir-faire spécifique : ateliers créatifs, animations sportives, activités culturelles, soutien à la parentalité...

D – Le Matériel :

Le Centre Albert Camus dispose d'un parc de matériel diversifié qui permet de proposer une vaste palette d'animations :

- Salle informatique offrant 8 postes avec accès Internet
- Salle jeunes équipée : jeux vidéo, Ping-Pong, Babyfoot...
- Salle Petite Enfance équipée avec toilettes et dortoir.
- 3 salles polyvalentes (50 m2, 60 m2 et 180 m2)
- Matériel sportif : Tapis de gym, Tatamis, ring de boxe, filets de volley, matériel de boxe, matériel de cross, ballons...
- Matériel sono et vidéo
- Matériel pédagogique et jeux de sociétés...
- Minibus 9 places

Le matériel pédagogique dans les domaines du sport, de la culture ou du loisir est alimenté et renouvelé chaque année pour contribuer au maintien de la qualité des animations proposées.

En plus de ses locaux, le centre Albert Camus dispose d'un terrain multisports juxtaposé à ses locaux, permettant un accès rapide et sécurisé.

IV. LES MODALITES D'ACCUEIL DE L'ENFANT

Les temps d'accueil de loisirs :

Le Centre Albert Camus organise un accueil de loisirs durant les mercredis et durant toutes les vacances scolaires, pour les enfants de 2,5 à 18 ans. Durant l'année, un projet pédagogique annuel se décline sous la forme de projets pédagogiques spécifiques pour chaque période et par tranche d'âge.

L'accueil de loisirs du Centre Albert Camus est ouvert le mercredi de 8h à 18h (périscolaire), et durant chaque période de vacances scolaires de 8h à 17h (extrascolaire). Ces deux types d'accueil font l'objet d'une déclaration séparée auprès des services de la DDCS.

L'accueil est obligatoirement à la journée avec le repas.

Pour les repas, nous proposons un service de repas en liaison chaude (remise en température) dans les locaux de la cantine de l'école maternelle Corsy. Notre prestataire est Terres de Cuisine qui est engagé dans une démarche qualité (produits bio, produits locaux et diversité).

Pour chaque session de vacances, nous proposons un projet pédagogique avec des objectifs et une thématique spécifique duquel découle un programme d'animations diversifiées. Ce dernier n'est pas contractuel mais prévisionnel, en effet, la direction se réserve le droit de le modifier en fonction de différents facteurs : météo, contraintes liées aux effectifs, force majeure, danger imminent...

De même, en fonction du programme, les horaires d'accueil peuvent être modifiés si besoin : animations particulières (fête, spectacle, ...) ou grandes sorties. Dans ces cas, les modifications sont communiquées aux parents par message et par affichage.

En annexe de l'accueil de loisirs, le Centre Albert Camus propose d'autres activités éducatives : Dispositif de Réussite Educative, activités sportives, animations familles, animations petite enfance, projets d'insertion jeunes (chantiers, séjours...) et familles.

La spécificité de l'accueil de loisirs du Mercredi :

A compter du 4 septembre 2018, l'ACM du mercredi est repassé en journée avec un accueil à partir de 8h et jusqu'à 18h. Ce retour à un accueil à la journée avec repas est lié au nouveau changement des rythmes scolaires (semaine à 4 jours) et il a été l'occasion de repenser cette journée d'animation avec une attention particulière en tenant compte de la spécificité de cette journée et de la Charte Qualité à mettre en œuvre pour répondre aux critères du Plan Mercredi.

Ainsi, nous avons élaboré un projet pédagogique spécifique pour ce temps d'accueil en intégrant les éléments suivants :

- Le mercredi est un jour de relâche pour les enfants, situé au milieu de la semaine scolaire, il doit être un temps de loisirs adapté au rythme de l'enfant en intégrant ses envies et son degré de fatigue.
- l'équipe d'encadrement du mercredi est composée d'animateurs salariés permanents de la structure et de vacataires embauchés en CEE sur des périodes longues afin de garantir une stabilité et une sécurité affectives des enfants accueillis.
- le Projet Pédagogique du mercredi est établi en lien et en cohérence avec les projets pédagogiques des autres sessions de vacances ainsi qu'avec les autres dispositifs mis en œuvre à l'année par le Centre Albert Camus (Réussite Educative, Animation Prévention, activités sportives...).
- L'accueil de loisirs du mercredi accueille tous les publics sans aucune discrimination afin de lutter contre l'exclusion (possibilité d'accueillir des enfants en situation de handicap...) et favoriser la mixité sociale (tarification progressive et adaptée LEA).
- L'intégration dans la construction des programmes d'activités des ressources locales en termes de lieux culturels (richesse de la ville d'Aix-en-Provence) et de partenaires associatifs (sport, culture, loisirs...). Le travail en partenariat est régulièrement sollicité afin de mutualiser des temps d'animation avec les centres sociaux présents sur notre territoire.
- le Projet Pédagogique du mercredi s'inscrit dans une réelle démarche de projet en lien avec l'actualité de l'association. Les projets d'animation se déroulent sur des cycles longs favorisant l'implication des enfants et des jeunes. Les projets d'animation répondant à des thématiques actuelles comme l'environnement, la citoyenneté ou la culture, et se déclinent sous la forme d'activités diversifiées permettant à chaque enfant de s'y retrouver sur le principe du libre choix.

La tarification :

Le Centre Albert Camus est conventionné avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône et propose une tarification selon le dispositif LEA (Loisirs Equitables et Accessibles). Ce dispositif module le tarif journée selon le quotient familial des familles en se basant sur notre prix journée qui est de 9€ tout compris (avec le repas).

Les inscriptions doivent se faire obligatoirement à la semaine soit 5 jours consécutifs.

Voici les modalités tarifaires en vigueur :

Barème quotient familial CAF	Prix journée avec repas
de 0 à 300	3,50 €
de 301 à 600	5,60 €
de 601 à 900	7,00 €
au-delà de 900	9,00 €

Chaque famille doit fournir les documents suivants lors d'une inscription :

- Fiche d'adhésion + paiement de la cotisation annuelle de 15,00 €.
- Attestation d'assurance civile.
- Attestation CAF de moins de 3 mois
- Fiche sanitaire de liaison signée.
- Photocopie des vaccins.
- Fiche d'inscription dûment remplie.
- Paiement total de la prestation.
- Signature et acceptation du règlement intérieur.

V. ANNEXES

1 – Règlement intérieur de l'accueil de loisirs.

2 – Projets pédagogiques de l'accueil de loisirs.



Projet Pédagogique

Accueil de loisirs

Extrascolaire

Année 2019

*Centre Albert Camus
Rue des vignes
13090 Aix en Provence
04.42.64.44.41*

PREAMBULE :

Le projet pédagogique a pour but d'informer les familles, leurs enfants, les animateurs, et tous les partenaires, de l'organisation de l'accueil de loisirs du Centre Albert Camus mais aussi et surtout des valeurs défendues au sein de notre association. Il nous permet de présenter les méthodes pédagogiques destinées à atteindre les finalités éducatives de notre structure.

Ainsi, il renseignera tous les acteurs sur les orientations fondamentales que la structure s'engage à mettre en œuvre dans le cadre de l'accueil des enfants. Le centre Albert Camus a pour principe général d'aider les personnes à acquérir le sens des responsabilités en apprenant à discerner, pour savoir choisir en pleine liberté.

L'accueil de loisirs

Le Centre Albert Camus organise un accueil de loisirs extrasolaire durant chaque période de vacances scolaires pour les enfants âgés de 2,5 à 17 ans. Durant l'année, le projet pédagogique annuel se décline sous la forme de cycles pédagogiques spécifiques pour chaque période de vacances scolaires et par tranche d'âge.

L'accueil de loisirs dispose d'une capacité d'accueil potentielle totale de 143 enfants. Les usagers de l'accueil de loisirs sont des familles issues de l'ensemble des quartiers prioritaires de la ville d'Aix-en-Provence avec une majorité des enfants issus de la cité Corsy.

Au sein de l'accueil de loisirs, les enfants sont répartis selon les groupes d'âge suivants :

- Les 3/5 ans forment le groupe des ZOUZOUS (20 enfants)
- Les 6/7 ans forment le groupe des PTILOUPS (30)
- Les 8/9 ans forment le groupe des FILOUS (30 enfants)
- Les 10/11 ans forment le groupe des TIGROUS (30 enfants)
- Les 12/15 ans forment le groupe des PRÉADOS (23 enfants)
- Les 15/18 ans forment le groupe des ADOS (10 enfants)

Le choix de nommer chaque groupe participe à l'atteinte des objectifs pédagogiques que nous allons présenter ci-dessous.

Nous accueillons les enfants sur 3 sites différents mais néanmoins très proches tels que :

- Le Centre Albert Camus situé Rue des Vignes - Cité Corsy 13090 Aix-en-Provence. Ce bâtiment accueille le siège social (Accueil et pôle administratif) et des 5 salles d'activités dont une salle informatique, une salle « jeunes » et un espace petite enfance.
- L'Espace Jaïda MEZIANE situé Rue des Vignes - Cité Corsy 13090 Aix-en-Provence. Ce bâtiment est une grande salle polyvalente de 200 m² qui permet d'accueillir également les animations collectives (spectacle...) et les activités sportives.
- L'École maternelle Corsy située Rue du Chemin de Fer 13090 Aix-en-Provence. Nous avons à notre disposition une grande salle polyvalente, les sanitaires et la cour de récréation.

Les repas du midi sont servis dans les locaux de l'école maternelle Corsy (situé à 200 mètres du Centre Albert Camus) au sein de laquelle nous disposons de la cuisine collective et du réfectoire. Nous proposons un service de repas en liaison chaude (remise en température). Notre prestataire est Terres de Cuisine qui est engagé dans une démarche qualité (produits bio, produits locaux et diversité).

I - Les Objectifs du projet pédagogique :

Ils sont directement inspirés du projet éducatif de l'association pour en traduire les grandes lignes. Il s'agit donc des orientations pédagogiques que nous souhaitons développer dans le cadre de l'accueil de loisirs. Voici les 6 engagements pédagogiques du Centre Albert Camus :

1/ Prendre en compte chaque enfant comme un individu à part entière.

Chaque enfant a sa propre histoire et nécessite que celle-ci soit prise en considération. En effet, l'histoire familiale, les origines, les relations sociales, l'environnement... sont tout autant d'éléments qui peuvent expliquer des comportements et peuvent aider une équipe d'animation dans la mise en œuvre des animations.

2/ Respecter les rythmes individuels des enfants.

Chaque tranche d'âge a un rythme de vie spécifique : temps de compréhension, besoin de repos, capacité à réussir certaines activités... Prendre en compte le rythme de chacun nous permet d'adapter notre fonctionnement à chaque enfant : accueil échelonné, sieste, repos entre les activités...

3/ Permettre à chaque enfant de se construire des repères.

Il faut mettre en place des éléments pour permettre à chaque enfant de se construire des repères dans le temps, l'espace et dans les relations avec les autres. C'est un préalable à une acquisition plus rapide d'autonomie. Par exemple : les équipes d'animation stable, des animateurs référents dans chaque groupe, des locaux dédiés à chaque groupe, des lieux d'animations définis (jeux sportifs, jeux calmes, repos...) ...

4/ Rendre les enfants et les jeunes acteurs de leurs loisirs.

Sur le long terme, nous accompagnons les enfants pour se construire en tant que futur citoyen. Cet apprentissage de la citoyenneté passe par " le faire ensemble ", la mise en œuvre d'un projet où chacun peut trouver sa place. Cela se traduit par une écoute et une prise en compte des souhaits des enfants, par des temps où les enfants choisissent, et s'organisent (grands jeux, choix d'activités...).

5/ Favoriser l'acquisition d'une plus grande autonomie.

Chaque enfant désire grandir, devenir adulte pour être autonome. L'autonomie ne se décrète pas, elle se construit petit à petit, à son rythme. Il n'y a pas un âge où on devient autonome. A chaque étape de son enfance puis de son adolescence, on progresse vers davantage d'autonomie. Les enfants sont par exemple systématiquement associés aux tâches de rangement du matériel, de débarrassage des tables de repas...

6/ Permettre aux enfants de découvrir et de pratiquer des activités répondant à leurs besoins.

Nous favorisons une démarche de projet, où les enfants et les jeunes sont parties prenantes. Nous diversifions au maximum le choix des activités afin de répondre le mieux possible aux besoins de chacun.

II – Les Locaux et aménagement des lieux d'accueil :

Comme nous l'avons évoqué précédemment, l'accueil de loisirs est réparti sur 3 lieux différents en fonction des âges et des spécificités de nos différents locaux :

- Les locaux du Centre Albert Camus sont composés du bâtiment principal et de l'Espace Jaïda MEZIANE, une partie de l'école maternelle Corsy vient compléter nos espaces d'accueil.

Nous disposons ainsi de :

- 1 Salle informatique offrant 8 postes avec accès Internet
- 1 Salle jeunes équipée : jeux vidéo, Ping-Pong, Babyfoot...
- 1 Salle Petite Enfance équipée avec toilettes et dortoir.
- 4 salles polyvalentes (50 m², 60 m², 100 m² et 180 m²)
- 4 espaces de sanitaires adaptés aux différentes tranches d'âges.
- Matériel sportif : Tapis de gym, Tatamis, ring de boxe, filets de volley, matériel de boxe, matériel de cross, ballons...
- Matériel sono et vidéo
- Matériel pédagogique et jeux de sociétés...
- Minibus 9 places

Le matériel pédagogique dans les domaines du sport, de la culture ou du loisir est alimenté et renouvelé chaque année pour contribuer au maintien de la qualité des animations proposées.

Chaque espace est donc adapté et aménagé aux groupes avec des espaces dédiés aux activités physiques, aux jeux plus calmes, aux rassemblements collectifs, le coin lecture et au coin dessin... Cette organisation permet un accès autonome aux jeux, aux jouets, aux livres et au matériel de dessin.

Chaque lieu d'accueil dispose d'un affichage organisé tel que :

- Un espace d'information (règles de vie, programme, possibilités de sorties...) réalisé par les enfants au début de la session.
- Un espace d'exposition où nous présentons les réalisations des enfants, facilement visible pour les parents notamment.

L'espace Jaïda MEZIANE dispose d'un espace extérieur sécurisé avec un patio de 100 m². De même, la cour de récréation de l'école maternelle propose un deuxième espace extérieur sécurisé avec des jeux extérieurs. Les groupes utilisent également beaucoup le petit terrain de proximité situé derrière le centre pour les activités sportives.

III - Les règles de vie :

Elles ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs droits et devoirs. Elles sont travaillées avec les enfants. Elles sont affichées pour permettre à chacun de s'y référer facilement. Elles sont expliquées aux nouveaux enfants et par les enfants pour permettre de créer de l'échange et de l'entraide.

Ces règles peuvent évoluer en fonction du déroulement des vacances, de certains événements ou sur propositions des enfants.

En ce qui concerne les adultes, les règles de vie au sein de l'accueil de loisirs sont celles du règlement intérieur du Centre Albert Camus et celles de la réglementation de la DRDJCS.

VI – Les temps forts dans le déroulement de la journée :

La journée est structurée afin de permettre aux enfants de se construire des repères.

- L'accueil échelonné du matin :

L'accueil a lieu le matin entre 8h00 et 9h00. Ce moment permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses copains et les animateurs. Il a la possibilité entre diverses activités : lire, jouer, dessiner, discuter, ou même de ne rien faire...

L'animateur est disponible et à l'écoute des demandes des enfants afin de permettre un accueil vivant et modulable. Son rôle est de permettre à chacun de se "re-trouver" chaque mercredi. Cela peut passer par la discussion avec un enfant, jouer avec un autre, lire une histoire, faciliter la rencontre de plusieurs enfants autour d'un jeu de société, l'organisation de grand jeu... sans oublier d'être aussi disponible auprès des parents pour une information... En effet, le temps d'accueil doit également faire le lien entre le milieu familial et le centre de loisirs. L'accueil du matin se déroule par groupe, chacun dans sa salle sauf accueil animé exceptionnel.

- Les réunions enfants-animateur :

Elles peuvent avoir lieu à différents moments de la journée (en fin de matinée ou/et après une activité ou /et pendant le temps calme après le repas), soit instaurées au sein d'un groupe, soit en fonction d'un besoin ou d'une demande. Les animateurs se réunissent avec les enfants pour un temps d'échange, de parole et d'écoute, de prise de décisions sur la vie du centre ou le déroulement de la journée. C'est aussi un moment de régulation des conflits entre enfants et entre enfants et adultes. C'est enfin un moment où peuvent émerger des projets, se décider des activités, où chacun peut exprimer ses envies.

- Le repas :

Nous utilisons la cantine de l'école maternelle pour les repas. Compte-tenu des effectifs d'enfants accueillis, nous proposons 2 services le mercredi, à partir de 11h30 et jusqu'à 13h30. Les repas nous sont livrés en liaison chaude par notre prestataire TERRES DE CUISINE. Le personnel de service est en charge de la préparation (remise en température, découpe, assaisonnement...) et du service des repas.

Nous voulons faire du repas un moment convivial, de calme et de détente. La nourriture est équilibrée. Chacun est invité à goûter mais nous ne forçons pas un enfant à manger. Les enfants participent au débarrassage de la table à la fin du service.

Pour le groupe des ADOS, en fonction des programmes et des activités menées, nous proposons le plus souvent un repas pique-nique en extérieur ou selon une programmation spécifique, un accueil sans repas, ce dernier restant à la charge des familles (cas exceptionnel).

- Le goûter et le départ échelonné :

Véritable temps de pause en fin d'après-midi, après les activités, il réunit enfants et adultes dans un climat convivial. Il permet de faire le lien entre le temps d'activités précédents et la fin de journée. C'est aussi le temps d'accompagnement à la séparation avec le groupe pour la fin de la journée. C'est un deuxième temps de liaison avec les parents où on raconte brièvement comment la journée s'est déroulée. Cela peut aussi être un temps de régulation entre la direction et les parents.

NB : En cas de conflits, c'est à l'équipe de direction de prendre en charge les parents.

V - Les activités :

- Notre conception des activités.

L'activité est un puissant facteur pour le développement de l'individu. C'est par l'agir que l'enfant va se construire, apprendre à maîtriser son environnement. A l'opposé d'une conception occupationnelle ou de consommation, nous mettons en place des activités afin de répondre au mieux aux besoins des enfants. Nous favorisons aussi une démarche de projet, individuel ou collectif, et tentons d'inscrire les activités dans une "chaîne" afin de leur donner du sens (une activité peut en déclencher une nouvelle).

- Les domaines d'activités :

Favorable à une prise en compte globale des besoins de chaque enfant, nous proposons des activités dans différents domaines :

- Le jeu, sous ses différentes formes (jeux sportifs, jeux d'équipe, jeux de société, jeux de fiction, de construction, grands jeux...)
- Les activités d'expressions manuelles, artistiques, plastiques, dramatiques...
- Les activités de découverte (sorties, cinéma, théâtre, découverte du milieu urbain, découverte d'autres milieux...)
- Les activités physiques et sportives.
- La lecture, le conte...
- Animation dans la rue au sein du quartier.
- Des activités sous la forme de projets spécifiques sont régulièrement mises en oeuvre en lien avec d'autres dispositifs ou projets du Centre Albert Camus (Projet Contrat de Ville, projets thématiques...), ou en fonction de l'actualité du territoire (Carnaval, Fêtes de quartier...), d'opportunités partenariales (Fête du PRODAS, invitation d'un centre social...).

VI - Les relations avec les familles :

Comme nous l'avons expliqué précédemment, les temps d'accueil du matin et du soir sont des moments propices à la relation avec les parents. Même si nous rencontrons les parents au moment de l'inscription afin de leur présenter notre projet, chaque mercredi soir, nous pouvons échanger avec eux sur différents sujets : déroulement de la journée, invitation à participer à une activité ou une sortie, rendez-vous particulier, modification des horaires... Aussi, un panneau d'information est situé à l'entrée à leur attention, en plus du programme d'activités affichés également.

VII - Le travail d'équipe :

- Composition de l'équipe.

Le Centre Albert Camus se réfère aux textes de jeunesse et Sports qui règlementent les accueils de loisirs en termes de quantité et de qualifications des différents intervenants auprès des enfants. L'accueil de loisirs est placé sous la responsabilité d'un directeur diplômé BP JEPS et d'un directeur adjoint diplômé soit du BAFD soit également BP JEPS. En effet, selon les périodes, plusieurs salariés sont susceptibles de remplir cette fonction. Pour cela, nous avons engagé une démarche de formation de nos salariés permanents qui sont désormais tous détenteurs de diplômes professionnels de l'animation. L'équipe de direction est placée sous l'autorité du directeur de l'association diplômé DE JEPS. De même, nous attachons une importance particulière à la formation et la qualification des animateurs vacataires en proposant d'accompagner, de former et de financer des formations BAFA pour des jeunes animateurs en devenir. A ce titre, le Centre Albert Camus a la volonté de devenir Organisme de Formation au diplôme du BAFA.

L'accueil de loisirs bénéficie également des compétences des autres salariés permanents de l'association, des animateurs professionnels diplômés qui interviennent à différents niveaux pour apporter leur savoir et savoir-faire spécifique : ateliers créatifs, animations sportives, activités culturelles, soutien à la parentalité...

L'équipe de direction se partage les fonctions suivantes : L'animation de l'équipe, le suivi du budget, la gestion matérielle et administrative, es relations avec les différents partenaires, les relations avec les familles, la formation des animateurs, le suivi et la validation des animateurs stagiaires, les commandes et l'organisation des repas.

Ils sont les garants de la sécurité physique et affective des enfants. Ils sont également garant de la mise en œuvre du projet pédagogique et rendent compte de leur travail au directeur de l'association.

L'équipe d'animation : Elle est composée d'animateurs et d'animatrices diplômés, ou en formation et de bénévoles. Ils ont pour fonctions : l'animation des différents moments de la journée, l'accueil des enfants, la préparation des activités, leur mise en place, le rangement.

Ils sont garants de la sécurité physique et affective de chaque enfant. Ils sont garants du respect des lieux et du matériel, ainsi que de l'application des règles de vie.

Ils s'engagent à mettre en œuvre le projet pédagogique et les projets d'activités définies en équipe.

Ils participent aux réunions de préparation, d'évaluation, et de bilan.

- Organisation du travail de l'équipe.

L'équipe se réunit plusieurs fois en amont des sessions, et tous les soirs durant les sessions afin :

- D'analyser son travail en référence au projet pédagogique. Elle peut amener des changements dans le fonctionnement afin de mieux répondre aux objectifs.
- De préparer les programmes d'activités.
- De mettre en place des projets spécifiques.
- D'échanger sur les enfants afin de mieux répondre à leurs besoins.

L'équipe de direction et l'ensemble des animateurs y participent. Elles sont animées par le directeur et/ou le directeur adjoint.

L'équipe a à sa disposition une documentation (fichiers d'activités, revues pédagogiques, réglementation, possibilités d'activités dans les environs, textes et documents pédagogiques...) Chacun est garant de la mise à jour et du respect de ces outils de travail qui sont à la portée de toute l'équipe d'animation.

A ces temps de préparation, viennent s'ajouter de nombreux temps de régulation ou d'échanges quotidiens qui sont possibles car l'équipe pédagogique du mercredi est principalement composée d'animateurs salariés permanents du Centre Albert Camus et d'animateurs vacataires embauchés en CEE sur de longues périodes.

- La formation des animateurs.

Le directeur et directeurs adjoints sont garants de la formation des animateurs. Ils suivent plus particulièrement les animateurs en formation (BAFA, formation professionnelle) et assurent leur validation. Les critères de validation sont précisés pendant l'embauche. Pour les animateurs stagiaires, des réunions de bilan intermédiaires sont organisées pour guider les stagiaires. La formation des animateurs nécessite ce formalisme mais cependant, une grande partie de cet accompagnement se fait sur des temps informels par de l'observation et du conseil.

Le Centre Albert Camus attache une grande importance à la formation des animateurs. En ce sens, nous avons engagé une démarche pour être habilité Organisme de formation et proposer ainsi dès 2019 des sessions de formation au diplôme du BAFA.

VIII - L'évaluation du projet pédagogique :

L'évaluation du projet pédagogique permet vérifier si les objectifs fixés ont été atteints. Cela permet de proposer des évolutions, de remédier aux situations problématiques. Elle permet aussi de vérifier la pertinence et la cohérence de ce projet, entre les finalités définies et le fonctionnement quotidien du centre de loisirs en référence aux orientations éducatives de l'association. Cette évaluation prend plusieurs formes et aussi plusieurs temps bien différents : des temps formalisés comme les réunions d'équipe, le bilan de fin de session ou encore les temps de validation des stagiaires... Mais aussi, par des temps plus informels comme les observations de l'équipe de direction, les discussions avec les parents, les évolutions des enfants, la progression des effectifs...

Pour réaliser cette évaluation, l'équipe de direction utilise différents outils et méthodes : réunions, grilles d'évaluations, discussions, observations, questionnaires...

La pluralité de cette évaluation tant dans le fond que dans la forme garantit sa pertinence.

Voici deux outils qui sont utilisés pour réaliser cette évaluation :

1) La grille d'évaluation :

Plusieurs éléments peuvent être observés pour permettre une évaluation du centre et du projet : Les actions prévues ont-elles été réalisées ? Étaient-elles adaptées aux objectifs annoncés ? Les objectifs ont-ils été atteints ? Les activités ont-elles été terminées ? Y a-t-il eu respect des horaires ?

Exemple de grille d'évaluation :

INTITULE	1	2	3	4	5	OBSERVATIONS REMARQUES
Le lien a-t-il été effectué entre le P.P. et les activités menées ?						
Comment s'est déroulée la préparation des activités ?						
Comment s'est déroulée la gestion des temps libres ou calme ?						
Comment s'est déroulée la gestion des repas, pique-nique et goûter ?						
La gestion du listing de présence.						
La transmission des informations, lien et la communication avec les familles.						
Les activités ont-elles été adaptées à l'âge des enfants ?						
Y a-t-il eu respect de la fatigue et plus généralement des rythmes des enfants ?						
Santé : la gestion du cahier de soins.						
Y a-t-il eu répartition des tâches au sein de l'équipe ?						

Légende : 1. très satisfaisant, 2. satisfaisant, 3. moyen, 4. insatisfaisant, 5. très insatisfaisant.

2) Les entretiens individuels d'évaluation des animateurs :

L'entretien entre un animateur et le directeur ou son adjoint a pour but de dresser un bilan de la prestation de l'animateur durant la session écoulée. Il s'agit de voir ce qui a été bon et les points à améliorer pour le futur. Cette évaluation n'est pas à sens unique : l'avis et ressenti des animateurs doivent être pris en compte. Cela permet aussi de définir les objectifs d'évolution pour une future collaboration. C'est une auto évaluation qui demande de se pencher sur ses propres actions sur une période de temps pour en ressortir les faits marquants. L'équipe de direction renseigne un tableau de suivi des animateurs qui est conservé et pourra servir à confectionner les futures équipes d'animation.

CONCLUSION

Le projet pédagogique est un « contrat » conclu entre les animateurs et l'équipe de direction pour la mise en œuvre des vacances des enfants accueillies sur le centre de loisirs. Il est présenté à tous les animateurs durant les réunions de préparation afin que ces derniers le comprennent, se l'approprient, le valident et l'utilisent pour l'organisation du programme d'activités. Il est enfin l'outil incontournable pour vérifier l'atteinte des objectifs du projet éducatif de l'association et ainsi de la réussite des vacances des enfants.



Projet Pédagogique
Accueil de loisirs
Périscolaire
Mercredi
Année 2019

*Centre Albert Camus
Rue des vignes
13090 Aix en Provence
04.42.64.44.41*

PREAMBULE :

Le projet pédagogique a pour but d'informer les familles, leurs enfants, les animateurs, et tous les partenaires, de l'organisation de l'accueil de loisirs du Centre Albert Camus mais aussi et surtout des valeurs défendues au sein de notre association. Il nous permet de présenter les méthodes pédagogiques destinées à atteindre les finalités éducatives de notre structure.

Ainsi, il renseignera tous les acteurs sur les orientations fondamentales que la structure s'engage à mettre en œuvre dans le cadre de l'accueil des enfants. Le centre Albert Camus a pour principe général d'aider les personnes à acquérir le sens des responsabilités en apprenant à discerner, pour savoir choisir en pleine liberté.

L'accueil de loisirs

Le Centre Albert Camus organise un accueil de loisirs périscolaire tous les mercredis pour les enfants âgés de 2,5 à 17 ans. Durant l'année, le projet pédagogique annuel se décline sous la forme de cycles pédagogiques spécifiques pour chaque période (entre deux périodes de vacances scolaires) et par tranche d'âge.

L'accueil de loisirs dispose d'une capacité d'accueil potentielle totale de 143 enfants mais nous déclarons seulement 105 places pour la journée du mercredi. Les usagers de l'accueil de loisirs sont des familles issues de l'ensemble des quartiers prioritaires de la ville d'Aix-en-Provence avec une majorité des enfants de la cité Corsy.

Au sein de l'accueil de loisirs, du mercredi, les enfants sont répartis selon les groupes d'âge suivants :

- Les 3/5 ans forment le groupe des ZOUZOUS (20 enfants)
- Les 6/8 ans forment le groupe des FILOUS (30 enfants)
- Les 9/11 ans forment le groupe des TIGROUS (30 enfants)
- Les 12/15 ans forment le groupe des PRÉADOS (15 enfants)
- Les 15/18 ans forment le groupe des ADOS (10 enfants)

Le choix de nommer chaque groupe participe à l'atteinte des objectifs pédagogiques que nous allons présenter ci-dessous.

Nous accueillons les enfants sur 2 sites différents mais néanmoins très proches tels que :

- Le Centre Albert Camus situé Rue des Vignes - Cité Corsy 13090 Aix-en-Provence. Ce bâtiment accueille le siège social (Accueil et pôle administratif) et des 5 salles d'activités dont une salle informatique, une salle « jeunes » et un espace petite enfance.
- L'Espace Jaïda MEZIANE situé Rue des Vignes - Cité Corsy 13090 Aix-en-Provence. Ce bâtiment est une grande salle polyvalente de 200 m² qui permet d'accueillir également les animations collectives (spectacle...) et les activités sportives.

Les repas du midi sont servis dans les locaux de l'école maternelle Corsy situé à 200 mètres du Centre Albert Camus au sein de laquelle nous disposons de la cuisine collective et du réfectoire.

Nous proposons un service de repas en liaison chaude (remise en température). Notre prestataire est Terres de Cuisine qui est engagé dans une démarche qualité (produits bio, produits locaux et diversité).

I - Les Objectifs du projet pédagogique :

Ils sont directement inspirés du projet éducatif de l'association pour en traduire les grandes lignes. Il s'agit donc des orientations pédagogiques que nous souhaitons développer dans le cadre de l'accueil de loisirs. Voici les 6 engagements pédagogiques du Centre Albert Camus :

1/ Prendre en compte chaque enfant comme un individu à part entière.

Chaque enfant a sa propre histoire et nécessite que celle-ci soit prise en considération. En effet, l'histoire familiale, les origines, les relations sociales, l'environnement... sont tout autant d'éléments qui peuvent expliquer des comportements et peuvent aider une équipe d'animation dans la mise en œuvre des animations.

2/ Respecter les rythmes individuels des enfants.

Chaque tranche d'âge a un rythme de vie spécifique : temps de compréhension, besoin de repos, capacité à réussir certaines activités... Prendre en compte le rythme de chacun nous permet d'adapter notre fonctionnement à chaque enfant : accueil échelonné, sieste, repos entre les activités...

3/ Permettre à chaque enfant de se construire des repères.

Il faut mettre en place des éléments pour permettre à chaque enfant de se construire des repères dans le temps, l'espace et dans les relations avec les autres. C'est un préalable à une acquisition plus rapide d'autonomie. Par exemple : les équipes d'animation stable, des animateurs référents dans chaque groupe, des locaux dédiés à chaque groupe, des lieux d'animations définis (jeux sportifs, jeux calmes, repos...) ...

4/ Rendre les enfants et les jeunes acteurs de leurs loisirs.

Sur le long terme, nous accompagnons les enfants pour se construire en tant que futur citoyen. Cet apprentissage de la citoyenneté passe par " le faire ensemble ", la mise en œuvre d'un projet où chacun peut trouver sa place. Cela se traduit par une écoute et une prise en compte des souhaits des enfants, par des temps où les enfants choisissent, et s'organisent (grands jeux, choix d'activités...).

5/ Favoriser l'acquisition d'une plus grande autonomie.

Chaque enfant désire grandir, devenir adulte pour être autonome. L'autonomie ne se décrète pas, elle se construit petit à petit, à son rythme. Il n'y a pas un âge où on devient autonome. A chaque étape de son enfance puis de son adolescence, on progresse vers davantage d'autonomie. Les enfants sont par exemple systématiquement associés aux tâches de rangement du matériel, de débarrassage des tables de repas...

6/ Permettre aux enfants de découvrir et de pratiquer des activités répondant à leurs besoins.

Nous favorisons une démarche de projet, où les enfants et les jeunes sont parties prenantes. Nous diversifions au maximum le choix des activités afin de répondre le mieux possible aux besoins de chacun.

II – Les Locaux et aménagement des lieux d'accueil :

Comme nous l'avons évoqué précédemment, l'accueil de loisirs est réparti sur deux lieux différents en fonction des âges et des spécificités de nos différents locaux :

- Les locaux du Centre Albert Camus sont composés du bâtiment principal et de l'Espace Jaïda MEZIANE.

Nous disposons ainsi de :

- 1 Salle informatique offrant 8 postes avec accès Internet
- 1 Salle jeunes équipée : jeux vidéo, Ping-Pong, Babyfoot...
- 1 Salle Petite Enfance équipée avec toilettes et dortoir.
- 3 salles polyvalentes (50 m2, 60 m2 et 180 m2)
- Matériel sportif : Tapis de gym, Tatamis, ring de boxe, filets de volley, matériel de boxe, matériel de cross, ballons...
- Matériel sono et vidéo
- Matériel pédagogique et jeux de sociétés...
- Minibus 9 places

Le matériel pédagogique dans les domaines du sport, de la culture ou du loisir est alimenté et renouvelé chaque année pour contribuer au maintien de la qualité des animations proposées.

Chaque espace est donc adapté et aménagé aux groupes avec des espaces dédiés aux activités physiques, aux jeux plus calmes, aux rassemblements collectifs, le coin lecture et au coin dessin... Cette organisation permet un accès autonome aux jeux, aux jouets, aux livres et au matériel de dessin.

Chaque lieu d'accueil dispose d'un affichage organisé tel que :

- Un espace d'information (règles de vie, programme, possibilités de sorties...) réalisé par les enfants au début de la session.
- Un espace d'exposition où nous présentons les réalisations des enfants, facilement visible pour les parents notamment.

L'espace Jaïda MEZIANE dispose également d'un espace extérieur sécurisé avec un patio de 100 m2. Les groupes utilisent également beaucoup le petit terrain de proximité situé derrière le centre pour les activités sportives.

III - Les règles de vie :

Elles ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs droits et devoirs. Elles sont travaillées avec les enfants. Elles sont affichées pour permettre à chacun de s'y référer facilement. Elles sont expliquées aux nouveaux enfants et par les enfants pour permettre de créer de l'échange et de l'entraide.

Ces règles peuvent évoluer en fonction du déroulement des vacances, de certains événements ou sur propositions des enfants.

En ce qui concerne les adultes, les règles de vie au sein de l'accueil de loisirs sont celles du règlement intérieur du Centre Albert Camus et celles de la réglementation de la DRDJCS.

VI – Les temps forts dans le déroulement de la journée :

La journée est structurée afin de permettre aux enfants de se construire des repères.

- L'accueil échelonné du matin :

L'accueil a lieu le matin entre 8h00 et 9h00. Ce moment permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses copains et les animateurs. Il a la possibilité entre diverses activités : lire, jouer, dessiner, discuter, ou même de ne rien faire...

L'animateur est disponible et à l'écoute des demandes des enfants afin de permettre un accueil vivant et modulable. Son rôle est de permettre à chacun de se "re-trouver" chaque mercredi. Cela peut passer par la discussion avec un enfant, jouer avec un autre, lire une histoire, faciliter la rencontre de plusieurs enfants autour d'un jeu de société, l'organisation de grand jeu... sans oublier d'être aussi disponible auprès des parents pour une information... En effet, le temps d'accueil doit également faire le lien entre le milieu familial et le centre de loisirs. L'accueil du matin se déroule par groupe, chacun dans sa salle sauf accueil animé exceptionnel.

- Les réunions enfants-animateur :

Elles peuvent avoir lieu à différents moments de la journée (en fin de matinée ou/et après une activité ou /et pendant le temps calme après le repas), soit instaurées au sein d'un groupe, soit en fonction d'un besoin ou d'une demande. Les animateurs se réunissent avec les enfants pour un temps d'échange, de parole et d'écoute, de prise de décisions sur la vie du centre ou le déroulement de la journée. C'est aussi un moment de régulation des conflits entre enfants et entre enfants et adultes. C'est enfin un moment où peuvent émerger des projets, se décider des activités, où chacun peut exprimer ses envies.

- Le repas :

Nous utilisons la cantine de l'école maternelle pour les repas. Compte-tenu des effectifs d'enfants accueillis, nous proposons 2 services le mercredi, à partir de 11h30 et jusqu'à 13h30. Les repas nous sont livrés en liaison chaude par notre prestataire TERRES DE CUISINE. Le personnel de service est en charge de la préparation (remise en température, découpe, assaisonnement...) et du service des repas.

Nous voulons faire du repas un moment convivial, de calme et de détente. La nourriture est équilibrée. Chacun est invité à goûter mais nous ne forçons pas un enfant à manger. Les enfants participent au débarrassage de la table à la fin du service.

Pour le groupe des ADOS, en fonction des programmes et des activités menées, nous proposons le plus souvent un repas pique-nique en extérieur ou selon une programmation spécifique, un accueil sans repas, ce dernier restant à la charge des familles (cas exceptionnel).

- Le goûter et le départ échelonné :

Véritable temps de pause en fin d'après-midi, après les activités, il réunit enfants et adultes dans un climat convivial. Il permet de faire le lien entre le temps d'activités précédents et la fin de journée. C'est aussi le temps d'accompagnement à la séparation avec le groupe pour la fin de la journée. C'est un deuxième temps de liaison avec les parents où on raconte brièvement comment la journée s'est déroulée. Cela peut aussi être un temps de régulation entre la direction et les parents.

NB : En cas de conflits, c'est à l'équipe de direction de prendre en charge les parents.

V - Les activités :

- Notre conception des activités.

L'activité est un puissant facteur pour le développement de l'individu. C'est par l'agir que l'enfant va se construire, apprendre à maîtriser son environnement. A l'opposé d'une conception occupationnelle ou de consommation, nous mettons en place des activités afin de répondre au mieux aux besoins des enfants. Nous favorisons aussi une démarche de projet, individuel ou collectif, et tentons d'inscrire les activités dans une "chaîne" afin de leur donner du sens (une activité peut en déclencher une nouvelle).

- Les domaines d'activités :

Favorable à une prise en compte globale des besoins de chaque enfant, nous proposons des activités dans différents domaines :

- Le jeu, sous ses différentes formes (jeux sportifs, jeux d'équipe, jeux de société, jeux de fiction, de construction, grands jeux...)
- Les activités d'expressions manuelles, artistiques, plastiques, dramatiques...
- Les activités de découverte (sorties, cinéma, théâtre, découverte du milieu urbain, découverte d'autres milieux...)
- Les activités physiques et sportives.
- La lecture, le conte...
- Animation dans la rue au sein du quartier.
- Des activités sous la forme de projets spécifiques sont régulièrement mises en oeuvre en lien avec d'autres dispositifs ou projets du Centre Albert Camus (Projet Contrat de Ville, projets thématiques...), ou en fonction de l'actualité du territoire (Carnaval, Fêtes de quartier...), d'opportunités partenariales (Fête du PRODAS, invitation d'un centre social...).

VI - Les relations avec les familles :

Comme nous l'avons expliqué précédemment, les temps d'accueil du matin et du soir sont des moments propices à la relation avec les parents. Même si nous rencontrons les parents au moment de l'inscription afin de leur présenter notre projet, chaque mercredi soir, nous pouvons échanger avec eux sur différents sujets : déroulement de la journée, invitation à participer à une activité ou une sortie, rendez-vous particulier, modification des horaires... Aussi, un panneau d'information est situé à l'entrée à leur attention, en plus du programme d'activités affichés également.

VII - Le travail d'équipe :

- Composition de l'équipe.

Le Centre Albert Camus se réfère aux textes de jeunesse et Sports qui règlementent les accueils de loisirs en termes de quantité et de qualifications des différents intervenants auprès des enfants. L'accueil de loisirs est placé sous la responsabilité d'un directeur diplômé BP JEPS et d'un directeur adjoint diplômé soit du BAFD soit également BP JEPS. En effet, selon les périodes, plusieurs salariés sont susceptibles de remplir cette fonction. Pour cela, nous avons engagé une démarche de formation de nos salariés permanents qui sont désormais tous détenteurs de diplômes professionnels de l'animation. L'équipe de direction est placée sous l'autorité du directeur de l'association diplômé DE JEPS. De même, nous attachons une importance particulière à la formation et la qualification des animateurs vacataires en proposant d'accompagner, de former et de financer des formations BAFA pour des jeunes animateurs en devenir. A ce titre, le Centre Albert Camus a la volonté de devenir Organisme de Formation au diplôme du BAFA.

L'accueil de loisirs bénéficie également des compétences des autres salariés permanents de l'association, des animateurs professionnels diplômés qui interviennent à différents niveaux pour apporter leur savoir et savoir-faire spécifique : ateliers créatifs, animations sportives, activités culturelles, soutien à la parentalité...

L'équipe de direction se partage les fonctions suivantes : L'animation de l'équipe, le suivi du budget, la gestion matérielle et administrative, es relations avec les différents partenaires, les relations avec les familles, la formation des animateurs, le suivi et la validation des animateurs stagiaires, les commandes et l'organisation des repas.

Ils sont les garants de la sécurité physique et affective des enfants. Ils sont également garant de la mise en œuvre du projet pédagogique et rendent compte de leur travail au directeur de l'association.

L'équipe d'animation : Elle est composée d'animateurs et d'animatrices diplômés, ou en formation et de bénévoles. Ils ont pour fonctions : l'animation des différents moments de la journée, l'accueil des enfants, la préparation des activités, leur mise en place, le rangement.

Ils sont garants de la sécurité physique et affective de chaque enfant. Ils sont garants du respect des lieux et du matériel, ainsi que de l'application des règles de vie.

Ils s'engagent à mettre en œuvre le projet pédagogique et les projets d'activités définies en équipe.

Ils participent aux réunions de préparation, d'évaluation, et de bilan.

- Organisation du travail de l'équipe.

L'équipe se réunit officiellement une fois par cycle (entre 2 périodes de vacances scolaires) afin :

- D'analyser son travail en référence au projet pédagogique. Elle peut amener des changements dans le fonctionnement afin de mieux répondre aux objectifs.
- De préparer les programmes d'activités.
- De mettre en place des projets spécifiques.
- D'échanger sur les enfants afin de mieux répondre à leurs besoins.

L'équipe de direction et l'ensemble des animateurs y participent. Elles sont animées par le directeur et/ou le directeur adjoint.

L'équipe a à sa disposition une documentation (fichiers d'activités, revues pédagogiques, réglementation, possibilités d'activités dans les environs, textes et documents pédagogiques...) Chacun est garant de la mise à jour et du respect de ces outils de travail qui sont à la portée de toute l'équipe d'animation.

A ces temps de préparation, viennent s'ajouter de nombreux temps de régulation ou d'échanges quotidiens qui sont possibles car l'équipe pédagogique du mercredi est principalement composée d'animateurs salariés permanents du Centre Albert Camus et d'animateurs vacataires embauchés en CEE sur de longues périodes.

- La formation des animateurs.

Le directeur et directeurs adjoints sont garants de la formation des animateurs. Ils suivent plus particulièrement les animateurs en formation (BAFA, formation professionnelle) et assurent leur validation. Les critères de validation sont précisés pendant l'embauche. Pour les animateurs stagiaires, des réunions de bilan intermédiaires sont organisées pour guider les stagiaires. La formation des animateurs nécessite ce formalisme mais cependant, une grande partie de cet accompagnement se fait sur des temps informels par de l'observation et du conseil.

Le Centre Albert Camus attache une grande importance à la formation des animateurs. En ce sens, nous avons engagé une démarche pour être habilité Organisme de formation et proposer ainsi dès 2019 des sessions de formation au diplôme du BAFA.

VIII - L'évaluation du projet pédagogique :

L'évaluation du projet pédagogique permet vérifier si les objectifs fixés ont été atteints. Cela permet de proposer des évolutions, de remédier aux situations problématiques. Elle permet aussi de vérifier la pertinence et la cohérence de ce projet, entre les finalités définies et le fonctionnement quotidien du centre de loisirs en référence aux orientations éducatives de l'association. Cette évaluation prend plusieurs formes et aussi plusieurs temps bien différents : des temps formalisés comme les réunions d'équipe, le bilan de fin de session ou encore les temps de validation des stagiaires... Mais aussi, par des temps plus informels comme les observations de l'équipe de direction, les discussions avec les parents, les évolutions des enfants, la progression des effectifs...

Pour réaliser cette évaluation, l'équipe de direction utilise différents outils et méthodes : réunions, grilles d'évaluations, discussions, observations, questionnaires...

La pluralité de cette évaluation tant dans le fond que dans la forme garantit sa pertinence.

Voici deux outils qui sont utilisés pour réaliser cette évaluation :

1) La grille d'évaluation :

Plusieurs éléments peuvent être observés pour permettre une évaluation du centre et du projet : Les actions prévues ont-elles été réalisées ? Étaient-elles adaptées aux objectifs annoncés ? Les objectifs ont-ils été atteints ? Les activités ont-elles été terminées ? Y a-t-il eu respect des horaires ?

Exemple de grille d'évaluation :

INTITULE	1	2	3	4	5	OBSERVATIONS REMARQUES
Le lien a-t-il été effectué entre le P.P. et les activités menées ?						
Comment s'est déroulée la préparation des activités ?						
Comment s'est déroulée la gestion des temps libres ou calme ?						
Comment s'est déroulée la gestion des repas, pique nique et goûter ?						
La gestion du listing de présence.						
La transmission des informations, lien et la communication avec les familles.						
Les activités ont-elles été adaptées à l'âge des enfants ?						
Y a-t-il eu respect de la fatigue et plus généralement des rythmes des enfants ?						
Santé : la gestion du cahier de soins.						
Y a-t-il eu répartition des tâches au sein de l'équipe ?						

Légende : 1. très satisfaisant, 2. satisfaisant, 3. moyen, 4. insatisfaisant, 5. très insatisfaisant.

2) Les entretiens individuels d'évaluation des animateurs :

L'entretien entre un animateur et le directeur ou son adjoint a pour but de dresser un bilan de la prestation de l'animateur durant la session écoulée (cycle pour le mercredi). Il s'agit de voir ce qui a été bon et les points à améliorer pour le futur. Cette évaluation n'est pas à sens unique : l'avis et ressenti des animateurs doivent être pris en compte. Cela permet aussi de définir les objectifs d'évolution pour une future collaboration. C'est une auto évaluation qui demande de se pencher sur ses propres actions sur une période de temps pour en ressortir les faits marquants. L'équipe de direction renseigne un tableau de suivi des animateurs qui est conservé et pourra servir à confectionner les futures équipes d'animation.

IV - Les engagements du Centre Albert Camus dans le cadre du Plan Mercredi :

A compter du 4 septembre 2018, l'ACM du mercredi est repassé en journée avec un accueil à partir de 8h et jusqu'à 18h. Ce retour à un accueil à la journée avec repas est lié au nouveau changement des rythmes scolaires (semaine à 4 jours) et il a été l'occasion de repenser cette journée d'animation avec une attention particulière en tenant compte de la spécificité de cette journée et de la Charte Qualité à mettre en œuvre pour répondre aux critères du Plan Mercredi.

Ainsi, nous avons intégré à notre projet pédagogique pour ce temps d'accueil spécifique les engagements suivants :

- Le mercredi est un jour de relâche pour les enfants, situé au milieu de la semaine scolaire, il doit être un temps de loisirs adapté au rythme de l'enfant en intégrant ses envies et son degré de fatigue.
- l'équipe d'encadrement du mercredi est composée d'animateurs salariés permanents de la structure et de vacataires embauchés en CEE sur des périodes longues afin de garantir une stabilité et une sécurité affectives des enfants accueillis.
- le Projet Pédagogique du mercredi est établi en lien et en cohérence avec les projets pédagogiques des autres sessions de vacances ainsi qu'avec les autres dispositifs mis en œuvre à l'année par le Centre Albert Camus (Réussite Educative, Animation Prévention, activités sportives...).
- L'accueil de loisirs du mercredi accueille tous les publics sans aucune discrimination afin de lutter contre l'exclusion (possibilité d'accueillir des enfants en situation de handicap...) et favoriser la mixité sociale (tarification progressive et adaptée LEA).
- L'intégration dans la construction des programmes d'activités des ressources locales en termes de lieux culturels (richesse de la ville d'Aix-en-Provence) et de partenaires associatifs (sport, culture, loisirs...). Le travail en partenariat est régulièrement sollicité afin de mutualiser des temps d'animation avec les centres sociaux présents sur notre territoire.
- le Projet Pédagogique du mercredi s'inscrit dans une réelle démarche de projet en lien avec l'actualité de l'association. Les projets d'animation se déroulent sur des cycles longs favorisant l'implication des enfants et des jeunes. Les projets d'animation répondant à des thématiques actuelles comme l'environnement, la citoyenneté ou la culture, et se déclinent sous la forme d'activités diversifiées permettant à chaque enfant de s'y retrouver sur le principe du libre choix.

CONCLUSION

Le projet pédagogique est un « contrat » conclu entre les animateurs et l'équipe de direction pour la mise en œuvre des vacances des enfants accueillies sur le centre de loisirs. Il est présenté à tous les animateurs durant les réunions de préparation afin que ces derniers le comprennent, se l'approprient, le valident et l'utilisent pour l'organisation du programme d'activités. Il est enfin l'outil incontournable pour vérifier l'atteinte des objectifs du projet éducatif de l'association et ainsi de la réussite des vacances des enfants.

Enfin, les engagements du Centre Albert Camus pour répondre aux critères spécifiques de la Charte Qualité liée au Plan Mercredi sont des éléments qui vont progressivement s'installer dans notre fonctionnement à travers la mise en œuvre de ce projet pédagogique.



AIX en PROVENCE
LA VILLE

VILLE D'AIX -EN- PROVENCE

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

2019-2020

DISPOSITIFS ET ACTIONS EDUCATIVES

INTRODUCTION

L'union Européenne développe une stratégie en matière d'éducation et de formation depuis le traité de Lisbonne.

La politique de l'UE vise à soutenir les actions nationales et à aider à relever des **défis communs**, tels que le vieillissement des sociétés, le manque de main-d'œuvre qualifiée, les développements technologiques et la concurrence mondiale. Un cadre stratégique de coopération nommé «Éducation et formation 2009- 2020 » a été définie dans ce domaine.

quatre objectifs communs au niveau de l'UE ont été établis pour relever ces défis :

- faire de l'apprentissage tout au long de la vie et de la mobilité une réalité;
- améliorer la qualité et l'efficacité de l'éducation et de la formation et notamment faire en sorte que la proportion de jeunes de 15 ans ayant une maîtrise insuffisante de la lecture, des mathématiques et des sciences soit inférieure à 15 %;
- favoriser l'équité, la cohésion sociale et la citoyenneté active;
- encourager la créativité et l'innovation, y compris l'esprit d'entreprise, à tous les niveaux de l'éducation et de la formation.

L'Union européenne reconnaît l'importance de l'éducation non formelle et informelle.

On peut ainsi estimer que la politique éducative de la ville d'Aix-en-Provence s'inscrit dans ces axes

L'action Educative concerne de nombreux domaines sur les temps formels et informels.

A l'analyse, on peut s'apercevoir que de nombreux acteurs sont concernés et agissent (inter-agissent) sur des thématiques extrêmement variées sur ces différents temps ; ces thématiques ayant toutes leurs spécificités et leur importance dans la construction d'une éducation globale.

On constate également que les acteurs publics interviennent de manière conséquente soit directement soit par l'intermédiaire de soutiens à des initiatives privées ou de lancement de dispositifs. Ces actions et dispositifs peuvent être engagés sur du court terme ou au contraire s'étaler sur plusieurs cycles scolaires, ils peuvent par ailleurs s'adresser à des petits groupes de taille modeste, souvent par souci d'efficacité ou d'utilité pédagogique, ou concerner une population plus large.

Afin de rendre ces actions et dispositifs plus efficaces, la ville d'Aix-en-Provence a souhaité construire un outil évolutif de repérage à destination des professionnels et bénévoles qui oeuvrent sur ces champs.

Les travaux de la Commission d'Observation des Rythmes scolaires ont bien démontré les besoins dans ce domaine :

- Mieux connaître et faire connaître ce qui existe ou ce qui est à l'état de projet,
- Utiliser cet outil, non pas comme un "Catalogue" des possibles mais comme support à la construction de parcours éducatifs et pédagogiques,
- Mieux coordonner les contenus, les moyens, les temps, les secteurs géographiques,
- Améliorer la connaissance pour une meilleure répartition des moyens et soutenir dans la mesure du possible les secteurs où l'on constate des "creux",

Cet outil d'identification et de repérage est construit autour de six axes :

PEDT 2019- 2020
ACTIONS ET DISPOSITIFS EDUCATIFS AIXOIS

I.	<i>ACTIONS ET DISPOSITIFS EDUCATIFS AIXOIS</i>
II.	<i>ACTIONS TEMPS PERISCOLAIRES</i>
III.	<i>DISPOSITIFS CONTRACTUELS</i>
IV.	<i>DEVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES DU NUMERIQUE</i>
V.	<i>PREVENTION ACTIVE DURANT LES TEMPS SCOLAIRES</i>
VI.	<i>ECOLE INCLUSIVE PRISE EN COMPTE DES ENFANTS EN SITUATION DE FRAGILITE OU DE HANDICAP</i>

PEDT 2019- 2020

I) ACTIONS ET DISPOSITIFS EDUCATIFS AIXOIS

SECTEURS	ACTIVITES	OPERATEURS
EDUCATION	POIVRE temps interclasses. Découverte des activités	Direction Education Mise en œuvre associative
	REUSSITE EDUCATIVE : Ateliers Coup de Pouce 2019 : répartition des ateliers avec intégration du mercredi matin Ateliers de réussite éducative	Direction Education en liaison avec Education Nationale
	ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE Soutien aux associations	Direction Education Direction Proximité et Citoyenneté Réseau REP
	CLASSES VERTES ET DE DECOUVERTES Mise en oeuvre par opérateur associatif	Direction Education Education Nationale Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public
	FINANCEMENT DES DEPLACEMENTS ECOLES POUR SORTIES	Direction Education
	ENSEIGNEMENT DU PROVENCAL A L'ECOLE	Education nationale Direction education
SPORTS	SOUTIEN aux associatives sportives organisatrice d'activités dont celles du mercredi : soutien par subventions et attribution de créneaux, terrains et locaux sportifs	Direction des Sports
	DISPOSITIFS : Pass'sports Club : Année scolaire AIX BOX : période estivale	Direction des Sports Associations et structures sportives
	UTILISATION des équipement sportifs par écoles : gymnase, terrains sportifs ...	Direction des Sports
	Educateurs sportifs municipaux intervenant directement dans les écoles. (ETAPS)	Direction des Sports
	Manifestations sportives de fin d'année organisées dans les écoles (cross, ...) Soutien à l'encadrement et à la sécurité	Direction des Sports

PEDT 2019- 2020

1) ACTIONS ET DISPOSITIFS EDUCATIFS AIXOIS (SUITE)

SECTEURS	ACTIVITES	OPERATEURS
CULTURE	SOUTIEN aux associations culturelles organisatrices d'activités durant la semaine, Mercredi, Vacances scolaires : Soutien par subventions et locaux	Direction de la Culture
	BIBLIOTHEQUES-MEDIATHEQUE PLAN LECTURE Prêts de livres Accès numérique aux livres, médias public et enseignants - Animations - Gratuité d'inscription	Direction de la Lecture Publique, du patrimoine écrit et des archives
	ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE Semaine, Mercredi, Vacances scolaires	Conservatoire Darius Milhaud
	ENSEIGNEMENT DE LA DANSE Semaine, Mercredi, Vacances scolaires	Conservatoire Darius Milhaud
	MUSEES Actions de médiation culturelle Accueil de classes	Direction du Patrimoine et des musées
	ARTS CIRCACIENS Semaine, Mercredi, Vacances scolaires Soutien ville d'Aix locaux et financements	Centre international des Arts en Mouvement
	Enseignements Artistiques et Culturels (EAC)	Direction de la Culture Education Nationale
	MOM'AIX Spectacles enfants/familles	Opérateurs culturels Soutien direction de la Culture
	Chorale et Orchestre à l'école	Conservatoire Darius Milhaud Partenariat privé
Manifestation "C'est Sud" WE Pentecôte	Direction Culture - Education	
ACTIVITES SCIENTIFIQUES ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE	MUSEUM HISTOIRE NATURELLE Activités de médiation scientifique le mercredi et durant les mercredis et vacances	Direction du Patrimoine et des musées
	PLANETARIUM accueil tout public et scolaires	Les amis du Planétarium Soutien ville d'Aix
	SERRES MUNICIPALES Projet de jardin et actions pédagogiques accueils de groupes et de scolaires	Direction des Espaces Verts
	BASE NATURE DU GRAND ST JEAN (Puyricard) Accueil Scolaires – ALSH Animations	Centre Permanent d'initiative pour la forêt Direction environnement
	JARDINS PARTAGES Accueil de classes du Jas de Bouffan	Direction des Espaces verts

PEDT 2019- 2020

I) ACTIONS ET DISPOSITIFS EDUCATIFS AIXOIS (SUITE)

SECTEURS	ACTIVITES	OPERATEURS
JEUNESSE	Observatoire de la jeunesse	Direction jeunesse
	ALSH Charte qualité	Direction jeunesse
EDUCATION A LA CITOYENNETE	Passeport citoyen	Réseau REP
	Rallye citoyen	Réseau REP Direction citoyenneté et Proximité Direction Education
	Comportements collectifs et individuels Actions sur temps interclasse dans les cours, utilisation des sanitaires, respects des consignes, lavage des mains etc..	Direction Education
	Journée de l'Europe	Direction des Relations Internationales Direction de l'Education
	Plan des déplacements des écoles Ecoles concernées en 2019 : Floralties, D'Arbaud, Jaures, Grassi, A. Laurent	Directions de l'Environnement, Voirie, Education, Mairies de quartiers
	Laïcité Mise en oeuvre de l'arbre de la laïcité	Association des DDEN
DISPOSITIFS ET JOURNEES THEMATIQUES	Actions pouvant être en lien avec les thématiques prévention et citoyenneté : Semaine lutte contre le gaspillage Semaine de la presse, Semaine du goût Fête de la science La grande lessive, Mois Eco-citoyen du Jas de Bouffan etc..	ECOLES Directions municipales Associations Partenariats Uniscités

PEDT 2019- 2020

II) ACTIONS TEMPS PERISCOLAIRES

SECTEURS	ACTIVITES	OPERATEURS
RESTAURATION SCOLAIRE	Equilibre alimentaire (préparation des menus sur 20 jours), sécurité sanitaire, 20 % de bio et circuits courts, menus de substitutions, un menu sans viande, fromages AOP Application de la loi "egalim" Animations et repas à thèmes etc..	Restauration Municipale Direction de l'Education
EDUCATION	Education aux goûts et à la diversité alimentaire Semaine du goût	Restauration Municipale Direction de l'Education
PREVENTION	Lutte contre le gaspillage alimentaire	Direction de l'Education
PREVENTION Pause méridienne	Création de lieux de vie coopératifs, espaces bulles, animation de cours dans les école	Direction de l'Education
PREVENTION	Création d'une cellule " Climat scolaire et périscolaire" Financement de formations (PACTES ...)	Direction de l'Education
PREVENTION	Prévention autour des jeux dangereux dans les écoles enfants	Direction de l'Education
PREVENTION	Prévention santé Interventions en milieu scolaire	Direction Santé Publique

PEDT 2019- 2020

III) DISPOSTIFS CONTRACTUELS

SECTEURS	ACTIVITES	OPERATEURS
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE	ALSH - 3 à 6 ans et 6 à 12 ans Financement des ALSH par subventions Mise à disposition de locaux et des satellites restauration scolaire	Direction petite Enfance, Enfance Jeunesse Direction Education Caisse d'Allocations familiales DDCS
CHARTRE QUALITE ALSH	Mise en place Charte Qualité des ALSH	Direction petite Enfance, Enfance Jeunesse Direction Education CAF DDCS
PLAN MERCREDI	Renforcement liens entre l'action scolaire et périscolaire. Coordination projets d'écoles et projets pédagogiques ALSH	Direction petite Enfance, Enfance Jeunesse Direction Education Education Nationale
EAC TEMPS SCOLAIRES	Education et Artistique Culturelle : <i>Théâtre et poésie, Arts Visuels, Danse, Plan lecture, Musique, Cirque,</i> Accès à des spectacles financés	Education Nationale Direction de la Culture
POLITIQUE DE LA VILLE	La politique de la ville vise à réduire les inégalités sur des territoires fragilisés. - Le cadre de vie- renouvellement urbain, - La cohésion sociale : réussite éducative, santé, sport, culture, prévention de la délinquance et accès aux droits, - Le développement économique -Emploi - La citoyenneté et promotion des valeurs de la république - Axes transversaux du contrat de ville : Jeunesse, Lutte contre les Discriminations, Égalité Femme-Homme.	Direction Proximité et Citoyenneté Directions Education, jeunesse, Sports, Culture
PARCOURS DANSE	Initiation et pratique des différentes formes de la danse (classique, jazz, contemporaine)	Conservatoire Darius Milhaud Direction de l'Éducation
CLASSES A HORAIRES AMENAGES (CHAM)	Pratique musicale Orchestre	Conservatoire Direction de l'Éducation Education nationale
EDUCATION AUX ACTIVITES SCIENTIFIQUES	CLASSE CHARPACK Ecole Simone VEIL	Education nationale Direction de l'Éducation « Association la main à la pâte »

<p align="center">PEDT 2019- 2020</p> <p align="center">IV) DEVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES DU NUMERIQUE</p>		
SECTEURS	ACTIVITES	OPERATEURS
ACTIONS PEDAGOGIQUES	Mise en place des tableaux numériques dans les écoles et outils d'enseignement	Education Nationale Direction Education Direction des Systèmes Informatique
COMMUNICATION AVEC LA COMMUNAUTE EDUCATIVE	Espaces Numériques de Travail Espaces de ressources pédagogiques Classes mobiles Tableaux blancs Interactifs (TBI)	Education nationale Direction Education Direction des Systèmes Informatiques
ACTIONS PEDAGOGIQUES	Projets éducatifs autour du numérique	The camp Co-Financement Direction Education

<p align="center">PEDT 2019- 2020</p> <p align="center">V) PREVENTION ACTIVE DURANT LES TEMPS SCOLAIRES</p> <p align="center"><i>(en complément des actions organisées par les enseignants et autres actions péris et extrascolaires)</i></p>		
SECTEURS	ACTIVITES	OPERATEURS
PREVENTION	PREVENTION ROUTIERE Passage Attestation de Première Education Routière (APER) 5000 Enfants formés en 2018-2019	Police Municipale Education nationale
PREVENTION	PREVENTION SANTE (hygiène bucco dentaire, nutrition etc..)	Direction Santé publique Direction Education

VI) ECOLE INCLUSIVE : PRISE EN COMPTE DES ENFANTS EN SITUATION DE FRAGILITE OU DE HANDICAP

SECTEURS	ACTIVITES	OPERATEURS
PREVENTION ET ACCOMPAGNEMENT	Prise en compte des situations de PAI durant les temps périscolaires. Traitement dossiers, diffusion et contrôles des consignes	Education nationale Direction Hygiène et santé Publique Direction Education
ACCOMPAGNEMENT	CLASSE ULISS et UP2A	Education nationale Direction de l'Education
ACCOMPAGNEMENT	Financement d'AVS temps périscolaires	Direction de l'Education
ACCOMPAGNEMENT	Cellule Pluridisciplinaire d'Intégration du Handicap en Milieu Scolaire	Education Nationale Services techniques et Batiments communaux Direction Education Directeurs Ecoles